

**REVUE  
DES ETUDES  
SUD-EST  
EUROPEENNES**

**TOME VII - 1969**

**N° 2**

ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE  
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

La correspondance, les manuscrits et les publications (livres, revues, etc.) envoyés pour comptes rendus seront adressés à l'INSTITUT D'ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES, Bucarest, sectorul 1, str. I. C. Frimu 9, pour la REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES.

Les articles seront remis dactylographiés en trois exemplaires. Les collaborateurs sont priés de ne pas dépasser les limites de 25–30 pages dactylographiées pour les articles, et de 5 à 8 pages pour les comptes rendus.

**REVUE  
DES ETUDES  
SUD-EST  
EUROPEENNES**

**TOME VII-1969**

**N° 2**

ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE  
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

## Comité de rédaction

**M. BERZA**, membre correspondant de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie — *rédacteur en chef* ;  
**EM. CONDURACHI**, **A. ROSETTI**, membres de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie ; **H. MIHĂESCU**,  
**COSTIN MURGESCU**, **D. M. PIPPIDI**, membres correspondants de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie ; **AL. ELIAN**, **VALENTIN GEORGESCU**, **FR. PALL**,  
**MIHAI POP**, **PAUL STAHL**, **EUGEN STĂNESCU** ; **AL. DUȚU** —  
*secrétaire de la Rédaction.*



## SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Emil Petrovici</span> . . . . .	263

*Histoire des langues et de la culture*

HARALAMBIE MIHĂESCU, Les éléments latins des « <i>Tactica-Strategica</i> » de Maurice Urbicius et leur écho en néo-grec, III . . . . .	267
MARIA-ANA MUSICESCU, Introduction à une étude sur le portrait de fondateur dans le Sud-Est européen. Essai de typologie . . . . .	281
CORNELIA PAPACOSTEA-DANIELOPOLU, La vie culturelle de la communauté grecque de Bucarest dans la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle . . . . .	311

*Histoire du droit et des institutions*

VALENTIN AL. GEORGESCO, Présentation de quelques manuscrits juridiques de Valachie et de Moldavie (XV <sup>e</sup> —XIX <sup>e</sup> siècle), II . . . . .	335
--	-----

*Les recherches sud-est européennes et leur histoire*

ADRIAN FOCHI, Recherches de folklore comparé sud-est européen en Roumanie (Première moitié du XX <sup>e</sup> siècle) . . . . .	367
---	-----

*Notes brèves*

Au sujet du toponyme « MARKELLAI-MARCELLAE » ( <i>Gérard Taverdet</i> , Dijon-France); Byzance ou Bizone? ( <i>V. Iliescu</i> ); Constantinople Byzantine aux XIV <sup>e</sup> et XV <sup>e</sup> siècles. Population — Commerce — Métiers <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">E. Frances</span> . . . . .	397
---	-----

## Chronique

ELEONORA COSTESCU, L'exposition des monuments funéraires yougoslaves . . .	413
MARIA-ANA MUSICESCU, L'exposition des fresques médiévales yougoslaves (Bucarest, octobre 1968) . . . . .	419

## Comptes rendus

PAVAO TEKAVČIĆ, Današnji istroromanski dijalekt Vodnjana [Le dialecte istro-roman parlé aujourd'hui à Vodnjan] ( <i>H. Mihăescu</i> ) . . . . .	421
NICETA von REMESIANA, Instructio ad competentes. Fruchristliche Katechesen aus Dacien, I, II; KLAUS GAMBER, Fragen zur Person und Werk des Bischofs Niceta von Remesiana; DU MÊME, Die Autorschaft von De sacramentis. Zugleich ein Beitrag zur Liturgiegeschichte der römischen Provinz Dacia mediterranea et Domus ecclesiae ( <i>H. Mihăescu</i> ); J. GILL, Le Concile de Florence ( <i>P. Ş. Năsturel</i> ) . . . . .	423
V. N. LAZAREV, Storia della pittura bizantina ( <i>M.-A. Musicescu</i> ) . . . . .	428
Notices bibliographiques . . . . .	433



EMIL PETROVICI

Le 7 octobre 1968 un accident de chemin de fer a brusquement ravi à l'admiration et à l'affection de ses collègues, de ses amis et de sa famille le professeur Emil Petrovici, membre de l'Académie roumaine, président du Comité national roumain d'études sud-est européennes et membre du comité de rédaction de notre Revue.

Né le 4 janvier 1899 à Toracul Mic, dans le Banat serbe, en Voïévodine (R. F. S. de Yougoslavie), il fit ses études secondaires aux lycées de Braşov, Oradea et Arad et ses études universitaires à Cluj et à Paris 1920—1926), sous la direction d'éminents spécialistes comme Sextil

Puşcariu, Theodor Capidan, Ch. Brunot, J. Gilliéron, A. Meillet, M. Roques, A. Thomas et A. Vaillant. A la Faculté des Lettres de Paris, il fréquenta notamment le laboratoire de phonétique expérimentale de l'abbé P. Rousset, où il prépara sa thèse de doctorat consacrée au problème *De la natalité en roumain (Recherches expérimentales)*, qu'il soutint en 1930 à l'Université de Cluj. A partir de 1926 il commença à travailler au *Musée de la langue roumaine* de Cluj et, de 1929 à 1938, il se livra (avec Sever Pop) aux enquêtes nécessaires à l'élaboration du *Atlasul lingvistic român* [l'Atlas linguistique roumain]. En 1930—1931 il étudia à l'Université de Sofia auprès des professeurs I. Ivanov, St. Mladenov, L. Miletić et St. Romansky. En 1935 il fut nommé titulaire de la chaire d'études slaves de l'Université de Cluj. Recteur de la même Université en 1945, membre titulaire de l'Académie roumaine en 1948, directeur de l'Institut de linguistique de Cluj à partir de 1949, membre du comité international des slavistes depuis 1955, membre correspondant de l'Académie bulgare des Sciences et président de la Section de philologie de l'Académie roumaine depuis 1966, le défunt a participé aux congrès internationaux de slavistique tenus à Moscou (1958), Sofia (1963), Prague (1968) et s'est imposé aux milieux scientifiques comme le plus notoire des slavistes roumains. Il entreprit des voyages d'études en Albanie, Bulgarie, Grèce, Turquie et Yougoslavie, étudiant notamment la toponymie et les dialectes romans de Meglena et de la Péninsule d'Istrie.

Ses contributions scientifiques se laissent grouper dans les rubriques que voici : 1. phonétique et phonologie ; 2. dialectologie et géographie linguistique ; 3. rapports linguistiques roumano-slaves ; 4. onomastique et 5. histoire de la langue et du peuple roumain.

Dans le domaine de la phonétique, unissant avec bonheur la théorie à une excellente connaissance du terrain, il a essayé de démontrer dans quelle mesure le système phonétique de la langue roumaine a été influencé par le système des langues slaves environnantes. Comme enquêteur, puis comme coauteur de l'*Atlas linguistique roumain*, il visita toutes les régions habitées par les Roumains et acquit de la sorte une riche expérience des faits de la dialectologie roumaine, qu'il connaissait comme personne. Dans sa monographie intitulée *Le parler des Carasoviens. Étude de dialectologie slave méridionale* (en roumain), Bucarest-Cluj, 1935, il a étudié le parler serbe de la commune de Caraşova du Banat, en mettant en évidence ses particularités archaïques ainsi que les interférences slavo-roumaines. Ses études d'onomastique ont embrassé à la fois le domaine roumain et le domaine sud-slave, avec la tendance évidente de tirer des données de la linguistique des conclusions d'ordre historique au sujet de la genèse des peuples du sud-est européen. Sans s'attacher exclusivement et sé-

parément aux faits linguistiques romans ou slaves, il a cherché également de voir dans quelle mesure s'entrepénètrent les antiques éléments autochtones et les éléments romans, albanais, slaves ou orientaux, et s'est efforcé d'en déduire les lois de développement du processus particulièrement complexe qui a conduit aux réalités actuelles. Sa compétence multilatérale lui a permis de rédiger de main de maître, pour le I<sup>er</sup> volume de la *Istoria României* [Histoire de la Roumanie], Bucarest, 1960, le difficile chapitre consacré à la genèse de la langue roumaine.

Au X<sup>e</sup> Congrès International des linguistes (Bucarest, 27 août—2 septembre 1967), Emil Petrovici présenta le rapport intitulé *Interpénétration des systèmes linguistiques*, dont les vues de synthèse méritent d'être connues et méditées par les spécialistes des langues sud-est européennes.

On trouvera la liste des ouvrages publiés par Emil Petrovici jusqu'en 1957 dans la revue « Cercetări de lingvistică » (Cluj), III (1958). Supplément (= Mélanges linguistiques offerts à Emil Petrovici par ses amis étrangers à l'occasion de son soixantième anniversaire), p. 565—574 (N<sup>o</sup> 1—149) et celle des travaux parus depuis 1958 dans la « Revue Roumaine de linguistique », XIII (1968), 6, p. 561—566.

La Revue des Études sud-est européennes et l'Institut d'Études sud-est européennes, qui ont toujours bénéficié des conseils éclairés et du profond savoir du regretté savant, ressentent vivement sa perte prématurée et s'associent au deuil qui a frappé la science roumaine.

H. Mihaescu

## LES ÉLÉMENTS LATINS DES «TACTICA-STRATEGICA» DE MAURICE-URBICIUS ET LEUR ÉCHO EN NÉO-GREC

HARALAMBIE MIHĂESCU

### III

L'influence latine sur la terminologie militaire des stratégestes byzantins est si profonde qu'on ne saurait procéder à leur édition sans connaître au préalable et de façon adéquate la terminologie militaire romaine. L'examen de l'œuvre de Mauricius nous montre que certains termes répandus et populaires sont passés dans la littérature byzantine sans avoir été d'abord enregistrés dans les sources (littéraires et épigraphiques) latines, de sorte que leur attestation à l'époque byzantine constitue un moyen de compléter nos connaissances du bas-latin. Sur l'existence de mots latins conservés en roumain, comme par exemple : *allargare* > *alerga* « courir », *punga* > *pungă* « bourse », *veglem* > *veghe* « veille », *zava* > *za* « cuirasse », nous n'avons d'informations certaines qu'à travers la littérature byzantine. Il existe donc plusieurs motifs pour nous inciter à étudier conjointement les deux civilisations, la romaine et la byzantine, si nous voulons comparer, contrôler et compléter nos connaissances de chacune d'elles.

De *saccus* (d'origine orientale, en grec σάκκος) se sont formés les dérivés *sacculus*, *saccellus*, *saccellarius* « trésorier », *saccellio*. Les formes grecques σακέλλιον et σακέλλα ont à la base le mot latin *saccellus* et elles ont pris avant le VI<sup>e</sup> siècle, entre autres, le sens aussi de « trésor, lieu où l'on renferme l'argent »<sup>1</sup>. Le dictionnaire d'Hésychios renferme une indi-

<sup>1</sup> *Patrologia Graeca*, éd. Migne, Paris, 1862, vol. XXXII, col. 705 B (Greg. Naz., *Contra Iulianum*, II, 32 : περισκεῖν τὸ σακέλλιον).

cation précise : σακέλλα, ὅπου τὸ χρυσίον τίθεισι, σακέλλιον ὁμοίως. Dans les papyri du VIII<sup>e</sup> siècle, σακέλλα a le sens de « trésor, trésor de l'Etat »<sup>2</sup>. Chez Théophanes Continuatus il s'agit de la « cassette du patriarche » (ἡ πατριαρχική σακέλλα, p. 377, 11), à la différence de celle de l'empereur (ἐπὶ τῆς βασιλικῆς σακέλλης, p. 691,13), ainsi que du dignitaire préposé à la garde de l'argent de la ville (ὁ ἀπὸ τοῦ σακελλίου ἔπαρχος πόλεως, p. 757, 13). Le mot a conservé son sens initial, qu'on rencontre aussi dans Sudas (σακέλλιον, μαρσοῦπιον) et il a été utilisé dans cette acception dans les chroniques médiévales byzantines sous les formes σακέλλιον, σαγκέλλιον et σαγκούλλιον<sup>3</sup>, mais cette dernière seulement a survécu en néo-grec (σακκοῦλι « sac, besace », σακουλιάζω « je remplis mon sac, j'ensache, j'empoche, j'embourse »). On rencontre chez Mauricius le sens technique « trésor de l'Etat ou de l'unité militaire » : λαμβάνειν ὑπὲρ μισθοῦ ἀπὸ τοῦ σακελλίου... νόμισμα ἔν (II, 8).

On trouve dans quelques textes byzantines écrits entre le VI<sup>e</sup> siècle et le X<sup>e</sup> siècle le terme σέδετον (pluriel σέδετα) au sens de « camp permanent, lieu où l'on demeure ». C'est ainsi que dans le *Cod. Iust.* I, 4, 18 (éd. Krueger 41, a, 31) une ordonnance de l'empereur Anastase I<sup>er</sup> (481—518) parle des οἱ ὑπεστώτες καὶ τῇ παραφυλακῇ προσκαρτεροῦντες στρατιῶται ἐν τοῖς σεδέτοις. On lit dans les glossaires ainsi que dans le lexique Sudas (IV, 336, 15, Adler) cette explication : σέδετον· τὸ φοσσάτον<sup>4</sup>. Les lois militaires du VIII<sup>e</sup> siècle (Rufus) renferment ces mots : στρατιώτης ἐν παραχειμαδίῳ ἢ καὶ πάροδον ἢ εἰς τὰ σέδετα. Théophile (*De testamento militari*, II, 11, 3) se rend bien compte qu'il s'agit d'un mot rare, car il éprouve le besoin de l'expliquer : ἐν οἷς χρόνοις ἐν ἑτέροις διατρίβουσι τόποις ἢ ἐν τοῖς λεγομένοις αὐτοῖς σεδέτοις, τουτέστιν ἔνθα διάγειν αὐτοὺς ἀνάγκη τῶν στρατιωτικῶν ἐν τῷ διατίθεσθαι προνομίῳ οὐκ ἀπολαύσουσι. Le vocable σέδετον a été mis en rapport avec *sedere* et *sedes*. Précisons qu'en latin un \**sedetum* n'est pas attesté, mais l'origine latine du mot est indubitable. Nous croyons pouvoir expliquer comme suit le terme grec. Il faut supposer qu'à côté de *sedeo*, *sedere*, *sedi*, *sessus* il s'est formé en bas latin un schéma sur le modèle de *moneo*, *monere*, *monui*, *monitus*; *placeo*, *placere*, *placui*, *placitus*; *taceo*, *tacere*, *tacui*, *tacitus*. Conséquemment, la forme classique *sessus*, qui était isolée, a été remplacée par la forme analogique \**seditus*, *-a*, *-um* (prononcé *sedetus*, *-a*, *-um*) qui est à la base du terme byzantin σέδετον. Le mot apparaît aussi chez Mauricius

<sup>2</sup> F. Preisigke, *Wörterbuch der griechischen Papyrusurkunden...*, hg. von Emil Kiessling, Berlin, 1925, vol. II, col. 225.

<sup>3</sup> M. A. Triandaphyllidis, *Studien zu den Lehnwortern der mittelgriechischen Vulgarliteratur*, München, 1909, p. 119.

<sup>4</sup> F. Dolger, *Zur Ableitung des byzantinischen Verwaltungsterminus θῆμα*, dans *Festschrift W. Ensslin* = « *Historia* », IV (1955), p. 193, n. 7, reproduit dans *Paraspora*, Ettal, 1961, p. 193, n. 7.



avec le sens ci-dessus : εἰ δὲ ἐν παραχειμαδίῳ ἢ εἰς τὰ σέδετα ἢ κατὰ πάροδον ἄρχων ἢ στρατιώτης ζημιώσει συντελεστήν... (I, 7).

Aux IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles le mot τίτλος (*titulus*) apparaît dans les sources avec les sens suivants : 1. = ἐπιγραφὴ, titre, inscription ; 2. titre de livre ou de chapitre ; 3. titre d'impôt, sorte de groupe d'impôt ; 4. fondement juridique<sup>5</sup>. Compte tenu de ces acceptions, on saisit mieux le sens de ce passage de Mauricius où le vocable τίτλος a la signification du n<sup>o</sup> 4 : ἐν τῷ καιρῷ τῆς χρηστικῆς ῥόγας... ἀπογράφεσθαι... ὑπὲρ ποίων τίτλων ταύτην λαμβάνουσι (I, 2) « au moment de la distribution de la solde écrivons selon le registre quels sont les fondements juridiques de cette solde ».

Le mot φαμίλια (écrit aussi φαμηλία) provient du latin *familia* et il apparaît dans les sources grecques à partir du IV<sup>e</sup> siècle pour se prolonger sans interruption jusqu'en néo-grec (φαμελία, φαμιλία, φαμελίτης)<sup>6</sup>. Il a sous la plume de Mauricius l'acception de « famille, membres d'une famille » : τῆς φαμίλιας αὐτῶν ταπεινῆς οὔσης οἷα γυμνῆς (XI, 5) « leur famille (aux Slaves) étant humble et quasiment déshabillée ». C'est du latin *familia* que s'est formé le dérivé *familiaricus* qui apparaît dans les sources grecques à partir du III<sup>e</sup> siècle, depuis l'Edit de Dioclétien (26, 10, 269 ; 28, 4, 13, 34, 43 ; 26, 31), sous la forme φαμίλιαρικοί « les membres de la famille ». On rencontre chez Mauricius le terme rare et non attesté ailleurs de φαμιλιαρικόν « ce que l'on offre aux soldats pour l'entretien de leur famille » : τοὺς στρατιώτας καὶ μάλιστα τοὺς τὰ φαμιλιαρικὰ λαμβάνοντας (I, 2) « les soldats et notamment ceux qui touchent des allocations familiales ».



Dans le domaine des constructions et de la technique les Grecs étaient supérieurs aux peuples voisins : on n'en rencontre pas moins dans l'ouvrage de Mauricius un grand nombre de vocables techniques d'origine latine. Son premier éditeur, J. Scheffer, traduit comme suit ce passage de Mauricius : ἔνθα μάλιστα δι' ὄρουγην ἢ ἄγεσταν γίνεσθαι οὐκ εὐχερές ἐστιν ἢ στάσιν κριῶν (X, I) « maxime ubi fossam vallumve ducere aut arietes facere non est facile ». Le terme ἄγεστα « vallum » apparaît chez Procope suivi d'une explication, ce qui montre qu'il n'était pas intelligible à tout le monde : τὴν ἄγεσταν... οὕτω γὰρ τὸ ποιούμενον τῇ Λατίνων φωνῇ ἐκάλουν Ῥωμαῖοι (*Bell.* II, 26, 29). Le Soudas renferme une explication plus précise : ἄγεστα, πολεμικὸν μηχανήμα ἐκ λίθων καὶ ξύλων καὶ χροῦ ἐγειρόμενον « mécanisme de guerre, consistant en une accumulation de pierres, de bois et de terre ». Le meilleur moyen de saisir la signification c'est l'étymologie du terme.

<sup>5</sup> Preisigke-Kiessling, o. c., vol. II, col. 604 ; H. Zilliacus, *Zum Kampf der Weltsprachen im ostromischen Reich*. Helsinki, 1935 (Amsterdam, 1965), p. 212.

<sup>6</sup> N. P. Andriotis, *Ἐτυμολογικὸ Λεξικὸ τῆς καινῆς νεοελληνικῆς γλώσσης*, Athènes, 1967, p. 399.



Le latin possède la famille de mots : *agger*, *-eris* « matériaux apportés ou entassés, amas de terre, rempart », *aggerere* « entasser », *aggestum* « rempart, digue », *aggestus*, *-us* « action d'entasser », *aggestus*, *-a*, *-um* « entassé ». On rencontre chez Quinte-Curce (VI, 5, 20) et Pline l'Ancien (*Nat. hist.* XVII, 27) les syntagmes *adgesta humus* et *adgesta terra* au sens de « remblais de terre, rempart ». L'expression elliptique *adgesta* (ou *aggesta*), attestée chez Ammien Marcellin (XIX, 8, 1 : *ex adgestis erectis intrinsecus . . . nostri . . . resistebant*), s'est imposée au langage des camps. Cet *aggesta* a survécu en grec médiéval, sans devenir populaire, mais ne s'est pas conservé en néo-grec.

Attesté déjà chez Plaute (*Poen.* 201—202), le terme *ballista* (emprunt technique à un dérivé de βαλλίζειν, cf. βάλλειν « lancer ») est devenu par la suite populaire sous la forme *ballistra* (cf. it. *balestra*), d'où a pris naissance le dérivé *ballistrarius* « celui qui lance », qui est revenu ensuite en grec sur la plume de Mauricius (XII, 8, 6) sous la forme βαλλιστράριος.

Il est peu de mots qui se soient autant répandus en grec médiéval que les termes techniques *castellum* et *castrum*. Du premier se sont formés en latin les dérivés *castellamentum*, *castellanus*, *castellarius* et *castellatim*, et en grec ont pris naissance les formes κάστελλον, καστελλίον, κάστελλος, καστελλιανοί « milites castellis impositi » (*Basilic.* 57), καστέλλωμα « tourelle d'un bateau de guerre » (Cont. Porphyr. *Caer.*, p. 672, 5), καστελλάτος « vaisseau pourvu d'une tour de protection » et καστελλοῦν « instar castelli locum munire ». La dernière apparaît dans l'ouvrage de Mauricius (XII, 8, 21) : χρήσιμους δὲ τοξότας ἐν αὐτοῖς (dans les navires) βάλλειν καὶ γενναίους καὶ καστελλῶσαι αὐτούς. Le terme κάστελλον et son dérivé \*καστελλάκιον ont survécu en néo-grec, comme toponymes surtout. Le mot κάστρον, bien attesté chez Mauricius et dans la littérature byzantine, a engendré maints dérivés comme καστρεύω, καστρηρός, καστροκτισία, καστροκτιστής, καστρομαχία, καστροφυλακίω, καστροφύλαξ, νεοκάστρον, παλαιοκάστρον, ξυλοκάστρον et il s'est perpétué avec toute sa vigueur en grec moderne<sup>7</sup>.

Le latin *cisterna* (un dérivé en *-erna* de *cista* « panier d'osier ») était fréquent dans les textes byzantins sous la forme κιστέρνα (κιστάρνα chez Procope, *De aed.* IV, 4, p. 118, 18); il a survécu en néo-grec sous la forme στέρνα<sup>8</sup>. Mauricius en fournit plusieurs témoignages (X, 3; X, 4, etc.).

Le mot *palus* « pieu, pal, poteau » a pris un sens technique dans la langue des camps : *ad palum* ou *ad palos exerceri* signifiait « s'escrimer sur un poteau », cf. l'adjectif *palaris* « de pieu, de poteau » et le substantif *lusio* formaient le syntagme *palaris lusio* = *palaria*, n. pl. « escrime

<sup>7</sup> G. Rohlfs, *Lexicon Graecanicum Italiae Inferioris. Etymologisches Wörterbuch der unteritalienischen Graecitas*, 2. Aufl., Tübingen, 1964, p. 220.

<sup>8</sup> N. P. Andriotis, *o.c.*, p. 341; G. Rohlfs, *o.c.*, p. 240.

contre un poteau » (cf. Vég., *Mil.*, 1, 11 ; 2, 23). L'emploi fréquent du terme *palus* quand il s'agissait de toutes sortes de fortifications ou de constructions militaires explique pourquoi ce vocable est passé dès le II<sup>e</sup> siècle en grec et a ensuite survécu, par l'intermédiaire de la littérature byzantine, en néo-grec (πάλος, παλούκι)<sup>9</sup>. On rencontre chez Mauricius (IV, 3) πάλων ὀξέων καταπειρομένων, et chez Léon le Sage (XI, 5) ἔχοντας πάλους ἐντὸς πεπηγμένους. Chez Théophane (p. 759, 12) il s'agit d'un « épieu en fer » (ἐν σιδηρῷ πάλῳ) et dans la version de *Stephanites et Ichnelates*, écrite vers l'an 1080, πάλος a l'acception de « clou de bois, cheville » : λέγεται γὰρ ὡς πίθηξ τις ἰδὼν τέκτονα ξύλα στίχοντα πάλοις<sup>10</sup>. On trouve aussi dans le *Sylloge Tacticorum*, composé vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle, le dérivé παλλίσκων<sup>11</sup>. La popularité de πάλος en grec médiéval est, par conséquent, certaine ; on ne peut en dire autant de πάλλιον=*pallium* « sorte de vêtement », terme savant qui ne s'est pas maintenu en néo-grec. Mentionnant le mot παλλίωνες, attesté seulement chez Mauricius (X, 3) et Léon le Sage (XI, 15), Du Cange faisait un rapprochement de nature formelle avec πάλλιον et disait : « Sunt ergo παλλίωνες testudines, quibus veluti *pallio* milites proteguntur. »<sup>12</sup> Des papyri grecs fournissent quelques attestations de πάλλιον et le dictionnaire de Preisigke - Kiessling observe à cette occasion : « Ein nicht näher bekannter bautechnischer Ausdruck »<sup>13</sup>. Voici maintenant le passage de Mauricius : πρὸς τοὺς κριοὺς ἀντίκεινται τύλαι καὶ σακκία γέμοντα ἄχυρα καὶ ψάμμον· πρὸς δὲ τοὺς παλλίωνας ἦτοι ἐμβόλους τοὺς προαγομένους ἄρπαγες, πίσσα καὶ πῦρ καὶ λύθοι βαρεῖς κατάκεντροι « pour se protéger des béliers on pend des matelas et des sacs remplis de paille et de sable et pour se protéger des poutres ou des éperons mis à l'avant (il y a) des grappins en fer, de la poix, du feu et de lourdes pierres munies de pointes ». Le mot παλλίωνες est expliqué par l'auteur au moyen de ἔμβολοι « éperons ». [Il résulte du contexte que les παλλίωνες étaient une arme offensive et non défensive : nous avons donc le droit d'établir un rapprochement avec *palus*, mais pas avec *pallium*. Nous ne saurions rien dire de plus du terme παλλίωνες, faute d'autres attestations.

Le mot θύρα au sens général de « porte, passage » était populaire et répandu. Il est fréquent de rencontrer dans les textes byzantins le mot d'origine latine πόρτα avec l'acception spéciale de « porte d'un camp ou d'une forteresse », lequel a survécu en néo-grec. Citons les exemples de

<sup>9</sup> E. A. Bonga, *Τὰ γλωσσικὰ ἰδιώματα τῆς Ἐπειρου*, Joannina, 1964, vol. I, p. 289.

<sup>10</sup> L. O. Sjöberg, *Stephanites und Ichnelates. Überlieferungsgeschichte und Text*, Uppsala, 1962, p. 154, 3 (I, 8).

<sup>11</sup> *Sylloge Tacticorum quae olim « Inedita Leonis Tactica » dicebatur in lucem prolata curis Alphonsi Dain*, Paris, 1938, cap. 22, 6.

<sup>12</sup> C. Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae Graecitatis*, Lyon-Paris, 1688 (1943), p. 1086.

<sup>13</sup> Preisigke-Kiessling, *o. c.*, vol. II, col. 225.

Mauricius : ἐν τῷ φοσσάτῳ, πρὶν ἢ τινα τῆς πόρτας ἐξελεθεῖν, II, 17 ; τὰς πόρτας τοῦ φοσσάτου φυλάττειν, VII, 9a ; καὶ πόρτας καὶ μάγγανα τείχους, X, 4 ; τὸ φοσσάτον... [ἔχει]... τέσσαρας μὲν πόρτας τελειοτέρας, XII, 8, 22 ; καθ' ἐκάστην πόρταν ἤτοι πύλην, XII, 8, 22 ; εἰς τὰς πόρτας τοῦ φοσσάτου ἀφορίζειν, XII, 8, 22. En grec classique est attesté le dérivé παραπυλῖς, -ίδος « petite porte à côté d'une grande », et dans les textes byzantins apparaît παραπύλιον, avec la même signification. C'est sur le modèle de ce παραπύλιον qu'est né le terme παραπόρτιον, attesté aussi bien chez Maurice que dans d'autres sources byzantines, par exemple : παραπόρτια δὲ ἐν τοῖς τούτοις πύργοις... ἀνοίγεσθαι, X, 3 ; παραπόρτια μικρά, XII, 8, 22. En bas-latin est apparu le dérivé *portarius*, qui a remplacé graduellement le mot plus ancien *ianitor*. Le vocable *portarius* a également pénétré en médio-grec, mais il n'a pas survécu en néo-grec. Le terme πορτίτσα = μικρὰ θύρα, attesté en Epire, est, indubitablement, un emprunt fait aux Valaques<sup>14</sup>.

À côté de κλίμαξ « escalier, échelle », on rencontre aussi dans les textes byzantins le terme σκάλα avec le sens particulier de « étrier, échelle (i. e. port), escalier ». Ces différentes significations apparaissent également chez Mauricius : εἰς τὰς σέλλας σκάλας σιδηρᾶς δύο, I, 2 et ἐν ταῖς σκάλαις ἤτοι κλίμαξιν [τοῦ τεῖχους], X, 1. Du grec byzantin le terme est passé aux Turcs et est ensuite revenu en grec sous la forme σέλι « échelle (port) ».

Du latin *sudis*, -is (ou *sudes*) « pieu, épieu », d'abord attesté à partir du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, s'est formé le verbe *sudare* « renforcer », dont a pris naissance la forme *sudatum* « fortification, palissade », et de *sudare* s'est formé le post-verbal *suda* « fossé, retranchement », non attesté dans les sources latines mais présent dans la littérature byzantine<sup>15</sup>. Il existe, à propos de σοῦδα et de σουδάτον, une abondante littérature fondée sur force exemples empruntés aux textes byzantins et qui a pris naissance autour de la discussion relative au titre et à l'auteur du lexique dit *Sudas* du X<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Le terme σουδάτον « fortification faite de fossés et de palissades » s'est rangé dans la catégorie des substantifs en -άτον, assez usitée en médio-grec (exemples : δομεστικάτον, δρουγγαράτον, δουκάτον, μαγιστράτον, μανδάτον, ῥηγάτον, φοσσάτον, écrits tantôt avec l'accent aigu et

<sup>14</sup> T. Papahagi, *Dicționarul dialectului aromân general și etimologic* [Dictionnaire du dialecte aroumain général et étymologique], Bucarest, 1963, p. 897 ; H. G. Georgiou, *Τὸ γλωσσικὸ ἰδίωμα Γέμα Καστορίας*, Thessalonique, 1962, p. 190.

<sup>15</sup> A. Walde - J. B. Hofmann, *Lateinisch-etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1954, vol. II, p. 623.

<sup>16</sup> F. Dolger, *Der Titel des sog. Suidaslexikon*. « Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Abteilung », 1936, Heft 6, München, 1936 ; Henri Grégoire, dans son compte-rendu du travail de Dolger, « Byzantion », XI (1936), p. 774 — 783, XII (1937), p. 295 — 300 ; Alphonse Dan, *Σοῦδα dans les traités militaires*, « Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves », V (1937), p. 233 — 241 ; F. Dolger, *Zur Σοῦδα-Frage*, « Byzantinische Zeitschrift », XXXVIII (1938), p. 36 — 57.

tantôt avec un circonflexe)<sup>17</sup>. Chez Mauricius-Urbicius il est placé à côté de φοσσάτον et a une acception voisine de celle de ce dernier : φοσσάτων ἢ σουδάτων ἐργασία, XII, Urbicii *Epitedeuma*).

Les termes servant à désigner les routes et les voies de communication dans l'empire romain variaient en fonction du relief et du genre de vie des diverses régions : le vocabulaire des voies de communication reflète ainsi un aspect de l'histoire économique. Des termes comme *semita*, *via*, *vicus* se rencontraient surtout dans les rangs des populations paysannes, *angiportus*, *platea* chez les gens des villes, *callis*, *trames* parmi les gens pratiquant la transhumance et dans la bouche des montagnards. *Ruga*, *rupta*, *strata* sont des innovations relativement tardives, apparues à l'époque d'expansion maximale et d'épanouissement de la civilisation romaine<sup>18</sup>. Il est intéressant de constater que de ces termes ont survécu en roumain *callis*, en médio-grec et en néo-grec le terme *strata*, et en albanais *ruga*. Le mot *strata* a pénétré assez tard en grec, c'est-à-dire à peine à partir du VI<sup>e</sup> siècle. Quand il utilise ce mot, Procope (*Bell.* II, 1, 7) se rend bien compte que c'est là un vocable nouveau et il éprouve le besoin de l'expliquer : στράτα γὰρ ἡ ἐστρωμένη ὁδὸς τῆς Λατίνων καλεῖται φωνῆ. Chez Mauricius, il s'agit des routes du nord du Danube, dans le sud de la Roumanie de nos jours : d'après ce que l'on sait, ces routes n'étaient pas à coup sûr des voies empierrées (στράτας δεικνύειν, XI, 5).

De *fodio*, *-ere*, *fodi*, *fossum* « fouiller, percer, creuser » s'est d'abord développé le substantif *fossa*, *-ae*, « fosse », attesté à partir du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, puis *fossare* et *fossatum* (surtout dans la langue des arpenteurs et des militaires, cf. *vallatum*) « fossé », attesté depuis le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. *Fossa* et *fossatum* ont survécu dans certaines langues et certains dialectes romans occidentaux et ils étaient indubitablement populaires<sup>19</sup>. La persistance de *fossatum* en roumain (*fsat*, *sat* « village »), et en albanais (*fshat* « village ») a été révoquée en doute par certains chercheurs pour des motifs d'ordre phonétique, mais φοσσάτο « armée » en néo-grec continue sûrement le latin *fossatum*, transmis par le canal de la littérature byzantine. En grec médiéval on rencontre les formes φόσσα « fosse » et φοσσάτον « fossé, camp militaire, armée », conservées toutes les deux en néo-grec, ainsi que φοσσεύειν, φοσσατεύειν et φοσσατικῶς<sup>20</sup>. On trouve chez Mauricius φόσσα « fosse » (IV, 3 ; VII, 12a, 13a, 16a ; X, 4 ; XII, 2 ;

<sup>17</sup> St. B. Psaltes, *Grammatik der byzantinischen Chroniken*, Gottingen, 1913, p. 136—137, 282, 283.

<sup>18</sup> J. André, *Les noms latins du chemin et de la rue*, « Revue des études latines », XXVIII (1950), p. 104—134.

<sup>19</sup> W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 3. Aufl., Heidelberg, 1935, nr. 3460 et 3461.

<sup>20</sup> E. A. Sophocles, *Greek Lexicon of the Roman and Byzantine periods*, New York, 1887, p. 1150.

8, 21), φοσσεύειν « creuser, percer » (VIII, 1) et φοσσάτον. Ce dernier est parfois expliqué par χάραξ « fortification faite de palissades » (καταγραφὴ χάρακος ἦτοι φοσσάτου, XII, 8), d'autres fois par στρατοπέδεια (XII, 8, 22), et le plus souvent par ἄπληκτον ou ἄπληκτα « camp militaire » (ἄπληκτα ἦτοι φοσσάτα, I, 3 ; φοσσάτον ἦτοι ἄπληκτον, IX, 2, etc.).



L'art de construire des ponts chez les Byzantins était non seulement tributaire pour beaucoup de la technique de la Grèce antique, mais aussi de celle du Rome. La chose résulte du reste de l'étude de la terminologie. Les diverses parties constitutives d'un pont jeté sur de petites rivières étaient, d'ordinaire, « préfabriquées » et transportées sur des chariots et au besoin, on les fixait entre elles pour faciliter le passage rapide des armées. En ce sens il est bon de retenir la constatation d'une connaissance averti : « Des équipages de ponts accompagnaient les armées romaines en marche ; ils consistaient en petites embarcations légères (*monoxyli*), qu'on transportait sur des chariots avec des planchers, des cordages et tous les instruments de métal nécessaires pour les attacher les uns aux autres (Veget. III, 7) ; un bas-relief de la colonne Antonine représente (fig. 3983) des chariots avec leur chargement de barques (K. Cichorius, *Die Reliefs der Trajanssäule*, Berlin, 1896, pl. 120 A) »<sup>21</sup>.

On apprend, grâce à Mauricius, qu'il existait deux sortes de ponts : des ponts de bateaux (dits *ποντογέφυραι*) et des ponts de bois (disposés sur des planchers appelés *pulpita*) : τῶν ποταμῶν... ὄντων δυσβάτων... τοὺς μὲν γεφυροῦν, τοὺς δὲ πουλιπιτοῦν (XI, 5). Cette précision est répétée ailleurs encore et la chose ne fait pas l'ombre d'un doute : γεφύρας δὲ ἐνταῦθα συμπεργνωμένας ἢ διὰ ξύλων ζυγωμάτων, ὡς ἐστὶν ἕθος τὰς πολλὰς γίνεσθαι, ἢ διὰ ναυκλῶν πύργωντε... (IX, 1). Les ponts sur pilotis étaient plus fréquents : l'action de les construire portait le nom de *πουλιπιτοῦν* et l'autre celui de *γεφυροῦν* <sup>22</sup>.

Il n'est pas sans intérêt de constater que la terminologie du pont est en bonne partie d'origine latine. Ceci montre que la technique constructive elle aussi était le fruit de l'expérience séculaire de l'armée romaine. Les petites embarcations qui soutenaient les ponts s'appelaient *ναυκέλια* (= *navicellae*), *ἀρκλαι* (= *arculae*) ou *ἀρκλία* (n. pl. *arcula*). Les principaux manuscrits de l'ouvrage de Mauricius (MNPV) renferment le terme *ναυκέλια*, et le manuscrit A, du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, l'explique par *ἀρκλία* : *ναυκέλια... πλοῖα ἢ τὰ παρ' ἡμῶν ἀρκλία λεγόμενα, τὰ ἐς γεφύρωσιν ἐπιτήδεια* (XII,

<sup>21</sup> M. Besnier, *Pons*, γέφυρα, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publ. par Ch. Daremberg et E. Saglio, Paris, non daté, vol. IV, p. 560.

<sup>22</sup> Fr. Lammert, *Pons*, dans *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, publ. par Pauly-Wissowa-Kroll, Stuttgart, 1952, vol. XXI, col. 2437-2452.

8, 21). Cette glose montre que le mot ἀρκλίον était alors plus connu que ναυκέλιον ; ce qui est encore confirmé par le fait que ἀρκλίον (noté d'un astérisque par G. Rohlfs) a survécu en néo-grec, tandis que ναυκέλιον n'a pas laissé de trace<sup>23</sup>. Une autre preuve de la caducité du vocable ναυκέλια (ou ναῦκλαι) est aussi le fait qu'au X<sup>e</sup> siècle Léon le Sage le remplace par μονόξυλα. Pour exprimer la notion de « faire un pont » on rencontre encore chez Mauricius (XII, 8, 21) le verbe ποντιλῶσαι, et pour celle de « matériaux servant à la construction d'un pont » le substantif ποντίλια (dans le ms. M) et πόντιλα (dans le ms. A). Ces deux vocables avaient pour point de départ le latin *pons*, dont s'est formé l'adjectif *pontilis*, -e, cf. Lyd., *De mens.* III, 21, p. 42,4 éd. de Bonn : πόντην γὰρ οἱ Ῥωμαῖοι τὴν γέφυραν καλοῦσι, καὶ ποντίλια τὰ γεφύρια ξύλα. Le verbe πουλιπιτοῦν repose sur le latin *pulpitare* « planchéier » (dérivé de *pulpitum* « tréteau, estrade ») ; il n'est pas attesté ailleurs que chez Mauricius.

Un autre terme rare est πλωταί : γεφυρώματα κατασκευάσαι, εἰ δυνατόν, τὰς λεγομένας πλωτάς, ὥστε ἀσκόπους τὰς διελάσεις τῶν ποταμῶν γίνεσθαι (XI, 5). On a proposé au mot πλωτή une étymologie slave, à savoir le slave commun \**plъtъ* « radeau » (cf. *plută* en roumain), reconstitué d'après le letton *pluts*, vieux-tch. *plet*, slovaque *plť* pol. *plet* (gen. *plta*)<sup>24</sup>. L'origine slave du terme πλωταί, attesté avec cette signification dans la première moitié du V<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>, est invraisemblable du point de vue chronologique, car les rapports entre les Byzantins et les Slaves ne se sont guère intensifiés qu'après le VI<sup>e</sup> siècle. Pour expliquer l'origine de ce vocable il faut s'adresser tout d'abord à la langue grecque elle-même. Le verbe πλωτεύομαι avait également le sens de πλωτίζομαι (Polyb. XVI, 29, 11) et signifiait « flotter sur l'eau ». Les îles Στροφάδες s'appelaient aussi Πλωταί, c'est-à-dire « les Iles flottantes ». Par conséquent les πλωταί (sc. νῆες) étaient précisément les bateaux « flotteurs » sur lesquels on battissait les ponts.

Du latin *palus*, *paludis* « marais » a pris naissance le terme παλούδιον « marais », attesté uniquement sous la plume de Mauricius (IV, 3 ; XI, 5). Dans certains textes grecs médiévaux apparaît également la forme παδούλα « marais »<sup>26</sup>, résultant de la forme latine à métathèse *padule*, attestée dans les sources littéraires latines de la basse époque et conservée en roumain (*pădure* « forêt »).

Un autre vocable d'origine latine, attesté seulement chez Maurice est καλκατοῦρα « pas, trace laissée par le pied » : δύναται . . . στοχάσασθαι . . . ἐκ

<sup>23</sup> G. Rohlfs, *o. c.*, p. 56.

<sup>24</sup> J. Kulakovsky, *Славянское слово «плот» въ записи Византийцев*, dans « Византийский Временник », VII (1900), p. 107–112. Les exemples sont fournis d'après M. Vasmer, *Russisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1955, vol. II, p. 374.

<sup>25</sup> Socratis *Historia ecclesiastica*, VII, 37 (PG. LXVII, col. 828) : ναῦς ἀχθοφόρος... πλωτὴν αὐτὴν ὀνομάζουσι en l'an 439 approximativement.

<sup>26</sup> M. A. Triandaphyllidis, *o. c.*, p. 119.



... τῆς καλκατούρας . . . τῶν ἵππων καὶ τῶν ἀνθρώπων (IX, 5). Le mot *calcatúra* est rare dans les sources latines mais il est indubitablement populaire; il a été hérité par la langue roumaine (*călcătură*)<sup>27</sup>.



L'ouvrage de Mauricius nous a conservé plus de quarante termes de commandement militaires en latin. Ils constituent une importante source pour connaître la langue latine parlée à la basse époque. Si dans un écrit de stratégie en langue grecque du commencement du VII<sup>e</sup> siècle les termes de commandement étaient en latin, c'est là une preuve de plus de la continuation directe de la culture romaine par la culture byzantine. Ceci montre également que dans la mosaïque de langues parlées par les soldats, recrutés chez les peuples les plus divers, la langue latine représentait encore un facteur d'unité et de rapprochement. Ces formules militaires nous sont parvenues par l'intermédiaire de manuscrits des X<sup>e</sup> (M) et XI<sup>e</sup> siècles (NPVA); les copistes ne connaissaient plus le latin et ils les transcrivaient mécaniquement; aussi des erreurs ou des omissions se sont-elles fauilées dans la transmission de ces formules. Pour faciliter le contrôle de ces termes de commandement nous pouvons invoquer aussi bien les stratégestes grecs plus anciens que Mauricius (surtout Asclépiodote du I<sup>er</sup> s. a. n. è. et Arrien du II<sup>e</sup> s.) que, notamment, le traité de stratégie de l'empereur Léon le Sage, du X<sup>e</sup> siècle, qui traduit en grec les termes de commandement en question<sup>28</sup>. Comme il n'a pas existé jusqu'ici d'édition critique de Mauricius, les dites formules ont été assez peu étudiées et mises en valeur par les chercheurs. Nous allons les discuter les unes après les autres en respectant l'ordre alphabétique et en faisant mention des leçons de tous les manuscrits.

1. *acia in acia* NPV, *acia acia* M (XII, 8, 16, 15) « file dans file ». On entendait par ἀλία l'unité militaire de base, comptant approximativement 16 soldats disposés de flanc l'un derrière l'autre et appelée en grec λόχος. Quand on exprimait cet ordre, l'unité en question devait s'approcher d'une autre unité similaire et fusionner avec elle.

2. *ad conto clina* MNPV (XII, 8, 16, 11) « à la lance, vers la lance, oblique », c'est-à-dire « à droite »; ἐπὶ δόρυ κλίνον (Ascl. 12, 11; Arrien 31, 2).

<sup>27</sup> *Thesaurus linguae Latinae*, III, 129, 15–17; Vit. X. 5,1 *rotae sine operarum calcatúra*; Aug., *In psalmos* 55,7 *vinum quod manet de calcatúra*.

<sup>28</sup> Asclepiodotos, éd. W. A. Oldfather, with an English Translation by members of the Illinois Greek Club, London-Cambridge (Massachusetts), 1962; Flavii Arriani *Scripta minora et fragmenta*, edd. A. G. Roos-G. Wirth, Leipzig, 1968; Leonis imp. *Tactica*, éd. R. Vári, I–II, 1, Budapest, 1917–1922 (inachevée); Leonis imp. *Tactica sive De re militari liber*, éd. J. Meursius, dans *Patrologia Graeca*, éd. Migne, Paris, 1863, tome CVII, col. 669–1120; F. Aussaresses, *L'armée byzantine à la fin du VI<sup>e</sup> siècle d'après le Strategicon de l'empereur Maurice*, Bordeaux, 1909.

3. *ad decarchas* MNPV (III, 5, 3) « vers les décarques », εἰς δεκάρχας. Les soldats des unités de 10 hommes (δεκαρχίαι) se dirigeaient vers leurs chefs appelés δεκάρχαι.
4. *ad diphalangiam exitis* MNPV (XII, 8, 16, 10) « sortez, à la double ligne ».
5. *ad latus stringe* MNPV (III, 3 ; III, 5, 3 ; XII, 8, 24, 7) « par le flanc, serrez », εἰς πλάγιον σφίγγον A.
6. *ad octo* MNPV (XII, 8, 16, 4 et 11) « à huit ».
7. *ad pentarchas* MNPV (III, 5, 3) « vers les pentarques », εἰς πεντάρχας. Les soldats appartenant aux unités de cinq (πενταρχίαι) se rendaient auprès de leurs chefs dits πεντάρχαι.
8. *ad fulco* NPV, λαφούλκα MLp (XII, 8, 16, 8) « à la tortue en formation de lutte compacte », cf. v. all. \**folc(h)*, v. angl. *folk*, n. all. *Volk* « foule, peuple », v. sl. *plŭkŭ* (de \**pulku*) « groupe »<sup>29</sup>.
9. *ad scuto clina* MNPV (XII, 8, 16, 11) « au bouclier, oblique », c'est-à-dire « à gauche », ἐπ'ἀσπίδα (Polyb. III, 115, 9 ; Arrien 31, 3).
10. *ad tetrarchas* MNPV (115, 5, 3) « vers les tetrarques », εἰς τετράρχας. Les soldats des unités de quatre hommes (τετραρχίαι) se dirigeaient vers leurs chefs appelés τετράρχαι.
11. *adiuta* MNPV (XII, 8, 24, 6) « à l'aide ».
12. *aequaliter ambula* NPV, ἐν ποίᾳ γῆ περιπατεῖ A (III, 5, 3) « alignez, marche ».
13. *ami fulco* MNPV (III, 8, 24, 5) « sortez à la tortue », *ami* = *abi*, de *abire* « sortez », cf. ἀποχωρεῖν (Ascl. 12, 11).
14. *cede* MNPV, ὑποχώρει A (III, 5, 8) « recule ».
15. *clina dextra* NPV (III, 5, 9 ; XII, 8, 16, 13 ; XII, 8, 24, 8 ; XII, 8, 24, 13) « penche à droite » ou « à droite ».
16. *clina senestra* NPV (XII, 8, 16, 13), *clina senestra* NPV (XII, 8, 24, 8), ἀριστερά M « penche à gauche » ou « à gauche ».
17. *cum ordine seque* NPV, μετὰ τάξεως ἀκολουθεῖ A (III, 5, 7) « suis en bon ordre ».
18. *curso mina* NPV, ἔλα A (III, 5, 7) « galop accéléré ».
19. *depone* PV, *despone* MN *dextra au senestra* (III, 5 ; XII, 8, 16, 13 ; XII, 8, 24, 8), θές (μετάθεις) δεξιά ἢ ἀριστερά « déboitez à droite ou à gauche ».
20. *derige frontem* MNPV (XII, 8, 16, 5), *dirige frontem* MNPV (XII, 8, 24, 3) « alignez, front », cf. εἰς ὀρθὸν ἀπόδος (Arrien 32, 1).
21. *exi* MNPV (XII, 8, 16, 4 ; XII, 8, 24, 2), *exitis* = ἐξίτετε MNPV (XII, 8, 16, 10 ; XII, 8, 24, 2) « sortez », en grec ἀπέρχεσθαι, ἐξέρχεσθαι.

<sup>29</sup> Kluge-Mitzka, *Etymologische Wörterbuch der deutschen Sprache*, Berlin, 1964, p. 825.



22. *intra* MNPV (XII, 8, 16, 15; XII, 8, 24, 2) « entrez », en grec εἰσέλθε.

23. *iunge* MNPV, σφίγξατε A (III, 4 et 5; XII, 8, 16, 16; XII, 8, 24, 4) « joignez ».

24. *largia ad ambas partes* MNPV, εἰς τὰ δύο μέρη πλατύνει A (XII, 8, 16, 13; XII, 8, 24, 14) « au large vers les ailes ».

25. *largiter ambla* NPVA (III, 2) « au large, marche ».

26. *medii partitis ad diphalangiam* (XII, 8, 16, 10) « ceux du milieu divisez, à la double ligne ».

27. *mina* MNPV, ἔλα (III, 5, 8) « en avant ».

28. *mcne* MNPV (III, 5, 2; XII, 8, 16, 11) « marche ».

29. *muta locum* MNPV (XII, 8, 16, 16) « changez la place ».

30. *parati* MNPV (XII, 8, 16, 9) « attention ».

31. *percute* MNPV, σκεπάσαι A (III, 5, 6) « frappez, tirez ».

32. *primi stas* MNPV (XII, 8, 16, 10; XII, 8, 24, 7) « les premiers, halte ».

33. *redi ego*, ῥάδδε M, βρέγγε NPV, ὑπόστρεφον Léon, *recede* Vári (XII, 8, 16, 11; XII, 8, 24, 12) « en arrière »; ἐπάνιθι (Arrien 25, 4).

34. *reverte* MNPV (XII, 8, 16, 10) « retourne ».

35. *secundi ad diphalangiam* MNPV (XII, 8, 16, 10) « les seconds, à la double ligne ».

36. *sta, state* MNPV (III, 5, 2; XII, 8, 24, 7) « halte ».

37. *suscipe* NPV (III, 9) « reçois, prends possession ».

38. *torna* MNPV (III, 5, 8) « demi-tour ».

39. *transforma* NVLp, *transfurma* MP, μετασχημάτισον A (III, 5, 10; XII, 8, 16, 16) « changez la figure ».

40. *transmuta* MNPV, μετέλλαζον A (III, 5, 10) « changez la position ».

41. *Silention! Mandata captate! Non vos turbatis! Ordinem servate! Bando sequite! Nemo dimittat bandum et inimicos sequator!* (MNPV, XII, 8, 24, 1) « Silence! Écoutez les commandements. Que personne ne bouge! A vos rangs! Suivez le drapeau! Que ni l n'abandonne le drapeau et suivez les ennemis!». Commentaire: *silention* codd., μετὰ σιγῆς Léon; *captate* Reichenkron<sup>30</sup>, καμπλάτε M, καπλάτες NPV, πληρώσατε Léon; *servate* M, *servates* NPV, φυλάξατε Léon; *bando* (= latin classique *bandum*); *sequator* NPV, *segue* M, διώξατε Léon.

<sup>30</sup> G. Reichenkron, *Zur romischen Kommandosprache bei byzantinischen Schuftstellern*, « Byzantinische Zeitschrift », LIV (1961), p. 18–27. La graphie καπλάτε de Const. Porphyrogénète de *De cerim.* I, 10, 27 (éd. A. Vogt) est interprétée comme une corréption de *ambulate, amblate, aplate* et est traduite par « avancez ». Il s'agit en réalité du latin *captate* « attention à mes paroles, soyez attentifs ». Pour l'ensemble de cette étude nous avons consulté aussi Gustav Meyer, *Die lateinischen Lehnworte im Neugriechischen* (= *Neugriechische Studien*, III), « Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil.-hist. Klasse », Bd. CXXXII, Wien, 1895.

42. *Silention ! Nemo demittat, nemo anteceda bandum ! Si venias e recta facie, bandum capta ! Ipso seque cum bando, milix ! Talis est commodu, miles barbatu. Si vero bandum demittes, eo modu non servies. Serva, milix, ordinem + vos deum ipsa te + Serva et tu, bandifer, sive pugnax, sive seque inimicum ! Si venias e recta facie, non forte minare, ut nec sparges suum ordinem.* NPVA (III, 5, 1). « Silence ! Que nul n'abandonne, que nul ne dépasse le drapeau ! Si tu viens par devant, fais attention au drapeau ! Avance avec le drapeau, soldat ! Pareil homme est indiqué, c'est un brave soldat. Mais si tu abandonnes le drapeau, tu n'es plus utile. Respecte l'ordre, soldat ! . . . Maintiens-le toi aussi, porte-drapeau, si tu combats ou si tu poursuis l'ennemi ! Si tu viens par avant, ne va pas vite, pour ne pas déranger l'ordre de bataille. » Commentaire : *venias* ego, BENIASSB codd., ἐὰν ἐκβῆς Léon ; *facie* ego, *facis* codd., ἀπὸ τῆς τοῦ μετώπου ὄψεως Léon ; *miles barbatu* ego, MLE BARBATI ; codd., στρατιώτης ἀνδρείος Léon ; *non servies* ego, NOSERVISE codd., μὴ κατὰ παράκλησιν ἐάσης Léon ; *serva* ego., SERBET codd., φύλαττε Léon ; *bandifer* ego, BANDI codd., βανδοφόρε Léon ; *venias* ego, BE codd., εἰ δὲ ἐκβῆς Léon ; *facie* ego, *faces* codd., ὄψιν Léon ; *non... minare* codd. ; μὴ ἐλάσης Léon ; *ut... ordinem* codd., ἵνα μὴ σκορπίσης τὴν σὴν τάξιν Léon.

L'appel au secours de la divinité était également exprimé en latin : *nobiscum deus* (II, 17, 1 et 2 ; XII, 8, 16, 9). Cette invocation était prononcée soit par tous les soldats ensemble, soit par deux groupes qui se complétaient alternativement : les uns entonnaient le mot *deus* et les autres répondaient *nobiscum*, ou inversement.

Pour faciliter l'intelligence des termes de commandement exprimés en latin, en voici quelques-uns en langue grecque : ἄγε εἰς τὰ ὄπλα (Arrien 32, 1) « attention, aux armes » ; ἀνάλαβε τὸ δόρυ οὐ τὸ δόρυ ἀνάλαβε (Ascl. 12, 11) « saisis la lance » ; ἄνω τὰ δόρατα οὐ τὰ δόρατα ἄνω (Arrien 32, 1) « lances en l'air » ; ὁ οὐραγὸς τὸν λόχον ἀπευθύνετω (Arrien 32, 1) « que le commandant de l'arrière-garde dispose son groupe » ; εἰς ὀρθὸν ἀπόδος (Arrien 32, 1) « alignement », ἀποκατάστησον (Ascl. 12, 11) « à vos places », διάστηθι (Ascl. 12, 11) « distancez vous », διτ = dite, dicite (Const. Porphy. *De cerim.* I, 1, p. 16 ; I, 9, p. 63 ; I, 32, p. 125) « ordonnez » ; τὸ μῆχος διπλασίαζε (Ascl. 12, 11) « doublez la longueur » ; ἐξέλισσε (Ascl. 12, 11 ; Arrien 31, 4 ; 32, 1) « contre-marche, déroulez », c'est-à-dire faire évoluer une troupe de façon que les hommes, en faisant volte-face, reviennent par ordre de rang de queue en tête, le dernier rang pivotant sur place ; ἐπίστρεφε (Ascl. 12, 11) « retourne » ; ἔχον οὕτως (Arrien 32, 1) « arrête là » ; λέβα οὐ λέβα λώκ (Const. Porphy. *De cerim.* I, 87, p. 394 ; II, 56, 46 ; II, 57, p. 57 ; II, 61, p. 71) « leva loco, lève-toi de là » ; παράστηθι ἐπὶ τὰ ὄπλα (Ascl. 12, 11) « aux armes » ; παραόρα ἐπὶ τὸν ἡγούμενον (Ascl. 12, 11) « les regards au commandant » ; πρόαγε

(Arrien 32, 1) « en avant » ; σίγα (Arrien 32, 1) « silence » ; στοίχει (Ascl. 12, 11) « marchez à la file » ; σύντηρει (Ascl. 12, 11) ou τήρει τὰ διαστήματα (Arrien 32, 1) « maintenez les intervalles » ; ὑπόλαβε τὴν σκευήν (Ascl. 12, 11) « les armes en l'air ».

L'art militaire de la Grèce antique s'est développé graduellement et s'est transmis à la civilisation byzantine. Les Romains y ont apporté certains compléments, mais sans jamais atteindre à un degré de perfection appréciable, à cause de la technique encore rudimentaire dont disposait le monde antique. D'autres améliorations sont venues de la part des peuples migrants, notamment l'utilisation judicieuse des mouvements de la cavalerie. Toutes ces acquisitions ont été consignées par les stratéges byzantins. Mais nous ne disposons pas d'éditions critiques satisfaisantes pour la grande majorité de ces auteurs. En outre, l'abondance et la variété des manuscrits rendent cette opération très délicate et de longue haleine. Sans ce labeur préalable il sera impossible d'approfondir la technique de bataille et l'organisation militaire de l'empire byzantin.

## INTRODUCTION À UNE ÉTUDE SUR LE PORTRAIT DE FONDATEUR DANS LE SUD-EST EUROPÉEN. ESSAI DE TYPOLOGIE \*

MARIA-ANA MUSICESCU

*Avant propos.* Au Moyen Âge, dans les pays du Sud-Est européen, la représentation des fondateurs était intégrée aux ensembles de peinture religieuse. Mais, malgré l'unité de l'évolution du style, la présentation des fondateurs constitue un problème indépendant, dû au caractère particulier du thème, à la diversité iconographique et à sa qualité de document pour l'histoire, la société et la culture d'un peuple; son intérêt dépasse donc largement le domaine de l'art et se rattache à celui plus vaste de l'histoire de la culture. Or, si pour les époques romano-byzantine et byzantine il existe des ouvrages fondamentaux<sup>1</sup>; si pour la présentation des fondateurs dans les différents pays de l'Orient chrétien la bibliographie — détaillée ou simplement informative — est assez riche, la plupart des études se limite, pour le Sud-Est européen, à l'époque antérieure à la

---

\* Cet article a fait l'objet d'une Communication à l'Institut d'Études Sud-Est européennes de l'Académie roumaine (1968). C'est un chapitre d'une ample étude sur les portraits de fondateurs au Moyen Âge dans les pays du Sud-Est européen. L'information incomplète (directe autant que bibliographique) sur la Grèce et l'Albanie, ne nous a pas permis d'inclure ces pays dans notre étude. L'espace typographique restreint nous a obligé d'abrégier les notes et de ne citer que les ouvrages fondamentaux. L'article se limite à la peinture murale, sans entrer dans aucun détail d'iconographie et de considérations esthétiques.

<sup>1</sup> Pour les portraits de l'époque romano-byzantine, v. V. N. Lazarev, *Storia della pittura bizantina*, au Chap. *L'arte tardo antica*, Torino, 1967; Le livre de A. Grabar, *l'Empereur dans l'art byzantin. Recherches sur l'art officiel de l'Empire d'Orient*, Paris, 1936, demeure fondamental dans ce domaine pour l'époque romano-byzantine et byzantine.

conquête ottomane<sup>2</sup>; période d'ailleurs où, exception faite des Pays roumains, la création artistique parvient à son maximum d'épanouissement. Cette limitation s'explique, entre autres, par le fait que, malgré un éveil d'intérêt de la part des historiens de l'art pour la peinture des XVI<sup>e</sup> — XVIII<sup>e</sup> siècles, les problèmes de la peinture post-byzantine<sup>3</sup>, n'ont, en général, été étudiés que partiellement (et presque exclusivement pour le territoire grec)<sup>4</sup>. Ainsi, le rayonnement de la peinture « crétoise » et tout particulièrement le rôle joué par le Mont Athos dans cette action n'ont été fixés jusqu'à présent que dans leurs traits généraux. Les recherches comparatives entre la peinture de Grèce, de Serbie, de Bulgarie, d'Albanie et des Pays roumains ne sont guère plus avancées. Il n'est donc pas étonnant que dans cette phase des recherches sur la peinture post-byzantine, l'aspect particulier, les problèmes de détail — secondaires en apparence — du portrait de fondateur n'aient pas suscité jusqu'à ce jour un intérêt plus soutenu de la part des historiens d'art. Il existe, d'autre part, parmi les spécialistes d'art médiéval — pour des considérations qui n'intéressent pas ce travail — un préjugé défavorable concernant la valeur esthétique de la peinture post-byzantine en général. Ce fait a également entraîné un certain manque d'intérêt pour les représentations artistiques « provinciales », « locales » qui, en effet, sont loin de pouvoir soutenir la comparaison avec la peinture byzantine et qui apparaissent anachroniques par rapport à l'évolution spectaculaire de la peinture occidentale.

Pourtant le jugement de valeur habituel pour la peinture murale ne saurait constituer l'unique critère d'appréciation d'une expression artistique plus d'une fois médiocre. Car, bien que parmi les portraits de fondateurs des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles de Bulgarie et de Serbie il se trouve des chefs-d'œuvres du genre — tels ceux du tsar Constantin Assen Tich et de son épouse Irène, du sébastokrator Kalojan et de son épouse Dessislava de Bojana (Bulgarie)<sup>5</sup>, ou bien ceux de Saint Sabbas (Nemanjia) et du roi

<sup>2</sup> Sv. Radojčić, *Portreti srpskih vladara u srednjom veku* [Les portraits des souverains serbes du Moyen-Age] (avec résumé français), Skoplje, 1934; A. Vassiliev, *Klitorski Portreti* [Les portraits des fondateurs], Sofia, 1960. Pour les portraits bulgares jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ainsi que pour de nombreuses informations sur les portraits serbes, e.a., v. A. Grabar, *La peinture religieuse en Bulgarie*, Paris, 1928; pour les portraits roumains il n'y a pas d'ouvrage d'ensemble. De nombreuses informations dans « Buletinul Comisiunii Monumentelor Istorice », Bucarest, 1908—1940; V. Vătăşianu, *Istoria Artelor plastice în România*, I, Bucarest, 1959 (avec une ample bibliographie); *Istoria Artelor Plastice în România*, I, Bucarest, 1968.

<sup>3</sup> Nous utilisons la notion de « post-byzantine » dans sa signification la plus large, concernant tout l'Orient chrétien.

<sup>4</sup> Le livre de S. Petkovič, *Židno slikarstvo na području Pečke Patrijaršije 1557—1614* (*Wallpainting on the territory of the Patriarchate of Peč*) (avec résumé anglais), Novi Sad, 1965, constitue une première synthèse de la peinture serbe entre 1557—1614.

<sup>5</sup> A. Grabar, *op. cit.*, p. 155—176; A. Vassiliev, *op. cit.*

Vladislav de Mileševo<sup>6</sup> (Yougoslavie), du roi Miloutine de Prizren<sup>7</sup> (Yougoslavie), e. a. — ce n'est pas uniquement sous le rapport de la réussite artistique que doit être abordée l'étude du portrait de fondateur en général et, tout particulièrement, au cours de la période post-byzantine. Communs aux pays du Sud-Est européen et caractéristiques pour cette zone, les portraits des fondateurs des XVI<sup>e</sup> — XIX<sup>e</sup> siècles sont le plus souvent des représentations d'un réalisme élémentaire, dont le langage plastique est tout aussi direct que les textes des inscriptions votives placées au-dessus de la porte d'entrée des églises.

Dérivé, par sa conception et par sa forme, de Byzance, le portrait de fondateur de Bulgarie, de Serbie et des Pays roumains, de même d'ailleurs que celui de tout l'Orient chrétien, n'a jamais eu un caractère d'art gratuit. Et c'est par là qu'il se sépare — comme un groupe à part, fonctionnant d'après ses propres lois — de la catégorie générale de l'art du portrait. En effet, la réussite d'un portrait de fondateur dépend en premier de son aptitude à transmettre, de manière aussi suggestive que possible, le symbole que représente la qualité même de fondateur ou de donateur, avec les nombreuses nuances qu'elle acquiert au cours de son évolution. C'est sur la capacité d'exprimer cet attribut que l'accent porte dans les portraits de fondateurs. Le chercheur est donc contraint à les examiner dans leur évolution, car ils changent de configuration non seulement d'un pays à l'autre, mais à mesure que la notion de fondateur elle-même se modifie. Il est par ailleurs évident que les procédés artistiques contribuent eux-aussi à la réalisation de cette exigence; toutefois autres sont les moyens qui permettent d'atteindre l'accent capable de suggérer la qualité de fondateur. Parmi ceux-ci celui qui a été d'ailleurs le plus généralement adopté est un moyen d'ordre formel, ayant trait, indépendamment du portrait proprement dit, à ce que nous appellerons l'« iconographie » du tableau de fondateur. Cette contrainte dans la création artistique, dans un sens imposé du dehors, n'est du reste que naturelle pour l'époque médiévale et se retrouve dans toute représentation figurative à signification symbolique de la peinture de l'Orient chrétien. C'est l'iconographie qui, d'une part, permettait de reconnaître le symbole à travers son image et, d'autre part, assurait le respect de la hiérarchie, du protocole, si strictement réglementés dans l'Empire byzantin et qui sont restés en vigueur — avec des nuances elles-mêmes significatives pour la compréhension de l'évolution caractéristique du portrait de fondateur dans les différents pays — jusqu'à la fin de l'époque médiévale. Et même si, à partir du XVII<sup>e</sup>

<sup>6</sup> Sv. Radojčić, *Manastir Mileševa*, Beograd, 1963.

<sup>7</sup> Pour les portraits de Miloutine (avec aussi la bibliographie plus ancienne), v. V. Djurić, *Fresques médiévales à Hilandar. Contributions au catalogue des fresques au Mont Athos*, dans *Actes du XII<sup>e</sup> Congrès International d'Etudes Byzantines*, Beograd, 1964, tome III, p. 73—78.

siècle, l'iconographie avait perdu son caractère strictement obligatoire même si ce qui avait eu la force d'une institution ne représentait plus qu'une procédure traditionnelle, qu'une sorte de cérémonial formel, le fait même que celui-ci fût encore en vigueur prouve combien il était nécessaire à toute formule du portrait de fondateur. A ce point de vue, quels que soient les écarts dans le temps et dans l'espace, aussi évidentes que soient les différences qui séparent les majestueux portraits byzantins de Saint Vitale de Ravenne, des modestes et gauches portraits de fondateurs paysans des petites églises roumaines d'Olténie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou de ceux d'une si monotone uniformité des monastères et des églises de bourg bulgares de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il existe entre eux une parenté qui n'est certes pas celle du langage artistique, mais celle de la signification, d'une finalité et d'un symbolisme commun. Ce n'est qu'en les considérant sous cet angle que les portraits des fondateurs révèlent, plus explicitement que la peinture religieuse, leur rôle de témoin de la culture, de documents plastiques des aspects variés de la société des peuples du Sud-Est européen au cours de presque sept siècles. Image concentrée du monde médiéval, le portrait de fondateur se rattache directement non seulement à la configuration sociale et culturelle de celui-ci, mais aussi à l'actualité politique, jouant ainsi souvent le même rôle, en tant qu'expression plastique, que les chroniques dans les écrits historiques du temps. Indépendamment de leur réussite artistique, les portraits de fondateurs et de donateurs ou le portrait « historique » sont l'un des moyens les plus aptes à faire saisir un certain nombre de traits caractéristiques de l'histoire de la culture médiévale et de ses rapports avec l'art — et cela pour toute l'aire de l'Europe orientale.



L'examen du portrait de fondateur dans les pays du Sud-Est européen au Moyen Age s'appuie sur la constatation d'un triple aspect commun : la *généralité* du phénomène, sa *continuité* dans le temps et la *similitude* des étapes d'évolution. Si les deux premiers aspects se passent d'explications détaillées, le dernier permet de surprendre les étapes les plus significatives de ce genre d'art.

Nous ne nous arrêterons pas sur les portraits byzantins. Ils constituent, en effet, un chapitre indépendant, rattaché par ses sources et par son évolution à une période bien plus ancienne que celle que nous nous sommes proposé d'étudier. Néanmoins il faut toujours tenir compte du fait suivant : avec des accents et des intensités différentes, tous les pays du Sud-Est européen s'approprient, maintiennent et adaptent des formules élaborées et parachevées dans le monde byzantin avant la formation des Etats balkaniques.



Dans son ensemble, l'expression artistique qui nous occupe se déroule le long d'une période de près de treize siècles, si l'on prend comme point de départ les représentations de Justinien et de Theodora à Ravenne — prototypes des portraits byzantins à caractère aulique — et comme point final les frises de paysans des églises d'Olténie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du siècle suivant, à signification éminemment sociale, d'ailleurs dernière expression originale créée dans ce domaine. On peut distinguer, durant ce laps de temps, deux périodes, correspondant à deux étapes historiques, culturelles et artistiques : la période *byzantine* et la période *post-byzantine*. Mais si l'on tient compte du fait que les portraits bulgares et serbes à caractère aulique des XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> siècles — quoique intégralement byzantins comme iconographie — reflètent en même temps avec fidélité la culture et le style de vie de la cour et de la noblesse contemporaine de ces pays, on ne saurait plus les considérer comme de simples copies des portraits byzantins, dues à un esprit d'imitation ou à une attitude strictement velléitaire. Ce sont des créations locales, dont la ressemblance avec celles de Byzance — résultat d'un graduel processus d'assimilation — met en évidence la similitude entre les formes de la vie de cour des pays balkaniques avec celle de l'Empire. Ce n'est qu'en tenant compte de cette réalité qu'il est juste de parler d'une étape byzantine dans l'art du portrait de fondateur en Bulgarie et en Serbie aux XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> siècles. En Valachie, pays dont l'entrée dans l'arène internationale n'a lieu que vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle — les portraits de l'Eglise Princière de Curtea de Argeş<sup>8</sup> et celui du voïévode Mircea l'Ancien (1386—1418) dans la grande église du monastère de Cozia (1387—1388)<sup>9</sup> — ne sont qu'un reflet — à première vue assez lointain — de l'étape byzantine telle qu'elle s'est déroulée au sud du Danube. Des éléments occidentaux : la couronne fleurdelysée que porte Nicolas Alexandre, voïévode de Valachie (1352—1364) dans la Déesis (au-dessus de la porte d'entrée du naos), la tunique et les chausses de Mircea l'Ancien à Cozia (portrait repeint au début du XVIII<sup>e</sup> siècle) — s'y mêlent, en une normale synthèse, à l'attitude de « proskynésis » du premier et aux aigles bicéphales qui ornent les vêtements du second et qu'il portait, à l'instar des « despotes » serbes, au moment où (entre 1388—1391) il avait le droit de porter

<sup>8</sup> V. Drăghiceanu, *Curtea Domnească din Argeş. Note istorice și arheologice* [La Cour princière d'Argeş. Notes historiques et archéologiques] (avec résumé français), dans « Bul. Com. Mon. Ist. », X—XVI, Bucarest, 1917—1923 ; V. Vătășianu, *op. cit.* ; *Istoria Artelor...*, p. 163, fig. 140.

<sup>9</sup> Les problèmes concernant Mircea l'Ancien et ses portraits sont discutés par R. Theodorescu, *Quelques précisions en marge d'un motif sculpté et peint à Cozia (Autour de la qualité de « despote » de Mircea l'Ancien)*, article à paraître dans « Studii și cercetări de Istoria Artei », 2, 1969.



ce titre <sup>10</sup>. Cependant, du point de vue de l'iconographie, les deux portraits appartiennent à l'art de Byzance et à celui des pays du Sud-Est européen. Et ce sont justement ces quelques différences de détail entre les portraits valaques et ceux bulgares et serbes qui prouvent combien étroitement les portraits des fondateurs reflètent, d'une part, une source commune et, d'une autre, les réalités politiques et culturelles qui avaient cours sur les deux rives du Danube, soulignant ainsi les éléments qui tantôt les rapprochent et tantôt les distinguent de l'art impérial byzantin. Effectivement, on ne saurait constater en Valachie le phénomène de « puissante grécisation »<sup>11</sup> que G. Ostrogorski remarque dans l'Etat et la cour serbes du temps du tsar Etienne Douchan (1331—1355)<sup>12</sup>. En revanche, vu ses relations avec la Transylvanie, intégrée à cette époque au royaume angevin de Hongrie, la Valachie avait adopté des éléments de culture matérielle et a subi en même temps une certaine influence artistique de la part de l'Occident, phénomène attesté non seulement par certains détails de ces portraits, mais aussi par des œuvres d'art appartenant à d'autres genres. D'autre part, les portraits serbes et bulgares de l'étape que nous avons qualifiée de byzantine soulignent, notamment par leur caractère aulique, une période au cours de laquelle ce n'est plus Byzance, mais le second Empire bulgare du temps du règne d'Ivan Alexandre (1331—1371) et le royaume serbe d'Etienne Douchan<sup>13</sup> qui représentent la suprême autorité politique dans le Sud-Est européen. A quelques exceptions près, la note dominante des portraits de fondateurs pendant ce temps est leur caractère manifestement aulique.

Ce caractère n'apparaît pas exclusivement au cours de la période byzantine. Sous cet aspect le temps ne joue pas un rôle essentiel. Ainsi, en Valachie, en pleine période post-byzantine, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les portraits de quelques-uns des princes reprennent délibérément les représentations auliques byzantines. Il est pourtant nécessaire de préciser la manière dont, à cette époque tardive, le caractère aulique a été rendu dans les portraits des voïévodes roumains. En effet, si l'on compare les portraits du roi Miloutine de Arilje<sup>14</sup> (1296), de Prizren<sup>15</sup> (1309—1314), de Gračanica<sup>16</sup> (env. 1320) à ceux de Mathieu Basarab au monastère d'Arnota

<sup>10</sup> Pour le problème très controversé de la qualité de « despote » de Mircea, v. R. Theodorescu, *op. cit.* (avec la bibliographie complète).

<sup>11</sup> G. Ostrogorsky, *Geschichte des Byzantinischen Staates*, München, 1963, p. 403—404.

<sup>12</sup> *Ibid.*, *Problèmes des relations byzantino-serbes au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Thirteenth International Congress of Byzantine Studies*, II, Oxford, Main Papers, 1966.

<sup>13</sup> G. Ostrogorski, *Geschichte...*, les chap. concernant les Bulgares et les Serbes, avec la bibliographie plus ancienne.

<sup>14</sup> Sv. Radojčić, *Portreti...*; Sv. Mandić, *Die Portraits auf den Fresken*, Beograd, 1966, fig. 8.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> V. Djurić, *op. cit.*, p. 73—78.

(construit en 1637)<sup>17</sup> ou de Constantin Brancovan au monastère de Hurez<sup>18</sup> (1691—1693) on voit nettement à quel point l’empreinte aulique — d’une si immédiate puissance de communication dans les portraits serbes — s’atténue dans les portraits roumains, qui ont beaucoup perdu de la magnificence extérieure et soulignent plutôt le prestige personnel du voïévode dans la hiérarchie sociale de l’époque, comme c’est le cas du beau portrait de Mathieu Basarab, par exemple. Malgré ce changement d’accent — dû aussi à une mentalité annonçant, dans cette partie de l’Europe, l’aurore d’un humanisme qui n’est déjà plus du Moyen Age — on décèle clairement dans les portraits valaques (attitude, costume, couronne) l’héritage encore actif du sentiment aulique dont étaient imprégnés les portraits impériaux de l’époque byzantine. C’est avec les nombreux portraits de Constantin Brancovan et de sa famille que prend fin le portrait aulique de tradition impériale dans le Sud-Est européen.

Pourtant, en pleine étape byzantine, on voit apparaître les éléments de représentation de fondateurs qui annoncent ce qui durant la période ottomane deviendra *l’étape balkanique*. Il ne s’agit pas seulement d’une similitude de style de la plupart des portraits de fondateurs de cette étape, à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; chaque peuple possède, en effet, de manière plus ou moins évidente, ses traits propres. Mais en lignes générales, les représentations de fondateurs des XVI<sup>e</sup> — XVIII<sup>e</sup> siècles acquièrent une série de traits communs, autres que celles de l’époque antérieure, visibles depuis les formules iconographiques jusqu’au costume ou même à des détails de costume des différents fondateurs. Ces traits communs révèlent le niveau de culture matérielle et spirituelle, résultant d’une évolution historique semblable, jusqu’à un certain point, à toute cette région et également de la tradition dont le rôle subsiste autant que ce monde poursuit le même idéal. Il ne s’agit plus à cette époque (sauf pour les Pays roumains) de portraits princiers, mais bien de portraits de dignitaires, parfois des membres de la noblesse, de privilégiés qui avaient aussi le droit et à la fois les moyens de fonder des églises ou des monastères<sup>19</sup>. Les très nombreux portraits de princes de l’Eglise (métropolitains, évêques), les principaux fondateurs de l’époque, constituent eux aussi un trait commun, reflétant les conditions réelles de la vie du Sud-Est européen, dans l’art des portraits après l’époque byzantine.

Au-delà des ressemblances, nombreuses et frappantes même sous le rapport du style, entre les portraits des fondateurs, les différences, plus

<sup>17</sup> I. D. Ștefănescu, *La peinture religieuse en Valachie et en Transylvanie depuis les origines jusqu’au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 163—166, pl. 82—84, Paris, 1932.

<sup>18</sup> Teodora Voinescu, *Școala de pictură de la Hurez* [L’Ecole de peinture de Hurez], dans *Omăgiu George Oprescu*, Bucarest, 1961.

<sup>19</sup> S. Petkovič, *op. cit.*, p. 15—32.

nuancées, plus difficiles à saisir aussi, déterminent, à des époques qui ne sont pas les mêmes pour tous ces pays, des *étapes locales*, dues à une série de facteurs dont les plus importants, à notre avis, sont : 1. la continuité — ou le manque de continuité — de la tradition du portrait de fondateur de la période pré-ottomane ; 2. le rôle, plus ou moins actif, joué par les influences étrangères (surtout celles occidentales) aussi bien dans l'art que dans la vie matérielle de tel ou tel pays ; 3. les traits spécifiques de la structure socio-économique et du mode de vie de chaque pays au cours des différentes phases historiques de son passé. Du point de vue chronologique, les étapes locales mettent fin, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'évolution du portrait de fondateur dans le Sud-Est européen.

Au cours de ces trois étapes, on peut distinguer quelques aspects qui, plus que les traits communs des étapes byzantines et balkaniques, ou même que les traits différenciés des étapes locales, sont susceptibles de fournir une image claire des solutions ainsi que des possibilités offertes par la représentation dans la peinture murale du portrait de fondateur. Ces aspects peuvent être définis comme suit : 1. *l'aspect aulique*, qui correspond à l'étape byzantine et qui persiste, comme nous l'avons mentionné plus haut, comme un reflet tardif, avec des significations sur lesquelles nous reviendrons, dans les portraits roumains des XVI<sup>e</sup>—XVII<sup>e</sup> siècles ; 2. *l'aspect biographique*, commun à tout le Sud-Est européen, le plus caractéristique et le plus répandu d'ailleurs et qui du point de vue de la composition oscille entre une expression simple et une autre complexe ; 3. *l'aspect narratif*, extrêmement rare, que l'on rencontre en Serbie aux XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> siècles, particulièrement intéressant par le fait qu'il atteste, d'une part, l'influence directe de la littérature biographique et représente, d'une autre, certains événements importants de l'histoire de ce pays ; 4. *l'aspect symbolique*, caractéristique toujours pour la Serbie ; 5. *l'aspect historique*, commun à la Serbie et à la Valachie ; 6. *l'aspect social*, caractéristique uniquement à la Valachie depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusque vers le milieu du siècle suivant.

Le fait que la plupart de ces aspects, exception faite de ceux auliques et biographiques, ne sont pas communs, mais caractérisent seulement les représentations d'un ou de tout au plus de deux pays, ne vient nullement à l'encontre de l'unité de vision que nous avons relevée plus haut pour les étapes byzantines et balkaniques, mais démontre justement la diversité, pour chaque pays, des expressions propres qui se manifestent, en tant que sélection locale, dans le cadre plus large de l'unité de l'ensemble.

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons d'analyser succinctement les portraits de fondateurs de Bulgarie, de Serbie et des Pays roumains, en respectant, dans la mesure du possible, la chronologie, tout en utilisant comme critère de classification les aspects que nous venons

d'énumérer. Ceux-ci peuvent constituer un jalon permettant d'aboutir à une image à la fois cohérente, discriminatoire et significative du domaine vaste et complexe du portrait de fondateur dans la peinture murale des pays du Sud-Est européen.



*L'aspect aulique* domine, impressionnant en tant qu'expressivité, les portraits des tsars, des kral, des princes bulgares et serbes aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Exception faite de quelques détails, les ressemblances iconographiques et stylistiques entre tous ces portraits sont tellement grandes, qu'elles prouvent de loin combien similaires étaient dans les deux pays, d'une part, la conception des représentations royales (dérivées directement de l'idée et des images impériales byzantines), de l'autre, l'aspect réel, dans les cérémonies, des kral et des tsars des deux pays sud-slaves. Figurés dans l'attitude de la plus hiératique frontalité, portant la dalmatique de pourpre, le loros impérial et la couronne, tenant d'une main le sceptre ou une croix et de l'autre l'« akakia », la figure entourée du nimbe des saints, Constantin Assen Tich<sup>20</sup> à Bojana, le roi Miloutine à Prizren, Etienne Douchan à Lesnovo<sup>21</sup>, le roi Miloutine à Gračanica (fig. 1), le roi Ivan Alexandre à Bačkovo<sup>22</sup> (fig. 2) sont, parmi les portraits de fondateurs à aspect aulique, des plus représentatifs du Sud-Est européen. Image fidèle de la conscience de l'autorité suprême qu'ils représentaient et du pouvoir absolu qu'ils exerçaient, les kral et les tsars bulgares et serbes s'étaient fait représenter dans leurs fondations comme les empereurs de Byzance et tels qu'ils apparaissaient aux grandes cérémonies de leurs cours. Ces portraits sont comme l'équivalent de l'orgueilleuse formule qu'Ivan Assen II avait fait graver sur une colonne dans sa fondation de Tîrnovo, pour commémorer la victoire de Klokočnica (1230), ainsi que du titre de « tsar des Bulgares et des Grecs »<sup>23</sup> que portait Ivan Alexandre, et de celui de « tsar des Serbes et des Rhomées »<sup>24</sup> que portait l'empereur serbe Etienne Douchan. D'autre part, les « Vies » (*Žumuja*) des premiers Némanjides offrent à leur tour au lecteur de nos jours les mêmes images de ces princes qui avaient élevé leur Etat au même niveau de prestige que l'empire byzantin. Aussi ce qui dans la littérature de l'époque constitue le côté « rhétorique » correspond justement à l'aspect « aulique » des représentations de ces fondateurs. Au fond, il ne s'agit que de l'expression artistique, d'une même vision théologique, des mérites des fondateurs : l'expression de la

<sup>20</sup> A. Grabar, *op. cit.*, p. 155—176.

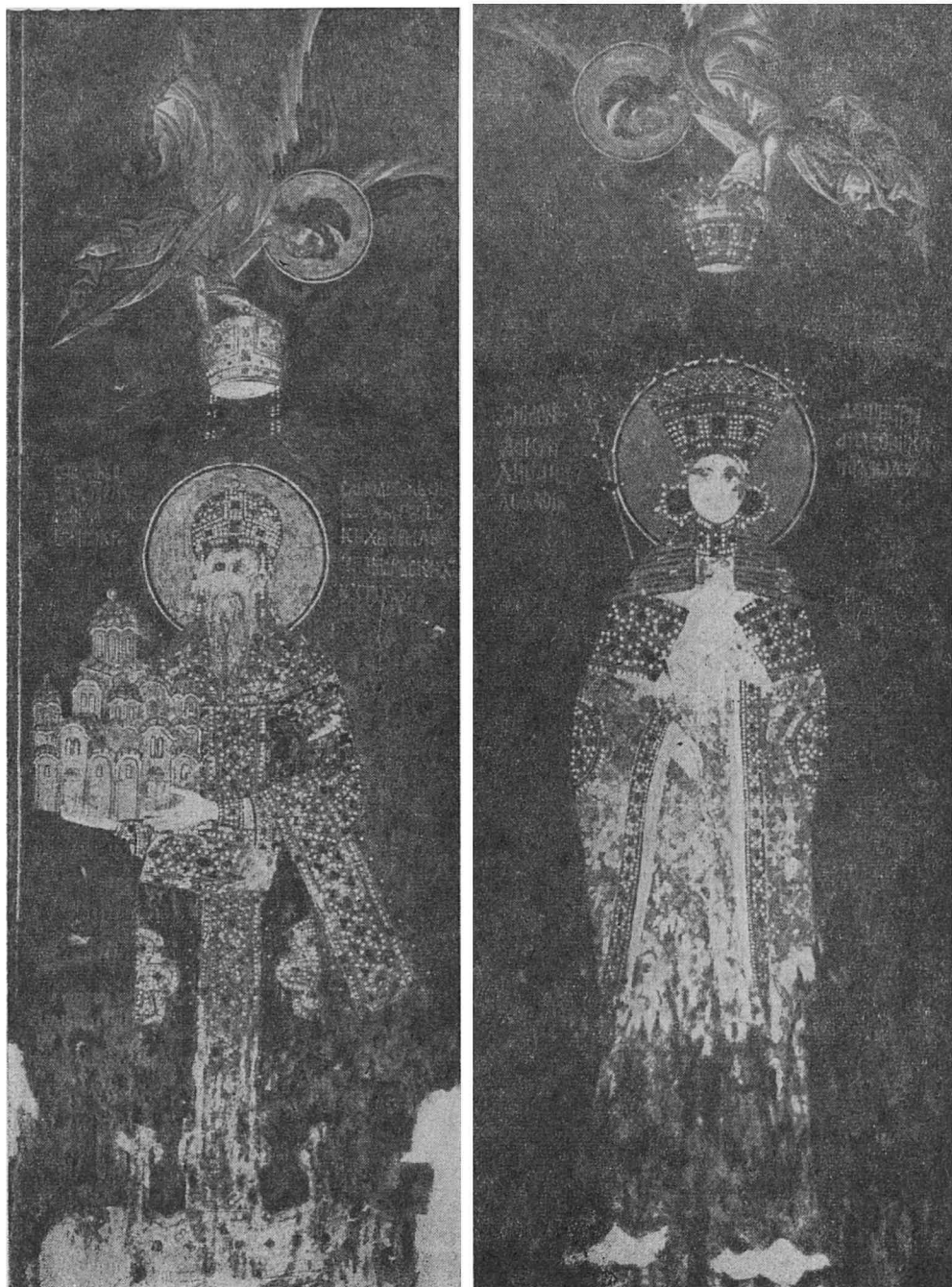
<sup>21</sup> Sv. Radojčić, *op. cit.* ; Sv. Mandić, *op. cit.*, fig. 19.

<sup>22</sup> A. Grabar, *op. cit.*, p. 283.

<sup>23</sup> *The Cambridge Medieval History*, IV, *The Byzantine Empire*, Part I, *Byzantium and its neighbours*, Cambridge, 1966, p. 528.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 538.





1. — Le roi Miloutine et son épouse, Simonide (Gračanica).



2. — Le roi Ivan Alexandre (Bačkov).



rhétorique religieuse dans les « Vies » (destinées à être lues les jours de la commémoration du fondateur) et l'expression plastique dans le portrait.

Le même caractère aulique définit les portraits des reines : Irène, épouse de Constantin Assen Tich, à Bojana <sup>25</sup> ; Catherine, épouse du roi Dragoutine, à Arilje ; la jeune et belle Simonide, troisième épouse du tsar Miloutine, à Gračanica ; l'impératrice Jelena, épouse du tsar Douchan, à Lesnovo <sup>26</sup>, toutes filles ou proches parentes des familles impériales byzantines.

Ce même privilège de la représentation aulique s'étend aux portraits de certains membres de la haute noblesse, à la fois les plus grands dignitaires du pays, lorsqu'ils sont représentés en tant que fondateurs. Les différences de détails vestimentaires que l'on y relève par rapport à ceux des kralis et des tsars confirment le souci des artistes de respecter jusque dans leurs moindres détails le protocole et l'étiquette dans le cérémonial de la cour. Citons dans ce groupe les beaux portraits du sébastokrator Kalojan et de son épouse Dessislava (fig. 3), les fondateurs de Bojana ; du despote Oliver (fig. 4) et de son épouse Ana-Maria Liverina, de Lesnovo ; le portrait de Căsar Novak, de Maligrad, ou encore celui de Vidoslava, l'épouse du voïévode Nikola Zorac, de Ramača <sup>27</sup>.

On retrouve cet aspect aulique, qui avait si profondément marqué les portraits royaux serbes, jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'il ressort des impressionnantes représentations (malheureusement dégradées de nos jours) du knèze Lazare, de Ravanica (1385), et du despote Etienne Lazarevič, de Resava (1406—1418). Autant le héros de Kossovo, que l'un des derniers chefs de l'Etat indépendant serbe, portent la couronne, un costume de pourpre broché de fil d'or et le nimbe des saints. C'est que, quoique leurs titres diffèrent, le knèze et le despote étaient considérés par leurs contemporains comme des héritiers légitimes des tsars.

La même qualité survit à l'époque byzantine dans les Pays roumains. A une date aussi avancée que le début de la troisième décennie du XVI<sup>e</sup> siècle, Neagoe Basarab, prince de Valachie (1512—1521), son épouse, la princesse Despina, et leurs enfants sont représentés, en tant que fondateurs de la somptueuse église du monastère d'Argesh (peinte vers 1526) (fig. 5). Ils portent de hautes couronnes et des vêtements d'une grande richesse et qui rappellent de très près — évidemment adaptés et transformés — ceux que portent de nos jours les paysannes roumaines de la région.

Comme intention et comme réalisation ces portraits revêtent entièrement le hiératisme aulique des représentations des tsars bulgares et ser-

<sup>25</sup> A. Grabar, *op. cit.*, p. 164—173.

<sup>26</sup> Sv. Mandić, *op. cit.*, fig. 18.

<sup>27</sup> *Ibid.*, fig. 41.



3. — Le sébastocrator Kalojan et son épouse Dessislava (Bojana).

bes d'avant la conquête ottomane. De même que dans les pays soumis aux Turcs, on ne pouvait pas construire de monument comparable en magnificence à l'église de Neagoe Basarab — dont l'édification était « en égale mesure un acte politique et une manifestation religieuse »<sup>28</sup> — ; de même qu'aucun fondateur n'avait fait graver une inscription votive aussi ample —

<sup>28</sup> E. Lăzărescu, *Biserica mănăstirii Argeşului* [L'Église du monastère d'Argesh], Bucarest, 1967, p. 9.





4. — Le despote Oliver (Lesnovo).

véritable texte littéraire rappelant, d'ailleurs, de près l'autre œuvre écrite du prince <sup>29</sup> — que celle dédiée à l'église par son fondateur ; de même ces portraits, uniques dans leur genre, sont l'image fidèle de la personnalité de ce voïévode qui inaugurerait en 1517 sa fondation érigée dans l'ancienne capitale de la Valachie, en présence des représentants de tout le monde orthodoxe, le patriarche œcuménique en tête. La conscience de son rôle politique et culturel, rôle aussi de protecteur actif de l'Orthodoxie de nos voisins du Sud, si vive chez Neagoe Basarab, ne diffère que par sa finalité — qui embrasse toute la chrétienté orientale — de la conscience de l'importance du rôle politique que les princes bulgares et serbes avaient eu deux siècles auparavant. Dans ces portraits (malheureusement fortement

<sup>29</sup> Pour les problèmes concernant l'œuvre écrite de Neagoe Basarab, v. Dan Zamfirescu, *Studii și articole de literatură română veche* [Etudes et articles de littérature roumaine ancienne], notamment : *Învățăturile lui Neagoe Basarab. Problema autenticității* [Les Conseils de Neagoe Basarab. Problème de l'authenticité] (avec la bibliographie complète), Bucarest, 1967.



5. — Le voievode Neagoe Basarab, son épouse et leurs enfants (Curtea de Argeş).



retouchés de nos jours), l'héritage de l'idée impériale byzantine, ainsi que celle de l'œcuménisme orthodoxe, est explicable chez ce prince dont l'œuvre littéraire fait preuve non seulement d'une profonde connaissance de la mentalité et de la littérature byzantines, mais de la possibilité d'adapter certaines idées à des fins politiques utiles à son pays <sup>30</sup>.

Infiniment plus vivants que les portraits de Valachie, ceux de la Moldavie d'Etienne le Grand (1457—1504)<sup>31</sup> et de Pierre Raresh (1527—1538 et 1541—1546), sans avoir l'apparence autoritaire si évidemment aulique, gardent — par le costume et la couronne — les éléments formels des portraits de fondateurs d'aspect aulique. Or, dans cette lointaine Molcavie, Byzance ne pouvait plus, à cette époque, être un exemple, mais tout au plus un souvenir, aussi grandiose fût-il. A Voroneț (1488) à Pătrăuți (1487), à Saint-Elie (1488), Etienne le Grand est le prince du pays, représenté auprès de son épouse et de ses enfants ; il offre — toujours par l'entremise d'un intercesseur — son église au Christ. Sa figure n'a rien de majestueux ; il est fils de prince et « prince de la terre de Moldavie par la grâce de Dieu », mais sans ostentation, l'époque trouble où il vit ne lui permettant pas de penser à lui-même. Si le prince Lazare de Kossovo devenait le héros de tout un peuple, Etienne devint, au moment où les Balkans étaient depuis longtemps terre turque, le héros de la chrétienté dans cette partie de l'Europe. Ses portraits sont les premiers du Sud-Est européen où pour la représentation d'un prince l'héritage de Byzance n'est plus qu'une forme extérieure. Son fils, Pierre Raresh, suit son exemple. Ses portraits, peu réussis du point de vue artistique, sont peut-être plus somptueux, mais l'esprit est le même <sup>32</sup>. Son épouse, la princesse Hélène, d'origine serbe, rappelle, dans son portrait du monastère de Humor (1535), d'assez près ceux des princesses de son pays. L'aspect aulique de ces portraits est purement local et demeurera caractéristique pour les portraits des princes moldaves jusque vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

En Valachie, les portraits de Michel le Brave (1593—1601) à Căluui (1596), de Mathieu Basarab (1632—1654) à Arnota (fig. 6) (1633), celui de Constantin Brancovan (1688—1714) à Hurez (1691—1692) (fig. 7),

<sup>30</sup> *Ibid.*

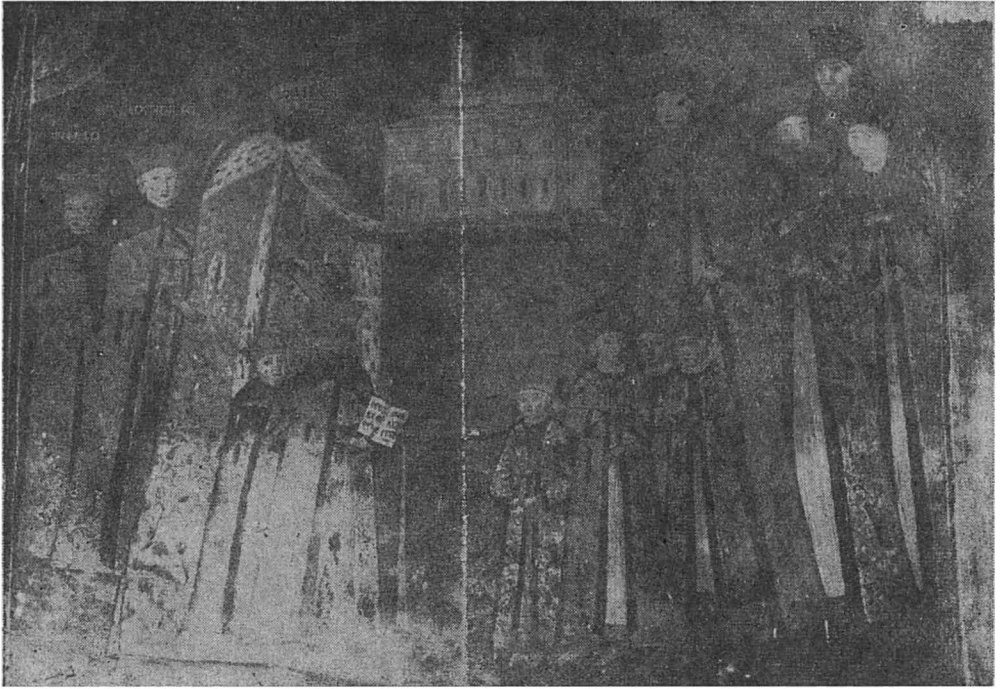
<sup>31</sup> Teodora Voinescu, *Portretele lui Ștefan cel Mare în arta epocii sale* [Portraits d'Etienne le Grand dans l'art de son époque], dans *Cultura moldovenească în vremea lui Ștefan cel Mare. Culegere de Studii* [La culture moldave à l'époque d'Etienne le Grand. Choix d'Études], Bucarest, 1964.

<sup>32</sup> Ce n'est pas par hasard que dans le *Lelopiseful anonim al Moldovei* [La Chronique anonyme de Moldavie], copié au XVI<sup>e</sup> siècle, le titre des voievodes moldaves (en commençant avec Alexandre le Bon, 1400—1432) est Молдаестин харіе [tsars de Moldavie], v. *Cronicle slavo-române din sec. XV—XVI, publicată de Ion Bogdan, Ed. revăzută și completată de P. P. Panaitescu* [Les Chroniques slavo-roumaines des XV<sup>e</sup>—XVI<sup>e</sup> siècles, publiées par Ion Bogdan, Ed. revue et complétée par P. P. Panaitescu], Bucarest, 1959, p. 6 (texte slave), et p. 14 (traduction roumaine).



6. — Le voievode Mathieu Basarab (Arnota).





7. — Constantin Brancovan, son épouse et leurs enfants (Hurez).

e. a., gardent l'esprit aulique inauguré en Valachie au monastère d'Argesh. Ce sont les princes valaques qui maintiennent, jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce genre de portrait hérité de Byzance à travers les pays balkaniques.

*L'aspect biographique* est à la fois le plus représentatif et le plus fréquent, celui qui affirme le caractère unitaire de la formule du portrait de fondateur à travers ses trois étapes et dans la zone toute entière du Sud-Est européen. La plupart des portraits représentant le fondateur avec son épouse et leurs enfants, suivant les deux formules iconographiques : avec ou sans intercesseur. Il est intéressant à noter que, à de rares exceptions près, c'est la première formule qui est en usage en Serbie et en Moldavie, la seconde en Bulgarie, en Valachie, en Transylvanie.

Une formule de portrait à caractère biographique, propre à la Serbie du XIV<sup>e</sup> siècle, est celle constituée par l'« Arbre généalogique des Nemanjide », <sup>33</sup> représenté à Arilje, à Mateič, à Dečani, à Gračanica. Du point de vue iconographique, la structure de ces « Arbres » est identique à celle de l'« Arbre de Jessé ». L'idée de ce système de représentation de plusieurs générations d'une même famille, qui pourrait venir en Serbie autant de By-

<sup>33</sup> Sv. Radojči č, *op. cit.*; A. Grabar, *op. cit.*, p. 249, 282.

zance que de l'Occident, est aussi liée aux « Vies » des premiers Nemanjides <sup>34</sup>.

Dans la structure du type de portrait biographique il ne s'est produit — dans le temps comme dans l'espace — que des modifications minimes. Avec des réussites inégales, la formule du groupe familial aux personnages dont le groupe forme une unité visuelle, ou rangés les uns après les autres (par ordre d'importance et d'âge), à résolu des siècles durant les exigences des représentations des fondateurs. Les portraits qui, à ce point de vue, peuvent être considérés parmi les plus réussis sont ceux de l'église de Kremikovci (fin du XV<sup>e</sup> siècle)<sup>35</sup> (fig. 8) (Bulgarie) et ceux de la Moldavie d'Etienne le Grand. On ne peut relever, à cet égard, d'évolution digne d'être mentionnée.

C'est pourquoi les portraits des Cantacuzènes peints vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par le peintre Pîrvul Mutul <sup>36</sup>, constituent une création remarquable, non seulement par leur originalité, mais aussi par leur signification sociale et culturelle. Composés de 50 à 60 personnages, ils sont disposés par groupes de familles, avec leurs femmes et leurs nombreux enfants. On reconnaît dans cette foule de personnages, parmi les chefs de famille — tous grands dignitaires et fondateurs de nombreux édifices religieux — l'« Aga » Mathieu, le « postelnic » Constantin et ses fils : le « grand spathaire » Drăghici, le « stolnic » Constantin, le « spathaire » Michel, l'ancien voïévode Șerban (1678—1688). Tous ces portraits couvrent trois parois du narthex des églises de Filipeștii de Pădure (1692 — fondation de l'Aga Mathieu) et de Măgureni (1694 — fondation du grand spathaire Drăghici). Dans cette impressionnante galerie de personnages (fig. 9), seuls quelques-uns attirent les regards par une individualisation plus marquée ; apparemment, cette masse d'hommes, de femmes, d'enfants, aux attitudes presque identiques, aux gestes d'une lassante symétrie, portant les mêmes habits, la même large ceinture nouée par-devant, est d'une fatigante monotonie. Et pourtant, il se dégage de cette multitude un sentiment de solidarité, de puissance, qui est celui d'une famille nombreuse, riche et fière — comme l'était celle des Cantacuzènes — profondément consciente de sa force qu'elle utilisait d'ailleurs à ses buts politiques qui étaient en concordance avec ceux du pays tout entier.

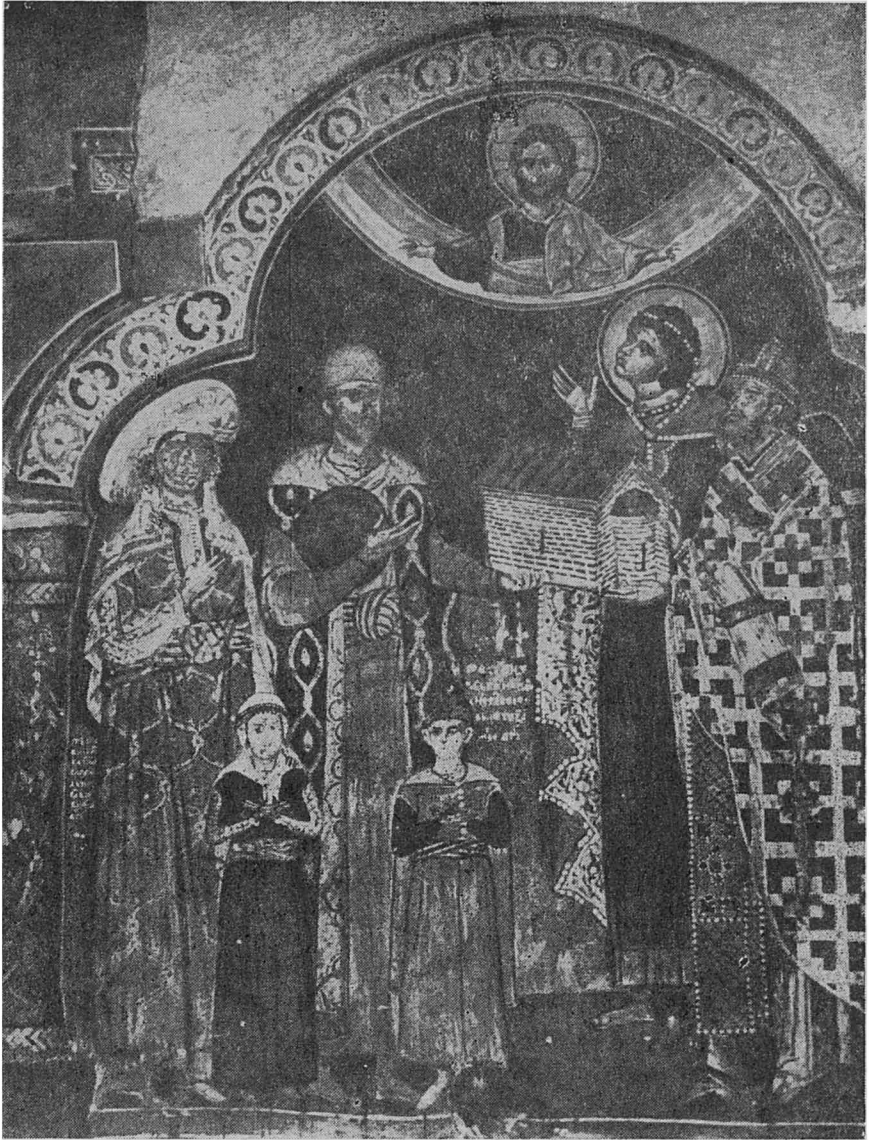
On a invoqué, au sujet de l'apparition surprenante de ce genre de portraits, l'intérêt croissant des peintres pour le caractère laïque des re-

<sup>34</sup> St. Haffner, *Serbisches Mittelalter, Altserbische Herrscherbiographien*, Band I, Graz, Wien, Köln, 1962.

<sup>35</sup> A. Vassiliev, *Klitorski ...*; Stamen Mihalov, *Klitorskiat portret v Kremikovskata manastirska frkva v svetlinata na bălgaro-rumănskite kulturni vrăzki prez XV b.* [Portrait du donateur de l'église du monastère de Kremikovci à la lumière des liens culturels bulgare-roumains pendant le XV<sup>e</sup> siècle], dans « *Arheologia* », II (1960), 3, Sofia.

<sup>36</sup> Teodora Vonescu, *Pîrvu Mutu Zugravu* [Pîrvu Mutu, le Peintre], Bucarest, 1968.





8. — Radivoj, son épouse et leurs enfants (Kremikovci).

présentations. Cette explication a d'ailleurs sa part de réalité, mais elle reste néanmoins insuffisante. Il ne s'agit pas d'une innovation fortuite, ni de la vision ou du goût personnel de l'artiste, ni d'une influence venue du dehors. Il s'agit d'une commande ayant une signification très précise et qui reflète toute une mentalité : la nouvelle conception de vie — publique et privée — qui était à cette époque propre à la classe des grands boyards. Possédant une fortune immense, mais aussi une culture bien au-dessus de celle





chez nous (...) le portrait du véritable humaniste »<sup>38</sup> — ont marqué toute une époque par leur patriotisme actif, par leur lutte permanente et lucide contre la domination ottomane, par leur large esprit européen. L'aspect aulique individuel, marqué par l'attitude pleine de fierté, est souligné implicitement et délibérément dans ces portraits et exprimé par la puissance et l'ampleur de ces groupes hautement caractéristiques d'une partie de la société roumaine du temps. On pourrait peut-être esquisser un rapprochement entre l'« Arbre généalogique des Nemanjides » et ce vaste tableau de famille, qui ont presque la même signification, reflétant une mentalité similaire à certains égards.

Nous n'insisterons pas sur les aspects *narratif* et *symbolique* des portraits serbes, qui constituent un trait à part propre à ce pays, berceau à la même époque (XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> siècle) d'un renouveau dans l'iconographie de la peinture religieuse. Nous sommes dans ce domaine en marge du portrait de fondateur ; ce sont les portraits historiques qui représentent les scènes de la vie et de l'activité des premiers Nemanjides, fréquemment figurées dans les chapelles des grands monastères serbes, fondées par ces princes mêmes. Sous le rapport de l'iconographie, le Concile de Siméon et de Sabbas Nemanjia contre les Bogomiles, la mort de Siméon Nemanjia et la translation de ses reliques, la mort de la reine Anne, mère du tsar Uroš I<sup>er</sup> (Sopočani—1256)<sup>39</sup>, sont tous des adaptations fidèles de l'iconographie des Conciles œcuméniques, de la Dormition de la Vierge, etc. Tous ces portraits historiques, peints dans le contexte des scènes de la vie de ces personnages, correspondent souvent, jusque dans les détails, aux données biographiques et aux textes apologétiques de la littérature serbe contemporaine.

C'est toujours dans cette catégorie qu'on pourrait ranger les portraits « funéraires » si fréquents en Serbie ainsi qu'en Moldavie. Il est intéressant à noter qu'on ne les connaît ni en Bulgarie, ni, peut-être, en Valachie<sup>40</sup>.

Le tableau de fondateur à caractère *historique* mérite un intérêt tout particulier. Il est commun à la Serbie et à la Valachie et n'existe ni en Bulgarie ni en Moldavie. La figuration dans presque tous les édifices religieux de la Serbie de l'époque ottomane des fondateurs de l'Etat serbe et de ceux de l'Eglise autocéphale, ainsi que de certains tsars et kralis les plus prestigieux du passé, à côté des véritables fondateurs des monuments, est un fait trop connu pour que nous insistions là-dessus. Ces princes du passé sont de-

<sup>38</sup> V. Cindea, *op. cit.*, p. 625.

<sup>39</sup> Vl. Petković, *La mort de la reine Anne à Sopočani*, dans *l'Art Byzantin chez les Slaves. Les Balkans ...*, Paris, 1930 ; V. Djurić, *Sopočani* (en serbo-eroate), Beograd, 1963.

<sup>40</sup> P. Chihaia, *Semnificația portretelor din biserica mănăstirii Argeșului* [La signification des portraits de l'église du monastère d'Argesh] dans « Glasul Bisericii », 7—8, Bucarest, 1967.





10. — Le tsar Etienne Dečanski (Baia de Aramă).

venus des *Cocuiu R pas*, les « saints rois », et marquent comme un trait d'union entre le fondateur réel et les saints représentés sur les parois des églises. (A ce propos, il n'est pas sans intérêt de mentionner que le fondateur d'origine serbe du monastère de Baia de Aramă (Olténie), le chef des mineurs de la région, Milco, a fait peindre, tout au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les portraits de Siméon et de Sabbas Nemanja, ainsi que celui d'Etienne Dečanski <sup>41</sup>) (fig. 10).

En Valachie, le portrait à implications historiques apparaît pour la première fois à l'église du monastère d'Argesh, où l'on trouve représenté, entre autres, Mircea l'Ancien, fondateur de Cozia <sup>42</sup>. Ce qui constitue un fait unique dans le répertoire artistique des Pays roumains c'est que le fondateur d'Argesh — que sa parenté avec l'ancienne famille régnante de Serbie, ainsi que de puissantes traditions culturelles rapprochaient de ce pays — y a fait peindre aussi le knèze Lazare, le héros de Kossovo <sup>43</sup> (fig. 11).

<sup>41</sup> R. Cretzianu, *Biserica din Baia de Aramă* [L'église de Baia de Aramă], dans « Mitropolia Olteniei », VII (1955), 10–12, Craiova.

<sup>42</sup> P. Chihaiia, *op. cit.*

<sup>43</sup> Ion Radu Mircea, *Relations culturelles roumano-serbes au XVI<sup>e</sup> siècle*, dans « Revue des Etudes Sud-Est européennes », I (1963), 3–4, Bucarest.



11. — Le knèze Lazare (Curtea de Argeş).

A l'église princière de Tîrgovişte et au monastère de Hurez — c'est-à-dire dans l'ancienne capitale de la Valachie et dans la fondation la plus importante du temps du voïevode Constantin Brancovan — sont représentés de même une série de voïevodes du passé<sup>44</sup>. C'est ainsi que, à des moments de profondes modifications de la culture et de la société valaque, le portrait de fondateur conserve ses attaches avec le passé, fait révélateur pour l'un des aspects les plus significatifs pour l'histoire de la culture roumaine aux XVII<sup>e</sup>—XVIII<sup>e</sup> siècles. Ni l'influence, assez profonde à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et qui ira s'intensifiant au XVIII<sup>e</sup>, de la culture grecque, ni la péné-

<sup>44</sup> Teodora Voinescu, *Şcoala de pictură ...*

tration, même dans certaines manifestations artistiques, d'éléments occidentaux, ni les changements dans le mode de vie, n'ont réussi à faire rompre le lien avec la tradition, si profondément enracinée dans toute la société roumaine. Le fait de représenter les princes du passé dans une fondation moderne n'était pas une survivance, ni un anachronisme, ni un geste gratuit, mais bien l'expression de la conviction profonde que le présent n'était que la continuation d'un passé héroïque et exemplaire. Sous les princes phanariotes, le portrait historique disparaît, avec la perte du sentiment de la continuité ainsi que de la valeur de la tradition.

*L'aspect social*<sup>45</sup> est caractéristique pour les portraits tardifs — de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> et de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle — des églises de village d'Olténie. A cette époque, dans les fondations des boyards et des dignitaires on peut fréquemment voir apparaître le voïevode du pays, le métropolite, l'évêque, l'higoumène (s'il s'agit d'un monastère), ainsi que les personnes qui ont contribué par leurs dons ou même leur travail à la construction ou à la décoration de l'édifice religieux. La fondation n'est plus, même dans la conception du fondateur, un acte seulement d'offrande personnelle ou de famille, mais une œuvre et un don communs auxquels participent toutes les catégories sociales. Dans un grand nombre d'églises d'Olténie, on voit représenté depuis le fondateur, lui-même, avec sa famille (très fréquemment sont figurés les ascendants aussi), les prêtres et leurs familles et de très nombreux personnages appartenant soit aux villages de la terre seigneuriale, soit aux collectivités des paysans encore libres. Ces portraits de Valachie, exprimant la solidarité de groupe, impliquent l'existence d'un type de portrait qui n'est plus un simple portrait de fondateur, mais en égale mesure un portrait votif. Cette dernière notion fait peu à peu son chemin à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour se cristalliser — en Valachie seulement — au début du XIX<sup>e</sup>. Le nombre impressionnant de ces portraits (plusieurs centaines) — de grands ou de petits dignitaires, des bourgeois, des marchands, de grands et de petits boyards (fig. 12), des prêtres, des évêques, des paysans — constitue comme une anthologie figurée de toute la société valaque, de la mode du temps, de sa manière de vivre et de penser (les inscriptions qui accompagnent presque toujours ces portraits sont d'un grand intérêt et trop peu mises en valeur jusqu'à présent, justement pour faire revivre cette image d'une époque, ainsi que d'une société). Souvent le fondateur ne tient plus, n'offre plus l'église, qui plane dans le narthex au-dessus de la porte d'entrée, cependant que sur le registre inférieur des parois de la même pièce se trou-

<sup>45</sup> Hormis les très nombreuses mentions dans « Bul. Com. Mon. Ist. », « Arhivele Olteniei », « Mitropolia Olteniei », v. aussi Teodora Voinescu, *Elemente realiste in pictura religioasă din regiunea Gorj* [Éléments réalistes dans la peinture religieuse de la région de Gorj], dans « Studii și cercetări de Istoria Artei », n<sup>o</sup> 1—2, Bucarest, 1954 ; A. Pănoiu, *Pictura votivă din nordul Olteniei* [La peinture votive dans le nord de l'Olténie], Bucarest, 1968.





12. — Les fondateurs de l'église St. Nicolas—Olănești (Olténie).

vent alignés vivants et morts, jeunes et vieux — comme dans un obituaire — des générations entières de personnes plus ou moins apparentées aux fondateurs effectifs de l'église. On pourrait même dire qu'il ne s'agit qu'en second lieu d'un don offert à la divinité ; il s'agit plutôt d'une manifestation sociale à implications culturelles : un don commun fait à la collectivité. Il n'est plus nécessaire d'insister sur la signification plus profonde de ces représentations, elles sont la preuve incontestable que, malgré es profonds changements dans la vie tant individuelle que sociale de la société valaque de l'époque, la tradition — une fois de plus — restait vivante. C'était la conscience nationale en germe qui s'exprimait à travers cette solidarité du peuple.

Si les aspects narratif et symbolique expriment ce qu'on pourrait qualifier d'étape locale des portraits serbes, l'aspect social définit par excellence celle des portraits valaques. Elle précède de très peu l'étape locale des portraits bulgares — dont elle est aussi contemporaine — laquelle s'exprime dans les nombreuses représentations de fondateurs, concentrées dans le complexe du monastère de Rîla. Au siècle dernier, moines, marchands, petits boyards — portant le costume de la classe dont ils font partie — sont représentés dans les nombreuses petites chapelles qu'environnent ce prestigieux centre spirituel et culturel de la Bulgarie, comptant près d'un millénaire d'existence. La formule iconographique employée pour la représentation des fondateurs dans ces chapelles bulgares est simple : le fondateur, soit seul, soit avec sa femme, offre ou non l'image de l'église. Beaucoup de ces portraits prouvent — surtout par le costume — une visible influence de la « mode » de l'Occident. Ce sont les précurseurs immédiats des portraits à l'huile qui ouvrent l'étape moderne de la peinture bulgare.

On pourrait parler d'une ressemblance entre l'aspect social des portraits de fondateurs en Valachie et celui de Bulgarie, avec cette différence que, en Valachie, les classes sociales sont toutes représentées dans un même monument, cependant qu'en Bulgarie n'apparaissent que les représentants d'une seule des classes, peints soit dans les chapelles autour du monastère de Rîla, soit dans les églises des bourgs lesquels à cette époque étaient des centres d'apprentissage des peintres, des sculpteurs en bois, etc.<sup>46</sup>

A cette époque la Serbie était, du point de vue artistique, presque sortie du Moyen Age. La riche collection de portraits du XVIII<sup>e</sup> siècle, peints à l'huile sur toile, conservée à Belgrade et à Novi Sad, montre que la peinture de chevalet avait remplacé la peinture murale, bien avant que

<sup>46</sup> Nikola Mavrodinov, *Iskustvoto na bălgarskoto vāzrajđane* [L'art de la Renaissance bulgare], (avec résumés russe, français, allemand), Sofia, 1957 ; At. Bojkov, *Kām vāprosa za vāimnile vrāzki mejdu bălgarskoto i rumānskoto izkustvo prez XIV-XVII v.* [Sur les relations mutuelles entre l'art bulgare et l'art roumain aux XIV<sup>e</sup>—XVII<sup>e</sup> siècles], dans « Izvestia na Institutata za izobrazitelni izkustva », Sofia, VII, 1964. A. Vassiliev, *Blgarski Vāzrojđenski Maistori (Masters of the Bulgarian National Revival)* (avec résumé anglais), Sofia, 1965.



cela ne se passât (avec la même fréquence) dans les autres pays de la même zone.

Les portraits de fondateurs et les portraits votifs des XVII<sup>e</sup>—XIX<sup>e</sup> siècles possèdent tous un caractère commun : ils sont l'expression de la tradition, attestant la persistance ininterrompue des valeurs du passé dans la structure d'un présent où la « nouveauté » pénètre petit à petit, au début comme un événement singulier, puis de plus en plus fréquemment, mais seulement après le processus d'assimilation des éléments novateurs. Ainsi, dans des fondations de petits boyards, l'enfant qui a fréquenté une école supérieure est représenté vêtu à l'occidentale, un livre dans la main ; les descendants d'une famille, dont les membres sont représentés portant encore le « saraphane » et le « cafetan », sont peints vêtus de robes et de costumes occidentaux ; des jeunes gens qui ont voyagé à l'étranger sont peints suivant la mode du pays où ils ont été. D'innombrables détails de ce genre indiquent comment, dans cette formule traditionnelle du portrait, les fondateurs racontaient — d'une manière tout aussi simple que le faisaient les mentions sur les pages des manuscrits d'antan — l'un ou l'autre des événements qui avaient marqué leur vie de famille.

Peu à peu les portraits des grands boyards se font plus rares, tandis que ceux des petits dignitaires de province se multiplient ; un peu plus tard ce seront les habitants des bourgs et les citoyens, et, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart de ces portraits représentent des paysans. Ces changements — qui ne sont, évidemment, pas absolus — sont justement dus à l'assimilation, de haut en bas de l'échelle sociale, d'un nouveau style de vie, d'une « mode » dans le sens moderne de la notion, venue de l'Occident. Tandis que les paysans, vêtus de leurs costumes de fêtes (fig. 13), sont là, peints sur les murs de leurs églises (souvent en bois), tels les voïévodes d'autrefois, hiératiques, en longues frises ou en groupes compacts, les yeux tournés soit vers le modèle de l'église qui surmonte généralement l'entrée, soit droit devant eux.

Phénomène en apparence anachronique, dans une société où se produisait un véritable bouleversement des conceptions de vie et qui évoluait sur tous les plans, le portrait de fondateur est, dans sa dernière phase, l'écho d'une réalité profonde, située en dehors du temps, et qu'il est difficile de déceler dans d'autres manifestations artistiques ou mêmes culturelles. Nous nous référons à cet aspect de la tradition qui est à la base du sentiment et de la conscience de stabilité de tout un peuple. Par-delà les institutions, la culture livresque, les influences du dehors, la pression des idées novatrices, il existe une permanence qui est le résultat d'une sélection multiséculaire de tout ce qui constitue l'expérience de la vie, le patrimoine de la culture et de l'art d'une nation. C'est la conscience de cette



13. — Fondateurs paysans (Olténie).

permanence que reflètent les portraits des paysans des églises olténiennes et elle n'exprime nullement une survivance du passé, mais bien au contraire, une actualité profonde, nécessité vitale de la continuité d'une nation.

Signalons, pour conclure, un autre critère de classification des portraits des fondateurs, qui pose peut-être plus nettement en évidence que les autres les profondes modifications survenues dans la mentalité de la société au cours des étapes historiques que nous avons évoquées. Suivant ce critère on peut distinguer trois grands moments dans l'évolution et la signification du portrait de fondateur : un moment d'épanouissement du *portrait individuel*, représenté par les portraits des basileis, des kralis, des tsars, des princes, des despotes, des voïévodes, symboles, selon la mentalité du temps, du pays tout entier ; un moment d'épanouissement du *portrait à caractère de classe* (caractéristique pour la Valachie, existant dans une mesure insignifiante en Bulgarie et en Yougoslavie), qui en Roumanie est devenu de plus en plus fréquent, à mesure que la classe des boyards consolidait ses positions, et qui symbolisait de fait la puissance effective dans la vie de l'Etat ; enfin, un moment d'épanouissement du *portrait à caractère collectif*, symptomatique pour la voie sur laquelle s'engageait la société roumaine au seuil de l'époque moderne et qui, cette fois-ci, symbolisait la nation. Si en Bulgarie et en Serbie cette dernière catégorie n'existe qu'en tant qu'exception, c'est du fait que la domination ottomane avait empêché l'évolution normale de la société et que sauf le critère de la fortune il n'y avait pas de différences notables entre les classes sociales. Mais l'esprit est le même. La présence, presque sans exception, dans les portraits muraux serbes, des « saints rois » du début de l'Etat et en même temps, la présence, à côté du fondateur, du métropolite ou de l'higoumène, prouve la solidarité avec le passé. En Bulgarie, la représentation de Saint Jean de Rila dans presque toutes les fondations du XIX<sup>e</sup> siècle, les portraits des peintres représentés à côté de celui des fondateurs prouvent, une fois de plus, cette conscience et de l'actualité du passé et de la solidarité dans le présent. Chaque peuple a sa manière propre d'exprimer, à travers les portraits des fondateurs, ses attaches avec le passé, ainsi que sa continuité dans le présent.

Il existe, aujourd'hui encore, dans le Sud-Est européen, un centre où se trouvent concentrés, comme dans une vaste anthologie, toutes les catégories de portraits de fondateurs, de tous les pays orthodoxes, de toutes les époques et de tous les styles : c'est le Mont Athos. Ce foyer millénaire de la culture et de la spiritualité de tout l'Orient chrétien, refuge réel et actif de tant de lettrés ou de simples croyants des peuples qui attendaient leur libération, a constitué jusqu'à la conquête de l'indépendance des Etats balkaniques, le symbole de la continuité spirituelle et artistique du Sud-Est européen, au-delà des diversités ethniques.



## LA VIE CULTURELLE DE LA COMMUNAUTÉ GRECQUE DE BUCAREST DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE<sup>1</sup>

CORNELIA PAPACOSTEA-DANIELOPOLU

### I

Lorsque, à la suite du mouvement révolutionnaire de 1821, la Turquie remplaça les princes phanariotes dans le gouvernement des Principautés Roumaines par des princes autochtones, les boyards roumains tentèrent d'éloigner les Grecs des positions qu'ils occupaient dans ces pays par une série de revendications adressées à la Porte. On demandait leur exclusion de toutes les fonctions civiles et ecclésiastiques qu'ils détenaient en tant que clients des princes phanariotes<sup>2</sup>, ainsi que la confiscation des propriétés grecques et la fermeture des écoles helléniques. La réorganisation de l'enseignement et de l'imprimerie devaient être, sur le plan culturel, les premières étapes de l'ère nouvelle, nationale, qui commençait.

Certes, à la suite du rétablissement des princes autochtones, l'influence grecque dans les Principautés Roumaines touchait à sa fin. Pourtant, l'élément grec n'y disparut pas, car même si on éloigna les Phanariotes des charges publiques<sup>3</sup>, il restait encore beaucoup de Grecs adonnés

---

<sup>1</sup> Cette étude représente un chapitre abrégé d'un ouvrage plus ample, inédit, concernant « La vie culturelle des communautés grecques de Roumanie (Bucarest, Constanța, Brăila, Galați et Giurgiu) dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ».

<sup>2</sup> Le dernier prince phanariote, Alexandru Șușu, avait amené en Valachie 850 personnes, v. *Istoria României* [Histoire de la Roumanie], Bucarest, 1964, vol. III, p. 910.

<sup>3</sup> La mesure n'avait pas eu un caractère radical. En 1830, Vogoride — encouragé par les Russes — visait au trône de la Moldavie (v. Hurmuzaki, *Documente privitoare la Istoria Românilor* [Documents concernant l'Histoire des Roumains], Bucarest, vol. XXI, p. 310–311); Iancu Văcărescu protestait en 1831 contre la présence de deux Grecs dans l'Assemblée Nationale (Ath. Christopoulos et Manuel Arghiroopoulos), v. *ibidem*, p. 337–339.

aux affaires commerciales et financières<sup>4</sup> (que protégeaient les agences consulaires et vice-consulaires établies dans 26 villes et bourgs roumains entre 1835—1880)<sup>5</sup>. De nombreux liens de parenté les unissaient aussi aux familles roumaines<sup>6</sup>. La politique économique des princes (Alexandre Ghica et Michel Stourdza, surtout), toujours à court d'argent, encourageait l'activité commerciale des étrangers. Le traité d'Andrinople ayant redonné aux Roumains les villes de la rive gauche du Danube<sup>7</sup> (Brăila, Giurgiu, Turnu-Măgurele) et la liberté du commerce ayant attiré dans ces ports beaucoup de marchands étrangers<sup>8</sup> — grecs et bulgares surtout —, de nombreuses colonies et communautés grecques y furent fondées. Celles qui y existaient déjà furent renforcées par ce nouvel afflux.

Sous l'influence de la Russie, la Turquie revient sur sa décision concernant les monastères dédiés et les restitue<sup>9</sup> aux higoumènes grecs, qui retournent dans les Principautés. D'autre part, l'administration russe des Principautés — à l'époque du Règlement Organique — étant favorable aux Grecs, ces derniers occupent souvent des postes importants dans la direction des quarantaines du Danube<sup>10</sup>, comme dans celle de la santé publique<sup>11</sup>.

Sur le plan culturel, on s'attendrait à une disparition de la culture grecque après 1821, vu le mouvement de réaction nationale de cette période. Nous constatons pourtant que celle-ci résiste quelques décennies encore, car la génération d'Eliade Rădulescu (les promoteurs de ce mouvement) est encore « trop liée aux Grecs par de fortes relations sociales, familiales et culturelles »<sup>12</sup>.

La génération d'Eliade, c'est-à-dire de la période suivant le mouvement révolutionnaire de 1821, est aussi celle d'Eufrosin Poteca, Grigore

<sup>4</sup> G. Potra, *Documente privilegiate la istoria oraşului Bucureşti (1594—1821)* [Documents concernant l'histoire de la ville de Bucarest (1594—1821)]. Bucarest, Ed. Academiei, 1961, p. 596 suiv. V. aussi *Ἐπιτομὴ τῆς ἱστορίας τῶν νέων Ἑλλήνων*, Bucarest, 1838, dont 169 « syndromites » sont des commerçants — la plupart grecs — de Bucarest.

<sup>5</sup> V. *Reprezentanţele diplomatice ale României* [Les représentances diplomatiques de la Roumanie], vol. I, 1859—1917, Bucarest, Ed. politică, 1967, p. 325—326 (le chapitre signé par C. Velichiu).

<sup>6</sup> La pénétration des Grecs dans la société roumaine à cette époque sera étudiée dans notre ouvrage « La société roumaine et la culture grecque au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle (1821—1866) ».

<sup>7</sup> Les relations commerciales anglo-turques, récemment rétablies, avaient leur centre, en 1836, à Constantinople et « des ramifications qui s'étendaient jusqu'à Brăila et Galaţi, d'une part, jusqu'en Égypte et Syrie, d'autre part ». V. I. C. Filitti, *Domniile române sub Regulamentul Organic 1834—1848* [Les règnes roumains pendant le Règlement Organique 1834—1848], Bucarest, 1915, p. 107.

<sup>8</sup> On leur créait de grands avantages, v. « Analele parlamentare », VI, I, 159, apud Filitti, *Domniile...*, p. 222.

<sup>9</sup> À la suite du Traité d'Akermann (1827), v. *Ist. Rom.*, III, p. 923; v. aussi M. Popescu-Spinieni, *Procesul mănăstirilor închinatelor* [Le procès des monastères dédiés], Bucarest, 1936, p. 40.

<sup>10</sup> Le docteur Mavros, chef des quarantaines.

<sup>11</sup> C. Estiotis, le « protomédic » de la Valachie.

<sup>12</sup> D. Popovici, dans *Ion Eliade Rădulescu, Opere*, vol. I, Bucarest, 1939, p. 8.

Pleșoianu, Petrache Poenaru, Dinicu Golescu et tant d'autres qui, élèves des derniers professeurs grecs de Saint-Sava, traducteurs et éditeurs de livres grecs et auteurs de grammaires et de dictionnaires, préparent l'époque nouvelle, tout en ayant une forte culture grecque<sup>13</sup>.

Il va de soi qu'il ne s'agit là que de survivances, de quelques phénomènes d'inertie que nous enregistrons et qui sont caractéristiques pour toute période de transition. D'ailleurs, même sans les changements dus à la réaction nationale de 1821, les choses auraient pris ce tournant, puisque « après 1830, l'hellénisme perd son caractère de forme culturelle de l'Europe Orientale »<sup>14</sup>. « La création de l'Hellade moderne en fit une forme politique et aussitôt son extension cessa. Il s'est défini, mais en s'amoindrissant »<sup>15</sup>.

En examinant les publications grecques de Bucarest<sup>16</sup>, nous constatons qu'entre 1830—1850 la culture grecque en déclin ne devint pas tout à fait périphérique. Avant de se confiner dans le cadre étroit de la vie des communautés grecques et malgré la réaction de l'élément national, elle occupe encore une place importante, à côté de la culture autochtone. Au commencement de cette période, entre 1830 et 1839, les écoles grecques de Bucarest sont au nombre de 11, c'est-à-dire près de la moitié du chiffre total des écoles privées de la ville. Les traductions d'ouvrages grecs ou d'œuvres occidentales par l'intermédiaire du grec continuent pendant toute la période du Règlement Organique<sup>17</sup>. Des éditions nouvelles en grec de quelques livres, pédagogiques surtout, très recherchés, parus au commencement du siècle à Venise ou à Bude, prolongent pour quelques

<sup>13</sup> Grigore Băleanu, représentant typique de la réaction nationaliste, qui procure les fonds nécessaires à l'impression du *Guide de la jeunesse pour la bonne et juste lecture*, par lequel on rejette « les maximes grecques » dans l'enseignement, n'en est pas moins l'auteur d'un plagiat de l'œuvre de Théodore Photinos en grec sur l'« Histoire des Roumains » et, ce qui plus est, il écrit la préface du livre toujours en grec. V. N. Iorga, *L'Histoire de l'enseignement en pays roumains*, Bucarest, 1932, p. 158. V. aussi N. Camariano, *Un pretins istoric: Emanuil Băleanu* [Un prétendu historien: Emmanuel Băleanu], « Rev. Ist. Rom. », XVI<sub>2</sub> (1946), Bucarest, 1947, p. 142—156.

<sup>14</sup> N. Iorga, *Relații culturale greco-române* [Relations culturelles grecques-roumaines], « Revista istorică », V (1919), 4—5, p. 80.

<sup>15</sup> *Ibidem*; V. aussi C. Th. Dimaras, *Histoire de la littérature néo-hellénique*, Athènes, 1965, p. 311—312.

<sup>16</sup> Nous avons rédigé une *Bibliographie des livres et périodiques grecs parus à Bucarest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830—1900)*, encore inédite.

<sup>17</sup> En 1835—1836, on traduisait encore en roumain Chesterfield et Marmontel, en utilisant la version grecque de Gh. Vendotis (v. pour Chesterfield, N. Camariano, *Primele traduceri din Bernardin de Saint-Pierre* [Les premières traductions de Bernardin de Saint-Pierre], Bucarest, 1944, p. 188; pour Marmontel, v. aussi N. Iorga, *Cele dintâi scrieri ale lui C. Negruzzi* [Les premiers écrits de C. Negruzzi], « Revista Istorică », 4 (1918), 4—7, p. 21 et N. Camariano *Primele încercări literare ale lui C. Negruzzi și prototipurile lor grecești* [Les premiers essais littéraires de C. Negruzzi et leurs prototypes grecs], Bucarest, 1935, p. 25; A. Camariano-Cioran, *Operele lui Marmontel în sud-estul european*, dans « Studii de lit. univ. », X (1967), p. 143—156. Manuel Serghiadis paraphrasait Le Sage (*Gil Blas*) en 1836—1837. Aristia mettait en scène les pièces d'Alfieri en grec et Zaharia Mavroudis traduisait Voltaire. (V. A. Camariano, *Le théâtre grec à Bucarest au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, « Balcania », VI (1943), p. 414). En 1845, A. Konduris a traduit Sganarelle de Molière (« Ο κατά φαντασίαν κερατάς, Bucarest, 1845).

années une époque révolue<sup>18</sup>. Les frères Hristidis (Michel et Siméon), par l'édition des Tables alilodidactiques<sup>19</sup> et du *Μηνολόγιον παντοτεινόν ἀκριβέστατον* (1837) de Georgios P. Konstantinos de Philippopoli, continuent l'activité d'enseignement lancastrien de Gheorghios Kleoboulos en Pays roumains.

C'est toujours à la même époque que paraissent les premiers journaux grecs de Bucarest : « *Ὁ Ζέφυρος τοῦ Ἰστρου* » (1841)<sup>20</sup>, « *Φῶσφορος τοῦ Λαοῦ* » (1848) édité par les frères Hristidis<sup>21</sup>, « *Μηνυτῆς τῆς Βλαχίας* » (1848) de Mihail Hristidis, qui change de titre en 1849, en devenant « *Ὁ Ἑλληνικὸς Μηνύτωρ τῆς Βλαχίας* ».

Les communautés grecques de Roumanie une fois organisées, c'est-à-dire après 1860, le caractère des publications grecques est tout autre. Désormais, elles seront liées à la vie de ces communautés. Nous trouvons surtout des manuels, des poésies et des nouvelles à sujet patriotique, des traductions d'ouvrages mineurs ou de brochures ayant trait aux communautés. Même quand ils expriment une certaine conscience « balkanique » ou le souci pour les problèmes — non résolus à cette date — des peuples sud-est européens, ces écrits sont dépourvus de valeur scientifique. Insuffisamment fondés — du point de vue documentaire — ils ne dépassent généralement pas le niveau d'articles dithyrambiques, d'un style plutôt journalistique. Le répertoire des troupes dramatiques est caractérisé par la médiocrité, à quelques exceptions près, des pièces inspirées par la lutte du peuple grec ou par les problèmes de la nouvelle société grecque.

Il en ressort aussi de nombreux aspects de la collaboration gréco-roumaine. L'imprimerie grecque de Bucarest, surtout, offre beaucoup d'exemples de cette collaboration. La typographie grecque d'Eliaide et des frères Hristidis publie des livres grecs et roumains ; de même, les typographies de Zaharia Carcalechi et Ștefan Rasidescu. « *Curierul Românesc* » [Le Courrier roumain] publie des annonces en grec, étant « menacé de devenir — peu de temps après sa parution — un organe de publicité gréco-roumaine »<sup>22</sup>.

<sup>18</sup> La quatrième édition du recueil grec de Dimitrios Darvanis, *Ἐκλογάριον γραμμικὸν εἰς χρῆσιν τῶν Πρωτοπειρῶν τῆς ἀπλῆς Διαλέκτου συλλεγθὲν ὑπὸ Δημητρίου Νικολάου τοῦ Δαρβάρειος*, Bucarest, 1831, 244 p. ; la septième édition de l'ouvrage du grand pédagogue grec Ioannis Kokkoms (*Παιδαγωγικὰ νέα*, Bucarest, 1836, 55 p.) ; la cinquième édition de la grammaire de Néophyte Douka (*Ἡ κατ' ἐπιτομὴν γραμματικὴ Τερψιθέα τοῦ κυρίου Νεοφύτου Δούκα*, Bucarest, 1832).

<sup>19</sup> *Πίνακες τῆς ἀλληλοδιδασκατικῆς*, Bucarest, 1836.

<sup>20</sup> V. Nestor Camariano, *Le premier journal grec de Bucarest*, dans « *Baleania* », VIII (1945), p. 221—227.

<sup>21</sup> Les frères Hristidis, d'origine bulgare, ont eu une riche activité didactique et éditoriale, couvrant la phase de transition du XIX<sup>e</sup> siècle (1830—1860). Ils publient de nombreux livres et entretiennent des relations culturelles à Sistovo et Roustchouk, où ils envoient des professeurs de grec, formés dans leur école, d'après la méthode alilodidactique. Dans la préface de l'*Epistolarion*, ils déclarent recevoir des élèves « de Valachie et de Turquie ». V. N. Iorga, *Școala și opera tipografică a fraților Cristidi* [L'école et l'œuvre typographique des frères Cristidi], « *Rev. Istorică* », VI (1920), 1—2, p. 12.

<sup>22</sup> D. Popovici, *op. cit.*, p. 4.



Lorsque paraît la Société Typographique Grecque de Bucarest (1861), le catalogue des abonnés est formé de Roumains et de Grecs. Pour ne plus parler des ouvrages parus en grec et roumain (texte parallèle), même quand il ne s'agissait pas de traductions de classiques ou d'exercices de grammaire.

Il s'en détache aussi de visibles rapports spirituels avec le Sud-Est européen, à cette époque où s'achève la formation des Etats balkaniques. Dans les dimensions réduites d'une vie culturelle de communauté, nous trouvons d'indiscutables zones de contact avec les peuples de cette région.

*Les Grecs de Bucarest.* Reconnues officiellement seulement en 1863 par un décret du prince Alexandru Cuza<sup>23</sup> et devenues « personnes juridiques » en 1900, lors de la signature du protocole attaché à la convention commerciale roumano-grecque<sup>24</sup>, les communautés grecques de Roumanie existaient déjà, bien avant ces dates, par les manifestations solidaires des sujets grecs. Les consulats et la légation remplissant toute une série de fonctions<sup>25</sup> qui intéressaient de près les Grecs du pays, contribuaient par cela même à tracer certaines préoccupations communes<sup>26</sup>. Un rôle important joue à cette époque l'imprimerie et surtout la presse grecque de Roumanie. La rédaction des journaux était le siège de nombreux intérêts patriotiques et culturels des Grecs : vente d'abonnements, inscriptions de « syndromites », souscriptions pour les provinces opprimées. Elle tenait aussi lieu de librairie, en assurant la diffusion des livres et périodiques grecs parmi les membres des communautés. De nombreux appels des rédactions rappelaient aux Grecs de payer régulièrement leurs abonnements, ou bien les invitaient à de nouvelles inscriptions<sup>27</sup>. Beaucoup d'articles éditoriaux ont pour titre : « Les Grecs de Roumanie »<sup>28</sup>. Ils commentent différents aspects des relations entre Roumains et Grecs, mais tâchent surtout de stimuler le sentiment patriotique des Grecs du pays et luttent contre le danger de la « roumanisation » par les mariages de plus en plus fréquents avec les autochtones<sup>29</sup>. Ce problème les préoccupe d'ailleurs au plus haut degré. A l'accusation du « Courrier d'Orient » que les Grecs font de la propagande dans le but de dénationaliser [les Roumains], « Ἡ Ἱρις » répond en 1879 qu'au contraire « μυριάδες Ἑλλήνων πληροῦσι σήμερον τὴν στατι-

<sup>23</sup> *Contribuțiuni pentru monografia orașului și județului Brăila* [Contributions à la monographie de la ville et du district de Brăila], Brăila, 1929, p. 47.

<sup>24</sup> Nanu, *Condica tratatelor și a altor legăminte ale României 1354—1937* [Le registre des traités et d'autres conventions de la Roumanie 1354—1937], Bucarest, 1938, p. 194, n° 748.

<sup>25</sup> Ioannis Lampridis, *Αἱ Ἑλληνικαὶ ἀποικίαι*, Athènes, 1895, p. 56.

<sup>26</sup> En cas de nécessité, le « Πατριωτικὸν δάνειον » était déposé au consulat ou à l'ambassade.

<sup>27</sup> « Ὁ Θεατῆς — Spectatorul », 9/18 avr. 1860, p. 33; 35/14 nov. 1860, p. 138, et 17/13 juin 1860, p. 67; « Ἡ Ἱρις », 423/19 mars, 1879, p. 2.

<sup>28</sup> « Ἡ Ἑλίς », 22/5 mai 1900, p. 1; « Ἡ Ἱρις », 415/10 janv. 1879, p. 1.

<sup>29</sup> « Ἡ Ἱρις », 301/14 juillet 1875, p. 3.

στικὴν τῆς Ρωμανίας »<sup>30</sup> [des dizaines de milliers d'Hellènes remplissent aujourd'hui la statistique de la Roumanie].

Nous avons trop peu de données pour une statistique — même sommaire — des régions de la Grèce dont étaient venus les Grecs de Roumanie<sup>31</sup>. Il est certain que la plupart étaient Ionniens<sup>32</sup> et Epirotes<sup>33</sup>. Ces derniers, surtout de Ianina. Ceci ne fait que confirmer la continuité des anciennes relations existant entre les Roumains et l'Épire<sup>34</sup>. Il n'est pas étonnant qu'on ait édité à Bucarest un journal du nom « Ἡπειρος ». A Bucarest surtout, malgré l'importance de l'élément grec, par la position qu'il y occupait<sup>35</sup>, la communauté grecque était la moins organisée. En la comparant aux grandes communautés de Brăila, Galați ou Constanța, et même à d'autres plus petites (Calafat, Giurgiu), elle est en retard de quelques décennies. Ces villes ont eu des églises grecques et des écoles, dès la sixième décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, tandis qu'à Bucarest l'église ne fut bâtie qu'aux dernières années du siècle et l'école de la communauté ne commença son activité qu'en 1906.

C'est que, dans la Capitale, le procès de naturalisation des Grecs fut plus intense qu'ailleurs. De nombreux Grecs qui, jusqu'à l'Union des Principautés (1859) avaient gardé leur citoyenneté grecque, après cette date, en pénétrant de plus en plus dans la vie économique et politique du pays, tendent à devenir citoyens roumains<sup>36</sup>. Ce courant se reflète tant dans les comptes-rendus des séances parlementaires de l'époque, que dans la presse grecque de Roumanie. En 1860, dans un article sur la loi de la naturalisation des étrangers, le rédacteur de « Ὁ Θεατῆς » écrivait : « Le rapporteur, C. Vlădoianu, en démontrant la nécessité de la naturalisation de certains étrangers et ajoutant aussi que tous les membres de la Chambre sont d'origine hellène[!], on remarqua dans l'Assemblée un vif mouvement approbateur et les yeux de plusieurs personnes se trouvant dans la tribune publi-

<sup>30</sup> *Ibidem*, 341/13 avr. 1877, p. 1.

<sup>31</sup> Un chapitre de notre ouvrage s'occupe du « Lien d'origine des Grecs de Roumanie ».

<sup>32</sup> v. N. Iorga, *Istoria Românilor* [Histoire des Roumains], VIII, p. 386 ; v. aussi Gh. Mihăilescu, *Populația Brăilei* [La population de la ville de Brăila], « Analele Brăilei », IV, 2—3/1932, p. 117.

<sup>33</sup> « Ἡ Ἱπρις », 639/8 oct. 1882, p. 1.

<sup>34</sup> V. Papacostea, *Esquisse sur les rapports entre la Roumanie et l'Épire*. Extrait de « Balcama », I (1938), 35 p.

<sup>35</sup> Selon N. Iorga, dans *Istoria comerțului românesc* [Histoire du commerce roumain], Bucarest, 1929, vol. II, p. 169, déjà en 1835 « Aux exportations participaient surtout : Ștefan [Hagi-] Moscu, Sakellario, consul prussien et nouveau consul grec, Hagi Bakaloglu, Zokinis et Mexisis, Ivanovici, Zefcovici, Califarov, Sofia Cristodulo, « Faro », Dedu Ciocaneli, Halepoglu, Calinderoglu, etc. » [la plupart grecs]. V. aussi I. C. Filitti, *op. cit.*, p. 47—48 : « Ștefan Hagi-Moscu procura au prince Alexandru Ghica la somme de trois millions lei qui lui étaient nécessaires pour son avènement au trône. Le faliment de Ș. Hagi-Moscu a mis en danger [en 1837] le gouvernement et la situation du prince lui-même ».

<sup>36</sup> C'est d'ailleurs une tendance à double sens, car si les Grecs voulaient obtenir le droit de cité, les Roumains, eux aussi, étaient mécontents de certains avantages dont bénéficiaient les étrangers.

que s'embuèrent de larmes de joie, jugeant cette affirmation d'une incontestable vérité»<sup>37</sup>. L'inexactitude flagrante de cette assertion ne démontre pas moins combien nécessaire paraissait à cette date l'obtention de la citoyenneté roumaine dans des conditions simplifiées et rapides. Le même rapporteur demandait qu'on change la loi, en adoptant une autre législation qui « donne le droit de citoyen sans difficulté », en prenant pour modèle « la législation hellénique, qui est la collection des lois les mieux constituées »<sup>38</sup>.

La communauté grecque de Bucarest participe à la vie de la Capitale<sup>39</sup> beaucoup plus qu'il n'arrive généralement à une colonie étrangère, toujours à cause de cette massive pénétration dans la société roumaine. Non seulement certains professeurs grecs enseignent dans les écoles roumaines, mais il y en a qui deviennent Roumains, en écrivant des livres roumains et en participant à la vie publique du pays (Pavlidis, G. Ioanid, N. G. Dossios, Ep. Frankoudis, Démosthène Russo). Sans parler des puissantes relations économiques qui existaient entre les commerçants et les banquiers roumains et grecs et de l'activité utile des philanthropes tels que les frères Xenocratis, Kiriakis ou Evangelis Zappas.

De nombreux Grecs de Bucarest faisaient des études universitaires dans la Capitale ou à l'étranger. Certains nous sont connus des appels publiés dans les journaux, par lesquels on demandait aux compatriotes de contribuer aux dépenses que réclamait cette spécialisation. Des annonces professionnelles communiquent ensuite le titre récent de tel avocat, médecin ou professeur. Car si la plupart étaient commerçants, ayant des magasins, des banques, des restaurants et des hôtels, des concessions de chemin de fer, les intellectuels<sup>40</sup> étaient assez nombreux aussi : médecins, avocats et surtout professeurs et journalistes.

Dans la vie bucarestoise des années 60, un moment intéressant pour la solidarité des Grecs de Roumanie est marqué par le fameux procès intenté à C. Aricescu, pour son « Ode à la Grèce », à cause de son attitude antimonarchique. Les lettres de sympathie reçues par C. Aricescu et C. A. Rosetti à la rédaction du « Românuł » de la part des Grecs de différentes villes roumaines, les télégrammes envoyés aux journaux de Bucarest, le banquet des Grecs de la Capitale dans la maison de Zaharia Sardellis<sup>41</sup>

<sup>37</sup> « 'Ο Θρακῆς — Spectatorul », 12, 9 mai 1860, p. 45.

<sup>38</sup> *Ibidem*.

<sup>39</sup> Dans les villes de province, les mariages avec les Roumains sont moins fréquents, la vie de la communauté étant plus fermée par rapport à la société roumaine.

<sup>40</sup> « Κλειώ », 1/23 janv. 1898, p. 3; « Τὸ Βῆμα », 2/25 juin 1897, p. 3 et 4/28 juin 1897, p. 2; « Ἡ Ἱρις », 683/27 nov. 1883, p. 1.

<sup>41</sup> C. Aricescu, *Procesul meu pentru Oda la Grecia* [Mon procès pour l'Ode à la Grèce], Bucarest, 1863, p. 104.

sont autant de preuves de l'enthousiasme<sup>42</sup> provoqué par la poésie d'Aricescu. C. A. Rosetti, se joignant à la cause d'Aricescu, écrit des articles adressés aux Hellènes de Bucarest, en expliquant le but commun des deux peuples qui est : « la liberté des aïeux et l'alliance des peuples opprimés »<sup>43</sup>. Aricescu s'exclame : « car entre quelles autres nations peut-on trouver une telle affinité qu'entre la roumaine et la grecque ? »<sup>44</sup>.

Une figure intéressante de la communauté est Evangelis Zappas. Possesseur d'une grande fortune et philanthrope, Ev. Zappas a laissé un héritage qui, après la disparition de la première génération d'héritiers, donna lieu à un long procès entre l'Etat roumain et l'Etat grec. Plusieurs écrits en différentes langues (grec, roumain et italien) exposent d'une manière extrêmement documentée les problèmes de droit international soulevés par cette succession compliquée<sup>45</sup>. On peut facilement se représenter la position sociale<sup>46</sup> de ce riche Hellène qui — ainsi que le relate la presse roumaine — en 1860 offrait son hospitalité (sur ses terres) au Prince Cuza et contribuait « avec la somme nécessaire à la formation d'une batterie de 10 canons ».

*L'Eglise.* La communauté n'ayant une église propre qu'à la fin de la dernière décennie<sup>47</sup> (on commence à la bâtir en 1891 seulement), les Grecs se servaient de certaines églises roumaines. Les différentes messes qu'on officiait aux jours de fête<sup>48</sup>, aux enterrements et requiems, avaient lieu surtout dans les églises Domnița Bălașa, Stavropoleos, S. Gheorghe, Proorocul Ilie (Hanul Colței) ou Kalenderoglu, Zlătari et même dans l'Eglise de la Métropole<sup>49</sup>.

<sup>42</sup> Un Grec de Rimnicu-Sărat, Themistoclis Finalis, offre de se battre en duel à la place d'Aricescu, demandant à ce dernier « de laisser l'Hellène exposer sa poitrine aux balles des nobles officiers roumains, qui veulent frapper dans la vôtre la sainte cause de ma nation » (*ibidem*, p. 46—47).

<sup>43</sup> *Ibidem*, p. 31—33.

<sup>44</sup> *Ibidem*, p. 79. D'ailleurs le philhellénisme d'Aricescu lui a valu une fidèle sympathie de la colonie grecque, qui en 1884 annonce, dans sa presse, la parution d'une collection de poésies du poète roumain, dans les termes d'une profonde admiration. V. « Ἡ Ἱρις », 698/30 avr. 1884. p. 1.

<sup>45</sup> Σχεδιασμα ἡπειρωτικῆς βιβλιογραφίας, Athènes, 1964, p. 60, 62, 64 ; v. aussi : C. Velichi, « Relațiile dintre România și Grecia în perioada 1879—1911 » [Les relations entre la Roumanie et la Grèce (1879—1911)] (ouvrage manuscrit), p. 23—26.

<sup>46</sup> Zappas était visité par les personnalités de l'époque, qui lui marquaient une déférence particulière. Le sculpteur Kossos fit son portrait, que le consul général grec voulut voir, en rendant visite à Zappas.

<sup>47</sup> Tandis que Brăila, Giurgiu, Constanța, Galați et Calafat l'avaient depuis longtemps.

<sup>48</sup> « Σύλλογοι », 3876, 18 30 oct. 1888, p. 2. A la messe célébrée dans l'église Domnița Bălașa par l'archimandrite de l'église grecque de Galați, Pilarinos « beaucoup de Grecs portaient le costume national, ce qui prouve qu'ils gardaient leurs traditions bien vivantes ».

<sup>49</sup> On y célébra l'enterrement de Dimos Papatanasu, le rédacteur du journal « Μέλλον », le discours funèbre étant prononcé par Neoklis Kazazis (« Ἡ Ἱρις », 411/15 déc. 1878, p. 2). A une autre cérémonie qui a eu lieu dans la même église, à part les notabilités grecques (Alexandropoulos, Dr Miliareisis, Dimosthenis Finalis, les frères Hanta, Valsamakis, etc.) ont assisté le corps diplomatique et plusieurs personnalités de la vie politique et militaire roumaine, dont le général Catargi, portant la croix hellène.

L'église Kalenderoglu (Kalinderu), fondée par Lazaros Kalenderoglu, était plus spécialement destinée aux nécessités de culte des Grecs de Bucarest<sup>50</sup>. Obligée à faire venir des prêtres d'autres églises grecques de Roumanie, à l'occasion des fêtes, la communauté finit par obtenir, grâce aux diligences du même L. Kalenderoglu, un prêtre grec « λόγιον καὶ κόσμων », qui commença son activité le Dimanche des Rameaux, en 1879<sup>51</sup>. Les successeurs de Lazar Kalenderoglu — assimilés par la société roumaine — abandonnent la tradition de la célébration des fêtes grecques dans l'église de la famille<sup>52</sup>. En 1887, Ioan Kalenderoglu interdit l'accès de son église aux membres de la communauté<sup>53</sup>.

Il est intéressant à noter que la solution de ce problème vint de la part du clergé roumain, qui permit à la colonie grecque d'officier ses messes dans l'église S.-Ioan. Les Grecs en furent reconnaissants, car les prêtres roumains avaient offert cette église « μετὰ πάσης προθυμίας... ὅπως ἐλληνιστὶ τελεῖται ἡ λειτουργία ἐν αὐτῷ κατὰ τὰς ἡμέρας ταύτας »<sup>54</sup>.

Ce n'est qu'en décembre 1890 que l'ambassadeur grec, M. Papariopoulos, communique aux membres de la communauté grecque de Bucarest qu'un banquier grec de Roumanie, qui désire garder l'incognito, va fonder au printemps prochain une église grecque orthodoxe à Bucarest. Plus tard, le bienfaiteur sortira de son anonymat<sup>55</sup>. Mais ni en décembre 1891 — une année après cette promesse — malgré tous les efforts de l'ambassadeur Farmakopoulos<sup>56</sup> et du donateur, et en dépit de l'influence de Chrissovelonis, l'église ne fut construite<sup>57</sup>. En janvier 1891, le *Moniteur Officiel* annonce que la mairie de la Capitale a approuvé la requête de l'Ambassade Hellène pour la concession du terrain se trouvant sur le Boulevard, en vue de la construction de l'école et de l'église grecque à un prix très réduit<sup>58</sup>. Sept ans plus tard, en 1898, l'église ne fonctionnait toujours pas<sup>59</sup>. En novembre 1899 seulement, on annonce que les travaux de construction de l'église grecque de l'« Annonciation » ont commencé et que le nom des donateurs est celui des frères Harokopos<sup>60</sup>.

<sup>50</sup> « Σύλλογοι », 3338, 2/14 déc. 1886, p. 2.

<sup>51</sup> « Π'Ἰρις », 399/10 sept. 1878, p. 4 ; 409/30 nov. 1878, p. 2 ; 422/12 mars 1879, p. 2.

<sup>52</sup> « Σύλλογοι » (3427, 24/5 avr. 1887, p. 3).

<sup>53</sup> Le journal indigné constate que « aux Grecs peu nombreux restés à Bucarest, il manquera — par la „clémence” des fils Kalenderoglu — leur langue natale dans l'église que leur père avait donnée à la communauté ».

<sup>54</sup> « Σύλλογοι », 3432, 31/12 avr. 1887, p. 3.

<sup>55</sup> « Πατρὶς », 10, 13/25 déc. 1890, p. 2. Il s'agit des frères Harokopos.

<sup>56</sup> Farmakopoulos était le fils du premier ministre Delighianis, v. « Πατρὶς », I, 36, 18/3 janv. 1891, p. 2.

<sup>57</sup> *Ibidem*, 138, 26/7 juin 1891, p. 1. A cette occasion, le journal donne la liste des personnalités marquantes de la communauté : Hristos Zappas, Vasilios Papazoglou, M. Vretos, dr N. Manikatis, F. Hailas, Th. Lazaridis, A. Tsirikhanos, P. Karavias, N. Kollaros, Andreas Paximos, A. Voskof.

<sup>58</sup> « Πατρὶς », I, 32, 13/25 janv. 1891, p. 2.

<sup>59</sup> « Πατρὶς », 2304, 1/13 déc. 1898, p. 3.

<sup>60</sup> *Ibidem*, 2573, 26/7 nov. 1899, p. 3. Située à côté de l'ambassade grecque actuelle, l'église a l'architecture d'un temple antique.



*La Société « Evangelismos ».* Mentionnée à Bucarest en 1890—1891 <sup>61</sup>, c'est-à-dire à l'époque des initiatives pour la création d'une église grecque dans la Capitale, la Société « Evangelismos » semble avoir eu une activité très soutenue. Formée de 400 membres, elle était présidée, en 1890, par S. Rigopoulos. A son assemblée générale de la même année, participa aussi le conseiller juridique Stefanos, venu d'Athènes, qui fut élu membre de la Société. Les problèmes discutés concernaient surtout le manque d'église et de prêtres de la communauté.

*Les écoles.* Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en opposition avec la première, où pendant toute l'époque du Règlement Organique les écoles privées grecques sont assez nombreuses <sup>62</sup>, nous n'en trouvons que de rares mentions à Bucarest <sup>63</sup>. En 1859, à l'école des frères Hristidis de l'église S.-Nicolae, on apprenait le grec, le roumain et le français. Le cours de Antonios Tabacopoulos <sup>64</sup> au lycée « S.-Sava », commencé en 1861, s'adressait surtout aux Roumains. La communauté grecque de Bucarest n'avait pas d'école, mais seulement quelques pensionnats, où l'on enseignait en plusieurs langues, parmi lesquelles le grec.

En 1876, au pensionnat « A. Apostolatos », on apprend le grec, le roumain, le français et l'allemand <sup>65</sup>. En 1877, une école grecque de Bucarest a 4 professeurs et 40 élèves. Le pensionnat de jeunes filles « Lutsatos » est mentionné en 1878 <sup>66</sup>. La même année est réorganisé l'ancien pensionnat de jeunes filles « Vaillant », dirigé par Marie Andronic <sup>67</sup>. On y apprend le grec trois fois par semaine. L'école de Mme Dodun de Perrières, en 1877, a dans son programme le roumain, le français et le grec <sup>68</sup>. En 1879, la presse grecque annonce l'installation définitive de l'école grecque, dirigée par Nicolaos Dimitriadis <sup>69</sup>.

En 1890, on annonce l'adresse du lycée de jeunes filles d'Elise H. Dimopoulos <sup>70</sup>, en 1896, la fondation du pensionnat « Οικογένεια » [La Famille], pour les enfants de 4—7 ans, où l'on apprend l'italien, le grec moderne et la peinture <sup>71</sup>. Le lycée « Capri », dirigé par C. Coman, est inauguré en 1898. Ses examens sont surveillés par l'Epitropie du Ministère de

<sup>61</sup> « Σύλλογοι », 4270, 27/11 mars 1890, p. 2—3.

<sup>62</sup> De 1832 à 1839, il existe à Bucarest entre 9 et 14 écoles grecques. En 1838, 304 élèves apprenaient dans ces écoles. V. Gh. Răscanu, *Istoricul învățămîntului particular în România* [Histoire de l'enseignement privé en Roumanie], 1906, p. 85—97.

<sup>63</sup> Et surtout en les comparant aux nombreuses écoles grecques de Brăila et Galați.

<sup>64</sup> Tabacopoulos avait dirigé un pensionnat de garçons à Brăila en 1853—1855.

<sup>65</sup> « Η Ήλιος », 310 27 juillet 1876, p. 3.

<sup>66</sup> *Ibidem*, 633 23 juillet 1882, p. 3.

<sup>67</sup> *Ibidem*, 407/5 nov. 1878, p. 4.

<sup>68</sup> *Ibidem*, 356/15 août 1877, p. 3.

<sup>69</sup> *Ibidem*, 429/29 avr. 1879, p. 4.

<sup>70</sup> En 1892, Elise Dimopoulos avait une école de jeunes filles à Brăila. (V. « Η Ήλιος », 429/29 avr. 1879, p. 4).

<sup>71</sup> « Πατρις », 1574, 4/16 juin 1896, p. 3.

l'Education et ses certificats équivalents de ceux des écoles publiques, son programme étant identique au programme de ces dernières. Le professeur Démosthène Russo <sup>72</sup> y a fondé en 1898 un groupe spécial pour l'étude du grec moderne et de l'histoire grecque <sup>73</sup>. L'école grecque-roumaine dirigée par Eufrosine Dimitriadis <sup>74</sup> suit « le programme des meilleures écoles d'Athènes » <sup>75</sup>.

A l'exception des écoles privées qui ont fonctionné entre 1830—1906, nous ne trouvons, à Bucarest, aucune école de la communauté hellène, jusqu'en 1906 <sup>76</sup>.

*L'imprimerie.* On connaît l'activité des typographies grecques de Bucarest et de Jassy au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, celle de la typographie moldave <sup>77</sup> notamment, qui a édité les chants révolutionnaires de Rhigas, les poésies patriotiques de Coray, les proclamations d'Ypsilanti et d'autres écrits ayant trait au grand mouvement de l'Hétairie. Même plus tard, en 1837, on mentionne <sup>78</sup> une presse pour l'imprimerie en grec moderne à Jassy, fonctionnant à côté de 11 autres presses (9 pour le roumain, une pour le russe et une pour le français).

A l'époque du Règlement Organique, à Bucarest, la typographie grecque et roumaine de « Cişmeaua lui Mavrogheni » (fondée par le dr Caracaş, le « stolnic » Răducan Clinceanu et D. Topliceanu) devient la propriété d'Héliade Rădulescu <sup>79</sup>. Celui-ci l'achète en 1830 et « la modifie de fond en comble, selon ses vastes projets d'activité littéraire et culturelle » <sup>80</sup>. Le nouveau propriétaire reste pourtant assez fidèle aux traditions, puisque parmi les premiers livres qu'il fait éditer on trouve l'ouvrage de grandes dimensions de l'ancien propriétaire, « le iatrophilosophe » C. Caracaş <sup>81</sup>. La plupart des livres grecs imprimés pendant la quatrième décennie paraissent dans cette typographie qui, après 1834, appartient aussi aux frères Hristidis. En général, son titre est « La typographie grecque d'Éliade et des frères Hristidis ». Parfois, l'adjectif « grecque » manque :

<sup>72</sup> Le futur professeur de Byzantinologie à l'Université de Bucarest.

<sup>73</sup> « Πατρις », 2198, 23/4 août 1898, p. 4. La même année D. Russo enseignait le grec aussi au « Lycée français » de Bucarest. *Ibidem*, 2226, 27/8 sept. 1898, p. 3.

<sup>74</sup> Qui a fait ses études pédagogiques et d'art plastique à Nimfenburg et Munich.

<sup>75</sup> « Πατρις », 2226, 27/8 sept. 1898, p. 3.

<sup>76</sup> Nous venons de vérifier cette assertion grâce à l'information fournie par Cléobule Tsourkas.

<sup>77</sup> N. Camariano, *Nouvelles informations sur la création et l'activité de la typographie grecque de Jassy (1812—1821)*, « Balkan Studies », Thessalonique, 7 (1966), p. 61—76.

<sup>78</sup> La relation du voyageur russe Anatole Démidoff, dans : Gh. Bezviconi, *Călători ruşi în Moldova şi Muntenia* [Voyageurs russes en Moldavie et Valachie], Bucarest, 1947, p. 311—399.

<sup>79</sup> A la suite d'un rapport des Divans de la Valachie adressé au Métropolitain Néophite.

<sup>80</sup> D. Simonescu, *Din activitatea tipografică a Bucureştilor (1678—1830)* [Sur l'activité typographique à Bucarest (1678—1830)], Bucureşti, 1935, p. 19. « Bulet. Societ. Ist. Arheol. », I—V, 1930—34.

<sup>81</sup> Il s'agit du livre *Τοπιογραφία τῆς Βλαχίας*, Bucarest, 1830, 435 p.

en 1841, seul Eliade est mentionné <sup>82</sup>. Après 1840, nous trouvons des livres grecs imprimés dans les typographies roumaines de Bucarest (Tipografia Colegiului Național, Dor. P. Cucu, Copainig, Rădulescu, Romanov, August Rof, Valbaum, Wiegand), dans la typographie de la Métropole, dont le titre est : « La typographie de l'Etat nommée Nippon » <sup>83</sup> et, surtout après 1860, dans les typographies des journaux grecs de Bucarest.

Lorsque le nombre des publications s'accrut, la nécessité d'une imprimerie grecque devint de plus en plus impérieuse. Les journaux de la communauté grecque de Bucarest excusent les nombreuses fautes d'orthographe qu'on leur reprochait, comme inévitables, étant donné les conditions d'improvisation dans lesquelles ils étaient imprimés. Ils sont même obligés d'interrompre leur parution <sup>84</sup>. La typographie de la Métropole ou les autres typographies de Bucarest ne pouvaient pas assurer la parution régulière d'un journal grec, mais tout au plus l'impression de quelques livres grecs de temps en temps, à quelques années d'intervalle.

C'est pourquoi, en 1860, le directeur du journal «'Ο Θεατής», Antoine Tabakopoulos, décida de créer une typographie propre <sup>85</sup>. En attendant la réalisation de ce projet, la rédaction change souvent d'adresse <sup>86</sup>. En mai 1861, le journal déplore d'innombrables difficultés, car les ouvriers typographes ignoraient totalement le grec et le journal manquait de « capitaux absolument nécessaires ainsi que d'abonnés ». L'imprimerie du typographe Ștefan Rasidescu a accepté de continuer l'impression du journal « qui, quoique incomplet pour le moment dans sa partie grecque, sera complété par la suite » <sup>87</sup>. Ce provisoire étant insoutenable, A. Tabakopoulos fonda en 1861 la « Société typographique grecque de Bucarest » («'Εταιρεία τῆς ἐν Βουκουρεστίῳ Ἑλληνικῆς Τυπογραφίας»), société en commandite, établie à Bucarest. «'Ο Θεατής» publie les deux articles du statut qui formulent le but de la société : « l'achat d'une presse d'imprimerie ayant des caractères pour le grec et pour les autres langues, afin de fonder une typographie grecque et aussi pour les autres langues » <sup>88</sup>. Le catalogue des abonnés commence à paraître dès ce numéro et comprend quelques noms d'ecclésiastiques et intellectuels roumains et grecs de Bucarest <sup>89</sup>. L'appel fait pour l'inscription des actionnaires démontre « les utilités morales qui découlent pour

<sup>82</sup> «'Ημερομῆτρον, Bucarest, 1841, 16 p. Texte parallèle.

<sup>83</sup> D. Simonescu, *op. cit.*, p. 19.

<sup>84</sup> «'Ο Θεατής — Sptatorul », 32/24 oct. 1860, p. 127.

<sup>85</sup> *Ibidem*, 34/7 nov. 1860, p. 129.

<sup>86</sup> En juillet 1860, elle s'installe rue Boteanu 15 (v. *ibidem*, 20/2 juillet 1860, p. 87) ; en nov. 1860, ses bureaux déménagent 10, rue Belvedere dans la maison du prêtre Palada, où se trouve aussi la lithographie de Joseph Pernet. (V. *ibidem*, 34/7 nov. 1860, p. 129).

<sup>87</sup> «'Ο Θεατής — Sptatorul », 38, 22 mai 1861, p. 142.

<sup>88</sup> Il est évident que seul le nombre réduit des publications grecques ne pouvait assurer une rentabilité satisfaisante de la Société.

<sup>89</sup> *Ibidem*, 41, 12 juin 1861, p. 161.

la Principauté de la constitution d'une telle typographie ». Les « utilités matérielles » ne sont pas à négliger non plus, car « rien que l'impression du journal deux fois par semaine produit un revenu de 400 francs ». Elle deviendra encore plus fructueuse lorsqu'on y imprimera aussi d'autres ouvrages, « surtout à cette époque où la langue grecque a été introduite dans les gymnases du pays »<sup>90</sup>.

D'un intérêt tout spécial est l'image que nous donne cet article des anciennes conditions de travail de l'imprimerie roumaine. « Il y a quelques années, il n'y avait ici que deux typographies roumaines et un journal dirigé par Carkalechi, tandis qu'aujourd'hui, le nombre de ces typographies, des organes publics et des brochures périodiques s'est multiplié et tous prospèrent ». Il est évident que l'essor de l'imprimerie roumaine au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle a beaucoup stimulé l'activité des publicistes grecs de Roumanie.

Enfin, la petite typographie « Ο Θεατής » fut fondée. On y imprimait non seulement le journal du même nom, mais aussi « différents livres en langues grecque, française et roumaine »<sup>91</sup>. On demande même « de Grèce 2—3 compositeurs » (στοιχειοθέται) en les assurant qu'ils trouveront à Bucarest « du travail en abondance et régulièrement ».

Ce n'était qu'un début et, dix ans plus tard, plusieurs typographies appartenant aux journaux grecs de Bucarest publient des livres et des périodiques de la communauté. En 1873, on mentionne la typographie « Η Ίρις », ensuite « Σύλλογοι » (1884), « Ίστρος » (1888), « Πατρίς » (1894) et « Κλειώ » (1898). La typographie « Η Ίρις » fait savoir en 1886 qu'elle s'est enrichie d'un grand nombre de caractères grecs et latins et de trois presses, « pouvant exécuter toutes sortes de travaux typographiques en différentes langues : journaux, livres, registres, annonces, programmes, etc. »<sup>92</sup>. La typographie du journal « Κλειώ » qui travaille pendant les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup> a de grandes difficultés financières et demande le concours des membres de la communauté pour s'en sortir<sup>94</sup>. Elle publie aussi des traductions « en langues roumaine, française, turque ou vice versa ».

La communauté n'ayant pas de lithographie, elle a dû recourir aux services de différentes entreprises. En 1885, Pasquides recommandait la

<sup>90</sup> Il s'agit des cours de grec ancien. On n'apprenait le grec moderne que dans les écoles de commerce ou aux cours facultatifs (comme, par exemple, celui d'A. Tabakopoulos à « S.-Sava »).

<sup>91</sup> « Ο Θεατής », 63, 16 mai 1862, p. 266.

<sup>92</sup> *Ibidem*, 68, 16 mars 1862, p. 266.

<sup>93</sup> Toujours dans la dernière décennie, Ap. P. Antoniadis, le directeur de la Typographie « Άνθοδέσμη » [Le Bouquet], est également un imprimeur très apprécié. Il passe pour être « l'un des meilleurs spécialistes en polygraphie de Roumanie ». V. « Ποντικός », 1, 15 février 1893, p. 2.

<sup>94</sup> « Κλειώ », 16, 12 févr. 1898, p. 3.

typolithographie du philhellène israélite Hélios Grassianis « qui invite le public hellène pour toutes sortes de travaux lithographiques »<sup>95</sup>.

*Les publications.* Dans la période étudiée <sup>96</sup>, les Grecs de Bucarest <sup>97</sup> ont édité 72 livres, 13 périodiques <sup>98</sup> et 5 cartes <sup>99</sup>. C'est en les examinant que nous pourrons reconstituer les traits essentiels de leur niveau intellectuel.

*Les journaux.* Les journaux grecs de Bucarest ont, en général, un contenu politique. « Πατρίς » surtout ne manque pas de reproduire les discours des hommes politiques grecs et roumains, ainsi que d'amples commentaires, en marge des événements balkaniques. Toutefois, la littérature y est représentée, soit par des traductions et des romans en feuilleton, soit par des poésies, genre littéraire très apprécié en Grèce. Les poésies sont dues surtout aux Grecs de Roumanie (Harilaos Dimopoulos, Constantas, F. Drosinos) et plus rarement aux Grecs de la patrie <sup>100</sup>. Nous trouvons parfois des pages de littérature occidentale. Comme de juste, les journaux abondent en références sur le passé glorieux de la lutte des Grecs pour la liberté. Le portrait de Rhigas, sa biographie écrite par Peraivos et une polémique au sujet de l'origine roumaine du héros grec <sup>101</sup> en sont les principaux exemples. Le culte des Grecs pour la mémoire de Coray y est aussi présent <sup>102</sup>.

L'intérêt des Grecs de Bucarest pour la vie culturelle de la Métropole se manifeste à différentes reprises. On lit beaucoup les journaux venus de Grèce ou de Constantinople. « Νέα Πανδώρα » peut être procuré dans certaines librairies grecques de Bucarest. « Τὸ Ἄστυ », « Ἀκρόπολις », « Ἑρμῆς », « Ἑλληνικὴ γεωργία », « Ἑστία », « Χλωρίς », paraissent dans de nombreuses annonces indiquant les dépôts où ces périodiques peuvent être trouvés (Nicolas Kollaros, à Bucarest). La chronique de la presse grecque de Bucarest y puise ses nouvelles régulièrement. De même, la riche correspondance

<sup>95</sup> « Σύλλογοι », 3040, 8/20 déc. 1885, p. 4.

<sup>96</sup> Pour la bibliographie des livres et des périodiques grecs, la période étudiée est 1830—1900, parce que nous avons choisi comme point de départ l'année finale de la *Bibliografia românească veche* [La bibliographie roumaine ancienne] de Bianu, Hodoş et Dan Simonescu, Bucarest, 1903—1944, 4 vol.

<sup>97</sup> En province, le chiffre a dépassé la centaine, pour les livres.

<sup>98</sup> « Ὁ Ζέφυρος τοῦ Ἰστρου » (1841—42); « Μηνοτύς τῆς Βλαχίας » (1848); « Ὁ Ἑλληνοκὸς Μηνοτύς τῆς Βλαχίας » (1849); « Ὁ Θεατῆς — Spectatorul » (1860—62); « Ἡ Ἴρις » (1868—1900); « Δεκέβαλος » (1874); « Ἡπειρος » (1886); « Ὁ Φουκαράς » (1889); Πατρίς (1890—1905); « Ἑλλάς » (1894—95); Ἀθάνα-Μακεδονία (1893); « Τὸ Βῆμα » (1897); « Κλειώ » (1898); « Ἡ Ἑλπὶς » (1900).

<sup>99</sup> Les cartes sont faites en général par G. Katelouzis et ont pour sujet : la Thrace, l'Asie Mineure et le Chypre, l'île de Crète, l'Épire, la Thessalie et la Macédoine.

<sup>100</sup> A la mort du grand poète Valaoritis, « Ἡ Ἴρις » publie un fragment de poésie et une nécrologie (442/5 août 1879).

<sup>101</sup> « Ἡ Ἴρις », 405/22 oct. 1878, p. 3.

<sup>102</sup> *Ibidem*, 339/23 mars 1877, p. 2.



des journaux paraissant en Roumanie avec les rédacteurs de la patrie prouve l'intérêt que ces derniers portaient à leurs confrères de Roumanie.

Les débuts de l'archéologie roumaine ne manquent pas de préoccuper les membres de la communauté grecque. On suit avec intérêt les recherches épigraphiques du professeur G. G. Papadopoulos<sup>103</sup>, les conférences de Tocilescu sur la géographie ancienne de la Dobroudja<sup>104</sup>, les discussions généalogiques de N. Iorga et de Octavian Lecca<sup>105</sup> au sujet de l'origine albanaise des noms Balș et Lecca, l'initiative de l'Académie Roumaine d'élaborer une bibliographie roumaine ancienne<sup>106</sup> et la parution de l'*Etimologicum Magnum Romaniae* de B. P. Hasdeu<sup>107</sup>.

*Les traductions.* Les rédacteurs des journaux grecs des communautés, les professeurs des écoles des communautés grecques, ainsi que des traducteurs roumains, s'évertuaient à rendre connues à leur public des œuvres parues en Grèce ou en Roumanie. Ainsi la brochure de N. T. Voulgaris d'Athènes, dont on recommande la lecture, est caractérisée par « *Ὁ Θεατής* » comme « un appel guerrier à la chrétienté menacée d'Orient, c'est-à-dire aux peuples balkaniques »<sup>108</sup>. Ils traduisent aussi certains ouvrages littéraires ou scientifiques et surtout des articles ayant un caractère d'actualité : des textes de lois ou des règlements administratifs.

Dans la première catégorie, notons la traduction en roumain faite par Sergiu Hagiade de l'ouvrage de Gheorghios Roja sur les Aroumains, paru à Vienne en 1808<sup>109</sup>. Le discours de George Papadopoulos sur « l'Hellénisme en Valachie », sévèrement jugé par Sion au point de vue de l'information historique<sup>110</sup>, est traduit en roumain par A. Tabakopoulos<sup>111</sup>. La presse bucarestoise en publie quelques fragments<sup>112</sup>. L'ouvrage d'Elias Photeinos, intitulé « Tudor Vladimirescu et Alexandre Ypsilanti », traduit en roumain par P. Georgescu en 1874, est accueilli avec satisfaction, comme ayant le mérite « de compléter l'histoire de la révolution roumaine de 1821 »<sup>113</sup>.

Parmi les traductions de la seconde catégorie, nous signalons la loi rurale roumaine qui, dès qu'elle fut votée, parut en texte parallèle roumain-grec, dans la traduction d'A. Tabakopoulos. Le plan d'organisation de la

<sup>103</sup> « *Ὁ Ζέφυρος τοῦ Ἰστρου* », 28 sept. 1841, p. 36–38.

<sup>104</sup> « *Κλειώ* », 12/7 févr. 1898, p. 3.

<sup>105</sup> « *Ἡ Ἑλπὶς* », 22/5 mai 1900, p. 3.

<sup>106</sup> « *Πατρὶς* », 2189, 12/24 juillet 1898, p. 3.

<sup>107</sup> *Ibidem*, 2098, 22/3 avr. 1898, p. 3.

<sup>108</sup> « *Ὁ Θεατής* », 22 août 1860, p. 104.

<sup>109</sup> Sergiu Hagiadi, *Cercetări despre Românii de dincolo de Dunăre* [Recherches sur les Roumains d'au-delà du Danube], Craiova, 1857.

<sup>110</sup> On reproduit l'information du journal grec « *Bizantis* » (« *Orientul latin* »), 29/6 juillet 1874, p. 116).

<sup>111</sup> La traduction a été encouragée par Petrache Poenaru, qui a procuré dans ce but une somme d'argent de la part de l'Ephorie de l'Instruction Publique.

<sup>112</sup> « *Orientul latin* », *ibidem*.

<sup>113</sup> « *Ὁ Θεατής* », 75/26 juin 1862, p. 292.

Dobroudja fut traduit en russe et en grec. En annonçant la parution du livre de G. Atanasiu sur le problème des monastères dédiés, la presse grecque exprime son désir de le voir bientôt traduit en grec.

En Occident, en France surtout, on écrit beaucoup, à cette époque aussi, sur les événements d'Orient. Les Grecs de Bucarest publient des fragments traduits de ces livres dans leurs journaux. Le livre d'Henri Houssaye « Athènes, Rome, Paris », en version grecque, paraît — partiellement — dans quelques numéros d'« Ἡ Ἱρις ». Aux bureaux d'« Ὁ Θεατής », on vend, toujours en version grecque, les livres d'Edmond About : *Sur la carte nouvelle de l'Europe* et *L'histoire des massacres de Syrie*<sup>114</sup>.

*Les auteurs de livres grecs.* Le vif intérêt marqué pour les classiques grecs en Roumanie dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a dirigé les efforts des professeurs grecs vers l'édition de ces œuvres immortelles. Certes, cette activité avait surtout un but didactique.

La plupart des anthologies et éditions annotées sont dues au professeur de grec du lycée « S.-Sava », *Ioannis Kolokotidis*. En 1857, il publie les fables d'Esopé<sup>115</sup>. En 1858, il fait éditer les Dialogues de Lucien et en 1859, les Philippiques de Démosthène<sup>116</sup>, ainsi que les vies de Thémistocle et d'Aristide par Plutarque<sup>117</sup>, la Cyropédie et les Mémoires de Xénophon<sup>118</sup>. La presse grecque loue les traductions de Kolokotidis, qu'elle juge « une œuvre sérieuse et utile », ayant pour but d'offrir aux jeunes Roumains le moyen de faciliter l'étude du grec<sup>119</sup>. La Chrestomathie hellène paraît en 1860. Elle est rééditée en 1868<sup>120</sup>. Il a rédigé aussi deux manuels en roumain : une grammaire grecque-roumaine<sup>121</sup> et une syntaxe grecque, qui ont eu, chacune, deux éditions.

*Epaminondas Frangoudis*, professeur au pensionnat « Apostolatos » en 1860<sup>122</sup> devenait en 1864 professeur de littérature hellène à la Faculté de Lettres de Bucarest<sup>123</sup>. Il était en 1872 membre de la commission d'exa-

<sup>114</sup> Traduit par Cleopatra A. Tabakopoulos, la femme de A. Tabakopoulos, elle-même journaliste.

<sup>115</sup> Αἰσώπου μῦθοι, Μετὰ ἐλληνικῶν καὶ ρωμανικῶν σημειώσεων ἐκδοθέντες . . . ὑπὸ Ἰωάννου Κολοκοτίδου, Bucarest, 1857, 40 p. L'épisode de chaque fable est en texte parallèle grec-roumain.

<sup>116</sup> Φιλίππικοὶ . . . ὑπὸ Ἰωάννου Κολοκοτίδου, Bucarest, 1859.

<sup>117</sup> Πλουτάρχου — Θεμιστοκλῆς καὶ Ἀριστείδης . . ., τοῦ Ἰ. Κολοκοτίδου, Bucarest, 1859.

<sup>118</sup> Ξενοφῶντος, Κύρου Παιδεία καὶ ἀπομνημονευμάτων . . ., ὑπὸ Ἰ. Κολοκοτίδου, Bucarest, 1859.

<sup>119</sup> « Ὁ Θεατής », 22 août 1860, p. 104.

<sup>120</sup> Ἑλληνικὴ χρηστομάθεια συλλεγείσα ἐκ τῶν ἀρίστων Ἑλλήνων, Bucarest. La première édition est mentionnée sur la seconde.

<sup>121</sup> Gramatica eleno-română [Grammaire grecque-roumaine] de I. Colocotide, Bucarest, 1865, 227 p.

<sup>122</sup> « Ὁ Θεατής », 46/17 juillet 1861, p. 184.

<sup>123</sup> M. Popescu-Spineni, *Contribuțiuni la istoria învățămîntului superior* [Contribution à l'histoire de l'enseignement supérieur], Bucarest, 1928, p. 224.

men des candidats au poste de traducteur du grec aux Archives de l'Etat <sup>124</sup>. Il fut aussi traducteur au Ministère des Affaires Etrangères, ainsi qu'interprète dans le procès Zappas <sup>125</sup>. Il enseigna à l'Institut Urechia (1874) et à l'Ecole Normale Supérieure de Bucarest (1880), dont il devint le directeur en 1895 <sup>126</sup>.

Avant de s'établir en Roumanie, Frangoudis a édité à Constantinople le journal « *Θελξινόν* » (1856—1857) et a publié un roman « de forme épistolaire, dont le sujet est emprunté aux guerres de l'Indépendance » <sup>127</sup>.

Les livres publiés à Bucarest après 1860 ont un caractère patriotique. Ce sont des louanges adressées aux héros des luttes pour la liberté <sup>128</sup>, des discours panégyriques à la mort d'un compatriote <sup>129</sup> ou pour les martyrs de Crète <sup>130</sup>. Ce dernier ouvrage, écrit en texte parallèle grec et roumain, a une annexe avec les notes biographiques des combattants de Grèce. Frangoudis y ajoute un hommage à l'adresse du philhellène C. A. Rosetti et de son journal « *Românul* » pour « les paragraphes pleins d'enthousiasme qu'il dédie aux Grecs ». Il ne manque pas l'occasion pour montrer sa reconnaissance envers « la terre fraternelle des Daces » <sup>131</sup>. Ses discours sont très appréciés par ses collègues et concitoyens, « émouvant jusqu'aux larmes les cœurs de ceux qui s'intéressent aux affaires nationales » <sup>132</sup>.

*Thomas Pashidis* <sup>133</sup>. Il a eu une longue et riche activité entre 1860—1890. Professeur et directeur d'école, Pashidis a beaucoup collaboré aussi aux journaux grecs : « *Ὁ Θεατής* » et « *Ἡ Πειρος* ». Il a édité « *Ἡ Ἴρις* ». Ses livres en langues grecque, roumaine et française ont, en général, un contenu patriotique et historico-politique. Parmi ses ouvrages, notons une description de la Roumanie <sup>134</sup> et une étude sur la Question d'Orient, qui a paru en grec <sup>135</sup>. Ses vues en matière d'histoire et de politique nationale se reflètent dans une brochure en français *La question helléno-turque* et surtout dans ses nombreux articles parus dans la presse grecque de Bucarest.

<sup>124</sup> *Documente și manuscrise literare* [Documents et manuscrits littéraires], I, Bucarest, 1967, p. 49.

<sup>125</sup> *Acte în procesul V. Zappas* [Actes du procès V. Zappas], Bucarest, 1894, p. 16.

<sup>126</sup> M. Popescu-Spineni, *ibidem*, p. 96.

<sup>127</sup> C. Th. Dimaras, *op. cit.*, p. 353.

<sup>128</sup> Πανηγυρικὸς τῶν ὑπὲρ πίστεως καὶ πατρίδος ἀγωνισαμένων, Bucarest, 1863, 89 p.

<sup>129</sup> Λόγοι ἐπιτάφιοι εἰς Παναγιώτην Τριανταφυλλίδη ..., Bucarest, 1863; Λόγος ἐπιτάφιος εἰς τὸν Ἰωάννην Δημόπουλου ..., Bucarest, 1873, 12 p.

<sup>130</sup> Λόγος εἰς τὸ ἱερὸν καὶ δημοτελὲς μνημόσυνον τῶν ἐν Κρήτῃ ὑπὲρ πίστεως καὶ πατρίδος πεσόντων ..., Bucarest, 1866.

<sup>131</sup> *Ibidem*, p. 14—15.

<sup>132</sup> « *Ὁ Θεατής* », 46/17 juillet 1861, p. 184.

<sup>133</sup> Né à Yanina, Pashidis est mort en Afrique, à Fezan, où il fut exilé par Abdul Hamit. V. Nestoros Georgitsis, Θωμάς Πασχίδης, Ἡπειρωτικὰ Χρονικά, Yanina, 1927, vol. I, p. 46—49.

<sup>134</sup> Th. A. Pashidis, *Dacia sau descriere synoptică în sbor a terrei Daco-Romanilor* [La Dacie ou brève description de la terre des Daco-Romains], 1878, 52 p.

<sup>135</sup> Th. A. Pashidis, Τὸ Ἀνατολικὸν Ζήτημα καὶ ἡ λύσις αὐτοῦ.

(C'est là que nous trouvons ses articles de politique internationale <sup>136</sup>, ses polémiques avec les journaux étrangers <sup>137</sup>, des articles éditoriaux ou occasionnels <sup>138</sup>, dans lesquels il joint les accents patriotiques à la reconnaissance pour l'hospitalité et la compréhension trouvées en Roumanie <sup>139</sup>, « εἰς ἤν ἀπολαμβάνομεν μεγίστας ἀστυκὰς καὶ πολιτικὰς ἐλευθερίας » [où nous obtenons les plus grandes libertés civiles et politiques].

Très mécontent du fait que tant d'enfants grecs « αἰσχυρόμενα νὰ λέγωνται Ἑλληνας, ἀφοῦ δὲν γινώσκουσι τὴν πάτριον γλῶσσαν » <sup>140</sup>, il est très préoccupé par l'enseignement du grec. Nous pouvons nous former une idée sur ses qualités pédagogiques d'après la lettre que son ancien élève, Mircea C. A. Rosetti, lui envoya de Paris <sup>141</sup> en 1876 : « En lisant, il me semble entendre la voix de mon bien-aimé professeur de langue grecque, dans laquelle a chanté Homer, a parlé Démosthène et a pensé Platon, la langue des langues, la langue des héros, la langue de l'avenir ». Il se détache aussi de ces lignes la note fanatique que devait imprimer à ses leçons le professeur grec. « La langue de l'avenir » exprime un idéal de Pashidis, qui imaginait un Etat balkanique ayant pour langue le grec <sup>142</sup>.

Il paraît que parmi ses préoccupations linguistiques il faut placer le comparatisme balkanique aussi. Un de ses ouvrages a trait au « dialecte albanais » et à ses affinités avec le roumain <sup>143</sup>. Un autre est intitulé « Οἱ Πελασγοί, Ἑλληνιστὶ καὶ Ἀλβανιστὶ καὶ Ρωμουνιστὶ [sic] ». Il est évident que les références aux peuples balkaniques ne pouvaient manquer à un moment d'après revendications territoriales et de luttes pour l'indépendance.

Il ressent une vive sympathie pour la Bulgarie et déclare « avoir beaucoup écrit » sur ce pays, où il a longtemps habité. Varna, qu'il appelle « l'ancienne Odessa de la Mœsie », est pour lui une position importante de l'orthodoxie grecque. Dans l'un de ses ouvrages, il s'occupe de l'activité des prêtres grecs de cette ville <sup>144</sup>. Dans ses poésies <sup>145</sup>, Pashidis rappelle les formes supérieures du philhellénisme occidental, la lutte de Byron aux côtés des héros de l'indépendance grecque, les études de Pouqueville, la politique de Gladstone, les philhellènes d'Amérique <sup>146</sup>. Il ne manque

<sup>136</sup> « Ἡπειρος », 13/2 mai 1886, p. 1—2 (Ἡ εὐρωπαϊκὴ καισαυροκρατία καὶ ἡ ἑλληνικὴ ἐλευθεροκρατία).

<sup>137</sup> *Ibidem*, 9/18 avr. 1886, p. 1—2 (Polémique avec le journal italien « Il Diretto »).

<sup>138</sup> *Ibidem*, 7/13 avr. 1886, p. 2—3.

<sup>139</sup> « Ἡ Ἱρις », 401, p. 3—4.

<sup>140</sup> *Ibidem*, 336/27 févr. 1877, p. 3.

<sup>141</sup> *Ibidem*, 305/22 juin 1876, p. 4.

<sup>142</sup> « Ὁ Θεατῆς », 12/9 mai 1860, p. 46.

<sup>143</sup> « Ἡ Ἱρις », 342/20 avr. 1877, p. 4.

<sup>144</sup> Ἐκδρομὴ ἀφηγητικὴ εἰς Ὀδησσὸν Μοισίας... Bucarest, 1885, 16 p.

<sup>145</sup> Ποιήσεις ὑπὲρ Ἑλλάδος μετὰ πεζογραφιῶν ποιητικῶν, Bucarest, 1885, 64 p. L'exemplaire de l'Académie Roumaine est donné par l'auteur (II. 42. 227).

<sup>146</sup> *Ibidem*, p. 18, 62, 63.

pas de mentionner l'enthousiaste Victor Hugo <sup>147</sup>, qu'il cite dans les mottos de ses vers. Parmi les savants éclairés de la nouvelle Hellade, Pashidis admire Evghenios Voulgaris <sup>148</sup>, le précieux auxiliaire idéologique de l'impératrice Catherine dans sa propagande antiottomane.

L'Épire, où il est né, occupe une place importante dans les pensées de Pashidis. Il publie la « requête historique des Epirotes » du 16 avril 1826 <sup>149</sup>, lui dédie des vers <sup>150</sup> et rappelle l'origine épirote de Drosos Tsismitzis, le créateur du jardin de Bucarest portant le même nom <sup>151</sup>.

Pendant son séjour en Grèce, en 1879 <sup>152</sup>, il continue à collaborer à la presse grecque de Bucarest <sup>153</sup>.

En fait de littérature, à part les poésies déjà mentionnées, Pashidis a écrit aussi deux pièces de théâtre inspirées de l'antiquité grecque et hébraïque <sup>154</sup>. Un petit almanach, qu'il publie à Bucarest en 1887, nous offre un ample historique de la Capitale roumaine, ainsi que des données inédites sur la communauté grecque <sup>155</sup>. Il a fait également quelques traductions, en traduisant des livres grecs en roumain ou en français <sup>156</sup>. Son admiration pour Rhigas l'a déterminé à réimprimer sa carte de la Grèce <sup>157</sup>.

*Le théâtre grec à Bucarest.* Les célèbres représentations de pièces grecques du théâtre de Ralu Caragea — Cişmeaua Roşie — malgré leur courte durée, avaient certainement marqué le goût des contemporains, qui en ont gardé un profond souvenir. Aussi, ce genre de spectacles ne disparut-il pas tout à fait à l'époque suivante. Pendant et après l'Hétairie, la vie dramatique est dominée à Bucarest par Constantin Aristia, dont la prodigieuse activité le rend également important pour le théâtre de Grèce <sup>158</sup>, comme pour celui des Principautés. Traduisant lui-même son répertoire en grec, Aristia a représenté, avec ses élèves de « S.-Sava », *Iunius Brutus* et *Oreste* d'Alfieri. Dans la maison du « vornic » Nicolaie Ghica, il organi-

<sup>147</sup> *Ibidem*, p. 24, 31.

<sup>148</sup> *Ibidem*, p. 61, 62.

<sup>149</sup> « Η Ἱστρία », 419/14 févr. 1879, p. 3.

<sup>150</sup> Ποιήσεις... , p. 18.

<sup>151</sup> « Ἡμερολόγιον τοῦ ἔτος τῆς χάριτος 1887, Bucarest, p. 129.

<sup>152</sup> Il ne revint en Roumanie qu'en 1884, après avoir fait plusieurs voyages en Europe.

V. Nestor Georgitsis, *op. cit.*

<sup>153</sup> « Η Ἱστρία », 428/22 avr. 1879, p. 4 ; *ibidem*, 401/1878, p. 3—4.

<sup>154</sup> Th. Ath. Pashidis, « Η Βασιλὶς Δωροθέα, ἢ Ὁ Ἑλληνισμὸς καὶ Ὁ Χριστιανισμὸς Δράμα ἑλληνικόν, καὶ Ἡ Ἰσθθαίς, δρᾶμα ἐβραϊκόν », Bucarest, 1886, 41 pl.

<sup>155</sup> « Ἡμερολόγιον... », p. 132.

<sup>156</sup> N. Antipas, Τὴ αὐτοῦ μεγαλειότητι τῶ αὐτοκράτορι Ναπολεόντι τῶ Γω... Μετεφράσθη Γαλλιστί ὑπὸ Θ. Α. Πασχίδου, Bucarest, 1866, 15 p.

<sup>157</sup> Ἐπιπεδογραφία τῆς Κωνσταντινουπόλεως τοῦ κόλπου της..., παρὰ τοῦ Ῥήγα Βελεστινλή θετταλοῦ, Bucarest, 1885. Parmi ceux qui ont contribué à cette réédition : N. Kollaros, Ev. Falieros, N. Plautus, N. Moraitinis, ainsi que « πολλοὶ τε ἕτεροι γενναῖοι ἄνθρωποι Ἕλληνες συνδραμόντες ἐξέδοντο ». Pour plus de détails v. N. Camariano, *Contributions à la bibliographie des œuvres de Rhigas Velestinlis*, « Balcania », I (1938), p. 224—225.

<sup>158</sup> G. I. Zoidis, Τὸ θᾶτρον τῆς Φιλικῆς Ἐταρείας, Bucarest, 1964, 63 p.



sait avec les enfants de ce dernier — ses élèves — des représentations qui souvent ont dû être parlées en grec <sup>159</sup>.

Même à une époque qui ne connaît plus de pareils spectacles, à la fin de la période du Règlement Organique, on trouve encore à Bucarest des traductions grecques de pièces de théâtre (*Brutus* et *Sémiramis* de Voltaire, traduites, en 1844, par Zaharia Mavroudis, *Sganarelle* de Molière <sup>160</sup>, traduit par A. Kondouris), ainsi que la traduction du grec en roumain, attribuée à Costache Caragiale, d'une pièce intitulée « Le furieux », qu'on joue à Craiova en 1851—1852 <sup>161</sup>.

Après l'Union des Principautés, les renseignements fournis par la presse grecque de Bucarest prouvent l'existence d'une activité dramatique grecque des plus intéressantes. On joue des pièces grecques dans quelques théâtres de quartier, en été surtout, dans les jardins « Union-Suisse », « Guichard » ou « Belvedere ». En 1861, le journal « Ὁ Θεατῆς » décrit l'affluence considérable de spectateurs qu'eut le spectacle « Ὁ Διάκος », au jardin Belvedere : « quoique pas aussi grande qu'aux autres représentations grecques ». Le rédacteur note « avec une vive satisfaction que certaines des vieilles notabilités du pays ne manquent pas d'encourager tout ce qui est beau, surtout M. C. Cantacuzino, un noble qui a été aussi « caïmacam » (gouverneur) [sic] de la Principauté (...) est des plus constants et enthousiastes spectateurs des drames hellènes » <sup>162</sup>. Ceci prouve, d'une part, que les représentations du théâtre grec étaient assez fréquentes à Bucarest ; d'autre part, nous constatons que — en dehors du public constitué par les membres de la communauté — à ces représentations assistaient aussi des membres de la haute société ou des intellectuels connaissant le grec, qui appartenaient à des familles roumaines ou roumanisées.

Le Théâtre National inscrit, souvent, dans son répertoire des œuvres inspirées des luttes héroïques du peuple grec. En 1867, deux fois en un seul mois, on représente au bénéfice des acteurs sans contrat « Les ombres des héros grecs » (mélodrame en 3 actes avec un tableau et une Apothéose) <sup>163</sup>.

Des journalistes grecs et des acteurs roumains ont une collaboration très suivie en fait de représentations grecques. Zaharia Sardellis traduit en roumain la comédie de satire politique de Paparrigopoulos Ἐκλογὴ Συζύγου, que le célèbre acteur Mihail Pascaly met en scène au Théâtre National et au théâtre Dacia, en 1879 <sup>164</sup>. Pascaly inscrit dans son répertoire la pièce

<sup>159</sup> La mère des enfants, Smaranda Ghica, traduisait elle-même du grec.

<sup>160</sup> Molière garde d'ailleurs son actualité sur la scène bucarestoise et dans la lecture de l'époque, même pendant la période de décadence du théâtre, où abondent les pièces faciles et les vaudevilles. V. Ion-Horia Rădulescu, *Contribuțiuni la istoria teatrului din Muntenia (1833—1853)* [Contribution à l'histoire du théâtre de Valachie (1833—1853)], Bucarest, 1935, p. 13.

<sup>161</sup> *Ibidem*, p. 71.

<sup>162</sup> « Ὁ Θεατῆς » — Spectatorul », 46/17 juillet 1861, p. 184.

<sup>163</sup> « Românuł », 29 avril 1867, p. 3.

<sup>164</sup> « Ἡ Ἰρις », 12 oct. 1879, p. 2. Cette pièce a connu une grande vogue en Grèce, en Italie et en France.

Ἐλευθέρου, ayant pour sujet les luttes de la confédération souliote contre Ali Pacha<sup>165</sup>. Les pièces inspirées de la lutte de libération du peuple grec sont reçues avec enthousiasme par la communauté grecque. « Le mélodrame *Markos Botzaris* se joue au Théâtre de l'Hippodrome devant une multitude de spectateurs inimaginable ». L'enthousiasme devint indescriptible lorsque le populaire acteur I. Ionescu, brandissant le drapeau grec et habillé du costume national grec, chanta en grec « τὸν θούριον τοῦ Τανταλίδου »<sup>166</sup>.

Parmi les nombreuses représentations de Ionescu que la presse grecque ne manque pas de commenter, l'une des plus appréciées est — en 1877 — le spectacle donné en l'honneur du diadoque, le jour de la Saint-Constantin<sup>167</sup>. « Ce petit théâtre (celui de Ionescu), qui fut érigé par la générosité de son propriétaire, M. Lambros, et par les soins de M. Ionescu, est rempli tous les soirs. La variété des spectacles attire le public »<sup>168</sup>. En 1886, la troupe de Caragiale joue à la salle Orphée Ὁ Ὅρκος τοῦ Κορωναίου ἐν Κρήτῃ et Ἡ Ἡρωὶς τῆς Ἡπείρου<sup>169</sup>.

Après 1870, l'activité dramatique grecque en terre roumaine est complétée par les tournées des troupes venues de Grèce. L'arrivée à Bucarest, en juillet 1877, de la Société dramatique « Ménandros », dirigée par Veronis et Vasiliadis, en marque les débuts. L'annonce des journaux souligne l'intérêt que présentent « ces spectacles hellènes, qu'on voit difficilement à l'étranger ». On ajoute aussi : « la langue et le théâtre grecs sont des mots charmeurs qui n'ont de rival nulle part au monde »<sup>170</sup>. La troupe commence son activité dans l'ex-jardin israélite Văcărești, devenu « Théâtre hellénique », en annonçant 20 spectacles qu'elle donnera au jardin de la grande auberge « Dacia »<sup>171</sup> et à « l'Union Suisse »<sup>172</sup>.

Deux ans plus tard, en 1879, la communauté fit le même accueil enthousiaste à la Société dramatique d'Alexiadis, qui revint en 1888. La troupe portait maintenant le nom de « Panellinion ». Elle était formée de 25 personnes et — selon la presse grecque de Bucarest — était « renommée

<sup>165</sup> Thème qui avait eu un grand succès à l'époque de l'Hétairie, ainsi que le montre la presse française contemporaine, v. Ἐλένη Σ. Καρατζά, Τὸ παρισίνο περιοδικὸ « Globe » καὶ ἡ ἑλληνικὴ ἐπανάσταση, « Mélanges Merlier », Athènes, 1958, p. 79. V. aussi Ἄγγ. Φενερλή — Παναγιωτόπουλος, Τὸ θεατρικὸ ἔργο, « Σουλιώτες » 1809—1827, « Ὁ Ἐραριστής », Athènes, III (1965), 15/16, p. 157—169.

<sup>166</sup> L'enthousiasme ne connut plus de bornes, lorsque le dramaturge roumain C. Caragiale et I. Ionescu chantèrent, toujours en grec, « ὃ λιγυρὸν καὶ κοπτερὸν σπαθίμου », que tous exécutèrent ensuite en chœur, en roumain.

<sup>167</sup> « Ἡ Ἱρις », 28 avr. 1877, p. 2.

<sup>168</sup> « Ἡ Ἱρις », 14 févr. 1879, p. 3.

<sup>169</sup> Les journaux écrivirent : « Le nom du héros a électrisé le public hellène ». (V. « Σύλλογοι », 3045, 14/26 déc. 1885, p. 3). A la fin du spectacle, Thomas Pashidis a récité en grec « L'hymne à la liberté ». (V. *Ibidem*, 3043, 12/29 déc. 1885).

<sup>170</sup> « Ἡ Ἱρις », 13 juillet 1877, p. 3.

<sup>171</sup> *Ibidem*, 1 août 1877, p. 3.

<sup>172</sup> *Ibidem*, 15 août 1877, p. 4.

dans tout l'Orient ». Une chronique de la première représentation<sup>173</sup> fait un commentaire admiratif de l'interprétation de l'actrice Ecatérini Véronis<sup>174</sup> et de Th. Petalas<sup>175</sup>.

Pour la fête nationale de la Grèce, le 25 mars, on donna la pièce *Rhigas Ferreos*<sup>176</sup>, ainsi que deux comédies<sup>177</sup>. Cette soirée étant la dernière à Bucarest, le directeur de la troupe reçut une couronne de lauriers, offerte « à l'artiste D. Alexiadis<sup>178</sup> par les Epirotes de Bucarest ». On récita ensuite « Παραμονή » de Rangabé et toute la troupe chanta « Epirothessalia » dans l'enthousiasme général<sup>179</sup>.

La société dramatique dirigée par la célèbre tragédienne Evanhélia Paraskévopoulou<sup>180</sup> d'Athènes fait plusieurs tournées en Roumanie<sup>181</sup> et donne ensuite une dizaine de spectacles à Bucarest<sup>182</sup>. La troupe revient en 1897, ayant dans son répertoire 'Η ψυχοκόρη<sup>183</sup> et Μπάρμπα Λιάρδος ou Τὸ τέλος τῆς Μαρούλας<sup>184</sup> de Dimitrios Kokkos<sup>185</sup>. Une autre tournée de cette troupe est reçue avec grande satisfaction en 1899 et les journaux soulignent la nécessité pour la communauté grecque « d'avoir un théâtre où l'on puisse entendre la langue du pays et maintenir, de la sorte, ses

<sup>173</sup> Où l'on joue « Δημοπρασία » (v. « Σύλλογοι », 3707, 16/28 mars 1888, p. 3), écrite par Alex. Pistis, v. M. Valsa, *Le théâtre grec moderne de 1453 à 1900*, Berlin, Akademie-Verlag, 1960, p. 362.

<sup>174</sup> Ecatérini Véronis était « inégalable dans l'art de dire des vers », v. M. Valsa, *op. cit.*, p. 372.

<sup>175</sup> « Σύλλογοι », 3709, 18/30 mars 1888, p. 3.

<sup>176</sup> *Ibidem*, 3712, 22/3 avr. 1888, p. 3.

<sup>177</sup> *Ibidem*, 3715, 25/6 avr. 1888, p. 3.

<sup>178</sup> M. Valsa (*op. cit.*, p. 371), en parlant de Dimosthénis Alexiadis, dit : « il mérite l'éloge d'avoir risqué de monter des pièces grecques, pendant une période où tout conspirait contre les auteurs grecs ».

<sup>179</sup> « Σύλλογοι », 3715, 25/6 avr. 1888, p. 3 ; *ibidem*, 3730, 13/25 avr. 1888, p. 2—3. Le journal publia le salut adressé à la communauté par D. Alexiadis, qui exprimait sa satisfaction d'avoir pu faire sa tournée dans de si bonnes conditions.

<sup>180</sup> « La figure féminine la plus en vue peut-être, de tout le théâtre grec moderne ». (V. M. Valsa, *op. cit.*, p. 338).

<sup>181</sup> La troupe avait eu un grand succès en 1891 à Brăila et Galați, v. « Πάτρις », 1, 115, 26/8 mai 1891, p. 3.

<sup>182</sup> Parmi les pièces jouées, on mentionne : *Fausta* de M. Vernardakis, *Frou-Frou*, *La Dame aux Camélias*, *Adrienne Lecouvreur*, *Le Maître de Forges*, *Méropé*, *Midie*, etc. (V. « Έλλάς », 18, 5/17 janv. 1895, p. 3).

<sup>183</sup> « Le beau drame idyllique » est joué par : Ev. Paraskevopoulou, El. Koumariotis, Fot. Zaharopoulos, D. Georgeakopoulos, Ev. Koumariotis, E. Lalaunis, Arist. Ioanidis, St. Zaharopoulos.

<sup>184</sup> « Πάτρις », 2423, 27/9 mai 1899. Cette fois les titres des pièces sont tous grecs : Μαλλιά — Κουβάρια de l'écrivain Lascaris, dont M. Valsa (*op. cit.*, p. 337) dit « écrite, paraît-il, en dix jours, succès légendaire » ; 'Ο 'Αγαπητικός τῆς Βοσκοπούλας de Koromilas, 'Ολοουκτιά τῆς Κρήτης et « la brillante farce » de Peresiadis, intitulée Γκόλω, jouée pour la première fois à Athènes, quatre ans auparavant. M. Valsa, *op. cit.*, p. 345 dit que « Péressiadis fut sans doute l'auteur grec le plus joué de son époque ».

<sup>185</sup> Les commentaires des journaux reflètent la nostalgie éveillée par son répertoire, rappelant aux Grecs expatriés « qu'ils sont les successeurs des hommes les plus illustres du monde et les enfants du pays le plus ancien ». (V. « Πάτρις », 23 nov. 1882, p. 2). La renommée dont jouit Dimitrios Kokkos en Roumanie est évidente, puisque un de ses ouvrages y fut édité ('Ο ἀφραπισμός τῆς 'Ελλάδος, Constanța, 1887, 8 p.) et représenté par les étudiants de la Société dramatique.

attaches spirituelles avec la Grèce »<sup>186</sup>. La société dramatique « Sofoklis », dirigée par Emanuel Lorandos, donna plusieurs spectacles en 1882<sup>187</sup> et 1898<sup>188</sup>. En 1899, la troupe Tavoularis représente la comédie de Dimitrios Kokkos 'Η Λύρα τοῦ Γέρω Νικολά<sup>189</sup> et plusieurs pièces de Peresiadis<sup>190</sup>.

Un tel déploiement de spectacles a sûrement contribué à former le goût dramatique des membres de la communauté. Ce n'est plus seulement « la langue du pays » et l'exaltation des anciennes vertus grecques qui les intéressent, comme au début de ces tournées. Le fait que les meilleurs acteurs de Grèce leur avaient fait connaître un répertoire des plus choisis, les rend, vers la fin de cette période, plus critiques, plus prétentieux aussi. Une chronique dramatique appropriée ne se borne plus à la critique du jeu, mais énonce également des principes concernant le répertoire national : « Parmi les conditions que doit remplir le théâtre grec — écrit Silloghi — il y a aussi le choix des comédies adaptées à l'époque, à la mission que doivent avoir les théâtres hellènes qui visitent les colonies grecques en dehors de la Grèce, celles de Roumanie surtout, où les troupes dramatiques représentent non seulement les meilleurs et les plus modernes produits étrangers ... mais visent premièrement à amplifier sur la scène le thème national ».

La vie culturelle des Grecs de Bucarest, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ne gravitant pas autour de l'école ou de l'église grecque, mais cherchant à les créer, eut un cachet bien particulier. Dans le cas contraire, une certaine routine aurait sûrement étouffé les initiatives, tandis qu'ainsi nous assistons à un perpétuel effort des intellectuels grecs de Bucarest à maintenir éveillé l'intérêt de leurs compatriotes pour tout ce qui est grec (culture, histoire, vie politique, théâtre). On écrit et on traduit des livres grecs, on imprime des journaux grecs et même des cartes, on fait venir des troupes dramatiques grecques, on souscrit à l'édition de livres grecs. La Grèce est présente dans toutes leurs actions, des odes qu'on lui consacre jusqu'au « πατριωτικὸν δάνειον » et aux différentes souscriptions qu'ils offrent. Ils n'en sont pas moins reconnaissants à leur patrie d'élection et les formes de coopération entre Grecs et Roumains, ainsi que nous l'avons vu, sont assez nombreuses.

Sans avoir laissé des œuvres vraiment importantes, les auteurs grecs de Bucarest ont contribué au développement d'une littérature didactique des plus utiles pour l'enseignement grec en Pays roumains.

<sup>186</sup> « Πάτρις », 2423, 27/9 mai 1899, p. 3.

<sup>187</sup> *Ibidem*, 23 nov. 1882, p. 2.

<sup>188</sup> *Ibidem*, 2427, 1/13 mai 1899, p. 3. Dans le répertoire, des pièces françaises (Molière, Octave Feuillet), ainsi que des pièces grecques, Πάτρις καὶ Ἔρος de Th. Orfanidis, et plusieurs comédies.

<sup>189</sup> *Ibidem*, 2464, 17/29 juin 1899, p. 3.

<sup>190</sup> *Ibidem*.



## PRÉSENTATION DE QUELQUES MANUSCRITS JURIDIQUES DE VALACHIE ET DE MOLDAVIE (XV<sup>e</sup>—XIX<sup>e</sup> SIÈCLE)

Contribution à l'étude de la réception du droit byzantin en Roumanie, II\*

VALENTIN AL. GEORGESCO

V. Recueils de droit pénal byzantin se rattachant à l'élaboration d'un code pénal à l'aide d'extraits des Basiliques, sous le règne d'Alex. Ypsilanti (mss. roum. 1336, 1405, 5826 de la Bibl. de l'Académie roumaine, 1783—1815)

La réception du droit pénal byzantin — sans résulter d'un emploi direct des Basiliques — date des XV<sup>e</sup> — XVI<sup>e</sup> siècles dans les deux Principautés de Moldavie et de Valachie. Elle était déjà devenue plus marquée au XVII<sup>e</sup> siècle par l'effet des codes de 1632 et 1646 en Moldavie et de 1652 en Valachie. Durant cette période — et le mouvement continuera au siècle suivant — la lutte des boyards, d'un côté, et celle des masses populaires, de l'autre, contre le pouvoir princier pour l'instauration d'une « légalité féodale », dont le contenu variait selon les intérêts de chaque catégorie sociale, comportait, comme revendication fondamentale, l'application élargie et stabilisée d'un droit pénal déterminé avec précision. Ces conditions, à ce moment-là, n'étaient remplies, surtout pour les boyards, que par le droit écrit de la prestigieuse *pravila* byzantine, ayant sa source dans les Basiliques et, à travers celle-ci et autres recueils tardifs, dans la législation de Justinien. Ce droit avait, pour la classe dominante, y compris le pouvoir princier, l'avantage d'une exemplaire rigueur dont les masses

---

\* La première partie de cette étude a paru dans le précédent numéro de la « Revue des études sud-est européennes », 6 (1968), p. 625—638.

faisaient les frais, alors que les boyards — dont la carrière politique fort compétitive était loin d'être de tout repos — jouissaient de certains privilèges en matière pénale et conservaient d'efficaces moyens d'action politique.

C'est en répondant à ces revendications que le prince (voir le chrysbulle synodal valaque du 15 juillet 1631, reconfirmé en 1668) s'est trouvé dans la nécessité de s'engager à respecter sans trop de dérogations la publicité des débats, à remplacer la condamnation orale par un jugement régulier, à indiquer le texte de la *pravila* dont il faisait application, etc. C'est ce qui explique la formule suggestive qu'emploient les documents ou le chroniqueur, lorsqu'il y est précisé que tel boyard félon ou tel adversaire politique tenu pour tel, a eu la tête « coupée avec la *pravila* », ce qui voulait dire qu'application y avait été faite du droit pénal byzantin, en tant que *ius receptum*, garantie de légalité féodale.

L'exercice de la philanthropie et de l'indulgence, en tant que vertus impériales fondamentales (dont dérivait surtout le droit de grâce et d'amnistie) et que le pouvoir princier n'ignorait pas, suivant en cela le modèle byzantin, venait à l'occasion réduire en fait certains effets trop rigoureux de la *pravila*. Sous C. Brincoveanu, la chronique cite plusieurs cas de clémence princière. Mais les bénéficiaires en sont toujours des boyards, dont quelques-uns apparentés à la famille du prince. Ce n'est qu'à partir de C. Maurocordato et, en rapport aussi avec les nouvelles idées beccariennes, à partir d'Alexandre Ypsilanti que la répression pénale connaîtra certains adoucissements ou du moins fera objet de constantes revendications humanitaires et humanistes<sup>1</sup>.

Dans le code de 1775 (= Manuel de M. Fotino, copié en 1777, ms. gr. 1195, voir la première partie de cette étude, n. 1), l'avant dernier livre (VI<sup>e</sup>) contenait une vaste anthologie de ce droit, où dominait le livre LX des Basiliques avec renvois précis à l'édition de Fabrotus. Rien de cette partie pénale du code de 1775 n'a passé dans la *Pravilniceasca condică* (1780) qui, tout en organisant la justice pénale et en réformant la procédure criminelle, n'était pas un code pénal. En matière répressive, le § 2 (titre IV) du code de 1780 déclarait que les causes pénales devaient à l'avenir être jugées d'après des *pravile* traduites en roumain et systématiquement séparément dans un *syntagmaton* ou *carte*. Le texte officiel de ce code pénal roumain n'avait pas été retrouvé jusqu'à présent. On a soutenu qu'il se serait perdu (St. Gr. Berechet), ou bien qu'il n'aurait même pas été élaboré (P. I. Zepos). Tout comme pour le N. G., nous pen-

<sup>1</sup> Voir notre étude *Continuité hellénistique-romaine et innovations dans la doctrine byzantine de la philanthropia et indulgentia* (en roum.), in « Studii clasice », 11 (1969), et sur l'influence de Beccaria, l'étude publiée dans « Studii », 20 (1967), 947—969.

sons que son texte s'est conservé dans les mêmes *codices* où, à sa suite, nous avons trouvé la traduction du N. G. correspondant elle aussi à un autre renvoi semblable fait par le code de 1780 (XIII, 1). Voici comment se présente dans ces manuscrits <sup>2</sup> le texte pénal :

a) *Ms. 1336*, f. 1—49 : « *Canoane dă Englimatica, alese din pravilile împăratești, pentru prîlej, 1783* » (Règles pénales, choisies dans les lois impériales, pour l'occasion, 1783);

b) *Ms. 1405*, f. 38—48, le même texte, sans titre, non daté;

c) *Ms. 5826*, f. 1—31 : « *1815. Pravile cu cuvinte de învățătură buna ca văzîndu-le un om acestea, poate să va lăsa de lucruri netrebnice* » (Lois contenant des paroles d'enseignement utiles, telles qu'un homme en les voyant, s'abstiendra peut-être d'actions inconvenables). Pour les rapports de ces manuscrits avec le ms. 5782, voir la I<sup>e</sup> partie de cette étude, IV, B, c (p. 635—636).

Dans l'appendice C de la présente étude, nous publions, d'après le ms. 1336, la table des matières (*scara*) de ce code pénal avec en regard la référence au texte des Basiliques, placée par Fotino à la suite de chaque paragraphe. La numérotation des titres nous appartient, ainsi que le chiffre indiquant le nombre des paragraphes de chaque titre. L'équivalent roumain des rubriques libellées à l'aide d'un terme grec ne se trouve que dans le ms. 1336. La référence aux Basiliques se borne à deux chiffres (livre et titre); on a de toute évidence utilisé l'édition de Fabrotus. A titre d'exemple, en attendant une édition complète de ce code, nous avons ajouté entre parenthèses angulaires le n<sup>o</sup> du fragment utilisé. Sauf rare exception, les références données sont exactes. Le livre LX des Basiliques a fourni 71 paragraphes sur un total de 95.

Pour rendre compte de la méthode de composition et de traduction utilisée par l'auteur anonyme du recueil, nous donnons ci-dessous, à l'appendice D, la concordance de 6 paragraphes avec le texte des Basiliques dans l'édition de Fabrotus.

#### VI. Petites anthologies ou Synopses des Basiliques, en langue roumaine (seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les petits Manuel de Psellos et de Michel Attaleiates ont servi comme modèles pour tout un genre de la littérature juridique

<sup>2</sup> Gh. Cronț, dans *Nouvelles études d'histoire*, III, 1965, p. 172, n. 5, en s'occupant « des traductions et adaptations roumaines de valeur des Basiliques, datant du XVIII<sup>e</sup> et de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », cite les mss. 1294 (voir ci-dessous, VII), 1336, 1378 (voir la I<sup>e</sup> partie de cette étude, IV, B, d, p. 636) 1405 et 3920 (voir « Revue des études sud-est européennes », 5 (1967), p. 134, n. 49 : le ms. 3920 contient des extraits (1853) du Règlement organique et du Code Callimaqui).

dans les Principautés, celui des petites anthologies ou synopses des Basiliques, d'abord en langue grecque, ensuite aussi en langue roumaine. C'était un choix de règles brèves, traduites ou élaborées à partir des Basiliques, et groupées sous des rubriques de titres de longueur fort variable, d'habitude assez courts. Les paragraphes de chaque titre étaient composés de textes venant de plusieurs titres des Basiliques (le livre utilisé pouvant varier lui aussi).

On peut distinguer les recueils alphabétiques — prolongeant la méthode du Syntagma de Blastarès — et les recueils systématiques à caractère tantôt général, tantôt spécial (tel le code pénal cité ci-dessus). Dans ce dernier cas, l'ordre des titres, tout en se rattachant, en essence, à celui du Digeste ou des Basiliques, n'en contenait pas moins toujours des innovations locales. Au fond, sans porter le nom de *Synopsis* (sauf dans le ms. gr. 1434), les Manuel de lois (1765, 1766, 1777) de Michel Fotino, à un niveau supérieur et sous un volume plus ample, appartient à ce genre d'anthologie, tout comme la Βασιλική Νομική, déjà connue depuis longtemps (C. Litzica, 1909 ; I. Peretz, 1928). Certaines parties du Manuel de 1777 de Fotino ont également ce caractère ; d'autres accusent une structure plus complexe et se rattachent aussi à d'autres sources. Par contre, la *Pravilniceasca condică* (1780) et le *Code Caragea* (1818) et même le Manuel de Donici (version réduite, rédigée avant 1805 ; imprimé en 1814) sont des synthèses, plus ou moins poussées, de tous les systèmes de droit en vigueur.

Ces anthologies des Basiliques en langue roumaine prouvent que la traduction de la célèbre législation byzantine a commencé plus tôt que la seconde décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, période à laquelle appartient, d'un côté, le fragment d'une telle traduction, découvert par Șt. Gr. Berechet<sup>3</sup>, et présenté par celui-ci comme la première en date, et de l'autre, le manuscrit perdu de la traduction effectuée dans le cadre des travaux préparatoires du Code Callimaqui.

#### A. L'anthologie ou la synopses alphabétique des Basiliques (voir les Appendices E et F)

Le plus ancien recueil de ce genre, en langue roumaine, que l'on connaisse actuellement est celui qui nous est parvenu sans nom d'auteur et sans date dans le codex 1405 (f. 1—36), où il précède les textes juridiques présentés ci-dessus et ci-après (le code pénal d'Ypsilanti, les lois agraires, la synopses des livres X—XI des Basiliques). Il ne semble pas devancer de beaucoup le règne d'Al. Ypsilanti, s'il ne se rattache pas plutôt au mouvement de codification de cette période.

<sup>3</sup> *Op. cit.* (voir la I<sup>re</sup> partie de cette étude, n. 9), dans « *Întregiri* », I, 1938, p. 15—18.



Dans l'attente d'une édition intégrale de ce texte, nous offrons pour le moment à nos lecteurs au moins le contenu de la table des matières (voir ci-dessous, l'appendice E).

Cette anthologie ne contient que du droit civil et des dispositions de procédure civile. Chaque syntagme y est représenté par un nombre réduit de textes, très souvent un ou deux. Sauf exception, les paragraphes se distinguent par leur concision. Les titres les plus riches sont consacrés aux testaments et à la dot, aux preuves et aux donations, aux obligations et à la tutelle, aux intérêts, aux juges, aux sûretés personnelles et réelles, aux successions, au mandat et au dépôt. La protimésis (le retrait de type oriental) y figure avec deux textes de l'Hexabible d'Harménopule, un troisième ayant trait à la position préférentielle du possesseur.

En fait de terminologie, on peut retenir l'emploi des notions et expressions suivantes : *așezămînt sau legaton în diată* (§ 9) ; *așezămînt fără de lege... nelegiuit* (§ 10) ; *legătură cu gloabă* (§ 11) ; *dobînzi legiuite* (§ 11) ; *izbăvire* (= exécution) (§ 18) ; *boier slăvit* (§ 20) ; *lucru nemișcător* (§ 29) ; *ertăciune* (= grâce) (§ 52) ; *alișverișuri și schimburi* (§ 54) ; *clironomi* (= héritiers) (§ 57) ; *făr'de vîrstă* (= mineur) (§ 68) ; *dar cu tocmeală pentru hrană* (= rente viagère) (§ 107) ; *aniondes* et *cationdes* (= ascendants et descendants) (§ 114) ; *datorul — datornicul* (= débiteur — créancier) (passim) ; *judecătorul eretos* ou *ereti* (= arbitre) (§ 224—2) ; *stăpînire* (= possession) (§ 365) ; *stăpînul lucrului* (propriétaire) (§ 560) ; *ipotichi* (§ 444) ; *ipovolon* (§ 451) ; *fiii din curvie* (§ 496) ; *a se vinovăși* (être coupable) (§ 596) ; *vină dă cap* (= crime capitale) (§ 596) ; *hotărîre cu alegere* (= sentence arbitrale) ou *cu jurămînt* ou *cu învoială* (fondée sur un serment décisoire ou une transaction) (§ 601) ; *așezămîntul dobînzii* (= convention d'intérêts) (§ 614).

La langue de la traduction est courante, l'original est rendu assez fidèlement, sauf lorsqu'il a fait objet d'une visible réélaboration. Le roumain juridique apparaît bien cristallisé, mais des inversions et certains termes byzantins trahissent les liens étroits du traducteur avec la culture grecque, ainsi qu'il résulte des fragments que nous reproduisons dans notre concordance.

La méthode de travail à laquelle l'auteur a eu recours résultera de la concordance de douze paragraphes caractéristiques avec l'original des Basiliques (voir Appendice F).

Le § 624 concernant le décès d'une esclave est le dernier pour lequel on renvoie aux Basiliques (19,6). Les 5 paragraphes suivants (f. 36—36<sup>v</sup>), que nous reproduisons en note <sup>4</sup>, ne portent pas un tel renvoi, mais les

<sup>4</sup> <§ 625.> Cel ce să naște din cununie cu lege urmează stării tătini-său, iar cel ce să va naște din curvie urmează stării măne-se-i.

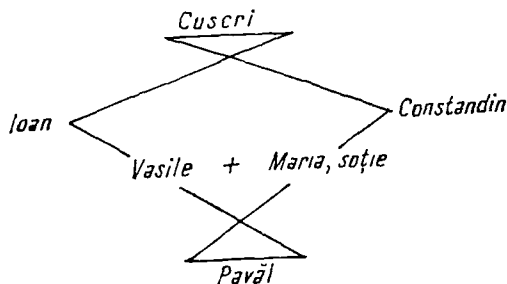
<§ 626.> Pe lingă alte am socotit a legiui și aceste ca ori ce om va avea fecior sau fată făcută cu muere slobodă pe care putea să o aibă soție și prin cununie, de va zice

§§ 625 et 627 représentent du droit byzantin, et le § 626 du *ius novum*. Par contre, les §§ 628—629 (séparés par un schéma du tierçage successoral) sont indiqués comme ayant leur origine dans la coutume du pays ( *obiceiul țării*). En réalité ces paragraphes introduisent, à propos de la matière réglée également par la *pravila*, des particularités roumaines coutumières. En 1777, M. Fotino, au sujet toujours de la *trimoiria* (tierçage successoral), déclarait qu'il s'agissait là d'une institution relevant de la coutume. Cette partie finale montre combien il était difficile même pour une anthologie des Basiliques, conçue comme simple résumé et traduction, de faire abstraction de la vie réelle du droit local. Le dernier paragraphe prouve que le recueil était utilisé par des praticiens ou par des professeurs. Le texte contient soit une consultation, soit un paradigme d'école. Mais l'intérêt majeur réside dans le début du § 626 : « En outre nous avons décidé à légiférer ceci aussi, à savoir . . . » Seul le prince du pays, en tant que législateur, pouvait tenir ce langage, qui nous reporte aux formules semblables du Manuel de M. Fotino (livre IV) de 1777 (= Code de 1775) <sup>5</sup>. Ce paragraphe — adventice — serait-il emprunté à quelque document officiel émanant d'un prince réformateur du droit existant ? Ou bien, dans des conditions encore inconnues, le recueil a-t-il revêtu un caractère officiel ? Dans le ms. gr. 1434, une consultation roumaine, analysée par nous récemment <sup>6</sup>, nous présentait également un cas — fort compliqué — de *trimoirie*.

În vreo scrisoare alcătuită ori de altul sau de a sa mină, sub iscălituri de trei mărturii vrednice de credință că acest fecior i această fată sint ai lui (înăcar că nu-i arată cum că sint copii<i> firești ai lui), pre unii ca aceia hotărîm a fi buni copii ai lui și să nu mai ceară dela dinșii vreo altă dovadă, ci să fie moștenitori la toate dreptă<i>ile, cele ce dau praville noastre copiilor celor buni, de vreme că însuși acel părinte i-au priimit pe dinșii că sint copii ai lui, precum s-au zis mai sus.

<§ 627.>. După pravilă zestre și avutul tătini-său una este care să face trei părți : una sufletului, iar dooa iau fieștecare moși cite o parte.

<§ 628.>. Cînd nu sint moși, strămoși, frații părin<i>ilor> nevîrstnicului, adică obraz părintescu, și iau ei acel<or>e părți. Obiceiul țării.



<§ 629.>. Acest Pavel au murit în urmapărinților fără vîrstă. După pravilă zestre și avutul tătini-său una este, care să face trei părți : una sufletul, iar dooa ia fieștecarele moș cite o parte, iar cîndu nu sint moși, frații părin<i>ții lor nevîrstnicului, adică obraz părintescu și iau ei acele părți. Obiceiul țării.

<sup>5</sup> Voir notre étude dans « Revue des études sud-est européennes », 5 (1967), p. 129.

<sup>6</sup> Contributions à l'étude de la trimoirie et de l'œuvre juridique de Michel Fotino (en roum.), dans « Revista Arhivelor », 9 (1966), p. 98 ; 103—112.

B. *La Synopsis systématique des livres I—XI des Basiliques (voir les appendices G et H)*

Dans le même codex 1405, f. 62—88<sup>v</sup>, figure un recueil de textes tirés des livres I—XI des Basiliques, mais groupés en titres par matières. Le recueil n'a pas de titre général, pas plus que de table des matières. La rubrique de titre par lequel le texte débute n'appartient qu'à la première division du recueil. C'est cette rubrique qui dans la table générale des matières du *codex* (f. 2) désigne le recueil (f. 62—88<sup>v</sup>) en son entier. Pour donner une idée de son contenu nous reconstruirons ci-dessous, à l'appendice G, la table des matières, avec indication des sources et des nombres de paragraphes de chaque titre qui figurent dans le manuscrit. La sélection se limite aux onze premiers livres des Basiliques, dont l'ordre des matières a été fidèlement suivi, ce qui explique pourquoi, après indication du livre abordé, on renvoie dans les divisions ultérieures aux seuls titres de ce livre.

La méthode de travail du traducteur anonyme résulte de la concordance illustrative (7§§) que nous présentons ci-dessous à l'appendice H. La terminologie et le style accusent les mêmes caractères que ceux qui distinguent la synopsis alphabétique, avec un plus grand nombre de textes obscurs, en raison des difficultés que le traducteur n'a visiblement su vaincre à l'aide de la langue dont il disposait (voir quelques-uns des exemples cités ci-dessus).

Il est permis de supposer que l'anthologie devait embrasser les Basiliques dans leur ensemble, et si le travail a pu être mené à bien, il n'est pas impossible que la suite de la traduction apparaisse un jour prochain, au gré d'une recherche obstinée ou d'un simple hasard.

C. *Les 17 paragraphes des Basiliques et du Nomos georgikos se trouvant en tête du ms. roum. 1378 (voir l'appendice I)*

Les trois premiers folios de ce *codex miscellaneus* dont nous venons de parler (IV, a) contiennent la traduction roumaine de 16 paragraphes (*capete*), extraits des Basiliques et touchant à des matières fort diverses, mais toutes d'une évidente utilité quotidienne. C'était là un aide-mémoire qui complétait les extraits du code de 1652 se trouvant dans le ms. 1378, de même que des extraits semblables en grec savant complétaient la copie intégrale du code moldave de 1646 dans le ms. roum. 1440 (voir ci-dessus, p. 10 n. 1). Cette brève anthologie n'est qu'un échantillon de toute une série de « petits codes » qui circulaient à l'époque, avant et surtout après 1775. Celle-ci est postérieure à la réforme de C. Mavrocordato, et peut-être à celle d'Al. Ypsilanti, parce que dans l'un des paragraphes qui y figurent

(§ 7), il est fait mention de l'*ispravnicul-judecător*, organe créé et développé par lesdites réformes. Seul le nombre élevé de ces traductions et adaptations partielles des Basiliques dans la langue du peuple, unique moyen susceptible d'en assurer une large circulation et un usage effectif, nous fait comprendre l'influence réelle que les Basiliques, en tant que *ius receptum*, sélectionné d'après des critères modernisants, ont exercé jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque s'est consolidée une législation se rattachant à un type nouveau de réception et d'élaboration nationale. L'adjonction — aux codes du XVII<sup>e</sup> siècle — des fragments des Basiliques reflète la poussée continue du droit laïque aux dépens des vieux textes à caractère plus nomocanique, dont on extrait maintenant surtout les parties de droit civil au sens moderne de la notion. A la différence de l'usage courant, consistant à ne renvoyer qu'aux seuls livre et titre des Basiliques, le présent recueil mentionne aussi le chapitre en question (paragraphe, fragment), mais le nom du monument byzantin utilisé n'y figure pas. On le devinait sans peine, à l'époque. Le recueil se clôt par deux extraits du code de 1652, dont on devine l'origine par la structure de la référence [*cap.* (= *glavă*); *zac.* (*zacea*,§); *list*(= feuille, page)], mais les chiffres des renvois manquent.

A l'appendice J on trouvera in extenso le contenu de ce petit recueil, dont les paragraphes ont trait aux matières suivantes : la prescription (§§ 1—3) ; les peines contre les incendiaires (§§ 4—5) ; le respect des conventions, y compris les conventions verbales corroborées par d'autres preuves (§§ 6—8) ; la procédure : le désistement, la charge de la preuve, le nombre des témoins, la péremption de l'instance au bout de 10 ans d'inactivité (§§ 9—11 ; 13) ; l'imprescriptibilité par 10 et 20 ans des *res publicae* (§ 12) ; l'opposition du bail conclu par le vendeur vis-à-vis de l'acheteur, avec dénonciation du montant du loyer lors de la vente (§ 14) ; la constitution de dot (§ 15—16) ; l'imputation sur le capital des revenus d'un domaine, perçu par le créancier en vertu d'une antichrèse (§ 17 tiré du N. G. par l'intermédiaire du code de 1652). Ce dernier texte prouve qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les textes de droit civil du N. G. avait une application générale, au-delà des limites d'un « droit rural » et des affaires des cultivateurs libres ou dépendants.

#### VII. Un nouveau manuscrit du Manuel juridique d'Andronache Donici, dans sa version initiale datant d'avant 1805

Tout récemment, nous avons pu acquérir un précieux codex modestement cartonné, formé de 27 feuilles, recouvert d'une belle écriture, contenant le texte en 40 titres et 315 paragraphes du Manuel juridique d'A. Donici, dans la version réduite déjà connue par le ms. 1294 que nous avons



signalé en 1965<sup>7</sup> et portant le même titre que celle-ci. Entre cette version, également anonyme dans les deux manuscrits, et celle qui fut imprimée en 1814<sup>8</sup> (42 titres en 509 paragraphes) et pour laquelle nous ne possédons pas de manuscrit d'époque, la version, avec indication d'auteur, donnée par le ms. roum. 444<sup>9</sup> et datée de 1813, représente un état intermédiaire, en directe liaison avec la rédaction élargie du texte en vue de l'impression<sup>10</sup>.

Cette simple analyse permet de parler d'une genèse du Manuel s'étendant sur plusieurs années avant 1814. La version réduite qui, à côté de titres plus pauvres en paragraphes et différemment ordonnés, ne contenait pas de droit pénal (titre 41 dans la version imprimée), n'est pas un abrégé de celle-ci, comme nous l'avions cru en 1965, à propos du ms. 1294, mais l'état primitif de l'œuvre, ce qui constitue une donnée nouvelle, confirmée matériellement, d'une manière absolument certaine, par le nouveau manuscrit qui se trouve aujourd'hui en notre possession.

En effet, sur le verso du folio 1<sup>er</sup> de ce manuscrit, qui porte le même titre que le ms. 1294, on trouve une note émanant d'un *vornik* de la ville de Botoșani, Ioniță (ou Ștefan) Bașotă, qui y consigne l'éclipse de lune survenue dans la nuit du 2 au 3 juin 1805.

Il s'ensuit qu'à cette date-ci le texte du *codex* était déjà copié, sans que nous puissions, pour le moment, dater de plus près le commencement et la fin du travail de la rédaction. De cette simple donnée chronologique,

<sup>7</sup> *La préemption dans l'histoire du droit roumain* (en roum.), Bucarest, Ed. Academiei, 1965, p. 286, n. 1. Voici le titre de cette version : « Adunare din pravilile împărățești sau alegire cuprinzătoare foarte în scurt, de cele mai trebuincioasă pravile alcătuite cu mare lesnire spre înțelegerea și știința tuturor. ». Seul ce manuscrit du Manuel de Donici a été considéré comme une traduction des Basiliques dans un article récent (Gh. Cronț, dans *Nouvelles études d'histoire*, III, Bucarest, 1965, p. 172, n. 5).

<sup>8</sup> Voir la récente édition : *Manualul juridic al lui Andronache Donici*, élaborée exclusivement sur la base du texte imprimé en 1814.

<sup>9</sup> Le seul dont fassent mention les éditeurs de 1959 (p. 4), sans lui accorder l'attention qu'il méritait, surtout si on le compare à la fois avec le texte imprimé et avec le ms. 2194. Ils se bornent à déclarer que ce ms. « a un contenu plus réduit que le Manuel imprimé et s'en distingue aussi par la répartition de la matière entre les différents chapitres. Il est indubitable que ce manuscrit n'a pas servi pour l'impression de son ouvrage ».

<sup>10</sup> Ce qui résulte des corrections et additions manuscrites faites sans doute par Donici lui-même, sur les premières feuilles du *codex* 444. Ce travail a été continué sur un autre texte que nous ne possédons pas. Ces corrections rapprochent le texte de 1805 de celui de 1814, sans les rendre identiques. Nous les avons énumérées dans notre étude sur A. Donici qui paraîtra en roumain aux Editions Scientifiques. La version initiale n'avait pas de préface (*predoslovie*). Le ms. 444 contient une brève *postface* (câtre cititor), embryon de l'importante préface qui confèrera à l'édition définitive de 1814 une grande valeur théorique et historique ; voir nos études, *Le juriste A. Donici* (en roum.) à paraître dans « Figuri reprezentative de juriști români » ; *Contribution à la réception du droit byzantin en Moldavie...*, à paraître dans *Mélanges J. Macqueron*, Faculté d'Aix-en-Provence (1969), et version roumaine, in *SCI*, 14 (1969), 2.

nous pouvons déjà tirer des conclusions du plus haut intérêt pour l'histoire de l'œuvre de Donici et sur la signification historique de celle-ci, à savoir :

a) Seule l'amplification de l'œuvre par Donici en 1813—1814 se rattache au moment législatif que va couronner en 1816—1817 l'apparition du Code Callimaqui. Elle s'y rattache, d'ailleurs, non sans contradictions subjectives, puisque l'œuvre du jurisconsulte contrariait les projets du prince-législateur — déjà mis à exécution — et Scarlat Callimaqui n'hésitera pas à imposer à Donici pour son œuvre en cours d'impression, un nouveau titre qui s'efforçait d'exclure toute confusion avec le code officiel, dont il semble que Donici sera l'un des auteurs, après Flechtenmacher et A. Couzanos<sup>11</sup>.

b) La rédaction initiale du Manuel, par contre, s'intègre au programme législatif d'Alex. C. Morouzi, le prince qui, après les réformes judiciaires accomplies en Valachie en 1784—1785, s'efforça de doter la Moldavie d'une codification moderne. A côté de la traduction roumaine par Thomas Carra de l'Hexabiblos d'Harménopule, et de la rédaction inachevée en grec populaire du vaste code général — *πανδέκτη* — par le même éminent juriste d'origine grecque, le Manuel de Donici en 1804—1805 représente une autre solution du problème de la codification. Due à un juriste moldave formé dans le pays, cette solution, moins ambitieuse, s'est révélée plus réaliste par la langue de sa rédaction, qui était celle du peuple, et par une directe adaptation des textes byzantins aux exigences immédiates de l'époque. La preuve en est qu'en dépit de l'occupation militaire (1806—1812) et de son caractère privé, le Manuel devint un monument normatif effectivement pratiqué, du droit en vigueur, alors que les ouvrages de Carra, en dépit de leurs mérites, tombèrent dans l'oubli et surtout le code grec ne semble pas avoir eu une circulation comparable à celle du petit Manuel roumain. Le Code Callimaqui aussi ne commencera sa véritable carrière qu'à partir de 1833—1834, lorsqu'il fut traduit dans la langue du peuple.

c) A partir de sa rédaction initiale, antérieure au mois de juin 1805, le Manuel a été utilisé comme monument de droit reçu (*ius receptum*) sur le territoire de la Moldavie.

L'analyse qui précède nous semble conduire aussi à une conclusion d'ordre pratique : sans nullement vouloir diminuer la valeur du texte

---

<sup>11</sup> Voir notre étude parue dans « Studii », 13 (1960), 4, p. 82, n. 2 ; 94—98 ; en sens contraire : Pan. J. Zepos, *Byzantine Law in the Danubian Countries*, in « Balkan Studies », 7 (1966), p. 343—356.

définitif et plus riche de 1814, le seul qui a été réimprimé en 1959, nous estimons qu'il y a place pour une édition critique qui s'appuyerait sur tous les manuscrits conservés et qui, par sa technique, refléterait la genèse du Manuel, avec ses trois états successifs : version initiale qui fut appliquée en Moldavie de 1805 à 1813 ; version préparatoire de 1813, établie en vue de l'impression (et dont nous ne connaissons que l'ébauche du ms. 444) ; version définitive augmentée de presque 200 paragraphes nouveaux, et imprimée, en tant qu'œuvre privée, sous un titre nouveau, imposé par le prince Sc. Callimaqui.

## APPENDICE

concordance des dispositions du Nomos geörgikos incorporées dans le Livre de jugement de

Codex de Bistrița à travers les versions publiées par Florinskij	Code moldave de 1646	Code valaque de 1652	Ms. grec 176 (XVII <sup>e</sup> s.) ***	Livre de jug. de Justinien ms. 3093 (1776)
§ 8*	zac. 35	glava 299, zac. 35	§ 54	§ 11
§ 9*	—	—	—	§ 12 — 14
§ 10*	zac. 34	gl. 299, z. 34	§ 53	§ 15 — 17
§ 13	zac. 12	gl. 296, z. 12	§ 15	§ 27
§ 14	zac. 24	gl. 298, z. 24	§ 12	§ 28
§ 15	zac. 25	— 25	§ 13	§ 29
§ 16	zac. 26	— 26	§ 14	§ 30
§ 17	zac. 2	gl. 296, z. 2	§ 1	—
§ 18	zac. 6	— 6	§ 3	§ 32
§ 19	zac. 4	— 4	§ 4	§ 33
§ 20	zac. 7	— 7	§ 6	§ 34
§ 21	zac. 10	— 10	§ 7	§ 35
§ 22	zac. 21	gl. 297, z. 21	§ 8	—
§ 23	zac. 23	gl. 298, z. 23	§ 11	—
§ 24	zac. 13	gl. 296, z. 13	§ 16	§ 38
§ 25	zac. 3	— 3	§ 2	§ 31
§ 18**	zac. 6	— 6	§ 5	—
	zac. 8	— 8	§ 19	§ 37

\* Ms. de Sofia, chez Florinskij, p. 468.

\*\* Ms. de Rakovec, §§ 13–25 = ms. de Hodoș, chez Florinskij, p. 477 suiv.

\*\*\* Nous avons suivi la numérotation de I. Peretz, *Curs de istoria dreptului român* [Cours d'hist. du droit roumain], II, 2, p. 349.

## A

Justinien (XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.) avec celle des autres recueils ayant circulé en Moldavie et Valachie.

Manuel de Fotino		Mss. 1336, 1405 5782 (XVIII <sup>e</sup> — —XIX <sup>e</sup> s.)	Nomos geörgikos		Références de Florinskij
1765 (non sanc- tionné)	1777 Premier Code d'Ypsilanti 1775/7		éd. Asburner et Zepoi (vers. anc.)	éd. Heimbach (vers. Harm.)	
II, 87, 8	III, 1, 9	§ 34	§ 61	II, 9	CH. § 61
—	—	—	—	—	—
II, 87, 7	III, 4, 8	§ 33	§ 60	II, 8	CH. § 60
—	III, 1, 11	§ 12	§ 16	I, 11	CH. § 16 Pavlov, p. 45
II, 86, 9–10	III, 3, 2	§ 24	§ 12	I, 23	C.J. § 2 (Fl. 13) Pavl. § 13
—	III, 3, 3	§ 25	§ 15	I, 24	CH. § 15
II, 86, 11	III, 3, 4	§ 26	§ 14	I, 25	§ 14 Pavl. § 14
II, 86, 2	III, 1, 1	§ 2	§ 1	I, 1 (2 <sup>e</sup> partie)	C.J. § 2 Pavl. p. 42, § 1
—	III, 1, 4	§ 6	§ 3	I, 4	CH. § 4 Pavl. p. 43, § 3
—	III, 1, 3	§ 4	§ 4	I, 3	CH. § 3 Pavl. § 4
—	III, 1, 6	§ 7	§ 6	I, 6	CH. § 6 Pavl. § 6
II, 86, 6	III, 1, 9	§ 10	§ 7	I, 9	CH. § 7 Pavl. § 7
—	III, 2, 2	§ 21	§ 9	I, 20	CH. § 9 Pavl. § 9
—	III, 3, 1	§ 23	§ 13	I, 22	CH. § 12 Pavl. § 12
—	III, 1, 12	§ 13	§ 17	I, 12	CH. § 17 Pavl. § 17
—	III, 1, 2	§ 3	§ 2	I, 2	CH. § 2 Pavl. § 2
—	III, 1, 5	§ 6	§ 5	I, 5	CH. § 5
—	III, 1, 7	§ 8	§ 20	I, 7	

APPENDICE A<sub>1</sub>

Concordance illustrative de textes du « Nomos geōrgikos », tels qu'ils se trouvent dans une version proche du Codex de Bistrița, le ms. 3093 et l'édition de Heimbach (trad. française de l'auteur)

*Version slave du ms. de Sofia, chez Florinskij, p. 468—9*

§ 8 Si quelqu'un commet un vol dans un potager ou dans un verger qu'il soit battu et qu'il paie 21 perpères

Mais s'il le fait encore une seconde et une troisième fois, <qu'il paie> 40 perpères.

§ 9 Si quelqu'un en passant pendant la journée pénètre dans un vignoble ou dans un verger en suivant son chemin et y prend du raisin et des fruits dans son mouchoir ou dans sa main, celui-là n'est pas jugé.

Mais s'il en prend dans un panier, qu'il soit battu et qu'il paie 12 perpères.

Mais s'il en prend causant des dégâts pendant la nuit, qu'il paie 50 perpères et qu'il soit battu.

Mais s'il en prend pour faire du vin, qu'il paie ce qu'il a pris 40 perpères et qu'il soit battu.

Mais si quelqu'un prend dans sa main une poignée d'épis d'autrui, qu'il soit battu sans rien d'autre.

*Version roumaine du ms. 3093(1776)*

<§ 11 > Mais si quelqu'un vole quelque chose dans un potager ou dans un verger, qu'il soit battu et qu'il paie 22 de groschen (« *grosiță* »).

§ 12 Mais si quelqu'un pendant la journée marchera le long d'un vignoble et qu'il y cueille du raisin ou des fruits dans son mouchoir, celui-là ne sera pas jugé.

§ 13 Mais s'il en cueille dans un panier, que celui-là soit battu et qu'il paie 24 de groschen.

§ 14 Mais s'il en cueille pour faire du vin, tout ce qu'il aura cueilli qu'il en paie la valeur et qu'il verse une amende (« *gloabă* ») de 200 de groschen.

§ 15 Mais si quelqu'un cueille du blé ou autres céréales (« *bucate* ») avec la main et seulement pour les porter dans la main, qu'il soit battu avec la main, sans rien d'autre.

*Version d'Harménopule (éd. Heimb.)*

§ Ceux qui pénètrent dans les vergers (version anc. : olivaies) d'autrui seulement pour y goûter, qu'ils ne soient pas punis ; mais s'ils sont pris en flagrant délit de vol, qu'ils soient battus et qu'on leur prenne les vêtements.

II, 8 : Ceux qui pendant la moisson pénètrent dans le champ d'autrui et y coupe des bottes ou des épis ou des légumes qu'on leur prennent les vêtements et qu'ils soient fouettés.



Mais s'il en coupe avec la faucille, qu'il en paie le triple et qu'il soit battu.

Mais s'il est très pauvre et qu'il ait agi à cause de la faim, qu'il paie, pour une fois, ce que diront les *доушавьшци* \* et qu'il soit battu, pas très fort, et qu'il cesse à l'avenir.

§ 16 Mais s'il en coupe avec la faucille, qu'il en paie le triple et qu'il soit battu.

§ 17 Mais s'il est très pauvre et qu'il ait agi à cause de la faim, qu'il paie seulement le dommage causé ou bien ce que décideront *niște oameni sufletește* \*\* et qu'il soit battu, pas très fort et qu'il ne recommence plus.

## APPENDICE B

Concordance — à titre d'exemple — des variantes du « Nomos geōrgikos » dans les codes du XVII<sup>e</sup> siècle, le ms. 1336 (1793) et le ms. 1378 (1804)

### Codes de 1646 et 1652

*Pentru plugari. Vina de Intli (1646 : Pricina dentli)*

§ 10 Doao (1646 : Doo) sate de vor avea ceartă (1646 : svadă) pentru hotarul sau pentru pământuri, atunce (1646 : om.) acolo trebue (1646 : om.) să socotească judeațele (1646 : giudeațele) să facă dreptate (1646 : direptate) să dea acel loc pentru carele să pricesc, acela (1646 : a-cesta) să-l dea celor ce să va afla că l-au ținut mai multă vreme...

§ 11 De va lua neștine vreun pământ de la vreun om sărac, să-l are, (1646 : ca) și se vor fi tocmit să le fie în parte, aceasta tocmeală să stea pe loc; iară de să vor fi tocmit să-l și samene, atunce iară (1646 : om. atunce iară) să fie tocmeala (1646 : tocmeală) adevărată.

### Ms. 1336

*Pentru plugari*

§ 10 Doao sate de vor avea sfadă pentru pământuri, să socotească judecătorul pă dreptate pentru acel loc ce să pricescu ca să-l dea celor ce să vor afla că l-au ținut în mai multă vreme...

§ 11 Dă va lua cinevași vreun pământ dă la vreun sarac ca să-l are și să vor fi tocmit să le fie în parte, acea tocmeală să să păzească. Iar de să vor fi tocmit să-l și seamene, după adevărată tocmeală să să urmeze.

### Ms. 1378

*Vina Intli, cap. 296. Pentru plugari*

10 Doao sate de vor avea ceartă pentru hotar sau pentru pământuri, atuncea acolo trebue să socotească judecățile să facă dreptate, să dea acel loc pentru care să pricesc acela să-l dea celor ce va afla că l-au ținut mai multă vreme...

11 De va lua niștine vreun pământ de la vreun om sărac și să vor fi tocmit să le fie în parte, această tocmeală să stea pe loc. Iară de vor fi tocmit să și-l samene, atuncea să fie tocmeala adevărată.

\* Arbitres, jurés, cf. *Le Zakonik d'Etienne Dušan*, §§ 76 et 193 (éd. I. Peretz, 1905, p. 26, 56 et 72); Fr. Miklosich, *Lexicon paleoslovenico-graeco-latinum*, 1862-1865, p. 182 : *juratus, iudex vel potius Eideshelfer*.

\*\* Le traducteur semble avoir eu quelque difficulté à trouver un équivalent à *dușemak*. La métaphore *om sufletesc* peut s'expliquer par le fait que le juré engagé son âme (*suflet*) ou bien par le fait que dans les communautés roumaines, surtout dans le Banat ou en Transylvanie, les membres du clergé faisaient fonction de jurés ou d'arbitres.

§ 13 De să va apuca neștine de vreo curătură striină părăsită (1646 : vre-un laz strein părăsit), să fie mărăcinoasă și plină (1646 : spinos și plin) de pădure...

*Pentru ceia ce vor împărți roada ce vor fi sămănat împreună. Glava 297 (1646 : om.)*

§ 21 Un plugariu (1646 : plugar) ce va fi sămănat sămînța lui în pămînt striin (1646 : strein) și va fi cheltuit toată cheltuiala lui (1646 : sa), acela (1646 : și) de va îndrăzni să-și care snopii fără de știrea celui cu pămîntul, atunce (1646 : om.) ca un fur (1646 : ca) să-și piarză (1646 : piardză) toată roada dă (1646 : de) pre acel pămînt.

*Pentru păstori ce să zice (1646 : dzice) văcarii și boarii carii (1646 : ce) pasc cirezile (1646 : cirezii). Vina a treia, glava 300 (1646 : om.)*

*Aicea scriem pentru mori. Vina (1646 : Pravilă pentru mori. Pricina. 11. Glava 309 (1646 : om.)*

§ 91 De să va prileji neștine să fie lăcuioriu într-un sat și de va cunoaște vre un loc ca acela bun de moară, și într-acel sat vor fi toți megiași (1646 : răzeași) și acel loc va fi a tot satul...

§ 13 Dă să va apuca cinevași dă vre un laz strein părăsit, să fie spinos și plin dă pădure...

*Pentru împărțea rodurilor care vor fi sămănat în parte*

§ 21 Un plugar ce va fi semănat în pămîntu strein sămînța sa, și va fi cheltuit toată cheltuiala sa, dă să v<a> îndrăzni să-și care znopii fără știrea celui cu pămîntul, ca un fur să-și piarză toată roada dup<ă> acel pămînt.

*Pentru văcari (f. 77<sup>v</sup>)*

*Pentru mori*

§ 90 De să va întimpla cinevași să fie lăcuioriu într-un sat și de va cunoaște vreun loc ca acela bun dă moară, și într-acel sat vor fi toți răzeași, și acel loc va fi a tot satul...

13 De să va apuca niștine de vreo curătură streină părăsită să fie mărăcinoasă și plină de pădure...

*Cap. 297. Pentru cei ce vor împărți roada ce vor fi sămănat în parte*

21 Un plugariu de va fi sămănat sămînța lui în pămînt strein și va fi cheltuit toată cheltuiala lui, acela de va îndrăzni să-și care snopii, fără știrea celui cu pămîntul, atunce ca un fur să-și piarză toată roada de pe acel pămînt.

*Vina 3 cap. 300  
Pentru păstori ce să zice văcari care paște cirezada*

*Vina 11. cap. 309  
Aicea scriem pentru mori*

91 De să va timpla niștine să fie lucrătoriu într-un sat și de va cunoaște vreun loc ca acela bun de moară și într-acel sat vor fi toți meșteri (sic l) și acela loc va fi a tot satul...

## APPENDICE C

Table des matières du code pénal d'Al. Ypsilanti\* (mss. gr. 1336, 1405 et 5826 de la Bibliothèque de l'Académie, Bucarest) 1783—1815

N° d'ordre du titre (notre numérotation)	Rubrique des titres	Nombre des §§	Sources : Basiliques, éd. Fabrotus
1	Anarhia / Dăfăimare<a> stăpinrii /	2	6, 1<,50> ; 9, 3<,6, §2>
2	Apostate / Dăsfărnași din buna orlnduală /	1	[53, 51] <60, 51, 38, §2>
3	Andrapodistis / Vinzător de om slobod /	1	60, 48<,21>
4	Apelatis / Fur de cîrd /	2	60, 25<,1, §1> ; 60,25<,4>
5	Ascunzătorul dă robul altuia	1	60, 48<,5>
6	Arzător dă namestii	5	60, 39<,10>x2§§ ; 60, [51]<39, 10> ; 60, 20<,2, §7> ; 60, 20<,3, 2 <sup>e</sup> partie>
7	Amestecători dă singe	1	60, 37<,76>
8	Avutul celor osîndiși	1	60, 40, scolie <si accusatus> ; Nov. I. 134
9	Apărași dă pedeapsă	5	60, 51<,?> ; 60, 39<,1, §4> ; 60, 39<,12> ; 60, 39<,19> ; 60, 39 <,20>
10	Dimosion / Dă obște /	4	60, 18<,10, §2> ; 60, 45<,1> ; 56, 4<,1, 1 <sup>re</sup> partie> ; 56, 8<,1 = CI 10, 16, 1 a. 316 >
11	Ierosilie / Furu dă sfinte /	3	60, 45<,16> ; 60, 45<,?> ; 60, 45<,11>
12	Idiotichin filachin / Închisoare dă cel ce nu are dregătorie volnicită asupra celui închis /	1	60, 55<,2>
13	Calpuzan care face bani mincinoși	1	60, 60<,1, 1 <sup>re</sup> partie>
14	Ctinovatis / Spurcat la dobitoc	1	60, 37<,86>
15	Mitarnicul	4	60, 43<,1, 7, 3> ; 60, 26<,?> et 53 <,1> ; 7, [3]<4, 5, c. 2> ; [Neară 12 : 4] <Nov. I. 124, c. 2 = 7, 4, 5, c. 2>
16	Murind robul dup<ă> vinzare	3	19, 6<,7, §9> ; 26, 5 et 7 ; * la Armenopulon *, 3, 3<,100>. <,100>
17	Născuții / copili /	1	46, 1<,?>

\* Le détail de cette table des matières ne figure pas chez G. Stempel, Fl. Moisil et L. Stoianovici, *Catalogul manuscriselor românești*, IV, Buc., 1967, 377—378, où ne sont reproduites que les rubriques placées en tête de chaque titre, lesquelles ne donnent que les explications qui, dans la table des matières, sont séparées de la rubrique principale par une ligne (/). La rubrique du titre 33 ne figure pas dans la table des matières, le texte ayant été ajouté ultérieurement au f° 49.

N <sup>o</sup> d'ordre du titre (no- tre numé- rotation)	Rubrique des titres	Nom- bre des §§	Sources : Basiliques, éd. Fabrotus
18	Plastografos / Cel care face scrisoare ficleană /	6	60, [72]<41, 23 et 41, 1, § ult.>; 60, 41 <?>x 4 §§. 28, 2<?>; 60, 37<, ?>; 60, 37<, 73—75; 78—83>
19	Preacurvia	11	28, 2<?>; 60, 37<?>; 60, 37<.73. 75. 79—83>; „la Armenopulon” 6, 2 <,24>.
20	Patroctonos / Ucigaș dă părinți /	4	60, 40<,1. 2. 9 pr. —1, ce dernier omis par ms. 1405>
21	Păriș cu strimbătate	1	Nov. VI de Constantin le Porphyro- génète
22	Pravili ostășăști	8	56, 1<,11 pr.>; 57, 1<,5 §1. 4> x 2 §§; Νόμοι στρατιωτικοί: 6, 7, 34, 42; „Armenopul”, 6, 5<,9>
23	Răpitorii dă fâmei	3	60, 58<,1 pr.>. x 2 §§; 60, 58<,1 § ult.>
24	Surghuinitul dă va fugi	1	60, 51<,4>
25	Săpătorul de morminturi	2	60, 23<,3, 7>
26	Strămutători dă hotară	2	60, 31<,2>; 60, 31<,3 pr. —1>
27	Tălharii	8	60, 51<,28, 10> x 2 §§; 60, 18<,11 et 9>; 53, 18<?>; 60, 51<,28, 15>; 60, 27 <,1>
28	Ficleni, ce-și vor dobîndi neslujirea la ale obștii	3	54, 4<,16>; 58, 12<,1>; 54, 1<,34>
29	Fermecătorii	5	60, 39<,2, 2. 32. 34>; « Armenopulo », 6, 10<,7 seconde phrase >
30	Hoșii	5	60, 12<,46, 2>; [60, 15 = ms. 1405 : 60, 51]<?>; 60, 25<,4>; C. I.<?>; Nom. geörg.<éd. Heimb. II, 7>
31	Ucigașii	23	Sc. de Romanos<ad 60, 39. 3, T. VII, p. 694>; 60, 39<,4, 1>; sc.<q ad 60, 39, 3 pr., T. VII, p. 693>; 60, 39 <,1, 3. 15. 16. 11, 2. 24 et sc. z, T. VII, p. 698>; 60, 39<, 15, 1. 25. 23. 3, 5>; 60, 53<,1>; 60, 26<,7>; 60, 51 <8, 12>; sc.<q. cit.>
32	Otrăvitori	7	60, 39<,27. 3 pr.>; 60, 39<,3, 2 phrases 4 et 3>; 60, 39<,3, 3>; sc. <s et t ad. 60, 39, 3, 3, T. VII, p. 694>
33	Dă la talmăcitorul dă pravili, Armenopulon (sic).	1	<Harm.>3, 5<, 89>

## APPENDICE D

Concordance— à titre d'exemple— du code pénal d'Ypsilanti et des Basiliques (mss. roum. 1336, 1405 et 5826 de la Bibl. de l'Académie, Bucarest, 1783-1815)

Mss. roum. 1336, 1405, 5826

Basiliques, éd. Fabrotus \*

<I> Anarhia (f. 4)

1 Cel ce cu ficlenie și cu prefacere va ntra la un locu ce nu-i iaste lui datu, să supune la vina ierosilii neputîndu zice că n-au știut (6 : 1)

2 Cel ce va vinde (Inșă din sine<i> volnicindu-să) lucrul celui ce va fi osîndit, iaste și hoțu și hrăpitor (9 : 3)

<III> Andrapodistis (f. 6<sup>r-v</sup>)

1 Iaste cîndu cineva<i> știindu pă altul că iaste om slobodu și fără voia lui îl va vinde, unul ca acela iaste ca cei ce robesc oameni, și acel vînzător de va fi robu sau din robu iertat, bătîndu-să și tunzîndu-să să i să tae mînile, iar de va fi vînzătorul din cei slobozi să i să tae numai mînile. Așijderea să să tae mînile și celui ce prin știință va cumpăra om slobodu, sau în dar i să v<a> da, sau în zestri, sau schimbu făcîndu-l pă alt ceva<i> (60, 48).

<IV> Apelatis (f. 7<sup>r-v</sup>)

1 Iaste cel ce fură oi 10 din staul sau din turmă pascănd în cîmpu. Asemenea și cel ce va fura până la 5 rîmători din turmă poposită sau del<a> pășunea turmei din cîmpu. Așijderea iaste și cel ce v<a> fura un cal sau o vită de vacă sau bou di staulul lor, ori din stîna sau din cereadă pascănd peste cîmpu (60, 25). Apelatis la fapta întăiu să să bată, la fapta a dooa bătîndu-să să să surghionească, iar de v<a> face și a treia oară să i să tae mîna (60, 25).

6, 1, 50 : Qui locum sibi indebitum usurpaverit, sacrilegii crimen incurrat, nec ulla se ignorantione defendeat.

9, 3, 6, 2 : Qui condemnati bona auctoritate sua distrahit, fur et raptor est.

60, 48, *Lex Fabia de plagiaris*, 21 : Qui liberum sciens invitum vendit, plagiarus est (ἀνδροποδοστής), et si quidam servus est vel libertinus, verberato ei et tonso manus abscinduntur, si liber, manus ei dumtaxat abscinduntur. Ei quoque similiter manus abscinduntur qui liberum sciens emit, vel donavit, vel in dotem dedit, vel permutavit.

60, 25, *De abigeis*, 1 : Proprie abigeus dicitur qui pecora ex pascuis vel armentis subtrahit, vel ex gregibus equos. Qui enim bovem aut equum errantem abduxerit, non est abigeus, sed fur.

60, 25, 3 : Pro numero abactorum, aut fur quis est, aut abigeus. Decem enim oves abiguum faciunt, et porci quinque. Unus autem bos et equus abactus hoc crimen inducit 1 : Et qui ex grege abegit domitum pecus, graviter punitur. 2 : Qui saepius abegit, licet unum vel alterum pecus, abigeus est.

60, 25, 4 : Abigei semel quidem hoc admittentes verberantur, iterum vero committentes, relegantur, tertium si idem ausi deprehendantur, manus amputantur : videlicet grege abacto suo domino ab eis restituendo.

\* Pour rendre nos recherches accessibles à un large cercle de juristes et d'historiens, nous reproduisons dans cette colonne le texte latin de l'éd. Fabrotus, avec, entre parenthèses, le terme technique de l'original, toutes les fois que cela nous a semblé utile (voir aussi App. F, H et I). Nous avons transcrit -NA par -ia.



<V> *Pe robul altuia* (f. 8)

1 Cel ce-l va primi și-l va ascunde, nu va scăpa de pagubă, urmînd a zice că au fost al său, și că va să-l judece, ce-l dă înapoi la stăpînă-său cu altul asemenea, sau 20 de galbeni și de cite ori îl va primi de atîtea ori i să va adaoge paguba (60, 48)

<XXIX> *Hotii* (f. 41)

5 Cel ce va fi vrut să fure bou din cireadă, și va fi gonit pă văcar, și răniindu cireada fără păstor, vor fi dat niscariva gadine, de vor fi stricat și alte vite, acestuia să-i scoată ochii \*\*.

60, 48 *Lex Fabia de plagiaris*, 5: Qui alienum servum suscepit, et celat, non evitat poenam per causam iuris quam de proprietate acturus sit, sed praestat eum cum alio simili aut viginti aureis. Quoties autem eum suscepit, toties augetur poena.

(référence marginale :)

În titl. ce să cheamă pravilă plugărească, la *Condica* Împăratului Iustinian \*\*\*

\*\* Cf. la rédaction du même texte dans le Code de 1652 (gl. 299, § 33) : « Cela ce va fi vrut să fure bou de în cireadă și va fi gonit pre văcariu și fiind cireada fără păstoriu, vor fi dat niscare gadine de vor fi stricat și alte vite, atunce aceluia să-i scoată ochii, să fie orb. » Code moldave de 1646 : den cireadă : văcar : păstor, date : atunce omittit.

\*\*\* Ce renvoi figure au f° 41 du manuscrit *La Condica* citée n'est autre que le code valaque de 1652, où le § 33 (voir la note précédente) est placé sous la rubrique

## APPENDICE E

Table des matières (Scara) de la petite Synopse des Basiliques  
(ms. roum. 1405 de la Bibl. de l'Académie, Bucarest), seconde moitié  
du XVIII<sup>e</sup> siècle

N <sup>o</sup> d'ordre des titres (notre nu- mérota- tion)	Rubriques des titres (pp.1—2 <sup>v</sup> ), reproduites avec certaines variantes en tête de chaque titre (texte, pp. 3—36 <sup>v</sup> )	Nombre de paragraphes de chaque titre (notre numérota- tion)	Indication marginale de la source by- zantine de chaque paragraphe, par le livre et le titre des Basiliques (éd. Fabrotus), non contrôlée dans le détail*
1	Apelație	1—6	9, 1 ; Nov. 126—127
2	Așezămintul	7—11	29, 1 ; 11, 1 ; 23, 1
3	Boerii	12—21	6, 1. 3 ; 7, 3. 8 ; 3, 1
4	Bărbatul	22—33	28, 10. 13. 14. 16. 18 ; 15, 9 ; 29, 3. 6 ; 48, 11
5	Vechilul	34—41	8, 1
6	Vinzarea	42—44	9, 1. 3
7	Dreptatea	45	2, 2
8	Doimnul	46—52	2, 1. 2 ; Nov. Iust. 17<, ch. 3—4 = Bas. 6, 3, 9.25 ; cf. Fotino, I, 5, 5 et I, 6, 12—13 > ; Bas. 6, 1. 3
9	Dovadă	53—56	22, 1
9a	Despărțire	57	28, 11
10	Diată	58—95	22, 1 ; 35, 1. 2. 3 ; 38, 8 ; 41, 5 ; 35, 4. 8 ; 39, 1. 2
11	Daruri	96—132	30, 1. 5 ; 45, 5 ; 47, 1. 2 ; 11, 2

\* Dans cette colonne, les points séparent les chiffres désignant les titres du même livre des Basiliques.

N <sup>o</sup> d'ordre des titres (notre nu- mérota- tion)	Rubriques des titres (pp.1—2 <sup>v</sup> ), reproduites avec certaines variantes en tête de chaque titre (texte, f <sup>is</sup> 3—36 <sup>v</sup> )	Nombre de paragraphe de chaque titre (notre numérota- tion)	Indication marginale de la source by- zantine de chaque paragraphe, par le livre et le titre des Basiliques (éd. Fabrotus), non contrôlée dans le détail
12	Datorii	133—146 267—288	23, 1. 3 ; 24, 2 23, 1 ; 19, 2 ; 47, 2 ; 18, 2 ; 26, 3 ; 25, 1 ; 9, 6 ; 22, 1 ; 48, 6
13	Dobindă	147 ; 289—301	23, 3 ; 9, 1 ; 24, 6
14	[Eretricrete] < Eretocri- tis > **	148	3, 2
15	Epitropiile	149—186	8, 1 ; 28, 4 ; 38, 7. 9. 17 ; Nov. Iust. 72 ; Bas. 24, 14 ; 37, 12 ; Nov. Léon < ? > ; Bas. 17, 2 ; 33, 1
16	Judecătoria	187—223	2, 1. 5 ; 7, 1. 3. 4. 6. 8. 13. 15. 23 ; 9, 1. 3 ; 1, 5 ; 8, 1 ; 3, 1 ; 48, 5 ; 22, 1 ; 39, 1
17	Judecătoria er e tos	224—237	3, 1 ; 7, 2. 3. 15
18	Jeluitorii	238—239	7, 3. 4
19	Zestrea	240—263	9, 9 ; 29, 9 ; 23, 1 ; 24, 6. 7 ; 29, 1 ; 28, 8.10
20	Zăloagele	264—266 ; 302—328	23, 1. 2 ; 25, 1 ; 9, 1 ; 26, 3
21	Zapise pe bani cu pricini care să zice perianar- gliiia	329—335	23, 1
22	Ierologhiu	336	28, 2
23	Iscălitură	337	22, 1
24	Izbrănire sau exoflisis	338—345	11, 2 ; 8, 1 ; 60, 45
25	Case	346	18, 2
25a	Cărți	347	22, 1
26	Căsătorii	348—354	28, 4 ; 28, 10
27	Cheltuecele in lucru de zestre	355—358	28, 10
28	Cheltueli poruncite	359—361	14, 1. 10
29	Cumpărătorii	362—365	14, 10 ; 3, 3 ; 19, 3
30	Chezașii	366—381	9. 10 ; 26, 2. 3. 5
31	Lucru dat la păstrare	382	22, 1
31a	Logodna	383—398	28, 1 et 2 ; 3
32	Legheton	399—406	44, 1. 15. 20
33	Mărturi	407—436	22, 1 ; 12, 10
34	Muceri vinovățindu-să și cînd pierd	437—452	22, 1 ; 6, 19 ; 48. 1 ; 23, 2 ; 28, 8. 10. 11. 14. 18 ; 29. 9 ; 45. 1
35	Mucra grea	453—458	40, 4
36	Muma	459—462	39, 1 ; 28, 8. 14 ; 47, 1

\*\* Cf. § 148 (f<sup>o</sup> 9) : « ereticrete », corrigé (récemment ?) en *eretocritis*. Le copiste avait des difficultés à comprendre ce mot.

N <sup>o</sup> d'ordre des titres (notre nu- mérota- tion)	Rubriques des titres (pp.1—2 <sup>v</sup> ), reproduites avec certaines variantes en tête de chaque titre (texte, pp. 3—36 <sup>v</sup> )	Nombre de paragraphe de chaque titre (notre numérota- tion)	Indication marginale de la source by- zantine de chaque paragraphe, par le livre et le titre des Basiliques (éd. Fabrotus), non contrôlée dans le détail
37	Moştenirea	463—497	45, 1, 4; 40, 1; 42, 4; 15, 4; 42, 3; 11, 2
38	Mohluz	498—503	9, 5
39	Nunta	504	28, 4
40	Nevr[s]t]nicii	505—512	38, 9; 10, 4; 47, 1
41	Pravile	513—517	2, 2
42	Protimisis	518—520	3, 3; 1, 50
43	Porunci	521—532	7, 8; 14, 1; 13, 1
44	Părinții cînd facu pă fii nemoştenitori	533—534	35, 8; 28, 4
45	Plată	535—536	28, 1, 11
46	Păstrătoriul	537—541	13, 2
47	Supt păstrare ce să zice parakatethiki	542—560	13, 2
48	Stăpînirea	561—565	50, 1, 10; 2, 1; 1, 3; 22, 1
49	Schimbul	566	1, 2
50	Scrisori	567—572	22, 1
51	Socri	573	28, 11
52	Sluga	574—575	14, 1
53	Tatăl moş strămoş să cheamă aniondes, fii nepoți să cheamă akiondes	576	35, 8
53a	Tinerii	577	10, 4
54	Fii cîndu facu părinții nemoştenitori, fii firești și cei de suflet	578—591	35, 8; 28, 1; 45, 1; 33, 1; 45, 1; 39, 2; 55, 1
55	F[e] <a> lchidion	592	41, 1
56	Hotărîrea	593—603	2, 1; 1, 1; 60, 49; 8, 1; 6, 1; 9, 3
57	Obiceiul	604—605	2, 2
58	Țiitoarea	606—612	28, 11; 45, 2; 28, 10
59	Celor Inchiși	613	9, 3
60	Cei cu o hotărîre să vor vinovați la vreo dare	614	9, 3
61	Îndreptîndu-să neștine	615	22, 1
62	Împrumutătoriul	616—618	23, 3; 14, 1; 4, 7
63	Vînzarea	619—622	3, 2; 19, 6
64	După vînzarea holdii	623	19, 6
65	Moartea roabii	624	19, 6
66	Cel ce se naște din cununie	625—626	
67	După pravile zestre	627	

N <sup>o</sup> d'ordre des titres (notre nu- mérota- tion)	Rubriques des titres (pp.1—2 <sup>v</sup> ), reproduites avec certaines variantes en tête de chaque titre (texte, pp. 3—36 <sup>v</sup> )	Nombre de paragrapes de chaque titre (notre numérota- tion)	Indication marginale de la source by- zantine de chaque paragraphe, par le livre et le titre des Basiliques (éd. Fabrotus), non contrôlée dans le détail
68	Cîndu nu sint toți strămoșii frați înpărțire	628—629	
69	Scara anarhii și altele p. 32 *		
70	Scara canoanelor din sfito- gul înpăratului Justi- nian ce se chiamă pra- vile pentru plugari p. 33 **		
71	Obiceiul țării. Anarhia ***		

\* Le fo 32 est libre. Les f<sup>os</sup> 33—36<sup>r</sup> contiennent le texte de droit pénal qui dans le ms. 1336 porte le titre de « Kao-  
noane de enklimatika », etc. et commence par le titre sur l'anarchie. La scara y manque.

\*\* A cette page commence le texte pénal ci-dessus. Le titre des *pravile plugărești* figure au fo 48<sup>r</sup>, suivi d'une table  
(f<sup>os</sup> 48<sup>v</sup>—51<sup>r</sup>) et du texte proprement dit (ff. 51<sup>v</sup>—61<sup>v</sup>).

\*\*\* Repère pour la suite du texte. au fo 36<sup>v</sup> Or, le fo 37 est libre et un texte débutant par *obiceiul țării* ne figure  
nulle part. C'est au fo 35 que se trouve le texte pénal débutant par : « anarhia ». Sera-t-ce ce texte pénal, où l'on indique  
le titre des Basiliques qui y est traduit, qui aurait été présenté comme « Obiceiul țării » ? Ou bien cette expression désigne-t-elle  
un texte dans le genre du IV<sup>e</sup> livre du Manuel de 1777 (où Fotino avait condensé la coutume appliquée encore par  
le divan), texte que le copiste aurait fini par laisser de côté, comme d'autres matériaux qu'il avait commencé par mention-  
ner ?

Pour les §§ 625—629, voir ci-dessus note 4 où nous avons reproduit le schéma de filiation qui se trouve entre les  
deux derniers paragraphes.

## APPENDICE F

Concordance— à titre d'exemple— de la Synopse alphabétique des Basiliques en langue roumaine et  
de l'original grec (ms. roum. 1405 de la Bibliothèque de l'Académie, Bucarest, seconde moitié  
du XVIII<sup>e</sup> siècle)

N <sup>o</sup> d'ordre du § (no- tre numé- rotation)	Rubri- que des titres dans le ms. roum. 1405 (avec référence originale aux sources utilisés)	Basiliques, éd. Fabrotus
§ 1	Apelație * să numește cînd cel ne- odihnit la hotărîrea judecării cerînd mai mare judecată cu porunca dom- nului să cercetează iarăși (9, 1)	9, 1<,1> (T. 1, p. 481), scholia: Appella- tio est querela quae instituitur ad- versus sententiam iudicis. Aliter. Appel- latio est, a quocumque iudicio ad aliud maius translatio

\* La matière de l'appel était traitée également dans le recueil traduit vers 1814—1816. et dont St. Berechet (*op. cit.*,  
p. 16—18) a publié quelques fragments (voir ms. roum. 649 des Arch. d'Etat, Jassy). Ce recueil a été élaboré indépendamment  
de celui que nous présentons. La traduction de 1814—1816 est plus fidèle. Dans la Synopse valaque, les textes sont plus  
brefs et visiblement élaborés dans la lumière de la situation locale. Le § 1<sup>er</sup> en est l'exemple le plus éloquent, car il exige  
l'ordre du prince, comme une condition d'admissibilité de l'appel.

N <sup>o</sup> d'ordre du § (notre numéro- tation)	Rubrique des titres dans le ms. roum. 1405 (avec référence originale aux sources utilisées)	Basiliques, éd. Fabrotus
§ 2	Apelația nu să poprește (9, 1)	9, 1<,24> : Iudices, sive praesides provinciarum non debent prohibere appellationes aut appellantes contumelia adficere : nam si quid eius modi factum sit, principem adire possunt
§ 3	Apelația nu se judecă iarăși la aceeași judecătorie (9, 1)	9, 1<,99> : Iudex (δικαστής) omnis ad quem appellatum est (ἀναφέρεται ἡ ἔκκλητος), negotium ad priorem iudicem remittere non debet, sed ipsemet exanimare
§ 4	Apelația poate și cel ce au judecat cunoscându-și greșeala să o îndrepteze (9, 1)	9, 1<,21> : Index qui causam cognitionem ad principem remisit, eam ipse dirimere potest. 9, 1<,44,1> : Si vero iudex erraverit in calculo, sententia (ἡ ψήφος) et citra provocationem (χωρὶς ἐκκλήτου) corrigitur : ...
§ 5	Apelația are sorocul cel mai mult pină în doi ani (9, 1)	9, 1<,33>, 4 : Decem dies appellationis a recitatione sententiae numerantur (la suite du texte n'a pas été traduite) : 9, 1<,55> : ... nemo a sententia praefecti praetorio provocare (ἐκκλήτων οὐδέις ἐπιδίδωσιν) possit, principi tantum supplicare (δεηθῆναι) licet ... Sed intra biennium tantum potest quis supplicare principi, non ulterius
§ 6	Aseincnea poruncește și nearaua împăraților 126 și 127	6, 3, 17 : Praesides (οἱ ἄρχοντες) diebus dominicis perquirant ab his, qui in custodia (ἐν φυλακαῖς) habentur, an custodes (φύλακες) eos humaniter (φιλανθρωπῶς) tractent, etc.
§ 12	Bocrii în toate sărbătorile să cerceteze pre cei de la inclisori (6, 3)	6, 3, 12 ; cf. Fotino, I, 6, 1
§ 13	Bocrii să se ferească de j<a>furi și nedrepte ciștiguri (6, 1)	6.1.5 ; cf. Fotino, I, 6, 11
§ 516	Pravila spre folos de obște are tărie, iar nu în folosul unuia și obștii stricăciune (Iust. Nearaoa)	Nov. I., 7, cap. 9, 1 Bas. 2, 5, 19 ; Harm., 1, 1, 38 ; cf. Fotino, I, 4, 19
§ 518	Protimisii cîndu cîncevași fiind vecin sau și altul care să aibă lucrul lui anstecat cu lucrul ce să vinde și alege cu oamenii domnești și dintre [den] aceștea cînd vreunli lipsind după ce va veni și cerîndu să s<ă> protimească	« Armenopulo » <éd. Heimach, 1851, > 3, 3<,106 et 111>



N <sup>o</sup> d'ordre du § (no- tre numé- rotation)	Rubrique des litres dans le ms. roum. 1105 (avec référence originale aux sour- ces utilisées)	Basiliques, éd. F. brotus
---	---	---------------------------

pină în patru luni [pină] să-și facă pira  
(Armenopulo, 3, 3)

- § 519 Protimisim cine are la vreun lucru pravila Tij <105 et 111>  
il silește, de va fi față, pină în 30  
dă zile sau să dea prețul sau să lipsește  
de acel lucru (tij.)

## APPENDICE G

Table des titres de la Synopse des livres I—XI des Basiliques (ms. roum. 1405 de la Bibl.  
de l'Académie, Bucarest. seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle)

N <sup>o</sup> d'ordre des titres (numéro- tation modernic)	Rubrique des titres (f <sup>is</sup> 62—88 <sup>v</sup> )	Nombre des paragraphes. Numérota- tion originale	S o u r c e s (référence ancienne, sans nom du recueil) <sup>a</sup>
	Cartea II titl<ul> 1.		
1	Capete din pravile și pentru obiceiuri	7	<Bas.> Cartea 2, titl. 1 <+ Sc. a ad 2, 1, 1>
2	Din povățuirile de la titl. II	1	<Bas. sc. b. ad 2, 2, 8>
3	Pentru canoane de multe pricini <sup>b</sup>	45	<Bas. 2,> titl. 3 et 1 sc.
4	Pentru fapte și neștiința <sup>c</sup>	2	<Bas. 2,> titl. 4
5	Pentru jălbi	4	<Bas. 2> titl. 5 <, 12. 15. 18>; [7] <7, 1, 16>
6	Pentru dregători <sup>d</sup>	8	<Bas.> Cartea [7, titl. 1 et 3] <6, 1, 4. 8. 13, etc.>
7	Pentru judecător și mueri și alte namestii	7	<Bas. 6,> titl. [9] <19, 2. 14, etc.>
8	Pentru ca dregătorii să dea ascultare la îndreptările și ale părășului și ale piritului	2	<Bas. 6,> titl. 22 <,1>
9	Pentru judecători + Din povă- țuirile acestui titlu	2 1 scolie	<Bas.> Cartea 7, titl. 1 <,3. 9>

<sup>a</sup> L'identification partielle des paragraphes est faite à titre d'exemple.

<sup>b</sup> Sigmalons, dans ce titre, ces deux paragraphes (f. 63<sup>r</sup>):

• § 3 Cind cinevaș va cumbăra lucrul și va plăti bani cumpărători nu să poate zice că acea vinzare este cu  
iconomie. » = Bas. 2, 3, 16: *Imaginaria non est, quum pretium solvetur.*

• § 4 Sluga nici nu să vinuște la datorille și la luaturile stăpinului său nici nu să poate ca să-scă<u> vinovățească de  
cătrecinevași și să-l dea platnic. » = Bas. 2, 3, 20: *Servus neque tenetur, neque obligatur.*

<sup>c</sup> Contresens pour: *De iuris et facti ignorantia.*

<sup>d</sup> • § 5 Acele pricini care să aduc în Divan și să scrie la practică să țin în seamă și după moartea judecătorului  
(f<sup>o</sup> 67<sup>v</sup>).

N <sup>o</sup> d'ordre des titres (numérotation moderne)	Rubrique des titres (f <sup>13</sup> 62—88 <sup>v</sup> )	Nombre des paragraphes. Numérotation originale	S o u r c e s (référence ancienne, sans nom du recueil)
10	Pentru eret[i]<o> critis. Din povătuirile acestui titlu	9 5 scolies	<Bas.7,> titl. 2
11	Pentru cei ce fac împlinire, adică zapcii și pentru cei ce să judecă	5	<Bas.7,> titl. 4 <,1 etc.>
12	Pentru judecători, piriși și piriți	6	<Bas.7,> titl. 5
13	Pentru judecăți și pentru cheltuehile lor	<4> 7§§	<Bas.7, 8, 8. 9. 11. 15>
14	Pentru orinduiala judecăților și urmări după dreptate	<3>	<Bas. 7,> titl. 3 <, 1—2 etc.>
15	Pentru cei chemați la judecată care sînt datori a veni și cînd nu	5	<Bas. 7,> titl. 8 <, 2—3. 4 sans le début. 18. 24 sans la fin>.
16	Pentru obrazile mari adecă boerii cei mari să nu fie întru ajutor celor ce să judecă	1	<Bas.7,> titl. 9 <,1>
17	Pentru zilele ce nu sînt de judecată și pentru soroace	5	<Bas. 7,> titl. 17, 1 <.10. 11. 25. 26>
18	Pentru ecdoșis	3	<Bas. 7,> titl. 18 <,1, 20> et 19 <,1>
19	Pentru vechili	4	<Bas. 8,> titl. 1
20	Pentru e<n>clitos : apelație <sup>d</sup>	13	<Bas. 9,> titl. 1 <,1>
21	Pentru trebile ce sînt hotărîte și care nu s-au hotărît <sup>e</sup>	19	<Bas. 9,> titl. 3 <,1. 2. 6 pr. et 2>
22	Pentru cei ce să leapădă de ale lor, adecă pentru mofluzi	4	<Bas. 9,> titl. 5
23	Pentru priciunile din care poate să s<ă> dea lucrurile unora supt stăpînirea altora să le ție pină la vreme	4	<Bas. 9, 6,> titl. 7 <,1. 7 pr.; 8. 13>
24	Pentru lucrurile ce cu puterea judecății să dă întru stăpînirea cuivași sau să vinde	8	<Bas. 9,> titl. 7 <,16 <sup>f</sup> . 17. 24, 1 et 2. 46, 2. 53. 59>
25	Pentru ca cele ce să fac spre paguba împrumutătorilor să nu se ție în seamă	3	<Bas. 9,> titl. 8
26	Pentru pronomiile visterii și pronomiile zestrii	4	<Bas. 9,> titl. 9 1. 2. 3. 8

<sup>e</sup> Cf. § 3 : ... și de să va întimpla unul ca acesta cu judecătorii să ocărăscă, atunci cei ocăriți arată împăratului, așuderea și domnului . Ici encore l'adaptation du texte byzantin, par une addition explicative, à la position du pouvoir princier du pays, est évidente (fo 77).

N <sup>o</sup> d'ordre des titres (numérotation moderne)	Rubrique des titres (fis 62—88 <sup>v</sup> )	Nombre des paragraphes. Numérotation originale	S o u r c e s (référence ancienne, sans nom du recueil)
27	Pentru lucrurile ce să întocmesc deplin pă cum s-au luat	7	<Bas.> Cartea 10, titl. 1 <,1,1> et 2 <,21,1>
28	Pentru vicleşug	2	<Bas. 10,> titl. 3
29	Pentru întoarcerea lucrurilor ale fiicelor de la cei ce le-au luat	19	<Bas. 10,> titl. 4 <,1. 8. 2 13, 1. 24, 1. 65; 7, 1. 2. 3; 11, 1; 18, 1; 23, 1; 25, 3; ?; 35, 1>
30	Pentru aşezăminturi <sup>f</sup>	7	<Bas.> Cartea 11 <,1>
31	Pentru exoflisis adică izbrănireg	13	<Bas. 11,> titl. 2 <,2 <sup>h</sup> . 55. 9, 2. 12. 16. 24.33 <sup>i</sup> . 35. 36. 56>

<sup>f</sup> Περὶ πακτῶν ἤτοι συμφωνῶν (*De pactis*).

<sup>g</sup> Bas. 11, 2 περὶ διαλύσεως καὶ πεπλανημένης ψήφου (*De transactione et errore calculi*).

<sup>g</sup> § 1. • Nu se face izbrănirea numai cu prinsoarea ca de nu să va tinea de cuvint să aibă a da cevaşi . . . (οὐ μόνον μετὰ προστίμου = non solum poena adiecta) (f<sup>o</sup> 87). L'auteur de la traduction, faute d'équivalent en roumain, était à même de rendre par une périphrase le sens exact de πρόστιμον (poena).

<sup>h</sup> § 8. • [Judecătorialul] <judecătile> și pricinile ce să săvîrşesc prin izbrănire după pravilă să nu să strice nici din poruncă împărătească nici din adigrafii, adică grafii să numeşte răspunsul carele dă împăratul în dosul arzualilor (cum și domnul în dosul răvaşelor de jalbă) și întărirea ce face de-asupra anaforalelor • (f<sup>o</sup> 87v).

## APPENDICE H

Concordance — à titre d'exemple— de la Synopse des livres I—XI des Basiliques en langue roumaine et de l'original grec (ms. roum. 1405 de la Bibl. de l'Académie, Bucarest, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle)

*Ms. 1405*

*Basiliques, éd. Fabrotus*

II, 1, 1: Pravila este un meşteşug cu care se găseşte dreptul și se deosebeşte în două feluri, adică este pravila de obşte și idion. Și de obşte este ce să cuvine spre folosul fieştecăruia și să face pravila sau din pravila firii sau din a neamurilor pravilă sau din pravila unii politii (f<sup>o</sup> 62).

II, 1, 7: Atunci urmăm unui obicei a unii țări (intocmai ca uni<i> pravili), cîndu să va vedea că s-au făcut pricină pentru acel obicei în divan și s-au întărit (f<sup>o</sup> 62).

II, 1, 8: Acele ce s-au urmat cu obiceiul de multă vreme și s-au făcut și de mulți ani, au putere întocmai ca și cele date în scris pravili (f<sup>o</sup> 62).

2, 1, 1: Est enim ius (νόμος) ars aequi et boni (τέχνη τοῦ καλοῦ καὶ ἴσου). Dividitur autem in publicum et privatum (εἰς δημόσιον καὶ ἰδιωτικόν). Et publicum quidem ad Remp. spectat, et consistit in sacris et sacerdotibus. Privatum vero ad singulorum utilitatem. Et collectum est ex iure naturali, gentium, aut civili.

2, 1, 43: Tunc utimur consuetudine civitatis alicuius, aut provinciae, cum in dubium revocata in iudicio firmata est.

2, 1, 44: Etiam ea quae longa consuetudine (μακροῦ συνηθεία) comprobata sunt, ac per annos plurimos observata, non minus, quam ea quae scripta sunt, tenent.

II, 3, 1 : Canonul este o povățuire pă scurt și o legătură a pravili <i> și să face din pravili. Și canoanele sint făcute din pravili, iar pravilele nu să fac din canoane (f<sup>o</sup> 62<sup>v</sup>).

II, 3, 21 : Nimenea din casa lui să nu să tragă adică de zapcii (f<sup>o</sup> 64).

VI, 1, 1 : Cel ce nu este vrednic pentru dregătoria, adecă boeria cea mică, nu este vrednic pentru cea mare (f<sup>o</sup> 67).

VII, 6, 3 : Judecătorul să fie cu silință și cu privighere asupra pravilelor și nicidecum să nu caute poruncilor înpărătești, ce vor fi inpotriva pravililor (f<sup>o</sup> 74).

2, 3, 103 : Regula (κανών) est compendiosa rei enarratio (ἀφήγησις) et coniunctio, quae simul cum in aliquo vituata est, rem subiectam non enunciat. Regula autem ex iure (ἐκ τῶν νόμων) non autem ius ex regula sumitur.

7, 8, 12 et 21 : Nemo de dono sua (ἐκ τοῦ ἰδίου οἴκου), extrahi potest. Cf. Harm., 1, 2, 25–26 et Fotino, I, 5, 6.

6, 1, 4 : Qui indignus est inferiore ordine (ἀξία), indignus (ἀνάξιος) est superiore.

7, 1, 16 : Omnis autem iudex (δικαστής) sive magistratus (ἄρχων) sit sive aliter iudicandi munere fungitur, leges (νόμοις) observet et secundum cas iudicet. (La suite du texte grec n'a pas été traduite).

## APPENDICE I

Les 16 paragraphes extraits des Basiliques se trouvant en tête du ms. roum. 1378\*

### <§ 1>

<Bas.> 50, 11, 2 : Stăpnire de multă vreme folosește celor ce au stăpnit cu bună dovadă, neavînd nicio supărare.

<Longi temporis praescriptio (χρονία νομή) prodest his, qui bona fide (πίσται καλή) possederunt, nec ullam contestationem litis sustenuerunt.>

### <§ 2>

<h. t.> [5]<6> : Cumpărătură făcută cu viclesug, cu stăpnire de multă vreme nu poate să fie întărită, cînd va începe a stăpni fără dovadă.

<Emptionem dolo factam (κατὰ δόλον) longi temporis praescriptio confirmare non potest, quum mala fide (πίσται κακή) possidere quis incipiat.>

### <§ 3>

<Bas.> 50, 12, 4 : Cerere de moștenire de multă vreme nu să ridică, iară cel ce stăpnește cu altă socoteală, își va ține lucru, rămîne strămutat, căci pentru cerere de moștenire nime nu poate să-l tragă.

<50, 12, 4 : Hereditatis petitio (ἡ τῆς κληρονομίας ἀπαίτησις) praescriptione longi temporis (διὰ τῆς τοῦ μακροῦ χρόνου παραγραφῆς) non excluditur. Si vero quis alio titulo rem possidens usuceperit, tutus est. Nec enim actione petitionis hereditatis conveniri potest.>

\* Les références à la source byzantine sont faites à l'aide des termes : *carte* (livre), *titlu* (titre) et *cap.* (chapitre), que nous avons omis. Souvent la référence au chapitre précède celle au titre.

## &lt; § 4 &gt;

<Bas.> 60, 39, [7]<10 phr. 2> : Cine va aprinde casa sau stogul de grâu, știind că-i aproape de casă, pedepsindu-să cu bătae, să să arză cu focul.

<Si quis domum vel acerum frumenti proximum domui sciens exusserit, verberatus comburitur.>

## &lt; § 5 &gt;

<h. t.> [7]<10 phr. 3—4> : Iară de va face această afară de oraș, i să taie miinile. Dară de să va tâmpla aceasta cu greșală, de va fi bogat, plinește paguba, iară de nu, să pedepsește cu bătaie, însă mică.

<Quod si extra civitatem hoc fecerit, manus ei abscinduntur. Sed si culpa contigerit, si solvendo sit, damnum praestat : si minus, castigatur mediocriter.>

## &lt; § 6 &gt;

<Bas.> 13, 1, 5<6> : Cine va face lucrul ce a luat într-alt chip peste tocmeală, nu numai că trebuie să răspundă pentru lucru, ci însă și ca un fur să socotește.

<Qui aliter re commodata utitur, non solum commodati, verum furti quoque tenetur> (la suite n'a pas été utilisée).

## &lt; § 7 &gt;

<Bas.> 11, 1, <77> [58] : Tocmeala făcută pe bună credință, dar nu va fi nicio scrisoare la mijloc, numai de să va putea arăta adevărul dintr-alte dovezi, ispravnicul judecător va sili să să șie tocmeala.

<Pactum bonae fidei (πίστευ καλή) interpositum, etsi scriptura non intercesserit (ἀγράφως), tamen si aliis probationibus (ἀποδείξεων) rei veritas adprobetur, praeses provinciae (ἐπαρχίας ἀρχων) custodiri efficiet.>

## &lt; § 8 &gt;

<Bas.> 24, <3,9> [1, 3] : Precum din început are voe fiecine a face au a nu face tocmeala, și după ce au făcut-o nu poate să să dea în lături din legătura sa neprimind ceialaltă parte \*\*.

<Sicut initio potestatem quisque habet faciendi vel non faciendi contractus (τὸ συνάλλαγμα), sicut post factum contractum renuntiare semel constitutae obligationi adversario non consentiente nemo potest.>

## &lt; § 9 &gt;

<Bas.> 60, 1, <11—>12 : Cine să va lăsa de pră mai înainte, nu poate să pîrască și toți aceia ce pîrăsc pre alții strîmb pentru bine să s<ă> pedepsească după greșala lor.

<Qui destitit, non potest amplius accusare quemquam.

12. Et in privatis sive pecuniariis criminibus omnes calumniatores pro modo delicti coërcentur.>

## &lt; § 10 &gt;

<Bas.>22, 1, [1] 2 : Dovedește acela ce zice, iar nu acela ce tăgăduiește.

<Is probat qui dicit, non qui negat.>

---

\*\* Dans l'ancien droit roumain, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le droit de dédit d'un contractant s'exerçait assez largement dans un délai tantôt d'une année, tantôt de trois ans. Le principe romain des Basiliques (*pacla sunt servanda*) constituait une réaction contre cette tradition coutumière de plus en plus gênante pour les affaires; voir notre *Préemption* ... citée, p 68 et 90. Cf. *Le livre de jugement de l'empereur Justinien*, ms. roum. 3093 (1776), fo 1v: « Așa poruncește îndărăția de va scrie cineva cumva ceva lucru și în urmă să va căl, să să întoarcă acea scrisoare... »



## &lt; § 11 &gt;

<Bas.>21, 1, <11> [10] : Unde numărul a mărturilor nu-i înmulțit, dar sint îndestul, căci în-sămănare de mulți cuprind, pe numărul <ce> s-au dat.

<Ubi numerus testium non adicitur, duo sufficiunt : pluralis enim significatio dualem numerum continet. Scolia c : Si lex quae dicit indefinite testes praesentes esse debere, specialiter non adiecerit amplissimus, hoc est, specialiter non dixerit, ut plures testes adsint : tunc enim arbitrio<sup>1</sup> iudicis testium numerus coartatur > (T. I, p. 550—551)

## &lt; § 12 &gt;

<Bas.>50, 12, 3 : Cine au stăpînit un lucru de obște, zăce sau zăci de ani, cu îndelungată vreme a stăpînirii, nu-i folosește, căci judecata de hotărîrea moșiei sau împărțire pentru stăpînire de zăce ani sau de două zăci de ani nu să ridică.

<Si quis rem communem possedit in solidum (ἐπίκοινων πράγμα ... ἐξ ὀλοκλήρου), decem vel viginti annis, longi temporis praescriptionem non habet (μακροῦ χρόνου παραγραφῆν). Nam neque familiae erciscundae iudicium (τὸ ἐπὶ τῆς διαιρέσεως τῶν τῆς φαμίλιας πραγμάτων δικαστήριον), neque communi dividundo actio (ἐπὶ τῆ διαιρέσει τῶν ἐπικόινωνων πραγμάτων ἀγωγή) per annorum X vel XX praescriptionem (διὰ τῆς ... παραγραφῆς) submovetur. >

## &lt; § 13 &gt;

<Bas.>50, 14—15, 3[49, 15, 5] : Pricina care nu s-au căutat zăce ani, și de care s-au tăcut, măcar de ce dreptate au început a fi, să nu se mai caute mai mult. Nici îi va fi de folos de va avea scos vre un răspuns sau în-sămănare sau să zică că au mers la judecată ; nici să pue pricină că au fost parte femeiască, nici înstrăinată, nici că era în oaste, ci numai de va fi în copilărie, și suptu epitropie, căci acelua de la vîrstă i să numără acei treizeci de ani de stăpînire. Aceste dar pricinî de judecată după 30 de ani să să stingă nici să pue la mijlocu să zică că n-au știut pravila.

<Quae ergo antea non motae sunt actiones, triginta annorum iugi silentio, ex quo iure competere coeperunt, movendi non habeant facultatem : nec sufficiat praecibus oblati speciale quoddam, vel per adnotationem, promeruisse responsum, vel etiam in iudicis allegasse : nisi allegato sacro rescripto, vel in iudicio partis unius postulatio per exequutoris conventionem subsequuta fuerit : non sexus fragilitate [ . . . ] annorum triginta intervalla servanda sunt. Hae autem actiones annis XXX continuis extinguantur, quae perpetuae videbantur, non illae, quae antiquis temporibus limitabantur. Post hanc vero temporis definitionem, nulli movendi ulterius facultatem patere censemus, etiam si se legis ignorantia excusare tentaverit.>\*\*\*

## &lt; § 14 &gt;

<Bas.><20, 1, 25, 1>[15, 1, 24] : Cine va da locul sau casa cu chirie cuiva, și afară o va vinde altuia, este obligat să denunțe cumpărătorului chiria, locațiunea fiind opozabilă acestuia (regeste). <Qui vel fundum vel domum alicui locavit, si eam vendat, cum emptore pacisci debet de locatione servanda : alioquin conductores prohibiti agant cum eo ex conducto.>

\*\*\* Il convient de remarquer la méthode d'élaboration que l'auteur de la Synopse emploie pour ce texte abondant : forme plus concise, suppression de la référence au rescrit impérial, mais aussi une clarté approximative lorsqu'il s'est agi de rendre le sens du début de la seconde phrase.

## &lt; § 15 &gt;

<Bas.>29, 1, <86>[85] : Poruncește pravila ca să aibă acele zăstre ori cu ce făgăduială ar fi făcută, măcar de n'ar fi fost nicio chuzășie la mijloc.

<Iubet constitutio (ἡ διάταξις) ut ex quavis promissione (ὁμολογίας) dos (προίκα) exegi possit, etiam si stipulatio (ἐπερώτησις) non praecesserit.

## &lt; § 16 &gt;

<Bas. 29, 1, 4 >[9] : De va zice tatăl măcar numai cu cuvintul că va da zestre sau danie inaintea morții, negreșit trebuie să o înlănească din averile lor, neatingându-se de averea feciorului. Iară de va fi sărac tot are să plănească dintr-ale feciorului. Iară de va avea chiverniseală plinește tot dintr-ale lui.

<Si pater pro filia dotem promiserit, et ante nuptias decesserit, vel eam emancipaverit, non resolvitur obligatio.>

## &lt; § 17 &gt;

« Îndreptarea legii, 1652 > Cea ce vor lua ocină pentru datorii și mai virtos pentru capete, Cap. < 296 >, zăcăla 16, > atuncea de vreme ce să va arăta că au mincat roadă într-acele ocini. list<282.>

mai mult de șapte ani, atuncea să socotească judecătorul tot venitul dintr-acea ocină de jumătate din tot să numere și să fa<că> capete să ușureze din datorie \*\*\*,

ADDENDA. Pour la rectification de la date du *codex* de Bistrița (voir la première partie de la présente étude, «Revue des études sud-est européennes», 6 (1968), p. 626—630) de 1444 en 1449—1454 (G. P. Georgijevski) ou en 1480 au plus tard, voir la récente étude de G. Mihaila, *Le Syntagme (Pravila) de Mathieu Blastarès et les débuts de la lexicographie roumaine, XV<sup>e</sup>—XVII<sup>e</sup> siècle* (en roum.), in «Studii de slavistică» 1 (1969), 1—44.

---

\*\*\*\* Voici le texte correspondant du code valaque de 1652, que l'auteur des extraits avait sous les yeux: Ceiace vor lua ocine pentru datorii și mai virtos pentru camătă, atuncea de vreme ce să va arăta c-au mincat roadă într-acele ocine (Code moldave, 1646, I, 16 : dentr-acea ocină) mai mult de șapte ani, atuncea să socotească judecătorul tot venitul ce va fi fost de intr-acea ocină, deci jumătate de in tot (1646 : atuncea ca să socotească giudetul tot vinitul ce va fi fost dintr-acea ocină ; deci jumătate den tot, «ă numere și să faci să fie capete, să se lușurează de in datorie (1646 : să să lușureadze den datorie).

## RECHERCHES DE FOLKLORE COMPARÉ SUD-EST EUROPÉEN EN ROUMANIE (PREMIÈRE MOITIÉ DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE)

ADRIAN FOCHI

Cette période correspond à une deuxième étape dans l'évolution des recherches folkloriques comparées en Roumanie. Elle coïncide avec le moment où celles-ci s'émancipent de la tutelle linguistique et philologique, pour prendre la tournure d'une discipline autonome. Par rapport à la précédente et bien que poussant plus loin ses acquisitions fondamentales, cette deuxième étape témoigne d'une autre qualité. Une certaine modification d'horizon s'y dessine, sans qu'on puisse y relever pour autant des contradictions formelles, et ce changement est plus conforme à la culture et à la science roumaines du temps. Des différences substantielles naissent surtout du changement de méthodes. Nous sommes devant une nouvelle phase du développement général de la science roumaine, que le contenu et la forme des activités folkloriques reflètent tout naturellement.

Les grandes personnalités (B. P. Hasdeu, L. Şăineanu, G. Dem. Teodorescu, Gr. Tocilescu, etc.), qui ont été les premières à illustrer ce domaine, commencent à quitter la scène au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il en résulte une interruption qui se prolongera presque deux décennies. Nous sommes en présence d'un grave ralentissement de la recherche, également sensible du point de vue qualitatif et quantitatif. Une nouvelle génération de savants vient d'apparaître, mais leurs regards se portent au-delà des frontières du folklore, aussi leur présence dans le champ des recherches folkloriques comparées n'est qu'accidentelle, comme le montre leurs ouvrages qui ne traitent que de questions limitées ou mineures. Aux environs de la première guerre mondiale toute recherche en ce sens cessera pour un temps. Deux seulement d'entre les jeunes reprendront l'étude de ces problèmes ensuite, entre les deux guerres, trouvant le moyen de montrer ainsi la véritable mesure de leurs talents et leurs grands dons scientifiques ; il s'agit de Nicolae Iorga et d'Ovid Densusianu.

C'est maintenant que sont réalisées les études de folklore sud-est européen de large envergure par une nouvelle génération de chercheurs, celle justement qui de nos jours s'avère encore productive. Forgées dans le feu de la lutte pour l'émancipation théorique et méthodologique de cette discipline, ces études ont profité du choc des idées caractérisant cette étape de la science roumaine en général. Il y a lieu de distinguer dans la première moitié de notre siècle deux moments successifs bien qu'intimement liés du processus d'évolution subi par les études folkloriques roumaines. Une première phase d'abord, entre 1900 et 1920, pendant laquelle les tendances spécifiques du dernier siècle sont abandonnées une à une et l'on jette les fondements d'une nouvelle manière d'investigation. Vient ensuite la deuxième phase — de 1920 à 1947 — qui correspond au plein épanouissement du mouvement folklorique roumain, attesté par toute une série d'ouvrages de grande portée. Si nous avons confondu les deux moments dans un seul mouvement d'évolution indivisible, c'est qu'ils sont liés par des liens organiques et des caractères communs, faits pour le séparer en égale mesure de l'étape précédente et de celle qui lui fera suite, en constituant de la sorte la deuxième période du développement de la recherche comparée du folklore roumain. Celle-ci sera suivie d'une troisième, que nous parcourons de nos jours et dont le contenu s'avère une fois de plus tout autre.

Abondance et variété des contributions, différents points de vue extrêmement originaux, diversité des méthodes, quantité de sujets et de domaines soumis à l'investigation scientifique — voilà les traits caractéristiques de cette deuxième période. Ces traits tiennent de la formation diverse des chercheurs respectifs : historiens, linguistes — et entre ces derniers romanistes et slavisants ou philologues au sens large du terme, dialectologues —, ethnographes et folkloristes, autrement dit spécialistes d'excellente école. Pour aborder le même genre de problèmes, ils partaient de positions différentes ; si leur but était identique, chacun par contre choisissait sa propre voie. Rien de surprenant donc que l'aspect général de cette période soit celui d'une véritable mosaïque. Ce qui n'empêche pas les groupements selon la position adoptée vis-à-vis du problème de l'historicité des productions folkloriques (question essentielle dans les recherches roumaines de l'époque) ou au gré des prédilections pour l'étude de l'un des genres folkloriques (la ballade populaire, par exemple).

Vu la situation exposée ci-dessus, notre recherche évoluera dans le sens de la spécificité de chaque contribution, afin de surprendre cette note spécifique et l'apport de chaque auteur à l'élargissement de l'expérience roumaine dans le champ du folklore comparé sud-est européen, respectant justement le cadre de l'évolution que nous venons d'esquisser. Nous aurons à discuter ainsi les contributions de Pericle Papahagi, Andrei Birseanu, Ion Bianu, N. Cartoian, Gh. F. Ciușanu et D. Marmeliuc qui ont illustré

la période 1900—1915 ; ensuite, ce sera l'analyse des ouvrages à ce sujet de N. Iorga, O. Densusianu et D. Caracostea, dont l'apport se place d'emblée au premier rang, autant par la qualité que par la quantité ; une troisième catégorie de contributions sont celles des savants Tache Papahagi, Th. Capidan, I. A. Candrea, Ion Muşlea et Petru Caraman ; et pour finir, les travaux de P. Cancel, Romul Vuia, Vasile Bogrea, Al. Iordan, Artur Gorovei, Tr. Ionescu-Nişcov.



Une intéressante contribution au problème du folklore commun au sud-est européen est celle apportée au début de notre siècle par le chercheur d'origine aroumaine, Pericle Papahagi. Il est le premier savant roumain à découvrir des faits en faveur de cette communauté à la limite qui sépare la langue de la littérature. Sa découverte résulte de l'étude qu'il fait des expressions idiomatiques communes aux Roumains, Albanais, Grecs et Bulgares. Cette idée sera reprise par la suite, pour servir de témoignage à la profondeur et à la finesse des éléments de convergence ; elle a été employée ainsi par d'autres linguistes roumains, Th. Capidan et I. A. Candrea entre autres, après que Sextil Puşcariu l'eût relevée quelques années auparavant de manière absolument indépendante<sup>1</sup>. Un autre ouvrage de Pericle Papahagi est consacré à l'étude linguistique et ethnographique des Mégléno-Roumains. L'auteur note à cette occasion toute une série de croyances et coutumes populaires, propres à ce groupe de Roumains sud-danubiens mais dont on retrouve les parallèles chez les autres peuples balkaniques (la bûche de Noël, les traditions pour la fête de St. Georges, la coutume dite « Lăzărelu », les travestis pendant les fêtes d'hiver, la « paparuda » — invocatrice de la pluie). Seulement, en décrivant ces traditions Papahagi néglige de faire les mentions comparatives qui s'imposeraient<sup>2</sup>.

Obligé d'offrir à un public de langue allemande un article sur le folklore roumain en général<sup>3</sup>, Andrei Birseanu parle de l'épique populaire montrant la nécessité des comparaisons externes et relevant les liens nombreux du folklore roumain avec l'épique sud-slave. Toutefois son attention est moins sensible à l'égard du phénomène de l'emprunt, à l'égard de la thématique respectivement, qu'à l'égard de son pendant, le phénomène de réception et d'assimilation d'un matériel étranger, saisissable grâce aux modifications intervenues dans le plan de la forme.

<sup>1</sup> Pericle Papahagi, *Parallele Ausdrücke und Redensarten im Rumanischen, Albanischen, Neugriechischen und Bulgarischen*, Leipzig, 1908 ; Sextil Puşcariu, *Studii şi notiţe filologice* [Etudes et notices philologiques], « Convorbiri literare », 38 (1904), p. 461—464.

<sup>2</sup> Pericle Papahagi, *Megleno-românii. Studiu etnografic-filologic* [Les Mégléno-Roumains. Etude ethnographique-philologique], Bucarest, 1902.

<sup>3</sup> Andrei Birseanu, *Die rumanische Volksdichtung*, « Die Karpathen », 1 (1908), p. 292—297, 340—343.



En 1908, Ion Bianu publiant la plus ancienne en date des variantes roumaines de la ballade de « Doïcin le malade »<sup>4</sup>, trouvée dans un manuscrit du commencement du siècle dernier (1809), l'accompagna d'un ample commentaire comparatif rédigé à la manière et avec les moyens de l'époque. Le commentaire comporte une partie théorique qui pose le problème des liens du folklore roumain avec le folklore balkanique, et une partie analytique qui s'occupe de l'examen comparé des différentes variantes de la version roumaine pour passer ensuite à un autre degré de comparaison, à savoir celui de ses rapports avec les versions sud-danubiennes qui lui correspondent. L'idée générale servant de point de départ à l'auteur est l'affirmation d'une communauté historique et folklorique dans le passé pour toute la zone sud-est européenne.

L'apport de N. Cartoian est tout fortuit, n'étant en réalité que le compte rendu suscité par la parution d'un recueil imposant de folklore signé par G. Giuglea et G. Vîlsan, *De la româniî din Serbia. Culegere de literatură populară* [De chez les Roumains de Serbie. Choix de littérature populaire], Bucarest, 1913<sup>5</sup>. Ce recueil de folklore roumain du Timoc lui donna l'occasion d'exposer son point de vue quant aux rapports de l'épique populaire roumaine avec l'épique balkanique. Il expose en réalité les opinions, plus ou moins fondées, de toute son époque, concrétisant ce qui planait dans l'air du temps dans l'attente du savant à même de les formuler. Il y a pourtant un élément nouveau dans l'exposé de N. Cartoian. Son point de départ est l'idée — qui avait reçu à cette époque droit de cité dans la science roumaine et ne réclamait plus aucune démonstration — qu'une « grande partie des ballades [des Roumains] ont dû cependant partir des régions balkaniques et notamment des contrées serbes pour passer dans la littérature populaire des Roumains du nord du Danube ». Cette affirmation s'appuie selon lui sur l'exemple de la ballade de « Doïcin le malade », étudiée déjà quelques années auparavant par Ion Bianu, comme nous l'avons déjà vu, dont il adopte entièrement les conclusions. Retenons le fait, dès à présent significatif, que N. Cartoian affirme l'origine sud-danubienne du texte en question se fondant sur le nom du héros et sur les toponymes balkaniques relevés dans la ballade. La chose s'avère fort importante, parce qu'elle indique la mesure qu'il entend appliquer à l'étude des autres balkanismes des ballades du recueil de Giuglea et Vîlsan. Il ne s'agit pas de discuter ici le fonds de sa conception. Mais il convient de retenir — pour l'instant — l'élément innovateur

<sup>4</sup> I. Bianu, *Doncîlă, un vechi cântec vitejesc* [Doncile, vieux chant héroïque], « Convorbiri literare », 42 (1908), p. 10—22.

<sup>5</sup> N. Cartoian, *De la româniî din Serbia. O culegere de literatură populară*, « Convorbiri literare », 47 (1913), p. 559—565.

introduit par notre savant dans le débat du problème posé par le transfert des matériaux sud-slaves dans le folklore roumain. Le principal mérite de les avoir véhiculés revient à la population roumaine sud-danubienne, respectivement à celle de Craïna, qui a toujours maintenu des relations étroites et de longue haleine avec les zones méridionales de la Petite Valachie, sa patrie d'origine. Selon N. Cartoian, « la littérature populaire des Roumains de la Craïne serbe et des environs de Vidin et de Roustchouk forme l'un des maillons de liaison entre la littérature sud-slave et notre littérature populaire ».

Moins connu aujourd'hui et injustement négligé du reste est le livre consacré par Gh.F. Ciușanu<sup>6</sup> à l'étude comparée des croyances et coutumes du peuple roumain. Le titre même de l'ouvrage est révélateur pour les buts qu'il se propose et les méthodes dont l'auteur entend user, car il comporte l'idée d'une recherche comparée aiguillée en deux directions, avec des matériaux « anciens ou nouveaux », c'est-à-dire classiques, ou du folklore contemporain des peuples voisins. Certes, ce qui nous importe tout d'abord ce sont les relations avec le sud-est européen et l'auteur a le grand mérite d'avoir fourni une contribution substantielle à cet égard, primo parce qu'il s'est occupé d'un domaine à peu près inexploré jusqu'à lui, et secundo pour avoir identifié un grand nombre de phénomènes communs qui sont venus enrichir l'inventaire des convergences déjà connues. Mais par contre, Gh. F. Ciușanu se borne à la simple mention des parallèles balkaniques, sans esquisser la moindre explication du contenu de ce parallélisme, ni pour ce qui est de son origine, ni en ce qui concerne sa diffusion. Pour lui, le procédé de la comparaison consiste simplement dans l'énumération des matériaux convergents. Ce fait se traduit chez lui par un nombre extrêmement élevé de convergences et il ne s'agit pas seulement de relations bilatérales mais parfois même de références chez tous les peuples balkaniques ; il souligne d'autre part toujours les similitudes, même quand il note les variations naturelles d'un peuple à l'autre ; enfin, il se confine dans la description des phénomènes sans se hasarder dans des appréciations de valeur théorique, pour lesquelles il lui manquait la base nécessaire. Ces traits font du livre de Gh. F. Ciușanu un ouvrage encore utile aujourd'hui.

Pour D. Marmeliuc, le côté sud-est européen de la ballade roumaine n'a jamais constitué l'objet d'un intérêt spécial, car il est plutôt attiré par la manière dont la réalité historique se reflète dans le chant épique roumain, bien qu'il ne refuse pas en l'occurrence les incursions comparatis-

<sup>6</sup> Gh. F. Ciușanu, *Superstițiile poporului român în asemănare cu ale altor popoare vechi și nouă* [Les superstitions du peuple roumain par analogie à celles d'autres peuples anciens ou nouveaux], Bucarest, 1914.

tes<sup>7</sup>. Ce qui caractérise ses incursions c'est son penchant à saisir les textes d'importation, à en établir l'origine, à discuter les théories concernant des motifs singuliers et, dans certains cas, à poursuivre l'examen de ces motifs au-delà des relations bilatérales roumano-slaves, jusque dans le monde grec et albanais. Marchant dans les traces de quelques chercheurs serbes contemporains, l'auteur s'attache à identifier dans les motifs roumains qu'il soumet à l'analyse la présence de certains personnages historiques serbes, passés en territoire roumain en même temps que le transfert des versions serbes respectives. Parfois il se borne simplement à relever la présence dans des textes roumains de quelques noms de localités sud-danubiennes, pour conclure de l'origine balkanique des matériaux respectifs. Partant de quelques identifications historiques, il essaie de temps en temps aussi de dater l'emprunt. C'est ainsi qu'il agit par exemple dans le cas du cycle des « Novaks ». Mais chaque fois il tâche de bien souligner ce qui lui semble être une innovation roumaine introduite dans le contexte du motif emprunté.

Comme on le voit, les contributions illustrant la phase incipiente de ce siècle bien que fortuites ne manquent point d'intéresser notre recherche. Quatre des six savants précités, suivant une voie qui s'était déjà imposée au siècle dernier et qui dominera aussi dans les études ultérieures, ont dédié leur attention à la ballade populaire roumaine et sud-danubienne, aussi le répertoire des motifs et thèmes folkloriques communs s'en trouvait-il augmenté. Parmi leurs ouvrages retenons celui de Ion Bianu qui s'avère une étude comparée achevée, conduite de main sûre et dont les conclusions comptent encore à l'heure actuelle. Les travaux de Pericle Papahagi témoignent de son intérêt pour les nouveaux domaines ouverts à la recherche par les expressions idiomatiques et la phraséologie, matériel se rangeant à la limite entre la langue et la création artistique, ainsi que l'ample ouvrage de Gh. F. Ciușanu, qui essaie d'établir les parallélismes des croyances et coutumes populaire à l'intérieur de la zone sud-est européenne. Une idée inédite concernant le transfert des motifs balkaniques dans le folklore roumain est celle élaborée par N. Cartoian qui assigne un rôle important aux groupes de Roumains transdanubiens dans le processus de ces emprunts. Une autre idée digne d'être mentionnée se rapporte à l'éventuelle filière serbe des emprunts que les Roumains ont fait de motifs folkloriques balkaniques. Des recherches ultérieures ont infirmé cette dernière thèse ; il a été prouvé, en effet, que les balkanismes du folklore roumain sont de nuance plutôt bulgare, par conséquent si c'était le cas de discuter l'intervention d'un intermédiaire, cette intervention ne saurait

---

<sup>7</sup> D. Marmeliuc, *Figuri istorice românești în cîntecul popular al românilor* [Figures historiques roumaines dans le chant populaire des Roumains], Bucarest, 1915.

résulter que des contacts entre Roumains et Bulgares. Enfin, le commencement de la première guerre mondiale vient interrompre brusquement l'activité dans le domaine folklorique qui, somme toute, s'annonçait sous les meilleurs auspices.

Avec Nicolae Iorga, un aspect nouveau se révèle. C'est lui qui découvre la profonde unité organique du monde sud-est européen, manifeste dans les institutions de caractère populaire<sup>8</sup>, qui ne sont ni slaves ni romano-byzantines, mais antérieures à ces époques, de tradition vraisemblablement thraco-illyrienne. Considérant seulement le folklore et l'ethnographie, nous constaterons que l'historien, après avoir relevé les similitudes de l'organisation des villages en général ainsi que leurs foyers, s'occupe aussi de mettre en évidence les traits communs du costume populaire, de la création poétique et chorégraphique du peuple. Tout en attirant l'attention sur les notes communes des légendes, des contes, des coutumes, des croyances ou des superstitions, Nicolae Iorga constate la présence d'une même tournure d'esprit.

Dans sa conception il se résume à reconnaître l'existence de seulement deux facteurs communs. L'un est hérité et il entre dans la composition ethnique de chaque peuple de cette zone — respectivement l'élément thraco-illyrien. L'autre est acquis, effet de l'histoire même des peuples sud-est européens en permanent contact direct au long des siècles. Mais là où N. Iorga se montre vraiment novateur c'est dans l'accent qu'il met sur le besoin de déceler, d'étudier et d'interpréter les phénomènes communs à l'étage des formes de la vie populaire. A ceci s'ajoute son mérite d'avoir signalé que cette zone a une physionomie culturelle très personnelle, née de l'assimilation spécifique d'alluvions charriées par deux courants éternellement opposés : l'un venu de l'Orient par la filière byzantine, le second de l'Occident à travers la filière franco-italienne.

C'est à cette lumière qu'il convient d'apprécier l'apport de N. Iorga à la recherche comparée sud-est européenne du folklore roumain. Et il nous faut aussi convenir dès le début qu'à maints égards ses remarques concernant l'aspect concret du problème dépassent, en le complétant et l'améliorant, le cadre théorique que nous venons d'esquisser.

Le problème qui restait à résoudre était celui de découvrir comment ces créations d'origine serbe et balkanique se sont glissées dans le folklore roumain. Prenant pour point de départ l'idée que la ballade est un fruit épanoui à la cour, le savant n'eut pas trop de difficultés à établir comment la transmission s'était faite, car il connaissait très bien les liens qui unissaient la féodalité roumaine et serbe jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Et c'est avec intention qu'il insiste sur les relations dynastiques des cours roumaines et

<sup>8</sup> N. Iorga, *Le caractère commun des institutions du sud-est de l'Europe*, Paris, 1929.

serbe. Un rôle important aura été dévolu aux chanteurs de guzla faisant partie de la suite personnelle des princesses serbes. Il ne restait donc que de prouver l'existence, dans le cadre de ballades populaires roumaines, des textes effectivement liés à la cour féodale. Après avoir invoqué une suite de témoignages historiques pas assez éloquents pour étayer cette thèse, l'historien tâche de tirer ses arguments du contenu même des ballades initiant une action générale pour l'identification des personnages historiques et des faits politiques ou sociaux mêlés à leur trame épique<sup>9</sup>.

Il importait également d'attester la présence des chanteurs de guzla serbes aux cours roumaines de l'époque. Mais notre historien n'a pu faire aucune découverte directe en ce sens, relevant seulement la trace de ces professionnels ambulants à la cour d'Étienne Báthory, roi de Pologne, en 1570<sup>10</sup>. On a cru plus tard identifier un tel chanteur ambulant à la cour moldave du prince Pierre-Aron, en 1454, dans la personne d'un certain Georges « serbin e pevac » — mais les témoignages ne sont pas assez probants. Cependant, si faible que fût cet argument il sembla suffisant à quelques chercheurs étrangers qui s'en servirent pour expliquer les similitudes notées entre l'épique des peuples sud-slaves et celle des Slaves orientaux, attribuant par exemple la genèse des « duma » ukrainiennes à l'influence de ces mêmes chanteurs de guzla serbes dont la tradition ce serait maintenue en Pologne aux XV<sup>e</sup> — XVII<sup>e</sup> siècles. Ce qui aura facilité la rapide acclimatation ainsi que la parfaite assimilation de la ballade serbe par les Roumains est le fait qu'il ne s'agit pas d'une création originale du peuple serbe mais, au fond, d'un produit d'origine romane. Cela revient à dire que les Roumains ne l'auront pas empruntée aux Serbes mais, par leur truchement, aux Français, juste au moment où l'épopée qu'ils avaient créée venait de s'émietter de même que le « romancero » espagnol. Et avec ce raisonnement, mais de manière indépendante, Nicolae Iorga se range dans la catégorie des savants qui subordonnent la genèse et le développement de la ballade populaire sud-est européenne à la création médiévale française. En effet, l'historien roumain expose cette thèse pour la première fois en 1925<sup>11</sup>, précédant donc la parution du premier ouvrage du chercheur serbe N. Banašević<sup>12</sup>, le plus représentatif de ses partisans, celui dont le slavisant français André Vaillant a adopté ensuite l'idée, avec quelques modifications insignifiantes.

<sup>9</sup> N. Iorga, *Poezia epică a românilor* [La poésie épique des Roumains], « Cuget clar », 2 (1938), p. 556.

<sup>10</sup> N. Iorga, *Istoria literaturii românești. Introducere sintetică* [Histoire de la littérature roumaine. Introduction synthétique], Bucarest, 1929.

<sup>11</sup> N. Iorga, *Istoria literaturii românești. I. Literatura populară* [Histoire de la littérature roumaine. I. La littérature populaire], Bucarest, 1925, p. 14—15.

<sup>12</sup> N. Banašević, *Le cycle de Kossovo et les chansons de geste*, 1926, p. 224—244, apud V. Schirmunski, *Vergleichende Epenforschung*, Berlin, 1931, p. 81.



Mais cette théorie sur l'origine aristocratique et allogène — sud-danubienne, serbe — de la ballade populaire roumaine a été infirmée par les recherches ultérieures. Celles-ci ont montré que le peuple avait ses propres chants épiques, en dehors des cours féodales et avant tout contact avec les chanteurs de guzla (au cas où un pareil contact pourrait être confirmé). Quant à la provenance occidentale, franco-italienne, de l'épique serbe, les spécialistes contemporains inclinent vers plus de circonspection, s'écartant du radicalisme de Banašević et implicitement de celui du savant roumain.

En somme, en ce qui concerne l'apport de N. Iorga au progrès des recherches roumaines de folklore comparé sud-est européen, on peut tirer les quelques conclusions suivantes. D'abord, pour lui la question de la communauté sud-est européenne ne réclamait plus aucune démonstration, c'était là l'une des composantes essentielles de sa conception, sous-entendue dans tout ce qu'il pensait et réalisait. Le fonds de cette communauté est thraco-illyrien, ses formes sont assurées par l'histoire même des peuples qui habitent cette zone. Malgré les fortes influences qui ont pu s'exercer sur lui, ce fonds commun est évident. Il se laisse déceler surtout dans les institutions populaires et dans le folklore des peuples du sud-est européen, où il s'atteste de la même manière que dans la linguistique. Une étude minutieuse ne peut manquer de saisir ce qui tient de ce fonds ancien et ce qui vient des grands courants culturels qui se sont croisés depuis toujours à l'intérieur de cette zone. L'inventaire extrêmement large des parallèles folkloriques sud-est européens notés par le savant au cours des ans impose précisément par ce don qu'il a de prouver ce qu'il y a d'unitaire dans la diversité et ce qui est divers dans l'unité.

Parmi tous ceux qui ont étudié la ballade populaire roumaine, D. Caracostea est bien celui qui lui aura consacré le plus de temps et d'énergie. Il s'agit d'une trentaine d'années de minutieuses analyses thématiques, d'attentives investigations esthétiques dans le but de surprendre l'essence même du genre et les méthodes les mieux appropriées à cette étude. Partant du principe que la pièce folklorique est en tout premier lieu une œuvre d'art, que son existence — genèse et diffusion — s'explique par sa fonction à l'intérieur de la collectivité, il préconise l'impératif d'une recherche scientifique adéquate qui réintègre dans leurs véritables droits les critères esthétiques selon lesquels s'estime la valeur du folklore. L'historicisme — promu en Roumanie par des historiens de la taille d'un N. Bălcescu, N. Densusianu, A. D. Xenopol et poussé dans ses derniers retranchements par N. Iorga, tant du point de vue théorique que méthodologique, qui déplace l'intérêt de la recherche vers les côtés extrinsèques du problème comme par exemple quand il cherche à tirer la valeur documentaire-historique

de la création folklorique — a été vivement combattu par D. Caracostea, qui le considère même comme l'une des plus funestes erreurs commises dernièrement dans l'étude de la ballade populaire <sup>13</sup>.

Pour ses études folkloriques, D. Caracostea part de la position historico-géographique du pays et du peuple roumain dans le contexte européen. De cette conception découle le besoin d'entreprendre l'étude comparée de la ballade populaire roumaine considérée dans la contexture naturelle et organique de son développement général européen, afin d'obtenir justement un regard européen sur sa genèse, sa circulation et sa fonction. La caractéristique de notre appartenance au monde européen en même temps qu'au monde sud-est européen est l'effet de ce qu'étant un peuple roman nous avons pourtant « une littérature populaire d'un caractère accusé sud-est européen. Cette situation forme l'un des traits originaux les plus importants de notre peuple et c'est de là que proviennent dans leur majeure partie les problèmes spécifiques de notre folklore » <sup>14</sup>. Une autre conséquence de la position que nous occupons précisément à ce carrefour de l'Europe est le croisement d'influences occidentales et sud-est européennes dans notre folklore.

Sous le rapport de sa genèse, le folklore roumain comporte selon D. Caracostea trois catégories de créations. La première est celle des créations lui appartenant en propre, originales aussi bien par leur contenu que par leur forme. La deuxième catégorie est celle des matériaux sud-est européens. La troisième, enfin, comporte les créations de circuit européen, voire mondial. La recherche aura donc trois étapes, elle aussi, selon qu'on poursuit la précision du degré de diffusion plus ou moins large des différents thèmes et motifs présents dans le folklore roumain. A ce propos, il convient de retenir deux idées. La première porte sur la démarche en soi de la recherche passant d'une étape à l'autre et supposant le parcours méthodique de la voie qui mène du général au particulier : « départager le motif universel du motif balkanique, afin qu'on puisse préciser dans ce cadre plus large le motif ethnique roumain » <sup>15</sup>. La deuxième idée implique le processus inverse, l'intégration organique du particulier au général, établissant sans cesse les relations subtiles qui rehaussent, maintiennent et expliquent notre folklore par le système des grandes corrélations culturelles mondiales.

Notre savant accepte la théorie migratoire sans lui accorder pour autant une importance exagérée qui justifie le total assujettissement à son égard de l'effort de la recherche — comme la tradition le voulait jusqu'à

<sup>13</sup> D. Caracostea, *Balada poporană română*, p. 170.

<sup>14</sup> D. Caracostea, *Material sud-est european și formă românească. Măsterul Manole* [Matériel sud-est européen et forme roumaine. Maître Manole], Bucarest, 1942, p. 620.

<sup>15</sup> D. Caracostea, *Balada poporană română*, p. 292—293.

lui. Si l'on conteste à la genèse son importance primordiale, la question de l'emprunt culturel se pose tout autrement. Et dans la solution qu'il propose à ce problème D. Caracostes s'avère absolument inédit, d'une originalité intégrale. Pour lui « il n'y a pas dans le folklore de peuple original et non original »<sup>16</sup>. Chaque peuple a effectivement une originalité spécifique. La mesure de celle-ci ne réside pas dans la quantité des motifs folkloriques inventés. On peut bien inventer autant de motifs que l'on voudra, si — grâce à la migration implicite de la phénoménologie folklorique — ces motifs ne connaîtront leur plein développement, le plus intense et le plus complexe, que dans les cadres folkloriques qu'un autre peuple lui fournira, l'accomplissement de leurs destinées artistiques ayant lieu dans un autre endroit, ils appartiendront en tout, par leur vie artistique, à l'emprunteur. Ce n'est pas au certificat de naissance d'un produit folklorique qu'il faut demander de constituer un objet d'étude, mais à la vie artistique en soi de ce produit. Une création appartient à un certain peuple « dans la mesure où celui-ci, étant réceptif, a créé les conditions d'une expression de choix »<sup>17</sup>.

L'auteur écarte également de la discussion les problèmes rattachés à la technique de l'emprunt culturel. La phénoménologie de cet emprunt semble, dans sa conception, ne point faire l'objet de l'étude folklorique, tenant plutôt de la sociologie, la linguistique, l'ethnographie, etc. Il attache son intérêt uniquement à ce que l'œuvre d'art peut offrir après que l'emprunt se fût effectué et après qu'il eût été totalement assimilé, accordé à l'esprit caractéristique de l'emprunteur. Cet ajout qui réside dans l'interprétation différente d'un matériel commun est dénommé par lui « forme » nationale. Le titre d'un de ses travaux fondamentaux est significatif en ce sens : *Matériel sud-est européen et forme roumaine*, revenant ainsi à l'une des principales directions de la recherche folklorique comparée roumaine et qui se traduit dans le rapport du fond et de la forme : fond international — forme, expression nationale. Retenons aussi que pour lui le contenu de la notion de forme ne se rapporte pas à l'aspect extérieur, à l'ensemble des procédés d'accomplissement artistique, mais à une structuration spécifique du fond en soi. La traduction parfaite du terme serait donc « interprétation », « formulation », « traitement ». La recherche se doit de tirer au clair cette forme et de l'analyser ensuite par rapport à ce que d'autres peuples ont réalisé, pour tirer de la sorte des indices concernant l'originalité spécifique de chaque peuple. Elle se doit de mettre en valeur l'apport propre à chaque peuple dans le traitement du même motif artistique, en déterminant la manière dont s'est pris chacun pour parcourir la voie de sa propre « universalisation ».

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 539.

<sup>17</sup> D. Caracostea, *Material sud-est european . . .*, p. 654.

L'originalité d'un peuple se dessine dans la forme particulière qu'il sait donner à un sujet universel, c'est pourquoi la recherche ne saurait se limiter à l'établissement des parallèles et des traits communs de notre ballade avec celle des autres peuples. On prétend de cette recherche qu'elle rende évidente « une vie artistique roumaine »<sup>18</sup>.

Ce qui caractérise la conception de D. Caracostea est sa vue organiciste en même temps qu'intégraliste du folklore roumain. Celui-ci ne pourra pas être étudié en dehors de la méthode comparatiste, car il ne saurait être détaché artificiellement du contexte de ses interdépendances sur le plan externe. Concentrant sans cesse notre vue sur ses liens avec le tout, nous pourrions définir les qualités singulières de l'une des parties ; d'autre part, l'étude appropriée de la partie mène à la connaissance du tout. En saisissant la dialectique du particulier et du général, en saisissant le rapport si complexe qui unit le national et l'international, D. Caracostea pose pour la première fois la recherche comparée de notre folklore sur des bases vraiment solides. Ses recherches de caractère particulier ont confirmé l'exactitude de sa théorie et de sa méthodologie et si, à l'heure actuelle, une partie des fruits de son labeur ont déperé ce n'est pas la faute de son système de raisonnement mais celle du vieillissement inhérent à toute œuvre humaine.

Bien qu'il ne fût pas folkloriste, Ovid Densusianu s'est lui aussi occupé de folklore durant sa longue carrière scientifique. En tant que philologue, il le considérait comme l'un des côtés essentiels de sa discipline, telle qu'elle était comprise à la fin du siècle dernier et au commencement de notre siècle.

Sans jamais s'occuper directement et exclusivement de la question de la communauté folklorique sud-est européenne, ce savant usa pourtant dans tous ses ouvrages des matériaux comparatifs balkaniques s'efforçant de justifier théoriquement leur emploi. Toutes ces données semées dans ses ouvrages forment l'ossature d'un système qui se tient, les grandes lignes d'une conception consolidée. A cet égard et compte tenu de la profonde influence exercée par la personnalité multiple de O. Densusianu sur toute son époque, l'on doit absolument prendre en considération sa conception comparatiste. Selon lui, la finalité de toute étude folklorique est la connaissance ethno-psychologique d'un peuple. Cette connaissance ne saurait être vraiment authentique si elle ne résultait de la comparaison du folklore national avec le folklore des autres peuples. Aussi, le savant affirme-t-il la nécessité obligatoire de la recherche folklorique comparée. Il disait catégoriquement, en 1926, qu'un « folkloriste roumain ne peut se confiner dans le domaine de la Daco-Roumanie, et qu'il devra se référer

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 626.

aussi à l'aroumain et à l'istro-roumain »<sup>19</sup>. Son opinion est que « chez nous la question des concordances folkloriques se pose pour l'époque où l'élément roumain n'était pas encore séparé et où nous vivions sur la droite et la gauche du Danube dans une continuité et une communauté de vie »<sup>20</sup>. Ses recherches, orientées en cette direction, ont attesté « l'identité de certains motifs, très caractéristiques, montrée par notre folklore nord- et sud-danubien », ce qui indique sans l'ombre d'un doute « notre communauté de vie jusqu' à une certaine époque »<sup>21</sup>, alors que les Roumains n'étaient pas encore séparés dans les différentes branches des dialectes actuels. Mais cette espèce de comparaison, menée seulement à l'intérieur des branches dialectales roumaines, n'est qu'un premier pas dans le labeur de l'étude scientifique de notre folklore. Le deuxième pas consiste dans la comparaison obligatoire avec le folklore des peuples voisins, afin d'éviter le danger de considérer indigène « un motif accolé, qui existe aussi dans d'autres productions folkloriques » de l'étranger<sup>22</sup>. Ainsi posée, la discussion devait engager également les problèmes des emprunts culturels. L'idée se dessine tel un phénomène normal, exempt de tout besoin d'une éventuelle justification ou interprétation. « Les concordances poétiques et folkloriques, entre la poésie néo-grecque, albanaise et aroumaine ne peuvent être négligés en ce qui concerne les emprunts mutuels. Il nous importe non seulement ce qui fut réalisé comme originalité spirituelle populaire, mais aussi le mode d'adaptation, car il ne faut pas oublier que si quelqu'un s'approprie certaines vues ou choses cela signifie une certaine prédilection pour des manifestations conformes à son propre fonds spirituel. Si nous trouvons des éléments folkloriques pris de l'étranger, ils sont l'effet des penchants, des prédilections pour cette sorte de manifestations, qui nous révèlent une partie de la psychologie du peuple »<sup>23</sup>.

A propos des stratifications historiques du folklore roumain, O. Densusianu considère comme indiscutable l'existence d'une longue époque de communauté folklorique nord- et sud-danubienne. Il s'agit de l'époque précédant la séparation dialectale des Roumains. Et pour illustrer cette hypothèse, il s'est appliqué à découvrir le plus grand nombre possible de motifs folkloriques communs chez les Daco-Roumains et les Macédo-Roumains. Cette époque fut suivie par une deuxième qui commence au moment de l'installation des Slaves dans la Péninsule Balkanique, où ils disloquèrent la masse romane originaire. Le premier contact avec les

<sup>19</sup> O. Densusianu, *Aspecte ale poeziei populare romanice* [Aspects de la poésie populaire-romane], Cours donné à l'Université en 1925—1926, p. 5.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 194.

<sup>21</sup> O. Densusianu, *Viața păstorească în poezia noastră populară* [La vie pastorale dans notre poésie populaire], Bucarest, 1922 (éd. 1966), p. 325.

<sup>22</sup> O. Densusianu, *Din folklorul păstoresc*, p. 134.

<sup>23</sup> O. Densusianu, *Aspecte...*, p. 204—205.



Slaves, aux VI<sup>e</sup>—VII<sup>e</sup> siècles de n. è., amena une infiltration d'éléments slaves plus intense dans le folklore que dans la langue. C'est seulement dans une deuxième étape que les échanges folkloriques connaîtront la stagnation cédant le pas aux échanges linguistiques.

Le bilinguisme se manifeste aux Balkans comme un facteur de dénationalisation au détriment des groupes d'Aroumains et Mégléno-Roumains, perdus au milieu des autres peuples balkaniques. L'absence d'une poésie lyrique populaire chez les Istro-Roumains s'explique justement de ce fait, de même que la présence dans les chants des Méglénites de nombreux éléments « empruntés aux Bulgares ». Se basant sur l'analyse de quelques motifs poétiques, par exemple ceux comportant des comparaisons avec la colombe, la perdrix et le cyprès, Densusianu affirme l'influence de la poésie populaire albanaise et grecque sur celle aroumaine. Mais il constate aussi la situation inverse, décelant des motifs typiquement aroumains dans la poésie populaire néo-grecque. Egalement intéressante à retenir est une autre remarque de Densusianu, qui porte sur certains côtés spécifiques du syncrétisme texte-mélodie dans les processus d'emprunt culturel. C'est la mélodie qu'on adopte d'abord, étant plus facile à retenir ; ensuite, c'est le tour du texte.

Comparatiste formé à l'école de O. Densusianu, Tache Papahagi combine la connaissance concrète — de par son origine macédonienne — des réalités ethnographiques et folkloriques de cette zone et la rigueur méthodologique du philologue, d'où une œuvre riche en suggestions de toutes sortes et solide dans tous ses compartiments. Notons qu'il couronna son activité d'un ouvrage fondamental : le « Dictionnaire du dialecte aroumain, général et étymologique »<sup>24</sup>. Ce dernier est un ouvrage qui dépasse de loin la lexicographie descriptive traditionnelle, constituant en fait la plus complexe des synthèses réalisées jusqu'à présent concernant la culture de cette branche de la romanité orientale.

Tous ses ouvrages portent la marque de ce que la philologie roumaine d'entre les deux guerres a pu réaliser de meilleur dans le domaine du folklore comparé. Théoriquement, notre érudit professe une attitude souple, ne se laissant gagné par aucune des théories comparatistes dominantes à l'époque. Selon le cas, il se montre soit le partisan de la monogenèse avec son corollaire, la théorie de la migration culturelle, soit l'adepte de la polygenèse, partant de l'unité et l'identité de l'esprit humain (hypothèse anthropologique dans une interprétation sociologiste). Sa préférence pour une théorie ou pour une autre tient à la catégorie fondamentale du genre folklorique respectif. La génération spontanée est un phénomène possible

<sup>24</sup> Bucarest, 1963, 1264 p. + 36 photos originales.

dans le cas des croyances et superstitions <sup>25</sup>, alors que la migration culturelle agit dans le champ du folklore poétique <sup>26</sup>.

La recherche se doit, selon lui, de porter un égal intérêt tant au travail visant à relever les emprunts culturels qu'à celui qui se propose de constater les éléments originaux. Pour le premier cas, la recherche suivra le système des comparaisons avec la création des peuples voisins, indépendamment de la famille linguistique à laquelle ceux-ci pourraient bien appartenir, le critère du voisinage géographique et historique étant suffisant en soi. Dans le second cas il convient de comparer le folklore des peuples de la même famille linguistique, afin d'établir les prototypes communs au fonds folklorique d'où la famille toute entière des peuples romans tire la plus grande partie de son inspiration. Mais Papahagi considère extrêmement difficile la détection de cet héritage familial ; il propose donc, pour faciliter les choses, l'exemple de la linguistique.

Sur la liste des ouvrages que T. Papahagi a écrits, cinq au moins sont expressément dédiés à des problèmes comparatistes ; nommons-les : *Din folklorul romanic și cel latin. Studiu comparat* [Folklore roman et latin. Etude comparée], Bucarest, 1923 ; *Aromânii. Grai, folklor, etnografie* [Les Aroumains. Parler, folklore, ethnographie], Bucarest, 1932 ; *Paralele folklorice greco-române* [Parallèles folkloriques gréco-roumains], Bucarest, 1944 ; *Concordances folkloriques et ethnographiques*, Bucarest, 1946—1948 (in « Langue et littérature », 3, 166—201 et 4, 72—98) et enfin *Poezia lirică populară* [La poésie lyrique populaire], Bucarest, 1967. Entre ces ouvrages, les *Parallèles folkloriques gréco-roumains* représentent l'une des recherches les plus complexes de ce genre entreprises en Roumanie, et non seulement par le grand nombre des motifs étudiés (38 pièces mises en parallèle), mais par l'ampleur des notes comparatistes aussi qui accompagnent chaque texte lui conférant un certain air de monographie thématique. Une introduction de principe s'applique à relever les traits particuliers de la poésie populaire néo-grecque, parmi lesquels l'auteur estime essentielles l'épique concentrée à l'extrême, l'absence presque totale de l'élément descriptif et la puissante note patriotique, nationale. Il souligne l'originalité d'invention de cette création poétique ; en effet, affirme-t-il, exceptant ce que la poésie néo-grecque doit à la symbiose (en réalité assimilation par dénationalisation) avec les Aroumains et les Albanais, on ne saurait prouver un emprunt étranger dans cette création<sup>27</sup> et il poursuit, en montrant qu'en raison d'un réseau complexe de considérants spéciaux (culture, civilisation, passé historique, primauté religieuse, posi-

<sup>25</sup> T. Papahagi, *Din folklorul romanic și cel latin. Studiu comparat*, Bucarest, 1923, p. 15

<sup>26</sup> T. Papahagi, *Mic dicționar folkloric. Spicuri folklorice și etnografice comparate* [Petit dictionnaire folklorique. Choix comparé folklorique et ethnographique], Bucarest, 1947, p. 14.

<sup>27</sup> T. Papahagi, *Paralele folklorice greco-române*, Bucarest, 1944, p. 18.

tion géographique, structure spirituelle, etc.), la poésie populaire néo-grecque a tenu vis-à-vis de la poésie populaire balkanique en général à peu près le même rôle que celui attribué par Gaston Paris au génie français<sup>28</sup>. Tache Papahagi reprend et développe — à base d'une documentation personnelle très riche — l'ancienne thèse de Ion Caragiani<sup>29</sup>, qui déjà à la fin du siècle dernier parlait de la part prise par les Aroumains à la création folklorique néo-grecque, conséquence naturelle de leur participation à tout événement important politique, social et culturel de la Péninsule en général et de la vie du peuple grec tout particulièrement. Au chercheur roumain, cette participation semble amplement démontrée dans le cas de la création pastorale et kleptique. Dans l'air de ces chants respire une vie qui n'est pas entièrement et exclusivement grecque, et cette vie ne peut être qu'aroumaine ou albanaise, ou l'une et l'autre<sup>30</sup>. A ce propos, Papahagi relève l'abondance des toponymes aroumains et certains refrains albanais dans les chants néo-grecs, ce qui suggère une époque ancienne de symbiose entre ces peuples. C'est le bilinguisme, tellement caractéristiques pour certains peuples balkaniques ainsi que pour certaines époques de leur histoire commune, qui a rendu possible ce phénomène. Affirmant la symbiose gréco-roumaine dans le champ de la création populaire, l'auteur explique du même coup la masse des motifs et des thèmes poétiques grecs pénétrés dans le folklore aroumain. C'est ce qui explique aussi l'abandon du rythme trochaïque, propre à l'ancienne poésie aroumaine en faveur du iambe, spécifique au folklore néo-grec<sup>31</sup>. Ensuite, présentant la traduction roumaine des 38 textes grecs, Tache Papahagi commente le circuit de chaque motif dans le folklore grec et dans le folklore roumain, ajoutant à son commentaire les variantes, la typologie et la bibliographie respectives ; il rédige de la sorte la monographie comparée de chaque morceau. Bien que plus d'une vingtaine d'années nous sépare de la première édition de cet ouvrage et que le matériel se fût accumulé dans l'intervalle de façon alarmante, les grandes lignes du livre sont encore intactes : aujourd'hui encore aucun travail portant sur le folklore sud-est européen ne saurait se dispenser de consulter l'ouvrage de Papahagi.

Du reste, tous les travaux de Tache Papahagi sont aussi bien fondés et, définissant ce qu'on a appelé « la communauté folklorique sud-est européenne » dans ses fins les plus profondes et les plus raffinées, s'avèrent une contribution essentielle, absolument indispensable à toute recherche sérieuse. Et la richesse du matériel analysé, ainsi que l'exceptionnelle

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 17—18.

<sup>29</sup> I. Caragiani, *Studii istorice asupra românilor din peninsula balcanică* [Etudes historiques sur les Roumains de la Péninsule Balkanique], Edition posthume, accompagnée d'une notice biographique de Pericle Papahagi, Bucarest, 1929, p. 179—180.

<sup>30</sup> T. Papahagi, *Paralele folklorice*, p. 10.

<sup>31</sup> T. Papahagi, *Aromânii. Grai, folklor, etnografie*, Bucarest, 1932, p. 134.

rigueur des analyses sont d'un apport substantiel à la théorie même comme à la méthodologie de cette recherche.

Le cas de Th. Capidan est typique pour la dialectologie roumaine d'entre les deux guerres. Préoccupé en tout premier lieu du problème des rapports internes des dialectes de la langue roumaine et des rapports externes des dialectes roumains sud-danubiens avec les langues des autres peuples balkaniques, le chercheur use de l'argument folklorique de manière simplement accidentelle et subsidiairement, l'assujettissant en tout à la philologie et à ses fins. Il n'en est pas moins vrai pourtant qu'indépendamment de la hiérarchie qu'il fixera à ses arguments, Capidan fera un appel assez fréquent à l'argument folklorique et ethnographique, nous offrant de la sorte une quantité considérable de matériel comparatif. Mais ce qu'il convient de retenir comme trait dominant pour toute son activité c'est l'incessante conversion des faits en valeurs linguistiques. L'effet positif de ce point de vue se manifeste dans la rigoureuse application de la méthode doublée de la prudence des démonstrations.

L'idée de la communauté balkanique telle qu'elle se révèle dans l'œuvre de Th. Capidan comporte elle aussi, comme de juste, une forte touche linguistique. Cette communauté, il la constate, en tout premier lieu, dans la langue. Il exprime cette idée fort clairement dans un article de 1943, intitulé *Limba și spiritul unui popor* [La langue et l'esprit d'un peuple] : « Mais le rapport entre la langue et la mentalité d'un peuple se montre non seulement isolé, chez chaque peuple à part soi, mais aussi chez plusieurs pris ensemble. C'est le cas de l'union linguistique sud-est européenne. Elle comporte des peuples d'origines différentes. Ces peuples parlent néanmoins des langues qui reflètent une même mentalité. Il y a aussi dans cette union, en dehors de quelques tendances, un nombre assez grand d'expressions communes. Naturellement, quelques-unes ne sont que les décalques passés d'un peuple à l'autre ; mais bon nombre d'entre elles sont nées d'une manière identique de voir et, surtout, de penser les choses. Toute cette mentalité est assise sur l'unité de culture et de civilisation. »<sup>32</sup> Quant à ces deux dernières notions introduites dans la discussion — la culture et la civilisation du sud-est européen — Capidan précisait, il y a déjà quelque temps, qu'à l'édification de leur unité foncière ont contribué en égale mesure des circonstances historiques, géographiques et sociales identiques, ainsi qu'un substratum psychique commun qui est le fonds ancestral thraco-illyrien <sup>33</sup>, et il énumère à cette occasion tous les facteurs de convergence que l'école comparatiste roumaine avait déjà relevés au siècle dernier.

<sup>32</sup> Th. Capidan, *Limba și cultură* [Langue et culture], Bucarest, 1943, p. 34–35.

<sup>33</sup> Th. Capidan, *Le bilinguisme chez les Roumains*, « Langue et littérature », 1940, 1, p. 11–12.

Une fois accepté le point de vue de l'intégralité, la dispute rejette — du moins pour la zone culturelle étudiée — comme de simples pseudo-problèmes, toutes les théories comparatistes s'y référant : la théorie de la migration culturelle tout comme celle de la génération spontanée, ainsi que toutes leurs variantes et variétés. Pour lui, dans la zone de convergence du sud-est européen, les problèmes culturels se posent tous ainsi : le phénomène fondamental de la culture est la communauté ; son principal mécanisme — la réciprocité. Là encore, Th. Capidan use du même exemple fourni par les expressions idiomatiques communes. Celles-ci sont douées d'originalité à grandes doses ; elles sont redevables de leur conception à chaque peuple, qui a contribué « avec une partie de son âme et de sa sensibilité » ; les unes sont devenues par la suite un « bien commun » à tous les peuples balkaniques, par la force des circonstances historiques communes et des conditions géographiques similaires. C'est une idée qu'il avait déjà exprimée une année auparavant<sup>34</sup>. Le phénomène a été facilité par ce trait caractéristique pour la zone balkanique que la majorité des peuples qui l'habitent sont bilingues sinon polylingues. Ainsi, les Méglénites parlent leur dialecte et en même temps le bulgare ; les Aroumains épirotes, leur propre langue et la langue grecque et ceux d'Albanie la langue albanaise ; ceux de Yougoslavie parlent aussi le serbe.

Deux études spéciales ont été consacrées par Th. Capidan au bilinguisme, qu'il considérait comme un moment essentiel de la fluctuation linguistique et, par extension, de la fluctuation culturelle balkanique en général. Le phénomène aurait dû entraîner depuis longtemps la dénationalisation en masse de certains groupes ethniques — notamment ceux plus isolés des Aroumains — si l'esprit conservateur spécifique des femmes ne l'avait empêché. En effet, les hommes, obligés à beaucoup voyager afin d'assurer la vie de leurs familles, offrent aussi le contingent le plus important de bilingues. Seulement environ un tiers des hommes restés sur place ne savent parler que leur propre dialecte. Mais, ceux même qui parlent le grec ou l'albanais dans les milieux respectifs continuent à parler chez eux exclusivement l'aroumain, leur famille ne sachant parler que ce dialecte. Il y a aussi des cas où à l'intérieur de la même famille surgit le dualisme linguistique, les hommes parlant une langue, les femmes une autre. Quoi qu'il en soit, la femme est de beaucoup supérieure à l'homme pour ce qui est de l'esprit conservateur linguistique.

C'est à cette lumière qu'il faut considérer la partie de l'œuvre de Th. Capidan qui s'occupe des relations folkloriques interbalkaniques. La première remarque qui s'impose à lui est celle de la frappante unité foncière

---

<sup>34</sup> Th. Capidan, *Bilinguismul și rolul femeii în păstrarea limbii* [Le bilinguisme et le rôle de la femme dans la conservation de la langue], « Familia », Oradea, 1935, n° 8, p. 4.



attestée par la littérature populaire balkanique. Avec un intérêt tout spécial, il retient la particularité du chant chez les Macédo-Roumains (« fărșeroți »), particularité qui réside dans sa structure et son exécution d'une polyphonie à part, différente de celle en usage chez les autres Aroumains. Il constate aussi la communauté des thèmes dans les ballades populaires balkaniques. D'autres caractères communs s'ajoutent avec les devinettes. Dépassant les simples relations bilatérales, certains jeux enfantins — celui aux « osselets »<sup>35</sup> par exemple — sont en général balkaniques. Enfin un autre champ où l'auteur a pu noter de nombreuses et significatives identités balkaniques est celui des coutumes et croyances. Mais s'il prend note d'un grand nombre de telles coïncidences, il ne s'arrête pas pour examiner leur processus de genèse et de diffusion, se bornant à les énumérer, les décrire et indiquer leur diffusion plus ou moins internationale ; son matériel appartient soit au cycle de l'année ethnographique, soit à celui de la vie humaine.

Les conclusions de Th. Capidan supposent pour la langue roumaine et, par extension, pour la culture roumaine dans son ensemble, une très ancienne symbiose albano-roumaine, un lien étroit avec les Bulgares, des relations plus superficielles avec les Serbo-Croates. Pour les Aroumains habitant le Pinde, il présume des relations bilatérales profondément enracinées, allant jusqu'à l'assimilation, c'est-à-dire la dénationalisation par la masse grecque des groupes aroumains. Continuant dans la voie adoptée par le comparativisme roumain depuis toujours, Th. Capidan a souligné constamment ce qu'il y a de commun et qui unit — au niveau profond de la culture populaire — tous les peuples de la zone balkanique dans un faisceau unitaire et caractéristique. S'il lui arrive de noter aussi des faits divergents, c'est pour mieux mettre en lumière les phénomènes contraires.

Une contribution aux problèmes de la communauté folklorique sud-est européenne des plus importantes est celle du linguiste I. A. Candrea, dont l'activité se développe en étroite relation avec la théorie et la pratique philologique de O. Densusianu. Mais à la différence de celui-ci et de ses disciples, qui avaient tout d'abord en vue le folklore roumain, I. A. Candrea en tant que folkloriste ne quitte jamais le domaine comparatiste. Il ne pense même plus à discuter l'opportunité des méthodes comparatistes comme telles, les considérant obligatoires pour toute méthodologie folklorique — principe qu'on ne saurait mettre en doute ou employer *ad libitum*. C'est pourquoi absolument toutes ses études ont un caractère d'intégralité. Un autre trait caractéristique d'ordre général qui le concerne

---

<sup>35</sup> Th. Capidan, *Le jeu aux osselets chez les Roumains, les Slaves et les Albanais*, « Revue internationale des études balkaniques », 1 (1934), p. 211.

est qu'il choisit pour objet de sa recherche un domaine folklorique que les chercheurs ont abordé jusqu'à lui fort rarement ou seulement subsidiairement en traitant des questions plus importantes selon eux. Il s'agit du domaine des coutumes et croyances, voire des pratiques médicales populaires qui la plupart du temps ne s'exprimaient pas de manière artistique et que certains chercheurs n'englobaient même pas dans la sphère du folklore, les affectant à l'ethnographie au chapitre dédié à la culture spirituelle. Aussi, les recherches de Candrea, effectuées avec une profonde attention pour le détail et avec cette rigueur analytique manifestée par tous les spécialistes roumains de formation philologique, remplissent-elles une importante lacune complétant le tour d'horizon de la culture populaire roumaine.

La réciprocité des emprunts est pour lui si multiple et profonde dans la zone du sud-est européen qu'elle a abouti à des phénomènes typiques pour cette zone, avec des particularités entièrement inédites, révélatrices pour la communauté folklorique qui l'habite. Analysant donc le fond de sa conception, on constate qu'il est un partisan de la théorie de la migration culturelle, soit dans sa variante historique (héritage culturel ancestral), soit dans sa variante géographique (emprunt culturel proprement dit). Au surplus, sa position ne se définit pas seulement par cette théorie : conformément aux dernières conquêtes de la science roumaine et mondiale, il professe aussi la théorie anthropologique de la genèse indépendante des phénomènes culturels identiques, partant de la similitude des conditions psychologiques et historico-sociales.

L'importance particulière et incontestable des travaux de I. A. Candrea réside dans le fait d'avoir enrichi, de manière vraiment sensible, l'inventaire des parallèles sud-est européens sous la rubrique des phénomènes folkloriques roumains rentrant dans la catégorie des croyances et coutumes populaires. Dans son volume *Iarba fiarelor* [L'herbe du pic]<sup>36</sup>, il étudie non moins de douze problèmes complexes dans ce genre (l'herbe du pic, la création du monde, les taches dans la lune, les éclipses, le jour de l'ours, « Scaloianu », la St.-Georges, les saints, le calendrier des bonnes femmes, le loup, la grenouille, l'éternuement). Mettant en parallèle des matériaux sud-est européens appropriés, il trouve pour quelques-uns des relations anthropologiques ou de diffusion sur plan européen et mondial. Il témoigne dans chaque cas d'une vaste information en profondeur et pour la zone qui nous occupe il use d'une riche documentation bulgare, serbo-croate, albanaise, grecque. Un autre de ses livres, consacré à la

<sup>36</sup> I. A. Candrea, *Iarba fiarelor. Studii de folklor* [L'herbe du pic. Etudes de folklore], Bucarest, 1928.

recherche du folklore médical<sup>37</sup>, se propose l'analyse comparée des légendes, croyances et coutumes concernant l'homme et sa santé (taille, sang, tête, coiffure, sourcils, expression des yeux, larme, nez, oreille, crachat, nourriture, parler, langue, dent, allaitement, jambes, diable, peste, variole, fièvre, elfes, charmes, maléfices, jours tenus contre les maladies, pratiques préventives, tabous linguistiques, interdictions diverses, incantations), réalisant un répertoire complet des thèmes de la médecine populaire chez les Roumains, mais chez les autres peuples balkaniques aussi. Remarquons le fait que maintes fois sa formation linguistique remonte en surface, ajoutant un puissant et inédit argument à sa démonstration. Il exprime ce lien entre la langue et le folklore dans un autre ouvrage, de moindre importance, où cette conception est manifeste dans le titre même, annonçant en quelque sorte tout un programme : *Grai, Datini, credințe* [Parler, coutumes, croyances].

D'une grande portée, sous tous les rapports, s'avère la contribution du professeur de langues slaves Petru Caraman. A l'égard des relations culturelles sud-est européennes, le savant adopte aussi bien la comparaison des relations de parenté génétique que celle des parentés typologiques. Il met ainsi le folklore roumain en liaison organique et ininterrompue avec le folklore ancestral de notre peuple, celui des Thraces romanisés, mais en même temps en relation intime à base de réciprocité avec le folklore des peuples slaves avec lesquels des liens spécifiques ont été entretenus le long des siècles. Sans le reconnaître carrément, l'auteur fait confiance aux résultats des études roumaines de linguistique comparée, qui ont précisé et défini l'essence et la forme des rapports entre Vieux-Roumains et Roumains d'une part et la masse des peuples slaves de l'autre. Cela éclaire aussi l'intéressante question des emprunts culturels en cette zone. L'auteur les examine du point de vue de leur réciprocité foncière, caractéristique pour tout le sud-est européen. Il met en évidence de la sorte la perpétuelle tension sur le plan de la culture folklorique entre les peuples de cette zone, qui offrant et recevant en même temps ont contribué à la création de la communauté folklorique sud-est européenne.

Le domaine folklorique qui a constitué un attrait particulier pour P. Caraman est celui des « colinde » (Noëls) et des productions qui s'y rattachent ; son ample monographie comparée est restée jusqu'à l'heure actuelle le plus important ouvrage consacré à ce genre<sup>38</sup>. Ce travail de plus de six cents pages se divise en deux chapitres fondamentaux : le premier consacré à l'étude typologique du genre, le second à son examen

<sup>37</sup> *Folklorul medical român comparat. Privire generală. Medicină magică* [Le folklore médical roumain comparé. Vue générale. Médecine magique], Bucarest, 1944.

<sup>38</sup> P. Caraman, *Obrzęd kołędowania, u Słowian i u Rumunów. Studium porównawcze*, Cracovie, 1933.

historique et ethnographique. Il part de la remarque que la coutume s'est conservée dans de meilleures conditions chez les Roumains, les Bulgares et les Malorusses ; que la forme conservée par ces trois peuples est la plus proche du type primitif et qu'elle constitue un groupe à part dans l'espace sud-est européen ; que ces peuples lui ont conservé et l'organisation par groupe avec sa terminologie spécifique, et la même succession de moments caractéristiques dans le déroulement de la coutume ; enfin, qu'ils ont gardé les mêmes personnages dramatiques masqués, ainsi que les mêmes sous-espèces. Quant à la cérémonie de leur développement, les « colinde » se divisent en deux, selon qu'on les exécute dehors, sous les fenêtres, ou dans la maison ; cette dichotomie exerce une influence indiscutable sur la structure de leur contenu : celles chantées dans la maison diffèrent selon la position de la personne à laquelle ils s'adressent. C'est ainsi qu'il analyse les « colinde » adressées aux chefs de famille, aux jeunes gens, aux jeunes filles, aux fiancés, aux jeunes ménages, aux veufs ou veuves, aux vieillards, aux enfants, aux prêtres, aux pèlerins, aux bergers, aux marchands, aux soldats, aux sans famille ou expatriés, et enfin à l'intention des morts.

L'auteur confronte systématiquement le matériel roumain avec le bulgare et le malorusse, sans manquer de recourir quand le cas se présente au matériel polonais, biélorusse, tchèque et slovaque, serbo-croate, grec. Chaque fois il note les différences constatées dans le traitement des motifs, regroupant le matériel selon d'autres séries typologiques en fonction de ces différences. De cette manière sont mis en évidence continuellement les traits particuliers qu'un motif international aura gagné au cours de sa migration d'un peuple à l'autre et par le contact avec le caractère spécifique national de chaque peuple. Ce moyen comparatif a le mérite de rendre également évidents les motifs individuels, qui sont le propre d'un certain peuple sans circuler aussi chez ses voisins. Intéressants pour le folklore roumain s'avèrent les exemples qu'il choisit au bout d'une sélection des plus méticuleuses avant de les proposer pour motifs exclusivement roumains. Il considère en ce sens comme spécifiquement roumains — donc jamais rencontrés chez les autres peuples de la zone balkanique — les Noël's adressés aux fiancés <sup>39</sup> ou aux pêcheurs <sup>40</sup>. C'est ainsi que P. Caraman établit des points de divergence et de convergence dans le cadre de ce genre, à différents niveaux (celui de la catégorie, celui du motif et enfin celui du thème poétique), offrant une image aussi vivante que suggestive d'un type étudié dans toute son ampleur et sa profondeur.

Désireux de saisir l'art portraitistique et narratif des Noël's, Petru Caraman analyse leurs personnages en distinguant deux grands groupes,

<sup>39</sup> *Ibidem*, p. 98—99.

<sup>40</sup> *Ibidem*, p. 122—123.

l'un de contenu narratif, le second de contenu plastique descriptif. Dans le premier cas il s'agit de véritables ballades héroïques, courantes surtout chez les Roumains et les Bulgares ; dans le second cas, il s'agit d'idylles dans le sens propre du terme, caractéristiques au folklore malorusse. Sous le rapport poétique, le Noël roumain est proche de celui bulgare, et la similitude continue dans l'usage des mêmes patrons pour le final et des mêmes clichés au commencement et à la fin de chaque morceau. Ainsi préparé, le chercheur aborde dans la deuxième partie de l'ouvrage la question de l'origine et de l'historique du genre et à travers lui de la coutume en soi avec toute la suite des pratiques qui l'accompagnent. Mettant à profit des renseignements historiques qui attestent la présence et l'intensité de circulation des fêtes d'hiver (les Saturnales) chez la population thrace romanisée des parages bas-danubiens, l'auteur aboutit à la conclusion que la pratique actuelle des « colinde » pendant les fêtes de Noël et du Nouvel An ne fait que continuer l'ancienne tradition romaine, que les Roumains de nos jours ont héritée directement de leurs pères. C'est donc dès avant leurs contacts avec les Slaves que les Roumains ont connu cette coutume, dans toute sa splendeur conférée par des formes authentiquement romaines. Et les Slaves la leur empruntèrent pour la véhiculer ensuite au loin, à travers toute l'Europe orientale. Après une longue incursion dans le domaine de la terminologie avec l'analyse des opinions la concernant, avancées par divers philologues, Petru Caraman de conclure que : — les Slaves ont emprunté aux ancêtres des Roumains actuels cette coutume avec toutes ses pratiques, ainsi que son nom (« Koleda ») ; — ce transfert a dû se produire au sud comme au nord du Danube, en Dacie romanisée ; — la date où le processus a eu lieu doit se placer vers l'époque où la masse slave encore unitaire n'était pas encore chrétienne. Quant à l'évolution historique de cette coutume depuis son stade classique au moment actuel, il distingue deux étapes : une première étape pendant laquelle les Thraces romanisés l'adoptent dans ses formes typiquement romaines et une seconde, correspondant à son transfert dans la masse slave suivi d'une modification fondamentale. Disjoignant les différentes stratifications visibles dans le contenu de cette coutume, il croit pouvoir affirmer avec assez de certitude que ses formes les plus anciennes avaient une signification magique de bons souhaits, fournissant pour exemple à ce propos les catégories adressées au chef de famille, à la mère de famille, au jeune homme, à la jeune fille. La minutie des recherches, la rigueur de la démonstration, la stricte des arguments confèrent aux travaux de Petru Caraman une solidité peu commune, les transformant en de véritables modèles du genre



et prolongeant leur intérêt ainsi que leur valeur dans l'actualité <sup>41</sup>, ce qui le désigne comme l'une des personnalités les plus remarquables ayant illustré les études folkloriques roumaines.

Toujours de formation philologique, Ion Muşlea achève ses études spécialisées en France. Fondateur et directeur des Archives folkloriques de l'Académie Roumaine, rédacteur de l'important périodique spécialisé «Anuarul Arhivei de folklor», auteur de non moins importantes recherches folkloriques et ethnographiques sur place et d'études concernant l'histoire des études folkloriques en Roumanie, avec un regard spécial pour la Transylvanie, il occupa une place de premier choix dans cette discipline qu'il a servi jusqu'à nos jours. Les recherches de folklore comparé l'ont intéressé dès les commencements de son activité, durant sa période parisienne ; après 1936 il devait de plus en plus s'orienter vers les problèmes spécifiques de l'organisation de ce travail de recherche dans notre pays <sup>42</sup>.

L'œuvre de Ion Muşlea ressuscite l'idée que nous avons déjà notée tout au long de la présente étude comme caractéristique pour ce domaine de la science en Roumanie, à savoir : le rapport du contenu international de la création populaire et la forme nationale qui interprète ce contenu.

Cette forme d'interprétation tient aux fibres intimes de la psychologie nationale. C'est un cadre en quelque sorte immuable, une condition douée d'un caractère de fatalité. Un sujet allogène peut s'assurer sa viabilité dans la culture d'un peuple seulement par une complète assimilation, se subordonnant à l'ensemble des forces nées de la structure et de la composition ethnique propres à chaque peuple. Aussi, toutes les similitudes et les identités sur plan international, respectivement sud-est européen, n'arrivent-elles pas à faire perdre au folklore roumain sa propre physionomie, son caractère original. Le but de la recherche est de rendre évidente cette originalité, sans renoncer au principe de l'intégralité. Et en ce sens, une fois de plus Ion Muşlea souligne ce trait caractéristique pour la recherche roumaine de folklore comparé qui tend plutôt à marquer les convergences sud-est européennes que les particularités nationales.

Trois sont les problèmes auxquels I. Muşlea a donné une réponse. Le premier porte sur l'emprunt culturel et la genèse indépendante de quelques phénomènes culturels identiques. L'auteur marque un penchant

<sup>41</sup> *Considerații critice asupra genezei și răspîndirii baladei meşterului Manole în Balcani* [Considérations critiques sur la genèse et la diffusion de la ballade de maître Manole dans les Balkans], «Buletinul Institutului de filologie română», Jassy, 1 (1934), p. 63—102 ; *Une ancienne coutume de mariage. Etude d'ethnographie du sud-est européen*, «Lud Słowianski», 2 (1931), 1, p. 27—55 ; *Substratul mitologic al sărbătorilor de iarnă la români și slavi* [Le substrat mythologique des fêtes d'hiver chez les Roumains et les Slaves], «Arhiva», 38 (1931).

<sup>42</sup> *Le folklore roumain*, «Revue internationale des études balkaniques», 4 (1936) ; *Variantele românești ale snoavei despre femeia necredincioasă* (Der Schwank vom alten Hildebrand), «Anuarul Arhivei de folklor», 2 (1933) ; *Le cheval merveilleux dans l'épopée populaire*, «Mélanges de l'Ecole roumaine en France», 1924 ; *La mort-mariage, une particularité du folklore balkanique*, «Mélanges de l'Ecole roumaine en France», 1925.

pour les solutions concrètes, en fonction des phénomènes concrets étudiés, sans se laisser tenté par des généralisations spectaculaires, certes, mais éphémères aussi. Une deuxième question à laquelle sa réponse s'avéra féconde regarde la place dévolue au folklore roumain dans le système culturel général européen. Son principal apport à cet égard consiste dans l'établissement du poids véritable de chacune des deux forces, en apparence contradictoires, constituées par la communauté génétique qui nous lie d'une certaine manière aux autres peuples romans d'une part et la communauté historico-géographique qui nous rattache en quelque sorte aux peuples hétérogènes avec lesquels nous avons partagé notre vie dans le temps et dans l'espace, d'autre part. Enfin, le troisième problème qu'il s'est efforcé de résoudre se rapporte à ce qui constitue l'originalité spécifique du folklore roumain. Ici, le savant ne s'est pas déclaré satisfait en identifiant simplement les traits innovateurs qui pointent à travers la trame des mêmes sujets internationaux, mais il a proclamé le besoin d'une référence permanente à l'ethno-psychologie. Ses analyses n'ont jamais visé à isoler les thèmes propres au phénomène folklorique roumain de leur contexte naturel : tout au contraire, il a tâché de les intégrer organiquement à ce contexte. Loin de vouloir saisir seulement ce qui pouvait être divergent et particulier, l'auteur — marchant dans les traces de la saine tradition des études folkloriques roumaines — s'appliquait à mettre en lumière justement le général, l'universel, c'est-à-dire ce qui nous unit au monde sud-est européen dans lequel nous vivons.

Conformément au programme que nous nous sommes proposé dès le début, il convient maintenant de mentionner quelques contributions accidentelles qui ne manquent ni d'intérêt, ni d'importance pour la juste connaissance de la recherche folklorique dans notre pays. Ces contributions couvrent toute la période d'entre les deux guerres et reflètent dans leurs grandes lignes le climat scientifique de l'époque. Commençons par celle qui a ouvert cette époque. Il s'agit de l'étude théorique de P. Cancel<sup>43</sup>, professeur de langues slaves à l'Université de Bucarest, qui expose en Roumanie les recherches modernes de M. Murko sur le chant héroïque et la ballade populaire yougoslave, tout en essayant d'esquisser — en harmonie avec les nouveaux principes théoriques et méthodologiques du savant tchèque — un programme pour l'étude de la ballade populaire roumaine. Une autre contribution est celle due à l'ethnographe Rcmul Vuia<sup>44</sup> ; son caractère est limité, vu l'objet de la recherche qui concerne la tradition roumaine dite « Călușul », pour la définition de laquelle l'auteur use aussi

<sup>43</sup> P. Cancel, *Originea poeziei populare. Precizări, distincțiuni* [L'origine de la poésie populaire. Précisions, distinctions], Bucarest, 1922.

<sup>44</sup> R. Vuia, *Originea jocului de călușari* [Origine de la danse des « călușari »], « Dacoromania », 2 (1921-1922), p. 215-254.

de témoignages sud-est européens. Vient ensuite l'apport du linguiste prématurément disparu, Vasile Bogrea<sup>45</sup> qui a exploré les toponymes sud-est européens du folklore roumain, enrichissant l'inventaire des convergences, analysant les parallèles sud-est européens de la mythologie populaire roumaine et étudiant aussi la phraséologie commune. Une autre contribution a été fournie par Artur Gorovei, chercheur de mérites incontestables en ce qui concerne les études folkloriques roumaines, fondateur de la première publication spécialisée et auteur d'importantes études monographiques de folklore national, rédigées à la lumière des théories françaises contemporaines (Gaidoz, Paris, Sébillot). Les préoccupations comparatistes de Gorovei ne sont qu'absolument fortuites, son unique ambition étant de découvrir des convergences sud-est européennes<sup>46</sup>. Un chercheur anachronique, dont l'intérêt se porte vers des problèmes qui passionnaient dans les années 80 du siècle dernier un B. P. Hasdeu, s'avère A. Iordan, totalement subordonné de point de vue théorique à l'historicisme de Nicolae Iorga<sup>47</sup>. On ne saurait dire la même chose en ce qui concerne l'activité de Tr. Ionescu-Nișcov qui introduit un souffle nouveau dans l'étude des divers motifs usés par les ballades du sud-est européen, essayant d'appliquer au folklore les méthodes fonctionnelles de l'école linguistique de Prague<sup>48</sup>.

Arrivés là, nous sommes à même de totaliser les fruits du labeur de ce large et intéressant groupe de chercheurs. Pour caractériser leur époque, il convient de tenir compte de cinq traits spécifiques qui la séparent, au point de vue qualitatif, de l'étape précédente. Le premier se rapporte au manque d'unité de cette période. En effet, si jusqu'en 1900 l'effort de la recherche s'exerçait de façon unitaire — phénomène explicable du fait qu'il se polarisait autour d'une forte et unique personnalité, B. P. Hasdeu — l'étape qui devait lui faire suite ne bénéficia pas d'un pareil élément uniformisant. Qui plus est, elle évolue dans des sens souvent contradictoires, car les personnalités qui la marquent s'opposent maintes fois dans leurs conceptions. Les trois principales directions selon lesquelles elle semble s'organiser sont indiquées par l'historicisme, la philologie et l'esthétique, respectivement illustrées par Nicolae Iorga, O. Densusianu et D. Caracostea. L'ordre dans lequel nous les avons mentionnées indique

<sup>45</sup> V. Bogrea, *Cercelări de literatură populară. 1. Toponimice sud-orientale în poezia populară* [Recherches de littérature populaire. 1. Toponymes sud-orientaux dans la poésie populaire], « Dacoromania », 2 (1921—1922), p. 403—444.

<sup>46</sup> *Legenda arborilor îmbrățișali. Cercelări de folklor* [La légende des arbres enlacés. Recherches de folklore], « Revue internationale des études balkaniques », 3 (1938), p. 469—483.

<sup>47</sup> *Des relations culturelles entre les Roumains et les Slaves du Sud. Traces de voévodes roumains dans le folklore balkanique*, Bucarest, 1938 ; *Mihai Vileazul în folclorul balcanic* [Michel le Brave dans le folklore balkanique]. « Revista istorică română », 5—6 (1935—1936).

<sup>48</sup> *Der Ver-al als episches Motiv in der serbo-kroatischen, bulgarischen und rumanischen Volkspoesie*, « Buletinul Institutului român din Sofia », 1—2 (1941) ; *Funcția socială a folklorului balcanic* [La fonction sociale du folklore balkanique], Bucarest, 1940.

également le degré d'opposition qui les sépare. Une deuxième remarque porte sur le développement discontinu de toute cette période. Ainsi, dans une première phase qui s'achève avec la première guerre mondiale, il y a une stagnation des études de folklore comparé — les préoccupations sont accidentelles, les résultats insignifiants ; c'est la phase de l'abandon des problèmes du siècle antérieur et de gestation d'un renouveau. Mais la guerre a vite fait d'amputer les jeunes pousses et la reprise des études comparées n'aura lieu que plusieurs années après la paix. L'entre-deux-guerres, par contre, leur assura un puissant essor. Caractéristique pour les travaux dans le domaine des études folkloriques roumaines de cette époque est le fait que les plus importantes sont celles fondées sur le point de vue comparatiste sud-est européen, ce qui prouve que l'obligativité de ce point de vue s'impose définitivement. Remarquons aussi que quelques-uns des spécialistes qui ont illustré cette époque ont continué leur activité de nos jours, dans les nouvelles conditions du développement de la science roumaine. Un troisième trait caractéristique tient au progrès qualitatif que ces études ont enregistré, du point de vue théorique autant que du point de vue méthodologique. Les chercheurs se proposent des buts totalement différents de ceux poursuivis au siècle dernier, ce qui suppose un renouvellement complet de l'arsenal théorique, correspondant à un renouvellement méthodologique. Les études folkloriques roumaines font leur profit des dernières conceptions européennes, avec des racines dans le système historico-géographique finois et dans le sociologisme français. Cette poussée systématique de la recherche roumaine au niveau européen devait engendrer une conception propre, fruit de ce qu'il y a de spécifique dans la vie folklorique de notre peuple. Nous sommes à un stade de toute évidence moderne, qui ne continue pas le siècle dernier. C'est du reste la période où les études folkloriques roumaines étaient appelées à parachever le processus menant à leur autonomie en tant que discipline scientifique, les détachant de l'ensemble des disciplines philologiques dont elles sont nées. Une quatrième remarque porte sur le contenu de ces recherches. Bien qu'attaquant sur un front très large, les recherches n'ont pas réussi à cerner absolument tous les domaines du folklore. Et les domaines abordés n'ont pas été tous explorés jusqu'à la même profondeur. Il nous faut donc constater une inégalité flagrante, intéressant tant la sélection du matériel que la manière dont il a été étudié. Enfin, une dernière observation, la cinquième, porte sur la mise en valeur des résultats scientifiques acquis par cette période dans les conditions actuelles de la recherche folklorique comparée en Roumanie. Le total s'avère positif ; la quantité et la qualité des travaux sont remarquables. Néanmoins, un triage attentif s'impose, afin d'en relever les éléments féconds écartant du même coup ceux qui ont vieilli avec l'époque, car la recherche actuelle s'appuie de façon organique

sur les résultats positifs de toute la recherche comparatiste roumaine, depuis Alexandru Odobescu à nos jours, trouvant dans sa propre tradition le meilleur encouragement et dans l'esprit de continuité la plus sûre garantie de succès.

C'est l'époque où s'élaborent — mettant certes à profit les vieux schémas théoriques réalisés par B. P. Hasdeu et son école — les grandes lignes d'une théorie roumaine de la recherche folklorique comparée. On peut les concrétiser dans les deux points fondamentaux suivants :

a) *Le caractère sud-est européen du folklore roumain.* La définition du folklore roumain par son appartenance au phénomène culturel général sud-est européen est sans doute l'une des formulations les plus fertiles de cette époque. Partant d'une réalité géographique (emplacement du peuple roumain dans la zone du transit de l'Orient vers l'Occident et du nord de notre continent vers la Méditerranée) et d'une réalité ethno-génétique (la double appartenance du peuple roumain à la confrérie des peuples romans pour la langue et au contexte sud-est européen pour la culture), on est arrivé à préciser la place occupée par notre folklore dans le concert européen. Bien qu'entretenant des relations assidues avec le folklore des autres peuples de la famille romane, basées sur une communauté culturelle antérieure à leur cristallisation nationale, et par leur entremise avec l'occident européen en général, le folklore roumain offre une somme de traits caractéristiques qui le placent incontestablement dans le sud-est européen. Les similitudes entre le folklore roumain et le folklore balkanique, par exemple, sont tellement nombreuses et essentielles, que l'on peut parler — comme D. Caracostea l'affirmait — d'une véritable communauté culturelle de cette partie du monde. La situation spéciale qui distingue dans le trésor folklorique roumain trois grands groupes impose nécessairement l'usage de la méthode comparatiste. C'est à la recherche de préciser ce qu'il y a de vraiment européen général dans le folklore roumain, ce qu'il y a de sud-est européen et, naturellement, ce qui appartient en propre à ce peuple, étant né de ses propres expériences et inconnu par d'autres peuples. C'est toujours à elle de déterminer ces trois degrés et voies d'universalisation à l'intérieur de chaque pièce étudiée. Se rapporter à ces critères est l'un des impératifs indispensables de la recherche. Le pourcentage des trois catégories dans les créations du folklore roumain souligne le poids du matériel commun sud-est européen, d'où la définition que cette époque donna de notre folklore. Et retenons que l'unité sud-est européenne a été poursuivie par nos chercheurs jusqu'aux limites des régions interdisciplinaires. Par contre, on a moins discuté des causes de cette situation, en acceptant tacitement la thèse que le dernier siècle avait élaborée sur le rôle unifiant du substratum ethnique thraco-illyrien. La question de la romanité est-européenne attirera bien plus l'attention, surtout sous le rapport des dialectes



roumains sud-danubiens qui posent le problème d'une communauté antique roumaine antérieure à l'installation des Slaves dans la Péninsule Balkanique. Cela amena l'obligation particulière pour la recherche folklorique roumaine de poursuivre une permanente confrontation avec les parallèles mégléno-roumains, aroumains, istro-roumains. Les études folkloriques roumaines se sont développées ainsi en directe connexion avec la dialectologie y récoltant une note particulière. D'ailleurs tous les peuples de cette zone doivent connaître des problèmes spécifiques de ce genre. De même, les études des dialectologues roumains ont souligné le fait significatif entre tous que les masses roumaines sud-danubiennes ont participé, par suite de dénationalisation, à l'enrichissement substantiel du folklore des autres peuples balkaniques, jouant de la sorte un rôle important dans le processus unificateur subi par la culture de toute cette zone.

b) *L'originalité roumaine et le cadre sud-est européen.* Le principal objet de la recherche réside dans la précision de la note spécifique nationale, dont le reflet folklorique offre l'image la plus authentique, la plus fidèle. Et la méthode comparatiste est la seule à rendre possible cette précision. Nous avons déjà montré comment les spécialistes ont délimité trois phases dans les recherches roumaines comparées; délimitation des éléments européens en général, délimitation des éléments sud-est européens et, en dernier lieu, délimitation des éléments typiquement nationaux. Le processus de la recherche se trouve ainsi fondé sur le principe de la sélection successive des sujets, motifs et thèmes composant notre folklore. Si pareille recherche peut déceler les sujets originaux, les détachant de la masse des sujets de caractère international, elle peut en même temps prouver que la partie individuelle, nationale du folklore d'un peuple ne saurait être considérée comme uniquement composée de sujets qu'il aura lui-même inventés. La formulation de cette idée est bien l'un des acquis théoriques majeurs de l'époque. En effet, ainsi que B. P. Hasdeu et ses disciples l'avait déjà montré, chaque pièce folklorique étrangère pour s'intégrer au folklore d'un autre peuple doit s'adapter à l'esprit du peuple en question, à la forme spécifique de sa mentalité, gagnant un « air tout à fait local ». Cette découverte, reprise par toute une suite d'autres chercheurs, était néanmoins restée une simple formule déclarative. C'est seulement dans la période qui nous occupe ici qu'on est arrivé à discuter le fond et la forme de cet « air local », accordant ainsi sa véritable valeur à la deuxième partie du si complexe processus de l'emprunt culturel — le succédané de la réception créatrice. Le mérite d'avoir défini la position roumaine à cet égard revient à D. Caracostea. Selon sa conception, tout sujet étranger, après l'acte de l'emprunt, subit une cristallisation en structure double : il reste, d'une part, un matériel plus ou moins international selon qu'il

provient du fonds général européen ou de celui plus restreint sud-est européen; d'autre part, il gagne une forme nationale, sous-entendant par cette forme, l'interprétation spécifique qui lui vient de son intégration dans le folklore de l'emprunteur. La découverte de cette « forme » doit devenir le principal objet de la recherche, parce que révélatrice pour le contenu et la nature de l'originalité spécifique de chaque peuple et parce que, d'autre part, elle éclaire l'un des processus essentiels de la création folklorique. De cette manière on arrive à la formulation particulièrement intéressante qui affirme qu'il ne saurait y avoir de peuple absolument original ou complètement dépourvu d'originalité. Car l'originalité de chacun ne consiste point dans l'acte peut-être fortuit de l'invention d'un sujet poétique, mais dans l'intensité de la vie artistique dudit sujet. Où le sujet atteint au plus haut degré de sa vie artistique, là il accomplit son destin esthétique. La conséquence de ce phénomène est que chaque sujet se définit sur le plan de son accomplissement concret comme étant effectivement national et de cette manière on peut départager l'originalité de chaque peuple dans le domaine de son propre folklore.

Pour conclure, il nous faut mentionner que, conformément à une tradition qui remonte au siècle dernier et trouve des analogies dans les études folkloriques mondiales comme dans le cadre normal du développement du folklore en soi, la recherche s'est effectuée exclusivement à la hauteur du motif littéraire et non pas à celle de sa poétique. Cette dernière tâche est restée à la charge de la génération actuelle de chercheurs. Retenons aussi que la recherche a pris pour objet en tout premier lieu le folklore littéraire et, dans ce cadre, seulement quelques genres ont bénéficié d'un intérêt spécial. L'étape close en 1900 s'est achevée sur un important travail d'étude comparée : le conte populaire ; celle qui lui a suivi entre 1900 et 1947 s'achève sur quelques monographies des thèmes de ballade et sur un grand ouvrage concernant l'examen comparé des « colinde ». Le folklore des coutumes et croyances a été lui aussi suffisamment cultivé. Mais en échange on ne peut signaler encore aucune contribution à l'étude comparée de la musique et de la danse populaires ; c'est à peine si maintenant Constantin Brăiloiu pose les premiers jalons pour l'organisation d'une étude théorique et méthodologique en ce sens. Voilà une tâche de plus à la charge de la génération actuelle de chercheurs. Enfin, n'importe le nombre des lacunes constatées dans l'activité de cette période, il y a quelque chose de vraiment important d'acquis, à savoir une expérience roumaine propre dans le domaine des recherches folkloriques comparées, faite pour assurer une base aussi solide que saine aux recherches actuelles et à venir. Et l'ample inventaire des convergences réalisé jusqu'à présent, ainsi que les perspectives ouvertes par l'élaboration d'une théorie comparatiste roumaine sont à même d'améliorer le système de travail en ce domaine, favorisant en égale mesure un changement de qualité — autant de faits positifs avec lesquels il convient de compter.

## AU SUJET DU TOPONYME « MARKELLAI-MARCELLAE »

Dans un récent numéro de cette revue<sup>1</sup>, I. Dujčev étudiait le problème de la localisation de la citadelle de MARKELLAI ; l'auteur considérait cette forme comme latine et la rattachait au verbe latin MARCEO ; or, ce verbe ne semble pas avoir été beaucoup employé en toponymie ; en latin, on le trouve surtout en poésie, chez Lucrèce par exemple ; son emploi s'est cependant prolongé dans les langues romanes (cf. REW 5345, 5346) ; mais son sens est toujours celui de « se faner, se flétrir, fermenter ». etc. ; le rapprochement de ce verbe et du toponyme supposerait donc une évolution sémantique assez difficile et, à notre connaissance, exceptionnelle.

On pourrait certes faire un rapprochement entre MARKELLAI et le nom d'homme latin MARCELLUS ; mais cette explication anthroponymique ne saurait rendre compte du site ; et on pourrait légitimement se demander qui pouvait être ce MARCELLUS.

Les nouvelles orientations de la toponymie française vont peut-être pouvoir résoudre cette difficulté ; en France, il existe un très grand nombre de toponymes dont la latinité semble au premier examen incontestable ; c'est le cas, par exemple, des très nombreux villages nommés « Savigny » ; on voit traditionnellement dans ce nom de lieu le souvenir d'un propriétaire gallo-romain nommé SABINUS ; SABINUS est en effet un nom latin très répandu et on pourrait penser à un rapprochement évident avec le toponyme Savigny<sup>2</sup>. Or, une étude de la carte géologique nous montre que tous ces villages se trouvent dans des zones sablonneuses, le plus souvent au bord d'une rivière ; Savigny n'est peut-être pas le nom d'homme latin SABINUS mais tout simplement le nom pré-latin, très certainement celtique, du sable, avec un double suffixe IN-IACU ; nous avons la forme non suffixée dans « Sève » et avec suffixe simple dans SABIACU/ Sagy<sup>3</sup>.

C'est également une apparence latine que nous avons dans les toponymes « Lantilly » ou « Lautenay » ; LENTINUS est un nom d'homme latin très connu ; on pourrait donc penser que ces noms de lieux ne font que continuer son souvenir ; mais il existe un thème gaulois très connu « LAN » (qui correspond au latin PLANUS ; ce thème peut-être suffixé en « NT », morphème indo-européen de formation des adjectifs (représenté en latin et en sanskrit) ; ce morphème qui est représenté dans de très nombreux autres toponymes gaulois (cf. GRAY — thème gaulois que nous retrouvons dans le français « gravier » : GRAY+NT/<sup>o</sup> GRANT, d'où avec le suffixe

<sup>1</sup> Cf. tome IV (1966), 3-4, p. 371-375 : *Un toponyme latin méconnu*.

<sup>2</sup> Pour ces explications anthroponymiques, on pourra consulter par exemple le *Dictionnaire des Noms de Lieux de France* de Dauzat et Rostaing.

<sup>3</sup> Pour de plus amples renseignements sur ce toponyme, on pourra consulter notre article « Hypothèses toponymiques », à paraître dans la « Revue Internationale d'Onomastique » (début 1969).

IACU : GRANCEY) va donc nous donner les Lans, Lent, et, surtout, avec IACU, Lancié (département du Rhône), et, avec les doubles suffixations, Lantignié, Lantenay, Lantilly, etc.<sup>4</sup>. L'examen des sites nous montre que tous ces villages sont situés non pas en plaine, mais sur de petits plateaux ; ce sont donc des « plains » (nom roman encore très vivant).

Cette nouvelle manière d'interpréter la structure de la toponymie française nous permettra de résoudre le problème des « MARC » ; nous avons volontairement négligé dans nos recherches les noms qui pourraient tirer leur origine d'un trait non permanent (plantes ou animaux, par exemple) ; nous avons fait porter notre effort sur les formes qui étaient bâties sur un thème géologique ou géographique. Nous sommes donc conduit à une vérification facile, soit sur le terrain, soit d'après la carte ; ces vérifications sont à la portée de tous ; ces thèmes géologiques ou géographiques qui sont très nombreux présentent donc le grand avantage de réduire très fortement la part de l'hypothèse.

Le thème MARC n'est pas tout à fait inconnu : P. Lebel<sup>5</sup> conjecture\* MARCO, forme celtique qui aurait pu signifier endroit humide (qu'il rapproche d'ailleurs du latin MARCERE) ; si la forme simple n'est pas attestée, on connaît en revanche très bien les dérivés : « marcasion » qui a donné les nombreux « Marchais » du nord de la France ; mais l'utilisation des formes en IACU amplifie considérablement notre terrain de recherche ; nous avons en France des MARC-IACU : « Mercey, Marcey » qui sont tous situés dans des zones de marécages : en Saône-et-Loire, le hameau de Merzé (commune de Cortambert) (887 : in agro Marciacense ; 953 : in villa Marciaco) est situé au bord d'une rivière dans une zone très humide ; on peut faire une constatation analogue pour les formes du même genre ; mais, avec une double suffixation, nous avons des formes encore plus nombreuses : nous avons MARC-IN-IACU : Marcigny-sur-Loire est situé dans une zone très humide et MARC-IL-IACU : Marcilly, sur-Tille a conservé de nombreux étangs. Maxilly-sur-Saône (1269 : Marsilleim) est également en terrain marécageux ; on pourra faire la même remarque pour toutes les formes françaises en MARC.

Naturellement, toutes ces formes font penser au nom d'homme latin Marcus ou à ses dérivés : Marcellus, Marcilius, etc. ; mais on peut se demander pourquoi ces hommes s'établissaient systématiquement dans des zones humides, de même que l'on peut se demander pourquoi les prétendus SABINUS s'établissaient en des régions sablonneuses, pourquoi les LENTINUS s'établissaient en des endroits plats ; il vaut donc mieux, dans un grand nombre de cas, abandonner l'hypothèse d'un nom d'homme latin et rechercher un nom commun celtique. Ces noms communs désignent des réalités assez banales, ce qui permet d'expliquer leur très grand nombre dans la toponymie française : le dictionnaire des postes indique 40 MARCILIACU ; une étude complète de la toponymie française donnerait un nombre plus considérable, puisqu'une grande partie des hameaux ne sont pas indiqués dans cet ouvrage ; et on peut penser que quelques villages qui portaient ce nom à l'époque gallo-romaine ont ou bien disparu, ou bien changé de nom.

Il semble donc préférable d'expliquer le nom de MARKELLAI par un nom celtique qui aurait signifié « marécage » plutôt que par le latin : l'explication latine supposerait une évolution sémantique exceptionnelle de MARCEO et, en tout cas, il vaut mieux abandonner l'explication par le nom d'homme MARCELLUS ; on sait que les Celtes se sont répandus dans les Balkans par la vallée du Danube ; il est donc normal qu'ils aient laissé des traces dans la toponymie ; cette explication celtique ne remet nullement en cause la localisation de MARKELLAI ; la rivière Marcell doit certainement son nom à la même forme celtique.

<sup>4</sup> M. Falc'Hun qui étudie ce thème LAN (in *Les Noms de Lieux Celtiques*, Rennes, 1966) ne semble pas avoir vu la présence de NT, ce qui le contraint, pour Lancié, à supposer une évolution phonétique exceptionnelle. (<sup>0</sup>LAN-IACU / Lancié semble en effet bien difficile) ; il n'a pas abordé le cas de Lantenay.

<sup>5</sup> C. P. Lebel, *Principes et Méthodes d'hydronymie française*, Paris-Dijon, 1956, § 576 et 622.

Il reste cependant le problème de la finale «*ELLAI*» ; cette finale semble en revanche purement latine. Le nom de cette citadelle balkanique semble donc hybride ; mais, si nous établissons une comparaison avec la toponymie française, nous pouvons voir qu'il ne s'agit pas d'une exception : *SAB* + *ELLA* aboutit à Savolles (Côte d'Or). La série des *MARC* est également bien représentée : Marcellois (Côte d'Or) a un terrain très humide où les sources sont particulièrement abondantes ; Marcellus (Lot-et-Garonne) est dans une région où les cours d'eaux sont très nombreux.

Nous n'avons pas qualité pour décider si cette citadelle est bien Karnobadski Hisarlûk ; mais, en supposant une origine celtique, nous ne faisons qu'aller dans le sens de I. Dujčev ; *MARKELLAI* est bien un lieu marécageux, que l'on parte du celtique ou du latin. Il semble que les Romains, quand ils sont arrivés dans les Balkans, ont eu les mêmes problèmes qu'en Gaule devant les toponymies locales. Ils ont trouvé une langue celtique dont la structure phonétique n'était sans doute pas très éloignée de la structure latine ; ils ont pu chercher à adapter les toponymes à leur propre langue ; mais, par la suite, les conditions historiques seront très différentes : en Gaule, à part la lente romanisation, la situation linguistique sera très stable ; les toponymes pré-latins seront donc très nombreux et la toponymie française est encore très celtisée ; dans les Balkans, en revanche, et dans l'Europe Centrale et Orientale, en général, la situation linguistique va connaître de nombreux bouleversements ; la conservation des anciens toponymes sera donc l'exception, alors qu'elle est la règle en gallo-roman ; il serait donc possible d'utiliser la toponymie française pour expliquer certains noms de lieux de ces régions ; les sources françaises seront encore plus importantes si nous ne voyons plus systématiquement le nom d'un homme romain ou germanique dans de très nombreuses formes, en particulier dans les toponymes suffixés en *-IACU* (français : «*y* », provençal «*ac* », franco-provençal «*ieu* » ou «*iat* », bourguignon «*éy* », etc.) ou en «*-ans* » et «*-ange* ». C'est ce que nous avons voulu faire dans le cas de *MARKELLAI* et de la rivière «*Marcel* ».

GÉRARD TAVERDET  
(*Dijon — France*)



## BYZANCE OU BIZONE?

Contribution à l'histoire du Pont gauche au IV<sup>e</sup> siècle av.n.è\*.

L'époque du roi Atéas représente, sans contredit, l'un des moments les plus remarquables de l'histoire mouvementée de la côte occidentale de la mer Noire<sup>1</sup>. C'est alors, selon toutes probabilités, qu'eut lieu le premier<sup>2</sup> établissement des Scythes dans la province appelée à porter leur nom (Scythie mineure) et c'est en même temps alors que se nouèrent des contacts politiques plus étroits avec la principale puissance des Balkans, la Macédoine, dont l'influence est indiscutable jusqu'à l'invasion des Celtes.

La présence d'Atéas au sud du Danube soulève toute une série de problèmes tout aussi importants qu'épineux, à commencer par celui de la personne même du roi. Mais ni les causes du déplacement et la date précise du passage des Scythes en Dobroudja, et par conséquent la durée de leur domination, ni la localisation exacte du royaume d'Atéas n'ont réuni l'unanimité des avis émis par les chercheurs. Une question encore plus difficile, car plus complexe, est celle des rapports des nouveaux venus avec leurs voisins de près ou de loin, qu'il s'agisse des Gètes autochtones, des villes grecques du littoral, des Triballes vivant au cœur de la Péninsule Balkanique ou des Macédoniens établis au sud de cette dernière.

Les rapports d'Atéas et des colonies grecques ont paru si peu claires, vu les informations fragmentaires et incohérentes dont on dispose, que des chercheurs des plus compétents et des plus connus ont même révoqué en doute<sup>3</sup> la possibilité de les reconstituer, serait-ce même dans les grandes lignes<sup>4</sup>.

Le cas le plus simple en apparence, mais compliqué dans le fond, c'est indubitablement celui des relations d'Atéas avec Byzance. En effet, la célèbre lettre conservée chez Clément

---

\* Rédaction abrégée de la communication présentée le 23 avril 1966, lors de l'inauguration de la filiale de Constantza de la Société d'Etudes Classiques.

<sup>1</sup> Indifféremment du nombre d'années qu'Atéas passa en Dobroudja dans la dernière partie de sa vie, la présence du roi scythe au sud du Danube ouvre sans aucune doute une nouvelle époque dans l'histoire de ce territoire.

<sup>2</sup> Au sens d'un établissement en masse, attesté explicitement par les sources écrites. D'une influence et même d'une interpénétration entre le monde thrace ou gète et le monde scythique, on peut en effet parler dès les VI<sup>e</sup>—\e siècles a.n.è. (Cf. Her. VI, 40 et 84; Thuc. II, 96, 1).

<sup>3</sup> T. V. Blavatskaia dans *Drevnaia Gretsia*, Moscou, 1956, p. 358; D. M. Pippidi, *Din istoria Dobrogei* [Histoire de la Dobroudja], I, Bucarest, 1955, p. 214; D. B. Selov dans « Numizmatika i sfragustika », 2, Kiev, 1965, p. 35.

<sup>4</sup> Voir néanmoins Vl. Iliescu, *Die Beziehungen zwischen dem Skythenkonig Ateas und den griechischen Städten der westlichen Schwarzmeerküste*, dans *Actes du premier Congrès international d'études balkaniques et sud-est européennes*, Sofia, 26 août — 1 septembre 1966.

d'Alexandrie<sup>5</sup> déclare explicitement : « Le roi des Scythes Atéas aux citoyens de Byzance. Ne diminuez pas mes revenus, de peur que mes juments ne s'abreuvent à votre eau. » Suit encore cette explication : « Le barbare leur a montré à l'aide d'une expression figurée son intention de leur faire la guerre. »

Bien que le texte semble particulièrement simple et facile à comprendre, un petit nombre seulement des érudits qui se sont occupés de cette question ont essayé de l'expliquer et plus rares encore sont ceux qui ont tenté de l'analyser. Un seul terme a provoqué l'incertitude des rares commentateurs, le mot « revenus » (προσόδους). A. Momigliano<sup>6</sup>, qui s'est penché avec la plus grande minutie sur l'ensemble du problème, a estimé qu'il s'agissait de revenus provenant d'une activité économique. Ce point de vue est partagé aussi par D. B. Šelov<sup>7</sup>. Mais, l'explication est si « moderne » et tient si peu compte de réalités antiques qu'elle s'élimine d'elle-même. Il suffit de songer au degré de développement de l'économie des Scythes et aux relations qui ont régné entre les tribus « barbares » et les cités grecques pour se rendre compte qu'en proposant une pareille interprétation on a inversé les « rôles » et les situations antiques, telles qu'on les connaît aussi dans les contrées du Pont. Afin de satisfaire leurs besoins alimentaires, fût-ce même en partie, les villes grecques possédaient des territoires ruraux que les chefs des tribus « barbares » du voisinage, lorsqu'ils étaient effectivement indépendants et n'avaient pas à craindre des forces supérieures aux leurs — ce qui arrivait assez souvent — respectaient seulement dans la mesure où ils étaient cointéressés, pour ne pas dire récompensés, au moyen de présents occasionnels ou de contributions permanentes sous forme d'un véritable tribut<sup>8</sup>. Ainsi donc, ce n'est pas Byzance qui pouvait faire tort à l'activité économique d'Atéas, mais, inversement, Atéas qui avait latitude, théoriquement du moins, de nuire à l'économie de Byzance. Aussi ne peut-on parler que de rapports de ce genre entre Atéas et Byzance, qu'ils aient ou non existé. Des rapports similaires existaient du reste durant le siècle suivant entre les Celtes de Tyllis et les Byzantins<sup>9</sup>, ou entre les Scythes de Saitaphernes et la ville d'Olbia<sup>10</sup>. Ainsi par l'expression « revenus » d'Atéas doit-on entendre les sommes d'argent qu'il avait encaissées des Grecs et que ces derniers, à un moment donné, n'avaient plus été disposés à lui verser. Cette interprétation a du reste été proposée dans la récente histoire du Byzance même si l'auteur semble révoquer quelque peu en doute la véracité de l'événement proprement dit<sup>11</sup>.

Le sens de la lettre une fois tiré au clair, il faut examiner, à notre avis, la véracité de l'événement qu'elle relate. Personne, à notre connaissance, n'a mis en doute le contenu de ce document, abstraction faite du doute purement rhétorique d' A. Momigliano, qu'il s'empresse de repousser de lui-même<sup>12</sup>, ou de la nuance d'incertitude, non avouée explicitement, mais seulement suggérée par V. P. Nevskaia, mais uniquement à propos de la réalité du choc armé entre Atéas et Byzance, et non de la possibilité de l'existence de rapports, du genre de ceux rappelés précédemment, entre le roi scythe et la célèbre colonie de Mégare. D. B. Šelov, qui admet la réalité du conflit et qui accepte aussi l'explication proposée par Momigliano, ne conteste également que la confrontation militaire<sup>13</sup>.

<sup>5</sup> *Stromateis*, V, 5, p. 240, éd. Stählin, Berlin 1960, II, p. 346 : « Βασιλεὺς Σκυθῶν Ατοίας Βυζαντιῶν δῆμῳ. μὴ βλάπτετε, προσόδους ἑμὰς ἵνα μὴ ἔμαι ἵπποι ὑμῆτερον ὕδωρ, πῶσι » συμβολικῶς γὰρ ὁ βάρβαρος τὸν μέλλοντα πόλεμον αὐτοῖς ἐπάγεισθαι παραδήλωσεν »

<sup>6</sup> *Dalla spedizione scitica di Filippo alla spedizione scitica di Dario*, dans « *Athenaeum* », N. S., XI (1933), p. 335.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, p. 26.

<sup>8</sup> Polybe, IV, 45.

<sup>9</sup> *Ibidem*, 46.

<sup>10</sup> *Inscr. ant. orae sept. Pon. Eux.*, I<sup>2</sup>, 32.

<sup>11</sup> V. P. Nevskaia, *Vizanti v klassičeskuu i ellenističeskuu epochi*, Moscou, 1953, p. 112.

<sup>12</sup> *Op. cit.*, p. 344.

<sup>13</sup> *Op. cit.*, p. 29.

Les autres historiens ont tous accepté, explicitement ou implicitement, l'existence du conflit mettant aux prises Atéas et Byzance, et certains d'entre eux, qui recherchaient une seconde source historique confirmant la lettre adressée par Atéas à Byzance ont pris au sérieux le texte bien connu de Justin<sup>14</sup>, qui prétend que Philippe II aurait sollicité l'assistance d'Atéas au cours de sa lutte avec Byzance, mais que le roi des Scythes lui aurait opposé son refus.

Mais, et Momigliano s'en est très judicieusement rendu compte, quoique du reste il croie fermement à la réalité des relations d'Atéas et de Byzance, rappelées dans la lettre, comme aussi à l'existence d'une alliance anti-byzantine des deux rois, « Justin ne sait rien d'un conflit entre Atéas et Byzance ». Le savant italien relève de la sorte le premier des éléments qui nous obligent à douter de la véracité du conflit scytho-byzantin, à savoir le caractère unique de la source. En effet, l'information conservée par Clément d'Alexandrie est isolée, ce qui jette dès le début une ombre de doute sur l'événement relaté, conformément à l'adage « testis unus, testis nullus ».

Faute d'avoir conservé les œuvres des historiens byzantins locaux, dont les écrits ont péri, les informations relatives à Byzance nous sont fournies par l'historiographie grecque de caractère général.

Or, pour le milieu du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, à savoir pour l'époque de Philippe, il existe, en dehors des inscriptions dont on ne saurait mépriser le nombre toujours croissant, les sources littéraires<sup>15</sup> peut-être les plus variées de toute l'histoire grecque.

Vu que Philippe et les détroits et donc Byzance également étaient placés au centre des préoccupations grecques de l'époque, l'absence d'une mention portant sur les rapports scytho-byzantins devient suspecte.

Le second élément de doute de notre information sur les relations d'Atéas et de Byzance réside dans sa nature même. En premier lieu on a à faire à une relation fortuite et brève et non à un texte historique. L'information ne s'impose donc pas par son contexte, elle ne rentre pas dans le cadre du déroulement de l'action et ne ressort pas non plus de la logique des événements. C'est qu'il s'agit d'une information indifférente du point de vue historique, citée pour illustrer un euphémisme, laquelle peut être entachée de graves erreurs matérielles, du fait de la présence dans la phrase de deux noms propres à même d'occasionner, on le sait, maintes confusions. Deuxièmement, l'information provient d'un auteur tardif, qui la reproduit d'après un ouvrage plus ancien et entièrement inconnu. Clément, qui a écrit ses *Stromates* à la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, a cité cette lettre d'après un certain Aristocritos. On suppose<sup>16</sup> que ce dernier aura vécu au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, étant donné qu'Héracléodoros, contre qui est dirigé l'ouvrage auquel fut empruntée la citation qui fait l'objet de notre analyse, fut probablement l'adversaire de l'épicurien Philodème<sup>17</sup>, un contemporain de Cicéron. La communication de la lettre, d'un premier auteur inconnu, qui devait être quelque contemporain d'Atéas ou de peu postérieur à ce dernier, à Aristocritos, puis à Clément a facilement pu permettre l'introduction de bévues dans la transmission des noms propres. Cette possibilité est même confirmée par la façon dont nous a été transmis le nom d'Atéas. Récemment encore on croyait que le nom du roi scythe était bien Atéas, tel qu'on le rencontre dans toutes les sources<sup>18</sup>,

<sup>14</sup> IX, 2. 1 : « Erat eo tempore rex Scythiarum Ateas, qui, cum bello Histrianorum premeretur, auxilium a Philippo per Apollonienses petit, in successione eum regni Scythiae adoptaturus . . . 5 . . . Philippus legatos ad Ateam mittit impensae obsidionis [sc. Byzantii] portionem petentes, ne inopia deserere bellum cogatur; . . . 7. Ateas . . . respondit, nullas sibi opes esse ».

<sup>15</sup> Voir récemment Bengtson, *Gr. Gesch.*, Munich, 1965, p. 290—294.

<sup>16</sup> Jacoby dans FGrH, III, 182.

<sup>17</sup> Il naquit vers l'an 110 a.n.è. et mourut après 40 a.n.è., âgé de plus de 70 ans (RE, XIX, 2, col. 2445—2446).

<sup>18</sup> Voir RE, II, col. 1901—1902.

à l'exception de Clément, qui écrit Ἀτοίας. Mais depuis la publication<sup>19</sup> des cinq monnaies<sup>20</sup> au nom du souverain scythe, on a pu constater qu'il s'appelait en réalité Ἀταίας la forme Ἀτέας ne représentant que le résultat du passage de la diphtongue αι à ε, évolution<sup>21</sup> phonétique normale, qui a commencé du IV<sup>e</sup> siècle pour s'achever au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

Le troisième élément de doute, le plus important aussi en ce qui concerne la véracité de l'événement consigné par la lettre, est constitué sans aucun doute par la situation historique elle-même du milieu du IV<sup>e</sup> siècle a.n.è. en Thrace. Une analyse, même superficielle, montre le caractère improbable, pour ne pas dire l'impossibilité, de rapports entre Atéas et Byzance du genre de ceux que reflète la lettre conservée par Clément.

Le texte, nous l'avons vu plus haut, atteste l'existence de rapports conformément auxquels la ville acquittait au roi scythe une contribution ! Mais pour cela il était nécessaire que les Scythes fussent établis non loin de la cité, comme les Thraces, ou pussent au moins y arriver en un laps de temps relativement rapide, comme dans le cas des Celtes de Tylis. Or, la zone où les Scythes s'établirent s'étendait, au sud, probablement jusqu'à la cité d'Odessos<sup>22</sup> seulement. En outre, entre Atéas et Byzance s'interposa tout d'abord le (ou les) royaume(s) odryse(s), puis la Macédoine, ce qui rendit impossible l'existence de rapports du genre de ceux mentionnés dans la lettre.

Il résulte de cette analyse, à notre avis du moins, que l'on ne saurait en accepter le texte tel quel. Il faut le supposer affecté de certaines erreurs.

Vu l'impossibilité historique qu'il puisse s'agir de la colonie bien connue de Mégare, il peut s'agir de n'importe quelle autre ville pontique et même balkanique faisant partie de la zone d'influence du roi Atéas, à condition qu'une confusion formelle soit possible. Trois villes pourraient entrer en ligne de compte : Βισάνθη, qu'il faut éliminer de la discussion, du fait qu'elle se trouve aussi éloignée de la zone d'Atéas, que Byzance ; Olbia, ou Βορυσθῆνης, dont la ressemblance formelle est moins évidente<sup>23</sup> ; Βιζώνη, qui semble convenir le mieux, aussi bien du point de vue formel que de celui des réalités historiques locales. La lettre d'Atéas n'était donc pas adressée aux Byzantins, Βυζαντιῶν δῆμῳ mais probablement aux « gens de Bizones ». Comme nous l'apprend Etienne de Byzance, trois mots désignaient les habitants de cette dernière ville, Βιζώνιος, Βιζωναῖος et Βιζωνίτης. Dans le texte, le nom de la cité était au génitif, les formes Βιζωνίων, Βιζωναίων et Βιζωνιῶν pouvaient apparaître. Selon le même lexicographe, la première des trois était considérée correcte, mais récemment un inscription inédite<sup>24</sup> permit à Louis Robert de montrer, au contraire, que la dernière forme était usitée.

L'original devait donc porter Βιζωνιῶν δῆμῳ. Le passage de cette forme au nom de Byzantins (Βυζαντιῶν δῆμῳ) du texte de Clément par suite d'une erreur de transcription, n'a pas de quoi surprendre. Les deux mots ont le même nombre de lettres, à savoir 9, et les mêmes consonnes. Le remplacement de ι par υ et de ω par α n'est pas difficile à expliquer et, en outre, il s'est produit une métathèse, phénomène assez fréquent chez les copistes (νιτ < ντι).

<sup>19</sup> A. Rogalski, *Moneti s imelo na skitskita tsar Atei*, dans « Izvestiia na Varnenskoto Archeologičesko Drujestvo », XII (1961), p. 23—26 ; V. A. Anolin, *Moneti skifskogo tsaria Ateia*, dans « Numismatika i sfragistika », Kiev, 2, 1965, p. 3—15.

<sup>20</sup> Il en existe un exemplaire au British Museum, un à l'Ermitage, un probablement à Gotha, et deux aux musées de Varne et de Moscou.

<sup>21</sup> P. Lejeune, *Traité de phonétique grecque*, Paris, 1955, p. 200.

<sup>22</sup> Vl. Iliescu, *Geten oder Skythen? Zu Iord. Get. 65*, dans « Eos », LVI (1967), 2, 341—346.

<sup>23</sup> Le nom possible d'Olbia dépasse de 5 lettres celui de Byzance, transmis par les manuscrits (Βορυσθενεϊτῶν au lieu de Βυζαντιῶν).

<sup>24</sup> Signalée la première fois dans « C. R. de l'Ac. Inscr. », 1948, p. 430 et citée dans « Rev. Phil. », XXXIII (1959), II, p. 179—180.

Mais, en dehors de la possibilité d'une erreur formelle de transcription, il y a encore des éléments qui suggèrent l'éventualité d'une tentative consciente de modification du mot en question chez un auteur ou un copiste. Autrement dit, une opération d'émendation du texte par suite des destins plutôt inaccoutumés de la ville de Bizone n'est pas non plus exclue. La cité, lit-on dans les sources<sup>25</sup>, fut détruite, engloutie dans sa majeure partie par un séisme. La catastrophe se semble être produite<sup>26</sup> vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle a.n.è. Il ne serait pas suprenant dans ces conditions que quelqu'un, utilisant ou recopiant le texte incriminé n'ait pas ouï dire de l'existence de la ville de Bizone ou que, sachant qu'elle avait depuis longtemps disparu, ait corrigé le texte, en s'imaginant qu'une faute s'y était glissée et avait transformé le nom de Byzance en Bizone (Βυζαντίων > Βυζωνιτών). La destination de la lettre une fois changée de la sorte, on l'attribua aux Byzantins.

Le remplacement de Byzance par Bizone dans le texte de la lettre d'Atéas ne se justifie pas seulement pour des motifs formels, mais aussi en vertu des réalités historiques, lesquelles semblent toutes converger vers cette solution.

En effet, seule Bizone faisait partie d'une zone placée sous la domination d'Atéas et où entre le roi scythe et les colonies grecques pouvaient régner des rapports du genre de ceux décrits dans la lettre conservée chez Clément d'Alexandrie, autrement dit Atéas pouvait percevoir un tribut de ces villes.

La région où s'exerçait la domination d'Atéas s'étendait probablement depuis Tomis jusqu'à Odessos. C'est en ce sens qu'il convient, selon nous, d'interpréter les témoignages sur la présence des Scythes dans ces parages du temps d'Atéas et plus tard, jusqu'à l'époque romaine. C'est ainsi que Jordanès, dans ses *Getica*, X, 65 fait allusion, à notre avis<sup>27</sup>, aux Scythes d'Atéas.

Le témoignage direct de la présence d'Atéas nous est fourni par les monnaies frappées<sup>28</sup> par Callatis pour le roi scythe.

Dans ces conditions nous croyons inutile d'insister davantage pour démontrer le caractère probable de rapports entre Bizone et les Scythes, analogues à ceux de ces derniers avec la cité voisine de Callatis. Une situation similaire sera du reste attestée pour Bizone elle-même, approximativement 150 ans plus tard, à cette différence près que ceux qui feront le siège de la ville et qui exigeront le tribut seront les Thraces<sup>29</sup> de Zoltes.

Au terme de notre brève analyse de la lettre du roi scythe Atéas, nous croyons avoir établi que : 1. le destinataire ne saurait être en aucun cas Byzance, parce que : a) les conditions historiques excluent pareille éventualité ; b) il existe des motifs fondés de supposer qu'on se trouve en présence d'une erreur paléographique ou d'une émendation malencontreuse. 2. le vrai destinataire de la lettre d'Atéas fut probablement la cité de Bizone, compte tenu : a) des conditions historiques ; b) de la forme du nom de Byzance dans le texte discuté.

V. ILIESCU

<sup>25</sup> Strabon, I, 3, 10 ; VI, 6, 1 ; Méla, II, 2, 22 ; Plin, N. H., IV, 11, 44 ; Arien, *Per. Pon. Eux.*, 24, 3.

<sup>26</sup> La date a été obtenue au moyen d'une sorte de moyenne chronologique entre les Histoires de Salluste, où le nom de la ville apparaît, probablement, dans la partie dédiée à la campagne de Lucullus contre les colonies grecques du Pont Gauche (IV, 19) et la Géographie de Strabon (VII, 6, 1) qui fait mention de la destruction de la ville. Les récentes fouilles archéologiques n'ont pas pu apporter davantage de précision dans ce problème (Mircev, Tonceva, Dimitrov, *Bizone — Carvouna*, dans « IVAD », XIII (1962), p. 10.

<sup>27</sup> Voir note 22.

<sup>28</sup> Voir note 19.

<sup>29</sup> Comme il ressort de l'inscription en l'honneur d'Agathoclès, fils d'Antiphile. (Voir « *Historia* », XI (1962), p. 21 ; 26—31).



## CONSTANTINOPLE BYZANTINE AUX XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIÈCLES

### Population — Commerce — Métiers

Les voyageurs qui ont visité Constantinople aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ont été surpris par le nombre réduit d'habitants de la ville et par son état de décadence. Les groupes d'habitations étaient parsemés dans les champs cultivés, les jardins, les vignobles et même les terrains vagues<sup>1</sup>. A. M. Schneider a essayé même de préciser le nombre des jardins et des vignobles appartenant à quelques monastères et qui souvent s'étendaient jusqu'au centre de la ville<sup>2</sup>. C'est pourquoi, Ion Battuta voit la ville comme groupement de 13 villages habités<sup>3</sup>. Les habitants de Constantinople se promenaient parmi les jardins et les champs<sup>4</sup>. Les guerres civiles et le pillage des mercenaires, en premier lieu la guerre civile entre Jean Cantacuzène et Jean Paléologue, avaient créé un état de profonde dépression dans la ville<sup>5</sup>.

Les bâtiments et les monuments portaient la marque du temps et de la misère. Le tremblement de terre de l'an 1344, ressenti vivement à Constantinople, contribua encore à la destruction de la ville<sup>6</sup>.

Cet aspect lamentable contrastait avec la situation florissante de la colonie génoise de Péra et avec l'activité fébrile du port de Constantinople, qui représentait pour les commerçants de toute nationalité un centre du commerce maritime international. Cependant, la ville de Constantinople ne bénéficiait pas du tout de cette prospérité du port. Les pays et les villes de commerce d'où provenaient ces négociants jouissaient largement de privilèges qui conféraient à leurs colonies du Levant une situation d'extra-territorialité. Elles n'avaient nullement à souffrir de l'économie désastreuse de Byzance.

Quant au chiffre de la population de Constantinople à cette époque, il existe quelques estimations assez rapprochées entre elles. Ainsi, un envoyé occidental à la cour de Constanti-

<sup>1</sup> Ruy Gonzalez de Clavijo chez J. Ebersolt, *Constantinople byzantine et les voyageurs du Levant*, Paris 1919, p. 48 ; G. Gerola, *La vedute di Constantinopoli di Cristoforo Buondelmonti*, « Studi bizantini e neoellenici », III (1931), p. 277 ; Reiffenberg, *Le chevalier au cygne et Godefroid de Bouillon. Avis directif pour faire le passage d'outremer*, Bruxelles, 1846, v. I, p. 276—77 ; Pero Tafur, *Travels and Adventures (1435—1436)*, trad. M. Letts, New York, 1926, p. 149, 181 ; *Géographie d'Aboulféda*, trad. M. Reinaud, Paris, 1848, v. II, p. 315 ; *Le voyage d'outremer de Bertrand de la Broquière*, éd. Schefer, Paris, 1892, p. 153.

<sup>2</sup> A. M. Schneider, *Die Bevölkerung Konstantinopels im XV. Jahrhundert*, « Nachrichten der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Phil.—hist. Klasse », 1949, p. 235.

<sup>3</sup> *The Travels of Ibn Battuta*, éd. Gibb, Cambridge, 1962, v. II, p. 508.

<sup>4</sup> D. Cydonès, *Correspondance*, éd. Cammelli, p. 112—113.

<sup>5</sup> N. Gregoras, Bonn, v. II, p. 752.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 694—695.

nople en 1436 nous donne 40 000 comme chiffre de la population de la ville <sup>7</sup>. La chronique d'Andrea di Arnaldo estime qu'au moment de la conquête de Constantinople par les Turcs, la ville avait une population de 50 000 personnes, chiffre qui comprenait tous les habitants à partir de six ans <sup>8</sup>.

Pour la même époque, J. Tedaldi considérait que la population de la ville était de 30 000 à 36 000 âmes <sup>9</sup>. L. Bréhier conteste ce dernier chiffre parce que Critobule affirme que les Turcs ont fait 50 000 esclaves qu'ils ont emmenés de Constantinople <sup>10</sup>.

A. Schneider considère que nous ne sommes pas loin de la réalité si nous admettons que le nombre des habitants de la ville était de 40 000 à 50 000 hommes <sup>11</sup>. En échange Andréadès, se basant sur l'affirmation de Léonard de Chios, selon laquelle Mahomet II aurait fait 60 000 prisonniers, et tenant compte que dans ce nombre étaient compris seulement ceux qui étaient aptes à la lutte, estime qu'on pourrait arriver au chiffre de 140 000 pour la population totale de Constantinople à l'époque de la conquête turque <sup>12</sup>.

En réalité nous possédons un témoignage officiel qui nous permet de connaître avec une certaine approximation le chiffre des habitants de la ville en 1453, car Sphrantzès en ayant reçu l'ordre de l'empereur, a fait le recensement des personnes aptes à porter les armes, laïques et ecclésiastiques, destinées à lutter pour la défense de la ville. Il a trouvé que leur nombre s'élevait à 4773 <sup>13</sup>.

Si nous tenons compte du fait qu'il s'agissait d'une levée en masse contre les Turcs, à laquelle ne participaient sans doute ni femmes, ni enfants en bas âge, ni infirmes, ni vieillards, nous croyons que le chiffre donné par Sphrantzès représente environ un tiers, sinon un quart de la population de la ville. Il en résulterait qu'à cette époque Constantinople comptait encore approximativement 15 000—20 000 habitants <sup>14</sup>. Le nombre de 50 000 esclaves donné par Critobule, ainsi que celui de 60 000, donné par Léonard de Chios, sont sans doute des exagérations comme tant d'autres affirmations concernant l'occupation de Constantinople par les Turcs. En effet, la ville, qui à la fin du XII<sup>e</sup> siècle comptait encore au bas mot 400 000 habitants <sup>15</sup>, n'avait plus que 5% de ce chiffre deux siècles et demi plus tard.

Les causes qui ont déterminé cette modification démographique ont été nombreuses.

La panique semée par les Turcs a déclenché l'exode de la population des villes, dès que les Turcs se sont établis définitivement en Europe. La prise de la ville de Gallipoli a fait fuir les Grecs jusqu'en Italie et en France et même plus loin, en Espagne <sup>16</sup>. De même, les guerres civiles entre Jean Cantacuzène et Jean Paléologue, la misère et les souffrances qui en ont découlé, ont contraint beaucoup d'habitants de prendre le chemin de l'exil <sup>17</sup>. Ce fut probablement en vain que les autorités byzantines ont essayé en 1415 de ramener dans la patrie les habitants de

<sup>7</sup> N. Iorga, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XV<sup>e</sup> siècle*, v. IV, p. 31.

<sup>8</sup> N. Iorga, *op. cit.*, IV, p. 54.

<sup>9</sup> J. Tedaldi, *Prise de Constantinople par l'empereur turc*, in *Monumenta Hungaricae Historiae*, v. XXII (1), p. 896.

<sup>10</sup> L. Bréhier, *La civilisation byzantine*, Paris, 1950, p. 83—84.

<sup>11</sup> A. M. Schneider, *op. cit.*, p. 237.

<sup>12</sup> A. Andréadès, *De la population de Constantinople sous les empereurs byzantins*, « Μετρον » I (1920—21), p. 106.

<sup>13</sup> Sphrantzès, éd. Греци, p. 96.

<sup>14</sup> E. Frances, *Народные движения осенью 1351 г. в Константинополе и отречение Иоанна Кантакузино*, « Византийский Временник », XXV (1964) p. 147.

<sup>15</sup> D. Jacoby, *La population de Constantinople à l'époque byzantine*, in « Byzantion », XXXI (1961), p. 107.

<sup>16</sup> Demetrii Cydonii Gratia non reddenda Callipoli p̄tente Amurate, PG, CLIV, col. 1013.

<sup>17</sup> N. Gregoras, II, p. 752.

Constantinople ainsi que ceux de Thessalonique, réfugiés par peur des Turcs dans les territoires vénitiens<sup>18</sup>.

C'est toujours par crainte des Turcs que des membres de l'aristocratie et de l'intellectualité byzantine ont quitté leur patrie et se sont établis surtout en Italie et dans les territoires vénitiens<sup>19</sup>. Cydonès, dans une lettre datée de 1353, adressée au despote Manuel Cantacuzène, regrette d'être revenu dans son pays et d'avoir renoncé à la vie paisible que lui offrait Venise<sup>20</sup>.

Les négociants et les artisans ont également quitté les villes à cause des conquêtes turques, de la baisse de la population et de la paupérisation de la majorité de ceux qui y sont demeurés et surtout à cause de la concurrence des négociants et des artisans italiens. Ils se sont établis en nombre plus restreint en Occident où ils se seraient heurtés aux éléments locaux, bien organisés et mieux spécialisés dans leur métier. C'est pourquoi ils ont préféré les pays moins développés au point de vue économique, comme par exemple, les Pays roumains<sup>21</sup>. En Valachie, leur présence est signalée par « La descente en enfer de Mazaris »<sup>22</sup>. Les colonies grecques du bord de la mer Noire ont probablement accueilli beaucoup de ces réfugiés. Au XIV<sup>e</sup> siècle une nouvelle ville, portant un nom grec, apparaissait au bord de la Dobroudja, sur l'emplacement de l'ancienne Callatis-Pangalia. Nous ne possédons aucune preuve de l'établissement des Grecs à Raguse; pourtant B. Krekić a pu prouver par des documents la présence dans cette ville d'un certain nombre de Grecs, proportionnellement plus grand dans la période 1401—1460, que dans les années précédentes<sup>23</sup>.

D'autres négociants se sont réfugiés sur le territoire vénitien, notamment en Crète, où ils continuaient à être protégés par l'Etat byzantin<sup>24</sup>.

D'autres causes de dépeuplement ont été les épidémies répétées, la misère et la famine.

La peste importée des régions du N. de la mer Noire faisait ravage dans toute la Grèce, en 1348<sup>25</sup>. Une chronique italienne affirme que sur neuf personnes, huit ont péri à Constantinople de cette maladie<sup>26</sup>; une autre atteste que deux tiers de la population ont péri à Péra et à Constantinople<sup>27</sup>.

Ces affirmations sont certainement exagérées, pourtant la mortalité a atteint des chiffres impressionnants. Cydonès n'a pas pu partir pour Venise à l'époque, parce que beaucoup de marins avaient été frappés par ce fléau<sup>28</sup>. D'autres épidémies de peste sévissent à des intervalles assez courts. Ainsi, les historiens de l'époque en signalent une, pendant les années 1416 — 1417<sup>29</sup>, puis d'autres en 1421, 1431<sup>30</sup>, 1435<sup>31</sup> et 1447<sup>32</sup>. D'autres maladies encore décimaient la

<sup>18</sup> F. Thiriet, *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Roumanie*, v. II, n. 1592.

<sup>19</sup> E. Pears, *The Destruction of the Greek Empire and the Story of the Capture of Constantinople by the Turks*, Londres, 1903, p. 399—413; N. Iorga, *Byzance après Byzance*, Bucarest, 1935, p. 15—19; D. Russo, *Studi istorice greco-române*, Bucarest, 1939, v. II, p. 522; A. Vacalopoulos, *The Exodus of Scholars from Byzantium*, « Fifteenth Century Journal of World History », X (1967), p. 463—480.

<sup>20</sup> D. Cydonès, *Correspondance...*, p. 13.

<sup>21</sup> P. Ş. Năsturel, *Sur quelques byzants roumains d'origine grecque aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, « Revue des études byzantines », XXV (1967), p. 110.

<sup>22</sup> A. Ellisæen, *Ἐπιδημία Μάλας ἐν Ἄνδρῳ*, *Analekten der mittel- und neugriechischen Literatur*, Leipzig, 1860, v. IV, p. 214.

<sup>23</sup> B. Krekić, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au moyen âge*, Paris, 1961, p. 147.

<sup>24</sup> F. Thiriet, *Régestes...*, v. II, n. 1176.

<sup>25</sup> Cantacuzenus, Bonn, v. II, p. 49—53; N. Gregoras, v. II, p. 797—798.

<sup>26</sup> *Chronicon Estense* (Muratori, « Rerum italicarum scriptores »), v. XV, col. 448.

<sup>27</sup> *Chronica di Bologna* (Muratori, R. I. S.), v. XVIII, col. 409.

<sup>28</sup> D. Cydonès, *Correspondance*, p. 5—6.

<sup>29</sup> Ducas, éd. Grecu, p. 135; Sphrantzès, éd. Grecu, p. 4 et 8.

<sup>30</sup> Sphrantzès, p. 12 et 50.

<sup>31</sup> Thiriet, *Régestes...*, v. III, n. 2402.

<sup>32</sup> Sphrantzès, p. 72.

population de Constantinople. Le voyageur florentin Buondelmonti, qui a visité Constantinople dans les premières années du XV<sup>e</sup> siècle, note que le quart des habitants de la ville avaient la lèpre<sup>33</sup>.

Dans la ville sévissaient la famine et la misère, les pauvres vivaient dans des conditions extrêmement dures. Le chroniqueur catalan Muntaner a vu des réfugiés d'Anatolie gisant sur les tas d'ordures des terrains vagues de Constantinople, torturés par la faim<sup>34</sup>, quoique des apologistes d'Andronic II eussent loué l'abondance de la ville<sup>35</sup>.

Le patriarche Athanase dénonce avec véhémence les conditions inhumaines dans lesquelles vivaient certaines gens à Constantinople, épuisés par la famine, gisant sur des ordures, ou dans la poussière des routes<sup>36</sup>.

Cydonès déplore lui aussi, quelques années plus tard, le sort des habitants des villes, menacés par la mort, par la misère<sup>37</sup>.

On a soutenu que le droit accordé aux Génois et aux Vénitiens d'exporter les céréales de l'Empire aurait causé cette situation désespérée dans les villes byzantines<sup>38</sup>. En réalité les négociants latins se servaient des ports byzantins, soit en transit, soit, dans le cas du Thessalonique, comme centre de collectage et d'expédition vers l'Occident des produits acquis dans la Péninsule Balkanique. Ce sont les guerres civiles, le pillage des mercenaires et des Turcs, ainsi que les guerres avec les peuples voisins qui ont contraint les paysans à abandonner leurs foyers et à laisser les terres en friche<sup>39</sup>.

Tout cet état de choses a largement contribué à la baisse de la population de la Capitale ; les uns sont morts en ville à la suite des maladies et de la misère, les autres ont cherché à se sauver, la quittant pour s'établir ailleurs.

#### Le commerce alimentaire

Ce qui caractérise le commerce de Constantinople dans toute cette période, c'est qu'il passe graduellement dans les mains des marchands génois et vénitiens. Les causes de ce transfert sont multiples : privilèges obtenus par pressions sur un Etat harcelé par des ennemis du dehors ; graves contradictions à l'intérieur, absence d'une flotte et d'une armée qui lui permettent de s'imposer et de résister aux prétentions des républiques commerciales italiennes. En peu de temps le capital italien s'est assuré le monopole du commerce et l'approvisionnement de la capitale<sup>40</sup>.

L'établissement des Génois dans l'immédiate proximité de Constantinople leur a créé dès le début une position privilégiée en ce qui concerne le commerce byzantin. Ils avaient à Péra des marchés de viande et de céréales<sup>41</sup> abondamment approvisionnés, des ateliers et des magasins, et leur commerce avec Constantinople byzantine qui apparaît rarement dans les actes, n'en constituait pas moins une réalité.

<sup>33</sup> G. Gerola, *op. cit.*, p. 277.

<sup>34</sup> *Chronique de Ramon Muntaner* (J. Buchon, « Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII<sup>e</sup> siècle », Paris, 1841, p. 420).

<sup>35</sup> N. G. Xanthopoulos, *Allocutio encomiastica ad piissimum et sanctum imperatorem nostrum super libro historiae ecclesiasticae*, PG, v. CXLV, col. 592.

<sup>36</sup> R. Guiland, *La correspondance inédite d'Athanase*, in « Etudes byzantines », Paris, 1959, p. 77 ; N. Bănescu, *Le patriarche Athanase I<sup>er</sup> et Andronic II Paléologue*, Académie Roumaine, Bulletin de la section historique, XXIII (1942), p. 39.

<sup>37</sup> D. Cydonès, *Correspondance...*, p. 63.

<sup>38</sup> *История Византии*, Moscou, 1967, v. III, p. 116.

<sup>39</sup> N. Gregoras, II, p. 747-8 ; v. II, p. 751.

<sup>40</sup> D. A. Zakythinos, *Crise monétaire et crise économique à Byzance du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Athènes, 1948, p. 48.

<sup>41</sup> F. Dolger, *Regesten*, v. IV, n. 2261 ; L. T. Belgrano, *Documenti riguardandi la colonia genovese di Pera*, Gênes, 1888, p. 106.

Par faiblesse, mais aussi pour contrecarrer la position dominante des Génois, Byzance accorda bientôt des privilèges aux Vénitiens, bien que ces derniers eussent toujours soutenu l'Empire latin de Constantinople. La réconciliation relative se concrétise dans l'accord de l'an 1277, renouvelé ultérieurement. Vingt ans après a lieu un véritable massacre des Vénitiens de la Capitale. Ceux qui échappent quittent la ville et leur colonie disparaît <sup>42</sup>.

Du temps d'Andronic II les marchands italiens deviennent les principaux fournisseurs de céréales et d'autres produits alimentaires à Constantinople ; ils sont dénoncés avec véhémence par le patriarche Athanase pour les profits illicites qu'ils tiraient de la population affamée <sup>43</sup>.

Ils deviennent par degrés presque les seuls fournisseurs de produits alimentaires pour Constantinople grâce à des circonstances qui seront examinées plus bas.

A certaines périodes l'approvisionnement en céréales de la ville dépendait presque exclusivement des Génois. S'ils cessaient les livraisons de céréales pour n'importe quelle cause, ils affamaient la ville <sup>44</sup> qui manquait de vivres. Les Génois se servaient de leur position dominante de pourvoyeurs en vivres de la population de Constantinople pour exercer des représailles en cas de conflit avec Jean Cantacuzène <sup>45</sup>.

Vers la fin du règne d'Andronic II, les Vénitiens commencent à faire des pressions à la cour byzantine pour obtenir une situation privilégiée dans le commerce de céréales. A la suite du traité de l'an 1302 qui mettait fin à une guerre désastreuse pour Byzance, les rapports entre Vénitiens et Byzantins sont repris. En 1320 Byzance reconnaît l'entière liberté du commerce vénitien du blé qui n'était pas produit dans l'Empire <sup>46</sup>.

Une année auparavant, les représentants byzantins permettaient la vente à Byzance du blé en provenance des régions de la mer Noire à condition qu'on obtint une autorisation et qu'on payât des impôts <sup>47</sup>. L'accord de l'an 1324 confirmait à Venise le droit de vendre des céréales et des légumes dans l'Empire tout entier ; on interdisait aux Vénitiens de commercer dans l'Empire avec les céréales produites sur les territoires de Byzance ; les Vénitiens ne pouvaient faire le commerce des céréales que hors des marchés spéciaux de Constantinople <sup>48</sup>. Ces mesures sont évidemment prises dans le but de protéger l'activité commerciale des autochtones. Cependant les Vénitiens réussissent à réduire aussi ces interdictions. Par l'accord de l'an 1363 la liberté de vendre des céréales dans l'Empire où il n'y avait pas de marchés spéciaux, leur est confirmée — ils peuvent toutefois vendre aussi dans les marchés mêmes s'ils payent les mêmes impôts que les Grecs. Pourtant, la tendance de protéger le commerce alimentaire de détail exercé par les autochtones apparaît dans cet accord aussi <sup>49</sup>.

Les Vénitiens accordaient une attention particulière au commerce du vin à Constantinople. Le problème de la vente en détail du vin par les Vénitiens apparaît dans les actes de l'an 1344, lorsque les légitimistes de Constantinople, probablement pour s'attirer la sympathie des négociants grecs, interdisent aux Vénitiens le commerce du vin dans les locaux publics <sup>50</sup>.

Cette mesure ne fut pas respectée, vu que les cabarets vénitiens se multiplièrent. La fin de la guerre civile permit à Jean Cantacuzène de demander la suppression de ces cabarets <sup>51</sup>, bien qu'il fût en bons termes avec Venise et qu'il eût intérêt à la ménager. Cependant Venise ne céda pas ; l'empereur non plus ne se décide pas à prendre des mesures plus énergiques et ce

<sup>42</sup> Ch. Diehl, *La colonie vénitienne à Constantinople à la fin au XIV<sup>e</sup> siècle*, in « *Etudes byzantines* », Paris, 1905, p. 243.

<sup>43</sup> R. Guiland, *op. cit.*, p. 78 ; N. Bănescu, *op. cit.*, p. 50.

<sup>44</sup> N. Gregoras, I, p. 416 ; II, p. 686—687 ; II, p. 849.

<sup>45</sup> Idem, II, p. 766.

<sup>46</sup> *Diplomatarium veneto-levantinum*, v. I, p. 141.

<sup>47</sup> *Ibidem*, p. 125.

<sup>48</sup> *Ibidem*, p. 201.

<sup>49</sup> *Ibidem*, v. II, p. 89.

<sup>50</sup> *Ibidem*, v. I, p. 274.

<sup>51</sup> F. Thiriet, *Régestes* . . . , v. I, n. 237.



fut Jean V qui intervint de nouveau à Venise en 1359 contre le commerce en détail exercé par les citoyens de cette ville<sup>52</sup>. Finalement, par le traité de 1363, on arriva à régler ce problème litigieux ; le nombre des locaux publics où les Vénitiens pouvaient vendre leurs vins à Constantinople fut réduit à quinze<sup>53</sup>.

Quand il y avait tension entre Byzance et Venise, l'Empire cherchait à empêcher l'application de cette clause de l'accord<sup>54</sup> qui lui était préjudiciable, vu ses sujets, et surtout les monastères, possédaient des vignobles à l'intérieur même de la ville.

Il paraît que la vente du vin à Constantinople avait une grande importance pour Venise. En 1375, les ambassadeurs vénitiens reçoivent l'instruction de ne pas proroger l'accord avec Byzance si celle-ci veut interdire l'importation des vins étrangers à Constantinople<sup>55</sup>. Dans tous les traités vénéto-byzantins est réitéré le droit des Vénitiens à 15 locaux publics pour la vente des vins. Lorsque Byzance fixe un impôt sur le vin importé, l'administration vénitienne à Constantinople se plaint du fait que ses revenus, naguère abondants, ont diminué à cause de cet impôt<sup>56</sup>.

Les Vénitiens apportaient encore à Constantinople du poisson salé des régions du nord de la mer Noire<sup>57</sup> et des fromages<sup>58</sup>, probablement de Crète et de Morée. Byzance qui avait autrefois de riches récoltes de raisin achète à l'époque des raisins secs des Vénitiens. Les quantités achetées devaient être assez importantes puisque l'empereur intervient à Venise pour obtenir une exemption d'impôts que Venise refuse<sup>59</sup>.

Pour que Venise et Gênes deviennent les détenteurs exclusifs du commerce alimentaire de gros et en partie de celui en détail à Constantinople, elles ne se sont pas contentées des privilèges arrachés à Byzance. Elles ont cherché sous toutes les formes à entraver toute initiative grecque qui poursuivait l'importation directe des produits à Byzance. Ainsi, en 1430, Byzance se plaint à Venise du capitaine général qui empêchait le commerce entre Constantinople et la Turquie<sup>60</sup>. Par le traité entre Jean Cantacuzène et les Génois, l'accès des vaisseaux des marchands grecs dans la mer Noire, donc aux principales sources des céréales, est placé sous le contrôle des Génois<sup>61</sup>.

En Crète les marchands grecs sont empêchés de travailler en dépit des accords existants<sup>62</sup>. Des marins grecs sont attirés et engagés sur des vaisseaux vénitiens malgré les protestations de l'empereur<sup>63</sup>, désorganisant ainsi la petite flotte commerciale qui existait encore. Quand un Grec, Léon Kalothétos, frète un vaisseau vénitien pour transporter du blé et du sel, la cargaison est confisquée par les Vénitiens<sup>64</sup>.

Byzance a essayé à plusieurs reprises de réagir contre la position dominante des républiques commerciales italiennes dans l'approvisionnement en aliments. Nous avons montré plus haut les différentes tentatives destinées à empêcher le commerce de vins importés. On fait des efforts pour que du moins le commerce du détail reste aux mains des Grecs<sup>65</sup>. Cantacuzène fixe de nouveaux impôts sur le vin et les produits agricoles importés dans l'Empire<sup>66</sup>. Venise

<sup>52</sup> *Ibidem*, n. 342.

<sup>53</sup> *Diplomatarium veneto-levantinum*, v. II, p. 89.

<sup>54</sup> F. Thiriet, *Régestes* ..., v. I, n. 575.

<sup>55</sup> *Ibidem*, n. 551.

<sup>56</sup> *Ibidem*, v. II, n. 1775.

<sup>57</sup> N. Gregoras, I, p. 417.

<sup>58</sup> F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au moyen âge*, Paris 1959, p. 425.

<sup>59</sup> F. Dolger, *Regesten*, v. V, n. 3352 ; F. Thiriet, *Régestes* ..., v. II, n. 1592.

<sup>60</sup> *Ibidem*, n. 3426.

<sup>61</sup> Sauli, *Colonia dei genovesi di Galata*, Turin, 1731, v. II, p. 124.

<sup>62</sup> F. Dolger, *Regesten*, v. V, n. 3338.

<sup>63</sup> *Ibidem*, n. 3141.

<sup>64</sup> F. Thiriet, *Régestes* ..., v. I, n. 237.

<sup>65</sup> *Ibidem*, n. 342.

<sup>66</sup> I. Cantacuzenus, v. III, p. 80-81.

et Gênes sont cependant trop puissantes pour ne pas obliger Byzance à renoncer à ces mesures. Une partie seulement du commerce alimentaire en détail à Constantinople est restée aux mains des Grecs et sur cette question nous reviendrons. Dans cette situation, les Grecs s'approvisionnaient toujours chez les marchands italiens<sup>67</sup>.

#### Le commerce vestimentaire. Les métiers

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles sous l'influence surtout du contact avec l'Occident, les Grecs riches renoncent à leur ancien costume et se mettent à s'habiller d'après la mode étrangère<sup>68</sup>. Ces vêtements, dans la plus grande partie occidentaux, étaient achetés chez les marchands latins ou confectionnés chez les artisans italiens de la ville.

Le livre de Pegolotti mentionne une grande variété de produits négociés à Constantinople<sup>69</sup> ; il est pourtant difficile d'établir si ces derniers étaient destinés au commerce intérieur ou si pour ces produits Constantinople n'était utilisée que comme un port de transit.

Les actes notariaux de Péra mentionnent une grande diversité d'artisans. En ce qui concerne les artisans vénitiens, ceux-ci jouissent de bonne heure d'un régime privilégié<sup>70</sup>. A l'occasion du conflit vénéto-byzantin, au temps d'Andronic II, Pachymère montre que parmi les artisans vénitiens de Constantinople il y avait des tanneurs, des cordonniers, des fabricants de coffres, etc.<sup>71</sup>. Les artisans grecs étaient si rares qu'un Grec voulant apprendre le métier de cordonnier se place apprenti chez un Génois de Péra<sup>72</sup>. Les accessoires pour les vaisseaux et l'armement, qui autrefois étaient produits dans les ateliers d'Etat et particuliers, sont à l'époque demandés à Venise<sup>73</sup>.

Certes, un certain commerce et quelques menus métiers ont continué à être pratiqués aussi par les autochtones, mais dans une petite mesure. Comme nous l'avons déjà montré, les autorités byzantines ont tâché de protéger au moins le commerce de détail<sup>74</sup> qui d'ailleurs, à l'exception du commerce du vin, tentait moins les Italiens à cause du profit modique qu'il rapportait. Le commerce alimentaire de détail était réservé aux autochtones, même dans les traités<sup>75</sup>. Des magasins alimentaires, propriété des Grecs existent jusqu'à la conquête de la ville ; Badoer le montre<sup>76</sup> ainsi que l'Espagnol Pero Tafur.

Dans les grands marchés, écrit ce dernier, on vend du vin, du pain et du poisson<sup>77</sup>. Ibn Battuta a vu à Constantinople des marchés qui fermaient pendant la nuit et où la majorité des artisans et des marchands étaient des femmes<sup>78</sup>. Il ne précise pourtant ni ce qu'ils produisaient ni ce qu'ils vendaient. D'ailleurs, ce voyageur qui a rédigé ses notes de voyage beaucoup plus tard, est plein de fantaisie et de confusion. Ses affirmations doivent être acceptées avec

<sup>67</sup> *Diplomatarium veneto-levantinum*, v. I, p. 165.

<sup>68</sup> N. Gregoras, III, p. 555 ; R. Guiland, *La correspondance...*, p. 77 ; Ihor Ševčenko, *Alexios Makrembolites and his « Dialogue between the Rich and the Poor »*, « Zbornik Radova », Viz. Institut, VI (1960), p. 209.

<sup>69</sup> F. B. Pegolotti, *La pratica della mercatura*, éd. Evans, Cambridge Mass., 1936, p. 33 et suiv.

<sup>70</sup> *Diplomatarium veneto-levantinum*, v. I, p. 189.

<sup>71</sup> Pachymère, Bonn, v. II, p. 243.

<sup>72</sup> G. I. Brătianu, *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Bucarest, 1927, n. XXX.

<sup>73</sup> F. Thiriet, *Régestes...*, v. I, n. 222 ; F. Dolger, *Regesten*, v. V, n. 3181.

<sup>74</sup> F. Thiriet, *Régestes...*, v. I, n. 342.

<sup>75</sup> *Diplomatarium veneto-levantinum*, v. II, p. 89.

<sup>76</sup> Giacomo Badoer apud *История Византии*, V, II, Moscou, 1967, p. 118.

<sup>77</sup> Pero Tafur, *op. cit.*, p. 173.

<sup>78</sup> Ibn Battuta, *op. cit.*, p. 508.

beaucoup de réserve. Il mentionne cependant un commerce de drogues<sup>79</sup>, ce qui est très plausible, si l'on tient compte du grand nombre d'épidémies qui sévissaient dans la ville.

Clavijo cite encore des magasins qui se trouvaient hors des murs de la ville, au bord de la mer<sup>80</sup>. Ceux-ci n'appartenaient pourtant pas à la vie économique de la ville mais approvisionnaient les marins qui se trouvaient sur des vaisseaux.

Donc, dans des conditions extrêmement difficiles, les Grecs ont réussi à exercer à Constantinople un commerce modeste et sans doute certains métiers liés aux besoins quotidiens des citadins. Les artisans et les marchands indigènes étaient accablés par les difficultés provoquées par les marchands latins et les obligations fiscales que l'Etat majorait alors qu'il avait des dépenses supplémentaires<sup>81</sup>. Bien d'autres difficultés s'ajoutaient à celles-là. L'état de famine endémique à Constantinople poussait la population désespérée à piller les magasins alimentaires<sup>82</sup>.

La ville était pleine d'éléments déclassés qui eux aussi dévalisaient les ateliers et les magasins.

L'administration désorganisée n'intervenait que rarement<sup>83</sup>. Lorsque, au temps de Jean VIII, les Génois en conflit avec Byzance ont bombardé de leur vaisseaux la rue principale, ils ont détruit de nombreux ateliers<sup>84</sup>. Certes, ces modestes artisans n'ont pas disposé de moyens matériels pour refaire leurs ateliers détruits. Les Génois se sont montrés disposés plus tard à payer des dédommagements pour les dégâts provoqués, mais ceux-ci ont été encaissés par l'empereur.

La situation de Constantinople ne ressemblait pas à celle de Thessalonique, l'autre grande ville byzantine. Les négociants et les artisans y étaient mieux organisés, plus puissants, forts d'une tradition révolutionnaire. Ils ont résisté avec acharnement à l'infiltration des commerçants étrangers. Ce ne fut que la perte des centres d'approvisionnement en céréales de Thessalonique dans la plaine macédonienne qui obligea ses citoyens à se rapprocher de Venise.

Quant à l'activité de Venise à Thessalonique, je pense qu'il n'y aurait rien à ajouter aux données de la belle étude de F. Thiriet<sup>85</sup>.

E. FRANCES

<sup>79</sup> *Ibidem*, p. 509.

<sup>80</sup> R. Gonzalez de Clavijo, *op. cit.*, p. 43.

<sup>81</sup> Cantacuzenus, v. III, p. 81.

<sup>82</sup> R. Guiland, *La correspondance . . .*, p. 77.

<sup>83</sup> N. C. Xanthopoulos, *op. cit.*, col. 592.

<sup>84</sup> Chalkokondylès, Bonn, p. 286.

<sup>85</sup> F. Thiriet, *Les Vénitiens à Thessalonique dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle*, « Byzantion », XXII (1952), p. 323—332.

## L'EXPOSITION DES MONUMENTS FUNÉRAIRES YOUGOSLAVES

L'automne de l'année 1968 a été marqué à Bucarest par deux importantes expositions d'art médiéval yougoslave : celle des monuments funéraires bosniaques et celle des fresques serbes. Notre public a donc eu l'occasion d'envisager simultanément deux modalités artistiques bien distinctes. Une qui, en dépit de certaines déterminantes temporelles et locales, exprime au fond une conception dont les origines se perdent dans la nuit des temps, et une autre qui représente, jusqu'à un certain point, l'une des multiples facettes de l'art et de la spiritualité de Byzance. Du point de vue esthétique, l'efficacité de la première nous paraît résider, tout d'abord, dans son expressionnisme, un de ces expressionnismes avant la lettre qui surgit, de temps en temps, à la surface de la conscience humaine, sollicitée de donner des réponses aux dramatiques problèmes de l'existence et de vaincre ainsi, par cette confession même, la peur de la mort. En contraste évident avec cet expressionnisme, nous avons cru déceler dans l'art des fresquistes serbes un équilibre et une pureté du style d'allure toute « classique ».

Les douze pierres tombales originales présentées dans le beau cadre naturel d'un coin du Parc Herăstrău, ainsi que les grandes reproductions photographiques exposées dans les deux pavillons avoisinants, nous ont mis devant les yeux un monde étrange, si étrange qu'on a de la peine à concevoir qu'elles puissent s'échelonner seulement du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, époque où dans l'Italie voisine s'était depuis longtemps consumée l'expérience artistique du gothique et de la Renaissance, et où même le baroque avait déjà produit un bon nombre de ses œuvres capitales. Des études toute récentes ont réussi à faire ressortir les causes principales de cet archaïsme si frappant dans l'art funéraire bosniaque. Infirmant la thèse bogomilienne, mise pour la première fois en circulation par Arthur J. Evans, ces études ont démontré que certains motifs de cet art sont beaucoup plus anciens que l'apparition du bogomilisme près des la côte adriatique. Elles ont mis en évidence les deux éléments constitutifs fondamentaux de l'art funéraire bosniaque : la tradition artistique de ce territoire, c'est-à-dire ses permanences culturelles, et l'époque, autrement dit le moment historique où cet art a atteint son suprême épanouissement.

C'est vers de très anciennes origines que nous conduisent bien des thèmes décoratifs et iconographiques qui embellissent les surfaces d'un certain nombre de ces monuments. Les passer en revue dépasserait de beaucoup le cadre que nous nous sommes proposé. Nous nous bornerons à rappeler seulement le motif néolithique de la spirale, qu'on retrouve sur tout le territoire de la Bosnie médiévale, mais aussi dans la partie avoisinante de la Serbie (ill. 1).

On a pu expliquer une autre catégorie de motifs décoratifs à l'aide des symboles indo-européens se rattachant au culte du soleil (cercle, roue, rosette, croix gammée, etc.), tandis que d'autres ont été identifiés comme étant de simples échos attardés, hérités de l'antiquité gréco-



Fig. 1



Fig. 2



romaine. Le groupe formé des deux cavaliers ayant entre eux la figure d'une femme ne serait rien d'autre que la réplique « rusticiée » de l'image des Dioscures, tandis que la représentation du défunt chevauchant un cerf et menant la danse serait en réalité une réédition du thème de Diane. Le motif même de la danse, si fréquemment usité dans la plastique des pierres tombales bosniaques, perpétue devant nos yeux l'antique danse thrace que l'on rencontre aujourd'hui encore — dans des formes curieusement apparentées — sur les tapis des paysans roumains du Maramureş (ill. 2). De même encore les multiples images ayant pour sujet la figure du mort levant les bras en un geste de prière — héritages directs des orants de l'art romain et paléo-chrétien — sont réalisées certainement selon une autre vision et dans une autre interprétation artistique (ill. 3). Se fondant sur de pareils exemples et sur beaucoup d'autres auxquels nous ne nous arrêterons plus, quelques spécialistes actuels ont abouti à la conclusion qu'en l'occurrence, ces analogies ne sont pas — comme cela arrive parfois — le résultat d'un pur hasard, mais qu'elles fournissent la preuve décisive de l'existence sur ce territoire d'une très ancienne culture, dont l'ultime grand épanouissement a été l'art funéraire du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.



Fig. 3

A l'élément illyre et à celui romain on doit ajouter deux autres, non moins importants : l'apport slave et celui des Valaques existant dans cette région. Des rares inscriptions relevées sur lesdits monuments il ressort clairement qu'ils furent exécutés au début exclusivement pour les féodaux de la Bosnie, et certainement adaptés à correspondre à leur goût et à leur tradition artistique. Il existe toutefois un moment où les vorvodes et les knèzes valaques, commençant à imiter leurs seigneurs, élevèrent pour eux et pour leurs propres familles des monuments tout aussi importants<sup>1</sup>.

Quant à l'autre élément — le temporel — il est facilement épliquable si l'on songe que les possessions bosniaques se trouvaient au voisinage immédiat de l'Italie féodale, et de toute façon, à un carrefour de voies de communications terrestres et maritimes. On saisit facilement de la sorte l'origine des nombreuses scènes caractéristiques de la vie des chevaliers du Moyen Age (chasse, duels, tournois) (ill. 4—5), ainsi que les représentations d'armes, de blasons ou de châteaux crénelés, rendus avec une extrême précision. Mais ce qui est intéressant et significatif du point de vue créateur c'est le fait que, malgré leur exactitude, l'impression générale que laissent ces monuments n'est jamais celle de la réalité, dans l'acception commune que l'on donne à ce terme. Il se produit ici quelque chose d'analogue à l'effet produit par un tableau surréaliste, effet d'autant plus fort que les éléments qui constituent l'image finale sont plus conformes à la réalité, mais assemblés toutefois selon une ordonnance qui contredit et supprime finalement cette réalité.

A côté de la tradition culturelle de ce territoire et du cadre historique qui a vu la naissance et l'épanouissement de cet art, ce qui a contribué à donner à celui-ci une physionomie spécifique c'est le fait que, à de rares exceptions près, il a été la création d'artistes issus du



Fig. 4

peuple. Nous ne croyons pas faire erreur en voyant dans leur aspect « populaire » l'une des principales causes de l'intérêt que les monuments de la Bosnie médiévale suscitent de plus en plus aujourd'hui. Evidemment, nous n'avons nullement en vue l'aspect ethnographique ou d'histoire de la culture de ce problème, mais celui essentiellement esthétique, plus facile à saisir peut-être dans les créations populaires, dénuées de l'apport — souvent déroutant — de l'habileté technique. A côté des œuvres des « naifs » de notre époque, lesdits monuments nous invitent à pénétrer un peu plus profondément dans le mécanisme intime et indiciblement mystérieux de l'acte de création.

Nous avons suivi pas à pas — dans des lignes forcément très larges — les sources multiples, lointaines et bien des fois contradictoires dont s'est inspiré l'art funéraire bosniaque. On pourrait croire qu'un processus d'une telle complexité ne saurait être qu'un amalgame de motifs et de thèmes, dont la diversité rendrait difficile — sinon impossible — leur fusion en un style unitaire. Et cependant, l'instinct artistique presque infallible de l'artiste paysan a opéré là aussi avec la même sûreté de goût qui nous enchante chaque fois que nous avons sous les yeux une œuvre d'art authentiquement populaire.

La valeur particulière des pierres tombales bosniaques consiste, à notre avis, non seulement dans la sélection que l'artiste a su faire parmi la diversité des motifs qui se trouvaient



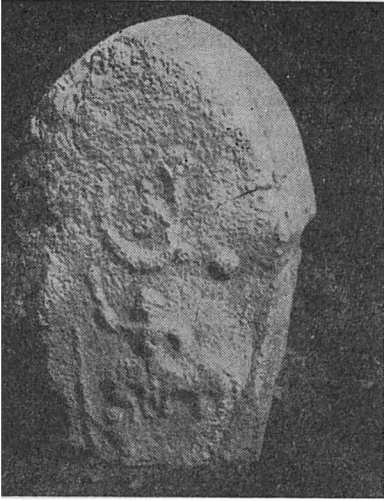


Fig. 5

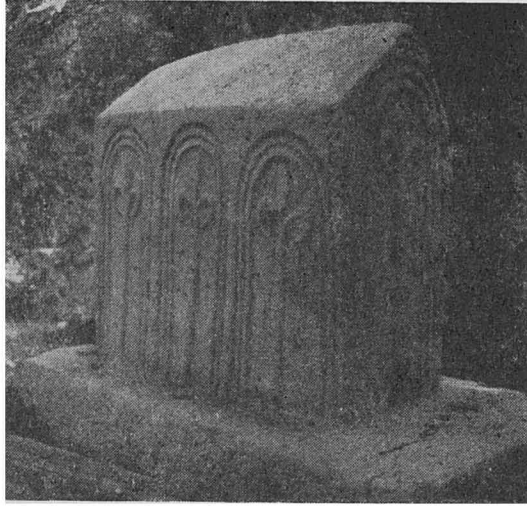


Fig. 7

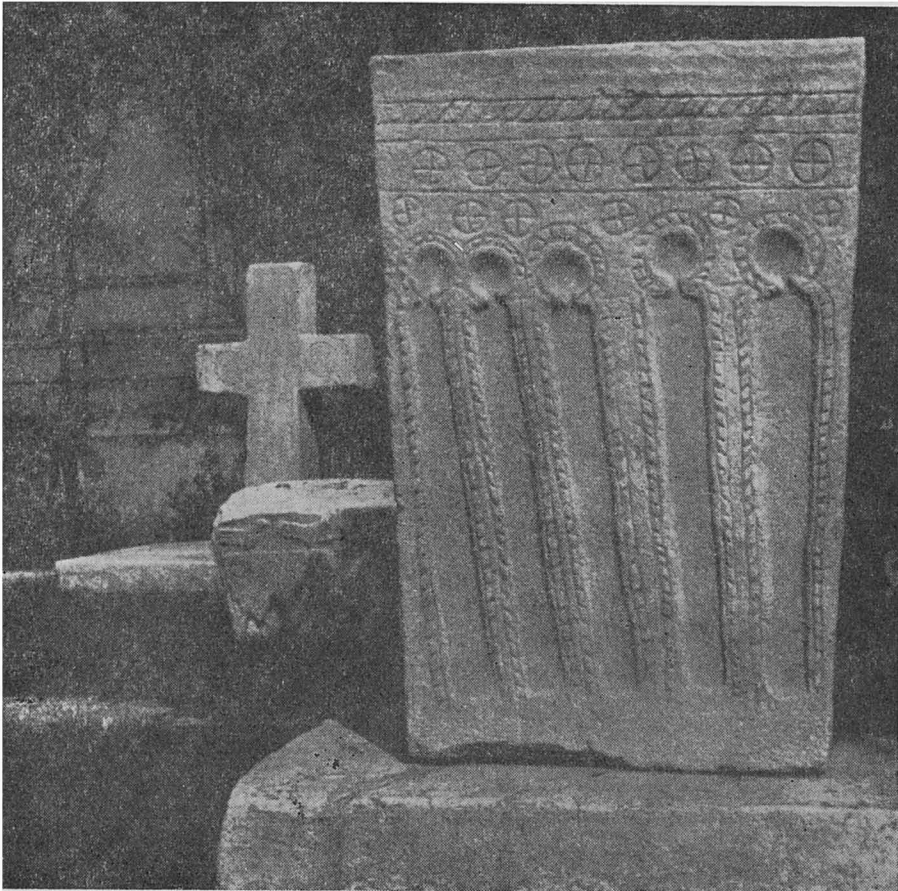


Fig. 6

à sa disposition, mais encore dans la façon dont il a entendu les interpréter, les rendant parfois presque méconnaissables. Un seul exemple, à la fin, nous semble concluant. Dans un certain type de sarcophage, le tailleur de pierre, puisant parfois son inspiration dans les éléments de l'architecture locale, n'a pas pensé un seul moment à accorder aux colonnes leur fonctionnalité initiale, mais les a délibérément destinées à un rôle purement décoratif (ill. 6). Parfois l'artiste s'est permis d'interpréter plus arbitrairement encore ce motif. Creusant de façon à peine perceptible l'espace d'entre les colonnes et arrondissant le haut de celles-ci, il est parvenu à obtenir une sorte d'image — extrêmement schématique, il est vrai — mais d'un anthropomorphisme néanmoins facile à saisir. Des procédés similaires ont servi encore à réaliser d'autres images anthropomorphes, par les déformations qu'a subies le motif occidental de la triple fleur de lys (ill. 7).

Les déformations que s'est permises dans de pareils cas l'artiste populaire et leur valeur expressive ne constituent pas l'unique occasion de réflexion sur l'actualité — la « modernité » même — de l'art funéraire bosniaque. Il va de soi que notre brève présentation ne s'est pas proposé un seul instant d'embrasser la totalité des aspects sous lesquels on peut envisager l'art — complexe par ses origines et mystérieux par sa genèse — des monuments funéraires de la Bosnie. Elle a surtout visé à mettre en discussion quelques-uns de ces aspects — les plus significatifs, peut-être — à savoir ceux se rattachant, d'une manière ou d'une autre, aux problèmes que soulève l'art de nos jours.

*Eleonora Costescu*

---

<sup>1</sup> Marian Wenzel, *Bosnian and Herzegovian Tombstones. Who made them and why*, dans « Südost.-Forschungen », Munich, XXI (1962), n. 141. Des informations plus amples à cet égard nous ont été fournies par Nada Miletić, conservateur au Musée National de Sarajevo, organisateur de l'exposition à Bucarest, dans sa conférence du 23 Septembre 1968, tenue à l'Institut d'Archéologie de l'Académie roumaine. Nous la remercions pour les précieux renseignements qu'elle a bien voulu nous donner à ce sujet.

## L'EXPOSITION DES FRESQUES MÉDIÉVALES YOUGOSLAVES

(Bucarest, octobre 1968)

C'est en égale mesure pour le public roumain et pour les historiens de l'art du moyen-âge que l'exposition de peinture yougoslave des XI<sup>e</sup>—XV<sup>e</sup> siècles a constitué un événement artistique de premier ordre. On s'arrêtait longuement, en silence, devant les grands panneaux à scènes ou à personnages isolés ; on parcourait très lentement du regard ce monde de formes, de lignes, de couleurs, afin de surprendre la source de l'expressivité intense que nous communiquait cet art chronologiquement si éloigné, issu d'une vision, d'une sensibilité, d'une culture tout autres que celles de nos jours. Evidemment, le public roumain a vite fait de saisir la parenté — même si peu apparente — avec la peinture roumaine des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> siècles de la Valachie et de la Moldavie. Les historiens de l'art, à leur tour, voyaient confirmée, une fois de plus, la thèse de l'existence, au-delà du fond byzantin commun à l'art de tous les pays du Sud-Est de l'Europe, d'une création artistique nationale, tant par sa forme (son style) que par certains détails — souvent de première importance justement pour saisir, au-delà de l'unité apparente, la profonde diversité — de son interprétation iconographique. Quant aux étapes — d'évolution, malgré l'important décalage chronologique, elles sont les mêmes dans nos deux pays.

Mais ce n'était pas une exposition à finalité didactique. En Roumanie, comme dans tant d'autres pays, la peinture yougoslave du moyen-âge a révélé, à travers cette même exposition, au monde contemporain, un art d'une émouvante beauté, d'une magnifique force d'expression dont l'intensité dramatique va de pair avec la pureté des lignes, la noblesse des formes, l'harmonie discrète des couleurs.

Art sacré, si profondément humain à la fois, cette peinture est loin d'être le résultat de ce que, en citant Léonard de Vinci, André Malraux qualifiait de « fidélité à des modèles vénérables mais maladroits » (*La métamorphose des Dieux*, Paris, 1957, p. 4). Car — et c'est à l'excellence du choix de cette anthologie que nous devons de comprendre, au-delà de son symbolisme, la beauté pure de cet art — sur les racines byzantines (qu'on retrouvait dans l'Ange de la scène de l'Ascension de la St.-Sophie d'Ochride du XI<sup>e</sup> s., dans l'émouvante « Descente de Croix » de Nerezi — 1164), c'est à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que le peuple serbe a créé, par ses propres artistes, son propre style de peinture si riche en chefs-d'œuvres incomparables. Le « Crucifiement » de l'Eglise de la Vierge à Studenica (1209), le majestueux ange blanc de la « Garde au Tombeau » de Mileševo (env. 1235), la Sainte-Vierge de l'Ascension de l'église des Saints-Apôtres à Peč (milieu du XIII<sup>e</sup> siècle), l'incomparable « Dormition de la Vierge » de Sopočani (env. 1265), la pittoresque « Naissance de la Vierge » de l'église royale de Studenica (1314), l'impressionnant St. Jean le Précurseur de Gračanica (1321), l'« Arbre généalogique » de Nemanjides à Dečani (1350) et tant d'autres encore, témoignent combien riches et variées étaient les possibilités d'expression des artistes serbes des XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> siècles. Et c'est encore



à la fin du XIV<sup>e</sup>, après la terrible défaite de Cossovo, et au début du XV<sup>e</sup>, s. que dans la vallée de la Morava, la peinture serbe fleurit dans les fondations des despotes, à Resava et à Kalenič, entre autres. On reconnaissait bien dans les fragments exposés « Le chant mélancolique et mélodieux de l'élégie de Kalenič (...) la musique solennelle et grandiose de Resava (...) la branche encore vivace de l'ancienne peinture serbe » (V. Djurič, *La peinture de l'école de la Morava*, Beograd, 1968, p. 52).

Quelques portraits de fondateurs (St. Sava et Vladislav de Mileševo, le roi Miloutine de Prizren et de Gračanica, le despote Oliver de Lesnovo) témoignent eux aussi de cette remarquable force d'expression de la peinture médiévale serbe.

Les 50 panneaux, choisis parmi la riche collection de copies des fresques du « Musée des fresques » de Belgrade et qui ont constitué l'exposition de Bucarest, confirment totalement le fait que la peinture serbe des XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> siècles « ... svolse una funzione di fondamentale importanza non soltanto nei Balcani ma anche nei vari stati in cui era diviso l'impero bizantino » (V. N. Lazarev, *Storia della pittura bizantina*, Torino, 1967, p. 392).

Nous devons une particulière reconnaissance aux artistes yougoslaves de nos jours, lesquels, tels les « maîtres d'œuvre » du moyen-âge, ont travaillé avec amour et patience pour faire connaître au monde ce trésor d'un âge lointain et dont l'actualité est celle de toute réelle création artistique.

*Maria-Ana Musicescu*

PAVAO TEKAVČIĆ, *Današnji istroromanski dijalekt Vodnjana* [Le dialecte istro-roman parlé aujourd'hui à Vodnjan], « Rad Jugoslavenske Akademije Znanosti i Umjetnosti », Knj. 344, 1967, pp. 141—288 (Odjel za filologiju).

Dans la plaine qui s'étend dans le sud-ouest de l'Istrie, le long de la mer, sur une mince bande de terrain d'environ 35 km de long et d'approximativement 15 km de large, s'est maintenu un flot linguistique roman, menacé depuis longtemps d'être englouti par le dialecte vénitien. Sa population, qui s'adonne à l'agriculture, y habite six villages, que nous énumérerons du nord au sud : Rovigno-Rovinj, Valle-Bale, Dignano-Vodnjan, Gallesano, Fasana et Sisano-Sišan. Le parler de ces villages a d'abord été étudié par Antonio Ive, originaire de Rovigno-Rovinj et professeur à l'Université de Graz, sous le titre *I dialetti ladino-veneti dell'Istria*, Strasbourg, 1900. Certains chercheurs (Antonio Ive et Clemente Merlo) ont essayé de rapprocher ces parlers des dialectes ladins et d'autres, du dalmate (P. Skok et Eberhard Kranzmayer), d'autres encore du système des dialectes italiens (Matteo Bartoli, Carlo Battisti et Giulio Vidossi); quant à Mirko Deanović, il les a proclamés « une langue romane » à part. Le fait que chacun de ces groupes de chercheurs ait trouvé des arguments pour appuyer sa propre thèse dénote que les parlers istro-romans de l'Istrie du Sud-Ouest se sont trouvés dans une zone d'interférences et méritent un examen plus attentif. On peut dire en général qu'ils ont conservé certains caractères archaïques communs avec le dalmate; qu'ils ont adopté certaines innovations venues de l'Ouest par l'intermédiaire des dialectes ladins; qu'ils ont conservé d'étroits rapports avec les dialectes italiens et qu'ils appartiennent à leur système, mais qu'ils représentent un développement certain et direct de la langue latine parlée en Istrie et possèdent par là des traits caractéristiques qui intéressent également l'étude de la langue roumaine, vu qu'ils constituent un point de liaison entre l'ouest et l'est de la Romania. Concernant le parler de Rovigno-Rovinj, situé dans le nord, au bord de la mer, nous disposons des matériaux relativement abondants qu'a réunis Mirko Deanović, *Avviamento allo studio del dialetto di Rovigno d'Istria. Grammatica, testi, glossario*, Zagreb, 1954, 126 p. L'auteur du travail qui fait l'objet du présent compte-rendu s'efforce de décrire en détail, à la lumière de la méthode structuraliste, le parler du village de Dignano-Vodnjan, situé à l'intérieur des terres, à peu près au centre de cet flot linguistique. L'enquête effectuée sur place remonte aux années 1957 et 1961—1963; elle a disposé d'un questionnaire. Mais l'auteur a rassemblé aussi des textes et présenté le système phonématique, morphématique et syntagmatique actuel, condition préalable de toute étude de la genèse, de l'évolution, des bases de développement et des interférences romano-slaves de ce dialecte. Les sujets parlants sont bilingues, ou même trilingues, et leur parler est en voie de disparition. Aussi l'auteur a-t-il soigneusement choisi ses informateurs et cherché à surprendre les particula-

rités authentiques de ce parler. La transcription est phonétique et les exemples sont traduits en italien et en serbo-croate.

Pour permettre au lecteur de se rendre mieux compte de la position qu'occupe le parler de Dignano-Vodnjan au sein de la Romania, nous choisirons quelques exemples :

latin	roumain	italien	dalmate	istriote	français
<i>panem</i>	<i>pline</i>	<i>pane</i>	<i>p̄ān, pen</i>	<i>pān</i>	<i>pain</i>
<i>sera</i>	<i>seară</i>	<i>sera</i>	<i>sa'ra</i>	<i>sira</i>	<i>soir</i>
<i>pellem</i>	<i>piele</i>	<i>pelle</i>	<i>p̄ūal</i>	<i>piel</i>	<i>peau</i>
<i>vinum</i>	<i>vin</i>	<i>vino</i>	<i>ve'īn</i>	<i>veyn</i>	<i>vin</i>
<i>digitum</i>	<i>deget</i>	<i>dito</i>	<i>dil</i>	<i>di</i>	<i>doit</i>
<i>dormio</i>	<i>dorm</i>	<i>dormo</i>	<i>dūarmo</i>	<i>dūormo</i>	<i>je dors</i>
<i>tuna</i>	<i>tună</i>	<i>tuna</i>	<i>lo'ūna</i>	<i>towna</i>	<i>tune</i>
<i>iugum</i>	<i>jug</i>	<i>giogo</i>	<i>za'ūg</i>	<i>zugo</i>	<i>joug</i>
<i>decem</i>	<i>zece</i>	<i>dieci</i>	<i>dik</i>	<i>ġize</i>	<i>dix</i>
<i>focum</i>	<i>foc</i>	<i>fuoco</i>	<i>fuk, fūok</i>	<i>fogo</i>	<i>feu</i>

La plupart des particularités concordent avec l'Occident et non avec la langue roumaine et le dalmate : les correspondances latines *ū* latin — *u* (*bucca-buka, iugum-zugo*) ont probablement passé au préalable par les phases *ū* > *o* > *ow* > *u* et ne prouvent pas le maintien inaltéré de *ū* latin comme en roumain et en dalmate. Les infinitifs du type *da, kantā, impyey, cridi, durmey* constituent des parallélismes par rapport aux infinitifs roumains *a da, a cīnta, a umplea, a crede, a dormi*. La rareté du suffixe *-mente* (un seul exemple sûr : *mizerameynlo*) s'explique par sa provenance tardive et d'origine livresque. Dans le système du verbe, la langue roumaine est plus conservatrice, alors que l'istriote a innové et simplifié :

latin	roumain	istriote
<i>porto</i>	<i>port</i>	<i>porti</i>
<i>portas</i>	<i>porți</i>	<i>porti</i>
<i>portal</i>	<i>poarlā</i>	<i>porta</i>
<i>portamus</i>	<i>purlām</i>	<i>porteyn</i>
<i>portatis</i>	<i>purlați</i>	<i>porti</i>
<i>portant</i>	<i>poarlā</i>	<i>porto</i>

Seuls les verbes irréguliers ont conservé des formes spéciales pour le subjonctif. Le futur se forme d'après le type *portare habeo*, comme en italien et en français. Les adverbess les plus usuels sont autres qu'en roumain : *adeso — acum, avanti — înainte, duman — mine, indreyo — îndărăt, iniyuri — nicăieri, lā — acolo, mat — rău, poko — puțin*. Le seul préfixe réellement vivant est *des-* (*dis-*) : *desface* « défaire », *dezmenlego* « oublier ».

La structure morphologique présente des différences plus prononcées par rapport à la langue roumaine que par rapport à la langue française :

<i>a so măro</i>	— <i>mamei sale, mīni-sa</i>	— à sa mère
<i>so fra</i>	— <i>frate-su</i>	— son frère
<i>i omi</i>	— <i>oamenii</i>	— les hommes
<i>i soyn vinow</i>	— <i>am venit</i>	— je suis venu
<i>dowli i duy</i>	— <i>amīndoi</i>	— tous les deux
<i>i nu je fān</i>	— <i>nu mi-i foame</i>	— je n'ai pas faim
<i>low crediva k'at</i>	— <i>credea că e cel mai</i>	— il croyait être le
<i>zi al pyown bel dat mondo</i>	<i>frumos.din lume</i>	plus beau du monde

Le lexique est, de même, orienté vers l'Ouest et n'a pas de rapports étroits avec la langue roumaine.

Bien que l'Istrie ait dépendu un certain temps de l'Empire romain d'Orient, elle s'est trouvée dans la sphère d'influence du patriarcat d'Aquilée et a conservé le contact avec l'Occident même après l'arrivée des Slaves. Les innovations linguistiques venues de la Gaule et du nord de l'Italie y ont facilement pénétré et ont modifié le système de la langue latine qu'on parlait en Istrie; à cette influence plus ancienne est ensuite venue s'ajouter celle du dialecte vénitien. Les innovations venues de l'Ouest n'ont toutefois pas dépassé la ligne qui de Tarsatica (près de Rijeka) se dirige vers le nord après avoir traversé Emona (Ljubljana), Virunum (Zollfeld) jusqu'à Lauriacum (Lorch) sur le Danube (à l'est de Linz); la province de Noricum (à peu près l'actuelle Autriche) se trouvait à l'ouest de ladite ligne et recevait plus facilement les influences de l'Italie ou de la Gaule, tandis que la Pannonie avait des relations plus faciles avec la Dalmatie et la Mésie ou la Dacie. C'est ainsi que la connaissance détaillée du milieu géographique et des conditions historiques peut apporter une importante contribution à la détermination de la frontière linguistique séparant la Romania occidentale de la Romania orientale. Nous avons besoin pour cela, en premier lieu, de matériaux linguistiques précis et abondants et, à cet égard, l'exemple donné par l'auteur est le bienvenu.

H. Mihăescu

NICETA VON REMESIANA, *Instructio ad competentes. Frühchristliche Katechesen aus Dacten* [hg. von] Klaus Gamber; *Weitere Sermonen ad competentes* [hg. von] Klaus Gamber, Teil I, Teil II, Pustet, Regensburg, 1964, 1965, 1966, VIII, 181 + 136 + 120 pp. (Textus patristici et liturgici quos edidit Institutum Liturgicum Ratisbonense, fasc. 1, 2, 5).

KLAUS GAMBER, *Fragen zur Person und Werk des Bischofs Niceta von Remesiana*. « Romische Quartalschrift », LXII, 1967, pp. 222—231.

DU MÊME, *Die Autorschaft von De sacramentis. Zugleich ein Beitrag zur Liturgiegeschichte der romischen Provinz Dacia mediterranea et Domus ecclesiae. Die ältesten Kirchenbauten Aquilejas sowie im Alpen- und Donaugebiet bis zum Beginn des 5. Jh. liturgiegeschichtlich untersucht*, Pustet, Regensburg, 1967, 1968, 152 + 103 pp. (Studia patristica et liturgica quae edidit Institutum Liturgicum Ratisbonense, fasc. 1, 2).

L'évêque Nicétas a déployé son activité à Remesiana (auj. Bela Palanka), sur la Nišava, affluent de la Morava, à quelque 40 Km vers l'est de Naissus (Niš) et à 120 Km environ au sud-ouest des villes danubiennes de Vidin (Bulgarie) et de Calafat (Roumanie). Il naquit autour de l'an 350, fit deux voyages en Italie, en 398 et 402, où il rencontra, en Campanie, le poète Paulin de Nole. En 414 il reçut une encyclique du pape Innocent et mourut approximativement en 420. Il composa un catéchisme à l'usage des fidèles, des hymnes et d'autres travaux encore, qui nous sont parvenus indirectement et à l'état de fragments. La première tentative pour recueillir et publier ces fragments appartient à A. E. Burn, *Niceta of Remesiana. His Life and Works*, Cambridge, 1905. Les recherches entreprises par la suite par divers érudits ont entraîné la découverte d'autres fragments encore, qui nous aident à mieux saisir le rôle de cette personnalité et la valeur de son œuvre littéraire. Nicétas a vécu à une époque relativement calme, dans une étroite dépendance des autorités ecclésiastiques de l'Italie, où il étudia probablement et connut de près Paulin de Nole (décédé en 431), lequel lui dédia des vers le glorifiant avec enthousiasme. Après sa mort suivit une époque de troubles et d'invasions, ce

qui explique peut-être pourquoi l'œuvre de Nicéas s'est dissipée au lieu de nous parvenir entière. Voilà à peu près les rares informations dont on disposait jusqu'ici quant à la vie et à l'activité de l'évêque Nicéas de Remesiana.

Mgr Klaus Gamber a entrepris ces dernières années des études approfondies à son sujet. Il a visité la ville de Remesiana (Bela Palanka), a réuni les fragments connus, leur en a ajouté d'autres, a analysé attentivement les sources et les idées de son œuvre, les a comparées à celles d'autres contemporains et a essayé d'encadrer Nicéas dans le complexe du monde d'alors. Il a tenu compte de tous les moyens d'information de nature externe et a ensuite entrepris une minutieuse analyse de la technique littéraire et du style de Nicéas de Remesiana. Le premier résultat en a été la collection de nombreux fragments de l'*Instructio ad competentes*, « das erste umfassende katechetische Handbuch der abendländischen Kirche » (vol. I, p. VII), qui occupe maintenant un total de 360 pages par rapport aux 77 de l'édition de A. E. Burn. Vu que Nicéas reproduit parfois presque textuellement Ambroise (mort en 397) et Rufin d'Aquilée (mort en 410), et compte tenu aussi d'autres indices, Mgr Gamber en conclut que ledit écrit a été composé après l'an 416. Le nouvel éditeur s'est directement adressé aux manuscrits et a entrepris un vaste travail de critique et d'exégèse, dans l'intention de défalquer de la littérature du temps ce qui appartenait à Nicéas. Le résultat de ce labeur c'est qu'il en est non seulement sorti une série de conclusions nouvelles concernant la personne et l'œuvre de l'évêque de Remesiana, mais encore il en est né une nouvelle édition, exécutée avec la plus grande sagacité et foudée sur tous les moyens d'information dont on dispose. L'auteur n'en déclare pas moins avec modestie que, dans la phase actuelle de ses recherches, il ne saurait être question que d'une opération provisoire de réunion des fragments : « ... dabei wurde jedoch mehrmals ausdrücklich vermerkt, dass es sich nicht um eine endgültige Ausgabe der Schrift des Bischofs von Remesiana handeln kann, vielmehr in erster Linie um eine Sammlung der zahlreichen Fragmente, die teils mit Sicherheit, teils nur mit einem verschiedenen grossem Mass an Wahrscheinlichkeit von Niceta stammen » (*Autorschaft*, p. 139).

Parmi les conclusions les plus notables on retiendra que Nicéas serait né en Italie ; qu'il aurait vécu un certain temps à Rome où, vers 380, il aurait composé un écrit attribué à Hilarius Romanus ; puis qu'il aurait adopté le nom de Nicéas et serait devenu évêque de Remesiana. Là, il connut de plus près l'arianisme, qu'il combattit et il se rendit mieux compte de certaines différences existant entre les Eglises d'Orient et d'Occident. Voici les passages où il en est question : *Unde etiam tractum est per omnes fere orientales ecclesias et nonnullas occidentales, ut in oblationibus sacrificiorum quae deo patri offerentur, una cum sacerdote voce populus ulatur* (III, 4, 32) ; *Scio nonnullos non solum in nostris sed etiam in orientalibus esse partibus, qui superfluum et minus congruentem divinae religioni existiment psalmodiarum et hymnorum decantationem* (IV, 4, 3) ; *Scio : in partibus maximè orientis ad ea, quae primo tradita sunt a maioribus nostris ... addiderunt quod non opus est* (V, 1, 3) ; *Et quoniam symbolum Romanae ecclesiae nos tenemus* (V, 1, 11) ; *Hoc autem est symbolum quod Romana ecclesia tenet, ubi primus apostolorum Petrus sedet et communem sententiam eo delulit* (V, 1, 26) ; *Si colidianus est panis, cur post annum illum sumas, quemadmodum Graeci in oriente facere consuerunt?* (VI, 5, 25).

Il résulte de ces citations que Nicéas appartenait à l'Eglise d'Occident : on sait par ailleurs, d'une lettre de 414 du pape Innocent I<sup>er</sup> (402--417), que les églises chrétiennes des provinces danubiennes dépendaient de Rome par l'entremise de l'archevêque de Thessalonique.

La totalité des manuscrits présente à un certain endroit la leçon *Relthomae*, alors que le texte reçu donne *et Romae* : *In Christiano enim viro primè et fides, ideo Relthomae fideles dicuntur qui baptizati sunt* (VI, 1, 1). L'auteur est d'avis que *Relthomae* serait le nom indigène et populaire de la résidence épiscopale de Nicéas, sur laquelle se superpose celui de *Remesiana*, donné par les autorités romaines. Etant donné qu'une *lectio difficultior* est préférable à toute autre plus commode et qu'il est plus explicable de transformer *Relthomae* en *et Romae* qu'inversement, nous aurions tout motif d'être d'accord avec ce choix. L'éditeur s'est d'ailleurs efforcé



de produire aussi des arguments de nature externe. Apprenant sur place qu'au Moyen Âge la localité portait le nom d'*Izvori*, en raison des eaux abondantes de la rivière voisine (Mokranjska reka), il interprète le nom de *Rethama* comme un dérivé de l'indo-européen \**reth-* (lat. *rola*). *Rethoma* par conséquent signifierait « l'endroit du moulin », autrement dit « le lieu dit où il a existé un moulin à eau ». Cela quant au sens. Formellement, les noms de *Romatiana*, *Romansiana*, *Romesiana* et *Remesiana* auraient, par haplogogie, pris naissance du syntagme *Rethōma mansio* > \**Rethomasiana* > *Remesiana* (scil. *statio*). L'attention prêtée à la leçon *Rethomae* et l'explication ingénieuse de ce nom, même si elles méritent toute estime, n'emportent pas la conviction, étant donné que l'on a à faire en l'espèce à une seule attestation. Or, comme on dit en allemand : « Einmal ist keinmal ». Il est peu probable qu'à l'époque préromaine le moulin à eau ait atteint un tel degré de développement et de diffusion que son nom soit devenu aussi celui d'une localité ; en outre, l'explication formelle *Rethōma mansio* > *Remesiana* est peu plausible. En réalité, les formes *Romatiana*, *Romansiana*, *Romesiana* et *Remesiana*, attestées dans les textes et les inscriptions, sont, elles aussi, des « adaptations » apparues à l'époque romaine sur le support d'un nom autochtone (v. D. Detschew, *Die thrakischen Sprachreste*, Vienne, 1957, p. 391), de sorte que toute la discussion demeure sans effet.

L'œuvre de Nicéas, dépourvue de rhétorique, était intelligible à tout le monde : *Instructiones igitur necessarias ... quas et rusticae animae possint advertere pariter et tenere* (I, 1, 2, p. 17, Gamber). L'un des aspects les plus intéressants pour nous seraient les faits de langue qui enrichiraient nos connaissances du latin parlé dans les provinces danubiennes, pour en retirer des renseignements relatifs à l'étude de la genèse du roumain. Nous constatons en premier lieu, une croissance des constructions analytiques à la place de celles synthétiques de l'époque classique, comme par exemple *ad* + accusatif au lieu du datif : *ait ad illum* (VI, 2, 6), *clamat ad dominum* (IV, 3, 14), *dicat ad apostolos* (VI, 2, 10), *nihil est utilius ad salutem* (A I, 1, 4) ; *per* + accusatif au lieu de l'ablatif : *per ignem purgatur* (I, 1, 7), *per somnum corporis veritas cognoscitur* (III, 1, 18), *per totum annum* (A I, 1, 3).

Les constructions de l'accusatif suivi de l'infinitif font place aux propositions subordonnées introduites par *quia* ou *quod* : *audistis quia unus est deus* (I, 2, 12), *cogita quia iustus iudex est* (II, 2, 13), *dicendum est quia ultio offensionis ... est iusta* (I, 4, 13) ; *vides quia ... sic habet* (V, 1, 11), *non dicunt quia homo male fecit* (A I, 6, 15), *non ignoramus quod ecclesia Romana hanc consuetudinem non habeat* (VI, 3, 5), *puto quod dicis* (A I, 5, 10). On remarquera que la construction de type *dico quod bene facis* s'est conservée en roumain (*zic că bine faci* « je dis que tu fais bien »), mais chez Nicéas ce sont les constructions introduites par *quia* qui l'emportent.

Le syntagme *debere* + infinitif a parfois la valeur du futur, conservée en sarde : *ut ... quid accepturi sunt vel quid observare debeant certius recognoscant* (I, 1, 3), *numquid supra apostolorum fines progredi audaci mente debemus?* (V, 1, 7), *quid facere infirmus debeo* (A I, 11, 22), *quoniam ergo de tabernaculis ad montem migraturi sumus, debemus discere, qui sunt isti qui migraturi sunt in montem sanctum* (A VI, 50, 8). On observe également la présence du syntagme *habere* + infinitif avec valeur de futur ; le procédé a survécu dans les langues romanes occidentales mais pas en roumain : *Post haec quid requiritur? Venire habes ad altare. Quod iam venisti, videre habes quae ante[a] non videbas* (VI, 3, 11). En revanche, on ne rencontre pas le syntagme *volo* + infinitif avec valeur de futur, qui s'est maintenu en roumain.

*Ille*, en tant que précurseur de l'article des langues romanes, apparaît aussi bien avant qu'après le substantif et cette situation n'est pas concluante pour expliquer la genèse de l'article enclitique en roumain : *ille solidus gressus in fluctibus* (A I, 8, 34), *ille primus nostri generis peccator* (A I, 11, 37), *ad panem illum sine causa pulsamus* (IV, 2, 9), *pastores illi sanctissimi ... primi audire meruerunt* (IV, 3, 20).

Le syntagme *ecce ille* s'est maintenu aussi dans les langues romanes et pas seulement en roumain : *da mihi ecce illud quod te peto* (VI, 6, 22). Le syntagme *idem ipse* ne s'est pas con-

servé en roumain, mais il était proche du syntagme *ad ipsum* dont dérive l'italien *desso* : *idem ipse ... et spiritus sanctus consumavit et gessit* (III, 4, 24). *Mente* avec valeur de suffixe, conservé en français *-ment*, it., esp., port. *-mente*, de provenance livresque, d'abord propagé en Gaule, est usuel chez Nicéas, mais il ne s'est pas maintenu en roumain : *progredi audaci mente debemus* (V, 1, 7), *desperata mente* (A II, 41, 4), *duplici mente* (A I, 2, 8), *fideli mente ianuam illum esse praesume* (II, 2, 14), *sagaci mente* (A I, 23, 1), *sollicita mente caveamus* (A I, 2, 6), *tota ... mente convertitur* (A I, 12, 14).

Le lexique lui non plus n'indique pas un rapprochement avec la langue latine qui est à la base de la langue roumaine : *anniculus* (*agnus*) « agneau d'un an », qui a subsisté dans les langues romanes occidentales, ne s'est pas conservé en roumain ; *capilli* a survécu en italien (*capelli*) et dans d'autres langues romanes d'Occident, tandis qu'en roumain on a *peri*, de *pili* ; *ecclesia* s'est perpétué dans les langues romanes et en albanais, mais on ne rencontre en roumain que *basilica*, mot qui ne figure pas dans l'œuvre de Nicéas ; de *gaudia* s'est développé le fr. *joie* et l'it. *gioia*, tandis qu'en roumain bucurie « joie » est un élément thrace ; *grandis* au lieu de *magnus* (A I, 23, 12 ; I, 26, 18) n'a pas survécu en roumain, qui a préféré pour ce sens le mot *mas*, *maris* « mâle » ; *hora*, au sens de « maintenant » fait songer à l'italien *ora*, mais ne connaît pas d'équivalent en roumain : *multa sunt quae dicantur, sed hora excludimur* (A VI, 50, 20) ; *mansio* au sens de « maison » a survécu dans les langues romanes d'Occident, alors qu'en roumain on a *casă*, de *casa* « cabane, hutte » ; de *media nocte* (IV, 3, 25 ; IV 3,26) s'est développé l'italien *mezzanotte*, tandis qu'on rencontre en roumain *miezul nopții* = *medium illum noctis* ; chez Nicéas le syntagme *nec unus* apparaît souvent, mais en roumain il a survécu *neque unus* > *niciun* et *neque una* > *niciuna* ; *sabbatum* apparaît à chaque pas chez Nicéas (d'où l'italien *sabbato*, etc.), mais le roumain connaît *simbătă*, de *sambata*. Les faits de langue plaident par conséquent en faveur de l'origine italiote de Nicéas : ils ne renferment pas d'éléments caractéristiques permettant de reconnaître la langue latine qui est à la base de la langue roumaine. Par son éducation comme par sa vocation l'auteur se sentait étroitement lié à l'Italie et condamnait les écarts de certaines églises orientales (*orientales ecclesiae*, III, 4, 32 ; V, 1, 3 ; VI, 5, 25).

Pour exprimer la notion d'« église » au sens matériel d'« édifice, lieu de réunion des fidèles », Nicéas se sert du syntagme *domus ecclesiae* (A I, 22, 3 et 6). Nous le retrouvons dans le titre d'une étude spéciale de Mgr Gamber qui décrit certaines basiliques chrétiennes d'Aquillee et de la région des Alpes et du Danube (Aquincum = Budapest, Iuenna = Jaunberg dans la vallée de la Drave, Abodiacum = Lorenzberg près d'Epfach, sur le Lech, Lauriacum = Lorch sur le Danube au-dessus de Vienne, Aguntum = Stribach en Autriche, Golomonovo Kale sur le Vit en Bulgarie : sa conclusion est qu'il n'existait pas à l'église jusqu'au V<sup>e</sup> siècle une séparation de clôture entre les prêtres officiels et le peuple mais que tous regardaient vers l'autel, le sanctuaire n'étant alors séparé du reste de l'édifice par aucune paroi.

Nonobstant quelques fautes d'impression (*praescientia sua*, I, 4, 10 ; *ad glorium*, I, 4, 24 ; *cecitit* = *cecidit*, II, 2, 13 ; *calestibus* = *caelestibus*, III, 2, 24 ; *neuminiae*, IV, 4, 25 ; *lapillorum* = *capillorum*, V, 2, 6) la présente édition marque un sensible progrès. Les nombreuses études spéciales de Mgr Gamber mèneront sans aucun doute les érudits à reconsidérer fondamentalement la vie et l'œuvre de Nicéas de Remesiana.

H. Mihăescu

JOSEPH GILL, *Le Concile de Florence*. Traduit de l'anglais par M. Jossua. Desclée et C<sup>ie</sup> Editeurs, Tournai, 1964, XXV + 389 p.

Cet ouvrage a d'abord connu une édition anglaise sous le titre, identique, de *The Council of Florence*, Cambridge University Press, 1959. La version française mise à jour contribuera

à en assurer la diffusion parmi les byzantinistes et les médiévistes. S'appuyant sur une ample moisson de sources originales et mettant à profit une vaste bibliographie, où ses propres recherches font depuis longtemps autorité, J. Gill retrace l'historique et les dessous des préliminaires et des débats du concile de Ferrare — Florence. L'esprit qui a animé sa plume est tout autre que celui du livre, non moins savant mais fréquemment acide, du regretté M. Jugie, *Le schisme byzantin*, Paris, 1941. Il s'y ajoute aussi le goût du détail, très bien pris dans la trame générale de l'exposé grâce à la mise en œuvre de caractères d'impression plus petits. Le lecteur pressé pourra au besoin les sauter, sans que pour autant il perde l'intelligence du développement des faits. Ce qui est à remarquer plus particulièrement c'est que l'auteur réussit très bien à surprendre la psychologie des deux camps en présence, grec et latin. Un souffle d'impartialité vivifie ce volume, le rendant d'autant plus attrayant. Ses dix chapitres évoquent avec un intérêt qui ne se démentit pas un instant, la toile de fond « sur laquelle s'ouvrira le concile, puis les pourparlers entamés entre le pape Martin V et les Grecs de 1414 à 1431. Suit le récit des relations du concile de Bâle avec les représentants de l'Eglise grecque de 1431 à 1437. C'est après cela que J. Gill entame son sujet proprement dit, avec le départ pour l'Italie des prélats orthodoxes, conduits par le basileus Jean VIII Paléologue en personne et par le patriarche œcuménique Joseph, et avec les premières discussions gréco-latines qui se déroulèrent à Ferrare. Puis, à la suite du transfert à Florence des membres du concile, on assiste maintenant aux controverses doctrinales opposant Rome et Constantinople. Deux amples chapitres sont spécialement consacrés à l'union de 1439, avec exposé des décisions adoptées quant à la Procession du Saint-Esprit, à l'addition du *Filioque*, au purgatoire, à l'eucharistie et à la primauté du pape. L'avant-dernier chapitre rappelle un fait trop souvent oublié, à savoir que le concile reprit ses séances à Rome avec les représentants, attardés par la route, des Arméniens, des Coptes, des Abyssins, des Syriens et des Maronites, tandis que les machinations des tenants obstinés du concile de Bâle opposaient à la Papauté de nouvelles difficultés. Particulièrement intéressant pour l'historien s'avère le chapitre X intitulé « Le ralliement à l'union en Orient » (p. 313—346). L'auteur y montre très nettement les efforts pro et contra des partisans et des adversaires de la réconciliation Est-Ouest, aussi bien à Rome qu'à Constantinople ou en Russie, en Pologne et ailleurs. Comme il ne dit mot de la Moldavie, nous nous permettrons de rappeler que le métropolite Damien, qui avait apposé sa signature sur l'acte de Florence, la renia, selon le témoignage formel de Georges (Gennade) Scholarios (voir là-dessus notre article des « Südost-Forschungen », XVIII (1959), p. 84—89, que J. Gill nous a fait l'honneur de consigner dans sa bibliographie, mais sans l'avoir utilisé).

Comme cet ouvrage est certainement appelé à connaître soit d'autres traductions, soit une réédition, on voudra bien nous permettre quelques menues observations. Page 22, lire Azincourt, non Agincourt. Page 23, rappelons qu'à la bataille de Nicopoli il n'y eut pas seulement des Français et des Hongrois dans le camp chrétien, mais aussi les Valaques du voévode Mircea l'Ancien. Page 30 sur Ulrich von Richenthal et les participants russes au concile de Constance, il serait peut-être utile de citer aussi les recherches de C. Karadja, *Les délégués de notre pays au concile de Constance (Bade) en 1415* (en roumain) dans *Memoriile Secțiunii Istorice* de l'Académie Roumaine, 3<sup>e</sup> série, tome VII, 1926, p. 59—91 et *Le portrait et les armoiries de Grégoire Tzambak et sa mission au concile de Constance* (en roum.), *ibid.*, t. XXVI, 1946. Aux pp. 31, 33, 36, 48 on parle tantôt de l'archevêque et tantôt de l'évêque d'Olène : le lecteur se demandera laquelle de ces deux appellations est la bonne. Page 56 on rappelle que les ambassadeurs byzantins envoyés au concile de Bâle passèrent par la Valachie. En fait ils s'y rendirent par la mer Noire et la Moldavie, per Walachiam Moldaviensem, qui est la Moldovalachie, par opposition à la Hongrovalachie, la Valachie proprement dite. C'est ce qu'a signalé G. Moravcsik, *Vizantijskie imperatorû i ih postlû v grad Buda*, dans *Acta Historica*, VIII, Budapest, 1961, p. 239 et suiv. ; voir également Al. Elian, *La Moldavie et Byzance au XV<sup>e</sup> siècle* (en roum.) dans *Cultura moldovenească în timpul lui Ștefan cel Mare*, Bucarest, 1964, p. 128, note 5, qui estime

comme très probable que l'ambassade constantinopolitaine aura débarqué à Asprocastron (Maurocastron). Page 74 note 1, à propos de la délégation de la Moldavie à Florence, on aurait pu préciser — comme on l'a fait, il est vrai p. 86, note 3 — les noms du métropolite Damien et du protopope Constantin ; quant au « délégué nommé Néagoé », c'était le logothète en personne de la principauté ! ... Page 79, « le despote de Constantine » est évidemment un lapsus calami du traducteur ; il ne peut s'agir que du « despote Constantin », celui qui bientôt allait être l'ultime empereur de Constantinople.

On retiendra encore l'excellent index dont est doté ce remarquable livre. Il eût été bon toutefois d'écrire Moldo-Valachie en un mot, et non Moldo-Valachie, car la principauté de Valachie, la Hongrovalachie, n'a pas participé au Concile de Florence (pour des raisons que nous avons essayé d'expliquer dans notre article mentionné plus haut des « Südost-Forsch. ») ; manquent à cette rubrique les renvois aux p. 74 et 86.

Ses qualités d'érudition, son ton irénique et sans parti-pris, sa clarté aussi, rangent avantagement ce travail fondamental parmi les ouvrages appelés à faire époque dans l'histoire de la vie religieuse de l'Empire byzantin, en particulier, et du moyen âge, en général.

*Petre Ş. Năsturel*

*En marge de la version italienne du livre de V. N. Lazarev, Storia della pittura bizantina, Torino, 1967, 497 p., 576 ill.*

La parution en 1947—1948 du livre de V. N. Lazarev, *Istoriĭa vizantijskoj živopis*, a ouvert aux spécialistes une perspective profondément novatrice non seulement en ce qui concerne la peinture byzantine proprement dite, mais aussi sur celle, jusqu'alors moins étudiée et partant insuffisamment connue, des pays de l'Orient chrétien. Ces derniers étaient d'ailleurs, en ce qui regarde l'art, généralement considérés comme une zone provinciale en marge de l'Empire et c'est en grande partie le mérite du Pr Lazarev que d'avoir réussi à démêler la part de création qui revient en propre à chacun de ces pays ainsi que la contribution de Byzance à la formation et à l'évolution de cet art. Le livre, dont on a étrangement peu parlé après sa parution en russe, devenait néanmoins dès lors un instrument de travail indispensable pour les historiens de l'art, un guide dans la recherche, précieux par tout ce qu'il ajoutait de neuf à l'ensemble des hypothèses ou des opinions plus anciennes généralement acceptées par les spécialistes contemporains. Il convient de souligner aussi le fait que, après une longue césure, ce livre représente un brillant trait d'union entre l'ancienne et réputée école russe de byzantinologie d'un Kondakov, d'un Uspenski, d'un Ainalov (le maître de V. N. Lazarev) et la recherche contemporaine de l'auteur.

L'édition italienne, revue et augmentée, qui paraît vingt ans plus tard, acquiert une signification autrement valable que celle de consacrer une œuvre désormais célèbre, un livre devenu classique. En effet, la plus ample parmi les nombreuses qui ont été publiées jusqu'à présent, cette œuvre a non seulement le mérite de parcourir, de sélectionner, de mettre en ordre le matériel énorme et inégal que nous a légué ce millénaire de création artistique, mais elle offre une image complète, claire et systématique des aspects essentiels de la naissance, de l'évolution, de la chronologie, des étapes stylistiques, de l'esthétique de la peinture byzantine ainsi que de celle des pays d'Orient et d'Occident qui ont été atteints par le rayonnement de l'Empire.

Il n'y a certes pas lieu de soumettre ce nouveau livre à une analyse de détail ; il a reçu — hormis quelques réserves qui reflètent plutôt un attachement excessif au passé — d'éclatantes confirmations. Les vingt années qui séparent la première édition de la seconde ont prouvé combien étaient solides, justes et riches en suggestions les conclusions par lesquelles l'auteur faisait

le point et desquelles doivent partir les nombreuses recherches à venir. Rappelons, sauf celles sur lesquelles nous reviendrons : la délimitation territoriale et chronologique exacte de la notion d'art byzantin (« il concetto d'arte bizantina ha assunto negli ultimi tempi un significato talmente ampio da perdere quasi un contenuto concreto. Non di rado si includono nella pittura bizantina la maggior parte dei mosaici e dei dipinti medioevali di Roma, le tavole del Duecento, le icone russe del XV e del XVI secolo e gli affreschi delle chiese balcaniche, caucasiche e rumene », p. 3) ; la mise en valeur de l'analyse stylistique sur un plan égal à celui de l'iconographie dans l'interprétation de la peinture ; l'établissement des fondements de l'esthétique byzantine sur les données philosophiques et sociales de la société byzantine ; la signification exacte de la notion de style « monastique » par rapport au style de la province ; la formation, dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, d'un « nuovo sistema di pittura ecclesiastica, nella quale culmina l'arte monumentale bizantina » (p. 126) ; l'importance exceptionnelle des mosaïques de l'époque des Comnènes qui représentent « il più alto stadio di sviluppo non soltanto dell'arte di quel tempo, ma anche di tutta la cultura artistica bizantina e ne sono il prodotto più maturo e perfetto » (p. 136) ; la délimitation des trois étapes stylistiques du néo-classicisme métropolitain par les mosaïques de la St.-Sophie de Constantinople (p. 142) ; la formation, dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, des traits essentiels du style classique byzantin (p. 161) ; le rôle du Mont Athos ; le rayonnement byzantin, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, en Allemagne ; le rôle de la Capitale dans la formation du style des Paléologues, etc.

Révolutionnaire en 1947, certaines hypothèses d'alors constituent désormais un acquis de premier ordre pour le patrimoine théorique de la peinture byzantine.

Travaux d'ensemble ou de détail, monographies et études d'esthétique, congrès, colloques, expositions, découvertes et restaurations, témoignent de l'intérêt actif et continu dont jouit la peinture byzantine après la seconde guerre mondiale. Il s'agit — et nous n'exagérons guère — d'une nouvelle étape dans l'historiographie de l'art byzantin, laquelle est grandement redevable à l'œuvre de V. N. Lazarev, non seulement en ce qui concerne la peinture, mais aussi à maints autres égards touchant l'évolution de cet art. C'est que, dès la première édition et d'autant plus dans la version italienne, enrichie des résultats de nombreuses recherches et découvertes, l'auteur commence par reprendre avec minutie, accepte, renforce ou rejette — avec cette rigueur dans l'argumentation et cette précision dans l'expression qui caractérisent sa pensée et son style — les nombreux et délicats problèmes que devanciers et contemporains ont soulevés, soumis à l'étude, parfois seulement esquissés, souvent résolus. En plus, V. N. Lazarev a substantiellement enrichi le domaine théorique ; il a posé de nouveaux problèmes, proposé de nouvelles solutions.

On trouve en effet, dans chacun des neuf chapitres de cette œuvre, non seulement les données essentielles — explications, descriptions, exemples à l'appui, conclusions — de chaque phase stylistique de la peinture byzantine, mais aussi l'infirmité, la confirmation ou le renforcement des opinions plus anciennes ou contemporaines. En outre — contribution extrêmement précieuse et qui mérite d'être soulignée — hormis l'image précise de la peinture byzantine de la Capitale ainsi que de la province, on obtient celle de la peinture russe, arménienne, géorgienne, bulgare, serbe (pour ne plus parler de l'aspect byzantin de quelques monuments de la peinture italienne et allemande). Cette délimitation infiniment délicate des traits spécifiques à l'art de chacun de ces pays — sans nier, exagérer ou diminuer, bien au contraire, en précisant, et pour la première fois clairement, le rôle si fécond de Byzance — a été possible grâce à la mise en valeur, à l'utilisation, perspicace et rationnelle, de deux facteurs dont le rôle avait été sinon méconnu, tout au plus à peine effleuré jusqu'alors. Il s'agit en premier lieu de « l'art populaire » de l'Orient chrétien, lequel dans la conception du savant n'est plus une vague notion à contenu insaisissable, mais bien fournit les racines les plus durables, le fondement dynamique et permanent de toute création artistique. (Il ne s'agit évidemment pas de l'art populaire dans le sens très précis qu'on lui donne aujourd'hui, mais bien des anciennes traditions — syro-palestiniennes,



sassanides, etc. — des provinces et des peuples de l'Orient chrétien, exprimées d'une manière plus simple, plus directe, dans un style plus rude en évident contraste avec l'art aulique de Constantinople). Si dès le début l'auteur affirme l'efficacité de l'art populaire dans l'Orient chrétien : « Perciò, dando il nome di "mondo bizantino" a tutto l'Oriente cristiano dopo il V secolo, si commette un errore di principio, poichè evidentemente si sottovalutano le enormi possibilità creative che si celavano nel sostrato popolare delle numerose culture nazionali dall'Oriente cristiano » (p. 7—8), tout au long de son étude il le justifie, l'explique, le poursuit, dans son action comme dans sa réaction, féconde ou non, par rapport à l'influence plus ou moins directe de Byzance.

D'autre part, et ce n'est d'ailleurs que la conséquence logique de cette reconnaissance du rôle actif de l'art populaire, l'auteur met en œuvre un second facteur, qui devient l'assise de toute création spécifique qui reçoit l'impulsion et l'influence directe de Byzance : « l'école nationale ». On a longuement et parfois passionnément discuté autour de cette notion nouvellement introduite dans la recherche sur l'art de l'Orient chrétien. On l'a parfois violemment niée, sans pourtant réussir à la démolir. Elle sert désormais à donner du contour, à approfondir, à définir ce qui appartient en propre aux peuples de l'Orient chrétien, du Sud-Est européen, ainsi qu'au peuple russe.

Une fois précisée, cette large perspective toutefois rigoureusement délimitée, a permis à l'auteur de mettre en pleine lumière l'art de la Capitale de l'Empire. De nombreuses pages — toujours d'une grande puissance d'évocation — ont été consacrées à l'art de Constantinople, à sa fonction esthétique, à son rôle exemplaire, ainsi qu'à son rayonnement dans la vaste aire de l'Orient chrétien, autant qu'en Occident. Définir et souligner ce rôle est d'ailleurs le but principal du livre ainsi que l'auteur même l'affirme dans la Préface : « Scopo principale del presente lavoro è definire il carattere dello stile della pittura bizantina e il ruolo di questo svolto nella vita artistica del medioevo. Per conseguenza, principale oggetto di studio saranno le opere di Costantinopoli (...) che più d'ogni altra offre un'idea della pittura bizantina » (p. 3). Et dans le premier chapitre (« I fondamenti dell'arte bizantina ») ce rôle est justifié, renforcé : « Tutte le più importanti riforme artistiche e le maggiori svolte nell'evoluzione dello stile bizantino dipesero da Costantinopoli » (p. 14). Signalons dans ce sens quelques aspects moins connus que V. N. Lazarev met en valeur : l'influence « considérable » de la peinture byzantine dans le processus de formation de la culture islamique (p. 109), ainsi que le rôle déterminant de la Capitale dans la peinture des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> siècles en Cappadoce (p. 163), en Géorgie (p. 165), etc. ; en outre, est prouvée « l'importance extraordinaire » de Constantinople aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> siècles dans l'élaboration du style de l'époque des Comnènes, sa « fonction de guide » dans l'art de l'époque des Paléologues, etc. L'art de Constantinople devient ainsi, d'une part, la source de cette « unità organica e monolitica » (p. 8) de l'art byzantin et d'autre part, rayonne là où « ... si era formato un regime sociale più o meno analogo, cioè una corte e una chiesa centralizzata » (p. 15). Ainsi s'expliquent, entre autres, certains aspects — les plus brillants — de la peinture bulgare et serbe aux XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> siècles. En même temps, l'existence de l'art populaire de la province ou des autres pays, qui avec l'aide de Byzance avait donné naissance à un style original, exerce, à son tour, une certaine influence sur Constantinople. L'auteur conclut son premier chapitre en affirmant que : « grazie a tale coesistenza parallela di due stili, il quadro generale dello sviluppo dell'arte bizantina è assai complesso. Pur avendo contatti con l'arte popolare, esse non si fusero mai, perciò è necessario distinguere le loro sfere d'influenza, che comprendevano non soltanto strati sociali ma anche territori e paesi diversi » (p. 15). Tout au long de son livre V. N. Lazarev suivra cette évolution complexe, cette alternance entre l'art impérial de Constantinople, l'art de la province byzantine et celui qui se développera dans les nombreux et divers pays de l'Orient chrétien. L'image qui en résulte permet de rendre justice à l'originalité de la création locale et à la fois d'enrichir l'art impérial des innombrables alluvions de l'art de tant de peuples divers.

Cette image d'ensemble est expliquée, soutenue et confirmée par les analyses de détail — iconographiques et surtout stylistiques — lesquelles complètent ce livre d'histoire de l'art par ce qu'on pourrait appeler un répertoire analytique des œuvres les plus expressives de la peinture byzantine et de l'Orient chrétien. Et ce n'est pas seulement la peinture monumentale dans la signification limitée qu'on lui accorde de nos jours, mais aussi la mosaïque, la miniature, la peinture d'icônes qui sont mises en valeur, étudiées dans leur évolution et leurs relations avec la peinture monumentale, définies dans leurs traits stylistiques.

Loin d'avoir épuisé tout ce que ce livre apporte de neuf soit dans le domaine de l'information proprement dite (datation et descriptions de monuments peu connus ou récemment découverts, etc.), soit dans l'interprétation de la peinture byzantine et de son évolution, rappelons encore au moins un certain nombre de mises au point, notamment parmi celles qui affectent de plus près quelques problèmes essentiels : l'auteur précise le rôle des grands centres byzantins tels que Salonique, Trébizonde (tout récemment fouillé par D. Talbot Rice), l'Athos, Mistra, Nicée, dans leur action sur la peinture provinciale ou celle d'autres pays ; la description détaillée de la peinture de l'époque iconoclaste (qui vient enrichir l'image tellement complexe qu'offre le livre du Pr A. Grabar, *L'Iconoclisme byzantin. Dossier archéologique*, Paris, 1957), moment lequel détermine « una netta frattura tra l'arte cortigiana e quella popolare » (p. 106) ainsi que l'influence de l'art populaire des iconodules de l'Orient chrétien sur l'Occident des VIII<sup>e</sup> — IX<sup>e</sup> siècles ; la formation des écoles nationales et les différents aspects de leur art et de leur évolution par rapport aux grandes étapes de la peinture byzantine proprement dite ; sont soulignées les innovations iconographiques du XIII<sup>e</sup> siècle et en même temps l'importance essentielle du retour aux traditions hellénistiques pour la formation d'un nouveau style ainsi que le fait que « ... nel XIII secolo la corrente bizantineggiante era un fenomeno pressoché universale... » (p. 321) ; l'auteur insiste sur la différence profonde entre la Renaissance paléologue du XIV<sup>e</sup> siècle et celle italienne ; il marque, pour la première fois, deux phases stylistiques distinctes dans la peinture de cette époque : la phase « picturale » et celle « graphique », tellement importantes pour la datation de nombreuses œuvres tardives, surtout dans le Sud-Est européen ; il prouve, en analysant le rôle des écoles nationales du XIV<sup>e</sup> siècle, combien incompatible avec la réalité était l'ancienne théorie de G. Millet sur l'existence d'une école « crétoise » à cette époque, tout en donnant une nouvelle signification à ce que le savant français avait défini comme « école macédonienne », etc. Il convient de souligner dans ce sens combien utile est cette mise au point de V. N. Lazarev comme point de départ pour l'explication de la genèse de la véritable école crétoise post-byzantine.

Les précisions que l'auteur apporte pour chaque époque et phase stylistique ; toutes les nuances de ce « langage silencieux fait de traits, couleurs et volumes » (A. Grabar, *Le message de l'Art Byzantin*, dans *l'Art Byzantin. 9<sup>e</sup> exposition du Conseil de l'Europe*, Athènes 1964) qu'il évoque ; les idées nouvelles qui représentent tout autant de points de départ pour les recherches à venir, enfin, la mise au point des déterminantes historiques et sociales qui ont permis — à travers les innombrables avatars de toutes sortes — à l'art byzantin de devenir et de demeurer mille ans durant une véritable « Magistra Europae », font de l'œuvre de V. N. Lazarev l'une des contributions les plus efficaces de notre époque à l'histoire de la culture du moyen-âge européen. Ce que Otto Demus affirme : « L'art byzantin a justement été un maître au vrai sens du mot, le plus grand qui soit apparu entre l'art classique et l'art gothique » (*L'art byzantin dans le cadre de l'art européen*, dans *op. cit.*, p. 111) est prouvé tout le long du livre de V. N. Lazarev. Et c'est ainsi que se détache clairement sur notre horizon culturel la longue route, parcourue en laborieuses étapes, entre le moment où, en 1899, Charles Diehl ouvrait son cours à l'Université de Paris par une brillante apologie de Byzance pour faire comprendre à ses contemporains que l'empire grec d'Orient n'était pas « l'héritier dégénéré et lamentable de l'empire romain » et que ce monde « à peine exploré » était celui d'une civilisation qui « fut peut-être la plus brillante et a plus raffinée du moyen-âge » (*Etudes byzantines*, Paris, 1905, p. 2, 20), et le moment actuel

où la féconde synthèse du savant russe marque, comme une borne milliaire, les études de la byzantinologie.

Arrêtons-nous, à la fin de ce qui voudrait être aussi un hommage pour tout ce que le professeur a appris à ses élèves et disciples, sur la qualité du style de V. N. Lazarev. Car, il faut le reconnaître, c'est encore souvent un problème ouvert pour les historiens d'art de nos jours. On emploie soit le langage insuffisamment communicatif de l'historien, soit celui trop coloré, à tendances excessivement littéraires, du critique d'art. V. N. Lazarev utilise avec maîtrise un style éminemment approprié à l'histoire de l'art ; la clarté logique de sa phrase n'a rien à envier à sa puissance d'évocation qui obtient, quand il est nécessaire, des effets plastiques, même chromatiques, sans jamais se départir de la rigueur nécessaire à l'intelligence exacte des nuances les plus délicates si fréquentes dans toute analyse de peinture. Rappelons dans ce sens les lignes consacrées aux mosaïques du mausolée de Galla Placidia (p. 51—52), la description des mosaïques de San Vitale (p. 79) ou celle de la mosaïque représentant la Vierge et l'Enfant de la St.-Sophie de Constantinople (p. 142—143), la description des peintures de Sopočani en Serbie (p. 299—300), l'art de Théophile le Grec (p. 365—366) auquel d'ailleurs, l'auteur a consacré un très beau livre (*Feofan Grek i ego skola*, Moscou, 1961) ou celui du Gréco qui clôt le livre.

Il serait injuste de ne pas relever l'ampleur de la bibliographie ainsi que la richesse et le choix de l'illustration. Elles complètent un texte qui marque une étape essentielle dans l'historiographie de l'art et de la culture byzantine.

Une reconnaissance particulièrement vive revient au traducteur, M. Gildo Fossatti, qui a réussi à offrir à ceux qui ne connaissent pas le russe la joie de pouvoir lire une traduction magistrale.

*Maria-Ana Musicescu*

---

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Rédigées par : CAMARIANO, NESTOR (N. C.); DIACONU, PETRE (P. D.);  
FRANCES, E. (E. Fr.); MIHĂESCU, HARALAMBIE (H. M.); MIHĂILĂ-SCĂR-  
LĂTOIU, ELENA (E. M.-S.); MUSICESCU, MARIA-ANA (M. -A. M.); NĂS-  
TUREL, PETRE Ș. (P. Ș. N.); PAPACOSTEA-DANIELOPOLU, CORNELIA (C.  
P. -D.); SIUPUR, ELENA (E. S.); TANAȘOCA, ȘERBAN N.(N.-Ș.T.).

V. BEȘEVLIIEV, *Ирански елементи у прабългарските* [Éléments iraniens chez les Proto-  
bulgares], « Антично общество », Editions Nauka, Moscou, 1967, p. 237—247.

L'auteur est d'avis que des noms comme Boris, Kardam, Koubrat, Omourtag, etc. sont, selon toutes les probabilités, iraniens.

P. D.

V. BEȘEVLIIEV, *Ein verkannter thrakischer Ortsname*, « Известия на Института за български език » vol. XVI, p. 75—77.

L'article apporte des arguments sûrs à l'appui de l'hypothèse formulée par l'auteur que le nom de la localité de Markellai — mentionnée dans plusieurs sources byzantines — n'est pas d'origine latine, mais thrace. Voir là-dessus l'article d'I. Dujčev paru dans cette Revue, IV (1966), 3—4, p. 371—375, au moment où V. Beševliev faisait imprimer le sien.

P. D.

P. GARDE, *Note sur l'enclise et la proclise en macédonien*, « Zbornik za filologiju i lingvistiku », XI (1968), p. 31—39.

Un des faits insolites qui caractérisent l'accentuation dans la langue littéraire macédonienne c'est le comportement différent des syllabes des proclitiques :

— généralement elles ne peuvent pas recevoir l'accent (par exemple, *Ķe se venĉa* « il se mariera » ; les proclitiques sont : *Ķe*, l'auxiliaire du futur, et *se*, le pronom réfléchi) ;

— les proclitiques sont accentués seulement quand un verbe est précédé de la négation *ne* ou d'un mot interrogatif, parce que dans ce cas le verbe ne forme plus avec la négation ou avec le mot interrogatif une seule unité accentuelle (*kako se vikaš* « comment t'appelles-tu ? »). Cette tendance est connue dans beaucoup de langues (gr., esp., fr.). En macédonien le processus est plus complexe, car l'interrogatif ou la négation détermine l'enclise du verbe.

E. M.-S.

- D. IOVIĆ, *O dvočlanim konsonantskim sekvencama Vukovog jezika u inicialnoj i finalnoj poziciji* [Sur la distribution des phonèmes consonantiques dans la langue de Vuk Karadžić], « Zbornik za filologiju i lingvistiku », XI, 1968, p. 97—104.

En s'occupant des faits caractéristiques pour la langue de Vuk Karadžić, l'auteur recherche la distribution des phonèmes consonantiques dans son œuvre ; il s'agit seulement de combinaisons bisyllabiques dans la position initiale (A) et finale (Z) qui peuvent avoir des sens bien déterminés.

E. M. - S.

- K. PETER, *Budimpeštanski fragment apostola* [Fragment des Epîtres de Budapest], « Zbornik za filologiju i lingvistiku », XI (1968), p. 109—117.

Il s'agit de deux manuscrits découverts dans la Bibliothèque Nationale Hongroise. En les déchiffrant et en comparant leurs variantes, l'auteur établit que tous les deux sont des fragments des Epîtres. En ce qui concerne la langue des manuscrits, on souligne qu'elle présente les particularités d'une rédaction serbe du XIII<sup>e</sup> siècle.

E. M.-S.

- K. E. NAYLOR, *On the nominal categories of Ćakavian*, « Zbornik za filologiju i lingvistiku », XI (1968), p. 199—206.

L'étude présente les catégories grammaticales de la déclinaison nominale et les oppositions caractéristiques pour chaque catégorie (par exemple, les oppositions : singulier — pluriel ; masc. animé — masc. inanimé ; neutre — féminin, etc.) ; en même temps on expose les possibilités de grouper les parlers tkhakaviens en tenant compte de leurs traits morphologiques.

E. M.-S.

- M. PAVLOVIĆ, *Les termes pastoraux en Illyricum*, « Zbornik za filologiju i lingvistiku », XI (1968), p. 219—226.

L'analyse des traces lexicologiques et structurales des termes de la vie pastorale en Illyricum, rend possible l'interprétation des rapports de la mixoglotte complexe en cette région



de la Péninsule Balkanique. L'auteur se propose de se limiter à trois groupes de termes caractéristiques pour la langue des Valaques et des Celtes : 1) les termes qui dénomment le bœuf, la brebis, le gros bétail ; 2) le pantalon caractéristique des Gaulois ; 3) les mots qui indiquent l'organisation de la vie pastorale.

Les considérations touchant à ce sujet, ont conduit à des conclusions intéressantes d'ordre général :

— on souligne une fois de plus la communauté de la langue du substrat romanisé de la Péninsule Balkanique avec le roumain ;

— les processus de la symbiose entre les langues slaves du Sud et la langue roumaine n'ont pas été isochrones ;

— dans les processus de la romanisation, c'est la couche des Celtes qui devient active, surtout en ce qui concerne certains lexèmes de la vie pastorale dans le serbo-croate (*marhan* — scr. *marva*, etc.)

E. M.-S.

III. G. ZORAS, 'Ο Κομμητᾶς καὶ τὸ Γυμνάσιον τοῦ Βουκουρεστίου. Ἀνέκδοτα κείμενα ἐκ τοῦ κώδικος 29 τοῦ Σπουδαστηρίου Βυζαντινῆς καὶ Νεοελληνικῆς Φιλολογίας τοῦ Πανεπιστημίου Ἀθηνῶν [Committas et l'Ecole de Bucarest. Textes inédits provenant du codex 29 de la bibliothèque du Séminaire de littérature byzantine et néo-grecque de l'Université d'Athènes), Athènes, 1967, 20 p. « Textes et études de littérature néo-grecque », sous la direction du Prof. Zoras, n° 35.

Les textes publiés se rapportent aux relations du professeur Etienne Committas avec l'Ecole Princière de Bucarest. Le premier texte est une lettre de Committas envoyée le 12 octobre 1815, de Vienne, dans laquelle il manifestait sa joie pour l'invitation qui lui était faite de venir à l'école de Bucarest et il donnait les raisons qui l'empêchaient de quitter Vienne immédiatement. L'un des motifs était qu'il ne voulait pas laisser les fils du trésorier général (*marele vistler*) Grigore Gluca, qu'il accompagnait à Vienne, sans professeur, et qu'il désirait donner à leur père la possibilité d'en trouver un autre. Committas demandait l'ajournement de son engagement à l'Ecole Princière de Bucarest.

Le second texte est toujours une lettre de Committas envoyée cette fois-ci de Bucarest, le 22 janvier 1816, à un ami à Constantinople et dans laquelle il donne des détails sur le transport des ossements de l'ancien directeur de l'Ecole Princière, Lambros Fotiadis, et sur l'inauguration et le fonctionnement de la nouvelle école de Bucarest, dont la renommée était déjà si grande qu'elle comptait même des élèves venus de Constantinople.

En janvier 1816, Committas se trouvait pour une courte visite à Bucarest, probablement, comme le montre Zoras, pour discuter les conditions de son engagement à l'Ecole Princière, dirigée alors par Néophite Doucas.

Le troisième texte est, selon la constatation de Zoras, un discours prononcé par Committas en mai 1816 à l'occasion de l'ouverture de son cours à l'Ecole Princière de Bucarest. Il y parle de l'importance de l'enseignement et du système d'enseignement de cette école.

N. C.

MIRCEA AVRAM, *Primul traducător al lui „Robinson Crusoe” în limba română : preotul bănăţean Petru Teodorovici* [Le premier traducteur de « Robinson Crusoe » en roumain : le prêtre Petru Teodorovici du Banat], « Mitropolia Banatului », XVII (1967), 7—9, Timișoara, p. 555—557.

Petru Teodorovici, curé d'une paroisse roumaine de Timișoara, a traduit du serbe dans sa langue maternelle le célèbre roman de Daniel Defoe en 1816. La copie qu'il a faite de sa traduction en 1818 est conservée en manuscrit à la Bibliothèque de l'Astra, à Sibiu. De sa préface il appert que cet ecclésiastique connaissait les écrits de Rousseau, de Voltaire, de Mirabeau. Son activité et ses lectures en font donc un esprit hardi pour son temps. Il est à souhaiter que l'auteur entreprenne une étude de la langue de cette traduction, qui précède de fort peu la version roumaine publiée en 1835 à Jassy par le serdar Vasile Drăghici, qui s'était attelé à la besogne en 1817.

P. Ș. N.

A. RĂDULESCU & N. HARTUȚHI, *Cimitirul feudal timpuriu de la Castelu* [La nécropole de la haute époque féodale de Castelu], Constanța, 1967, 127 p., 31 pl. (Muzeul Regional de arheologie Dobrogea).

Ce petit volume présente les résultats des recherches archéologiques effectuées en 1958 dans la nécropole de Castelu (entre Constantza et Medgidia). On y a découvert 176 tombes, toutes à incinération.

La première partie du travail comprend une description détaillée des sépultures.

Si l'on tient compte des caractères généraux des tombes, on peut les grouper comme suit : a) sépultures représentées par de simples fosses où l'on a déposé, avec les ossements calcinés, des tessons provenant des vases brisés rituellement et apportés à titre d'offrande ; b) tombes aménagées dans des fosses simples où l'on n'a déposé que les ossements calcinés ; c) tombes où les ossements calcinés ont été déposés dans des vases de terre, avec ou sans couvercle ; d) tombes attestées par des vases où, à côté des ossements calcinés, on a déposé aussi des tessons brisés selon un rite.

Les sépultures des catégories c et d étaient parfois marquées d'une pierre indicatrice, ou bien par des tas de pierres, ces derniers ayant une forme carrée, à demi circulaire, ou ovale.

La dernière catégorie (e) est attestée par des cassettes aménagées au moyen de blocs de pierre. Certaines de ces cassettes sont fermées sur tous les côtés, alors que d'autres ne le sont que sur trois côtés. Quelques-unes d'entre elles avaient au fond des briques plus anciennes d'époque romaine, évidemment réutilisées. Il était fréquent d'y déposer également des vases brisés rituellement.

L'inventaire funéraire, la céramique exceptée, est plutôt pauvre. On a découvert le plus souvent des lames de couteau en fer, en mauvais état de conservation. Il faut noter que l'on a trouvé aussi deux fragments de deux briquets. Deux sépultures ont livré chacune un fragment de serpette en fer. La série des objets domestiques est complétée par quelques clous, petits et grands, du même métal.

Au groupe des pièces de parure appartiennent deux broches en fer — l'une de forme ovale, l'autre carrée —, un anneau de boucle de cheveux en bronze, quatre perles de verre. Ces quatre perles sont en pâte bleu café et décorées de lignes courbes ; leur forme est sphéroïdale.

Les armes à mentionner sont quatre pointes de flèches, dont trois à lame en forme de losange et l'autre à lame à ailettes.

La céramique se divise, grosso modo, en deux grandes catégories : a) céramique renfermant du sable, décorée de lignes horizontales incisées et b) céramique grise, à pâte fine, décorée de lignes lustrées. On peut encore adjoindre à ces deux catégories quelques vases modelés dans une pâte blanche à kaolin et peints en rouge.

La partie finale du travail de A. Rădulescu et N. Harjuchi comprend des considérations sur la nécropole de Castelu et sur les autres monuments similaires découverts aussi bien en Roumanie qu'en territoire bulgare. Compte tenu des caractères généraux du cimetière de Castelu, déterminés par le rite et le rituel funéraire, cette nécropole s'ajoute à la vaste zone des nécropoles du type Dridu de la région du Bas-Danube.

Les auteurs, qui présentent tout le matériel archéologique discuté dans ses rapports typologiques avec celui, analogue, des autres nécropoles et établissements, aboutissent à la conclusion que le monument en question appartient à la fin du IX<sup>e</sup> siècle ou au commencement du X<sup>e</sup>.

A notre avis, il faut reculer un peu cette datation. Autrement dit, la nécropole de Castelu doit plutôt appartenir au IX<sup>e</sup> siècle qu'au suivant.

Nous fondons cette affirmation sur les particularités de quelques objets qui imposent même d'assigner comme date à la nécropole de Castelu le milieu du IX<sup>e</sup> siècle. Il faut tout d'abord mentionner en ce sens les quatre pointes de flèches et les perles d'un bleu tirant sur le jaune. Il en est de même de la céramique, aussi bien celle qui renferme du sable que celle de couleur grise.

Nous nous empressons de souligner comme très intéressante l'observation qu'il n'existe à Castelu aucune tombe à inhumation. Cette situation, surprise aussi à Satu Nou (département de Constantza), définit la nécropole de Castelu comme un monument différent des autres nécropoles de Dobroudja, sinon du point de vue chronologique de moins du point de vue ethnique.

Il faut retenir que l'on a surpris dans le cimetière de Castelu de nombreux éléments non slaves aussi bien dans le rituel funéraire que dans l'inventaire. Mentionnons à ce propos l'observation que certaines urnes sont munies d'un couvercle et que d'autres sont protégées par des plaques de pierre et par des briques. En deuxième lieu, ce qui attire l'attention c'est l'existence d'une céramique à kaolin et décorée en rouge. Cette espèce céramique constitue, selon tous les indices dont on dispose, un écho attardé d'une technique propre au monde byzantin du Bas-Danube à la haute époque. Considéré à la lumière des réalités de Castelu, notre point de vue que la céramique à peinture rouge de Dobroudja y aurait été apportée lors de la restauration de la domination byzantine sur le Bas-Danube en 971 \* n'est plus valable.

L'ouvrage des deux archéologues A. Rădulescu et N. Harjuchi met en discussion un matériel abondant, présenté avec méthode et compétence.

De nombreuses photographies, des dessins et la publication du plan des fouilles complètent d'une manière heureuse la description de la nécropole de Castelu.

P. D.

STIPČEVIĆ, ALEXANDR, *Gli Illiri*. Casa editrice « Il Saggiatore », Milano, 1967, 260 p., 48 fotografie, 29 disegni (Uomo e mito. Collezione a cura di Roberto Bosi, 51).

L'auteur, qui est archéologue et a étudié à Zara et à Zagreb, présente une synthèse sur les Illyres, considérés surtout sous l'aspect de leur civilisation matérielle. Mais il en fait connaître sommairement les autres aspects aussi, comme le milieu géographique, l'ethnogenèse, l'histoire, la langue, l'art, la religion et les traces laissées par les Illyres dans les civilisations balkaniques

\* Petre Diaconu, « Dacia », VI (1962), p. 321.

ultérieures. Chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie. Le style et les illustrations sont adéquats. L'ouvrage est utile en premier lieu aux lecteurs qui, faute de connaître le serbo-croate, le slovène ou le macédonien, ne peuvent suivre les résultats des recherches imprimées dans ces langues par les spécialistes yougoslaves.

H. M.

G. T. DENNIS, *An Unknown Byzantine Emperor Andronicus V Palaeologus (1400—1407?)* « *Jahrbuch der österreichischen byzantinischen Gesellschaft* », XVI (1967), p. 175—187.

L'auteur publie une monodie trouvée dans un codex de la bibliothèque nationale de Vienne « sur la mort de l'empereur Andronic Paléologue, fils de Jean et neveu de Manuel, âgé de 7 ans » et une lettre de condoléance adressée à un empereur par le patriarche ou le métropolitain de Thessalonique. L'auteur considère que toutes les deux sont adressées à l'empereur Jean VII, qui régnait à Thessalonique, à l'occasion de la mort de son fils Andronic.

Jusqu'à présent, on croyait que Jean VII n'avait pas eu d'enfants. Ces documents prouvent le contraire. Andronic est né en 1400—1401 et il est mort en 1407—1408, en tout cas avant son père qui meurt le 22 septembre 1408.

Il est probable qu'Andronic ait été proclamé *coimperator* par son père, à l'époque où il suppléait Manuel II, qui était parti chercher des secours en Occident.

E. Fr.

G. T. DENNIS, *The Byzantine-Turkish Treaty of 1403*, « *Orientalia Christiana Periodica* », XXXIII (1967), p. 72—88.

La victoire de Tamerlan à Ankara a jeté la panique dans le bassin oriental de la Méditerranée. Pour consolider sa position dans les possessions turques d'Europe, Suleyman, fils de Bajezid, entre en relations avec Venise, Gênes et Rhôdes et se montre disposé à faire des concessions territoriales à Byzance. Gênes confie les négociations à Jean de Chateamoran et Venise à Piétro Zeno et à Marco Grimani. Dans un premier appendice, l'auteur publie le texte du traité conclu entre Suleyman et les autres Etats du bassin oriental de la Méditerranée. Ce traité est traduit en italien d'après un original en langue turque. Dans un deuxième appendice, il publie le rapport du représentant vénitien Zeno, d'où il résulte que le traité a été conclu à Gallipoli. L'auteur prouve que le traité a été conclu en janvier ou février 1403 et pas le 3 juin 1403, comme on le croyait jusqu'à l'heure actuelle. De la part byzantine, le traité a été signé par Jean VII, l'empereur titulaire Manuel se trouvant en Occident.

Pour reconformer et consolider le traité qui paraissait peu solide, Giacomo Suriano, l'ambassadeur envoyé par les Vénitiens chez Suleyman, reçoit le 9 avril 1403 des instructions de Venise, afin de convaincre Manuel à confirmer le traité.

En conclusion, l'auteur croit que plusieurs traités ont été conclus avec les Turcs, l'un vraisemblablement avec le frère de Suleyman en Anatolie, un autre entre Manuel II et Suleyman et peut-être un autre avec l'émir d'Anatolie.

E. Fr.

R. GUILLAND, *Etudes sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin. Le protovestiarite*, « Rivista di Studi byzantini e neoellenici », N. S., XIV (1967), 4, p. 3—10.

La fonction de protovestiarite, qu'on ne doit pas confondre avec celle de protovestiaire, n'apparaît qu'au XII<sup>e</sup> siècle. Le protovestiarite était le grand maître des cérémonies ; il conduisait les audiences impériales et informait l'empereur au cours des audiences des événements urgents. Il était le chef des vestiarites.

L'auteur mentionne les dignitaires byzantins connus qui ont porté ce titre à partir du XII<sup>e</sup> jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Parmi les derniers protovestiarites a été aussi Sphrantzès.

E. Fr.

JEAN DÉCARREAU, *L'Union des Églises au Concile de Ferrare-Florence (1438—1439)*. Editions de Chevetogne (extrait d'*Irenikon*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre, 1966), 1966, 73 p.

L'auteur puise ses informations avant tout aux actes grecs et latins du concile et aux Mémoires de Sylvestre Syropoulos. Les travaux d'érudition qu'il met à contribution sont ceux, désormais classiques, de G. Hofmann et J. Gill, plus une suite d'articles qu'il a publiés lui-même depuis 1960 dans la « Revue des études italiennes ». Son exposé, qui se remarque par sa limpidité, fait de cette brochure un précis de l'histoire du grand événement auquel elle est consacrée. C'est à ce titre surtout que ce travail se recommande aux historiens. On nous permettra de rectifier p. 62 une inadvertance : parmi les signataires de l'union demeurés fidèles à leur signature (dix prélats orientaux sur trente-trois), on énumère aussi le métropolitain Damien de Moldavie. Il faut en réalité le rayer du nombre, sur le témoignage formel de Scholarios (voir le texte dans L. Petit, A. Sidéridès et M. Jugie, *Œuvres complètes de Gennade Scholarios*, III, Paris, 1930, p. 193 et 195, utilisé par nous dans *Quelques observations sur l'union de Florence et la Moldavie*, dans *Südost-Forschungen*, XVIII, 1959, p. 86, ou *Cîteva însemnări despre Sinodul de la Florența*, dans « Mitropolia Olteniei », XI (1959), p. 645).

P. Ş. N.

R. GUILLAND, *Etudes sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin : le mémorialiste ἐπι τῶν ἀναμνησέων, le myrtaite et le tatas*, « Jahrbuch der osterreichischen byzantinischen Gesellschaft », XVI (1967), p. 147—152.

Continuant la série de ses précieuses études sur l'organisation administrative de Byzance, l'auteur s'occupe de quelques fonctions moins importantes. Le mémorialiste tenait d'abord l'évidence des personnes qui s'étaient distinguées par des faits d'armes ou dans le service public. Il continuait les attributions du magister memoriae. La chancellerie patriarcale avait aussi un tel fonctionnaire. Au XIV<sup>e</sup> siècle cette dignité n'était plus une fonction, mais un titre.

L'existence du myrtaite est signalée dans Ps. Codinos, mais à cette époque, comme un titre.

La fonction de tatas n'apparaît qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. C'était le précepteur des fils de l'empereur et il surveillait le personnel qui les desservait ; l'auteur mentionne une série de personnages qui ont rempli cette fonction.

E. Fr.



P. LEMERLE, *Un aspect du rôle des monastères à Byzance. Les monastères donnés à des laïcs, les charistocaires*, « Académie des Inscriptions et belles lettres. Comptes rendus », 1967, Janv.-Mars, p. 9—28.

L'auteur traite des donations de monastères en faveur des laïcs. Les monastères étaient donnés avec leurs biens et revenus. Ces donations avaient soit un caractère viager, soit héréditaire, le bénéficiaire pouvant les transmettre, à sa mort, à un successeur.

L'existence de cette institution des charistocaires est mentionnée dans les sources à partir de la fin du X<sup>e</sup> siècle ; l'auteur est d'avis qu'elle devait exister même avant le VIII<sup>e</sup> siècle.

Pour faire comprendre l'institution des charistocaires l'auteur précise certains traits caractéristiques du monachisme byzantin :

- il était possible que des laïcs soient propriétaires de monastères ;
- si le monastère n'avait pas le droit d'autonomie, la partie de ses revenus qui dépassait les exigences du typikon et des différents legs et donations revenait au propriétaire (évêque, charistocaire, l'empereur ou l'Etat).

L'apparition du charistocariat a été favorisée par l'idée que les moines ne devaient avoir aucune préoccupation d'ordre économique ou financier. L'institution est connue, en particulier, par le traité du patriarche Jean d'Antioche. Celui-ci montre qu'au début on poursuivait par le charistocariat le but de venir en aide aux monastères et aux institutions qui se trouvaient dans la gêne, en les cédant aux personnes qui avaient les possibilités de les aider.

Successivement cette mesure s'est transformée en abus, de sorte que les monastères les plus riches furent donnés à des laïcs.

Jean d'Antioche donne des détails illustrant l'immixtion scandaleuse des charistocaires dans la vie monastique.

Un autre témoignage concernant les charistocaires se trouve dans un acte publié par Darrouzès, d'après un codex de Sinai. On y montre les abus de certains charistocaires qui violaient les droits réservés aux patriarches. Cependant, P. Lemerle croit que, malgré les abus, l'institution comme telle était nécessaire. Elle dispensait les moines des obligations qui n'étaient pas d'ordre spirituel ou social, d'affaires où ils ne s'y connaissaient pas.

Un charistocaire influent pouvait rendre des services au monastère. C'est dans ce but que les moines du monastère situé sur le mont Ganos sollicitent à Psellos d'accepter la donation de ce monastère.

Pour la compréhension de cette institution, il faut avoir en vue qu'à Byzance le monachisme n'était pas isolé de la société et puis aussi le fait que les richesses des monastères consistaient en grande partie en biens fonciers. Ces immenses richesses étaient soustraites au circuit économique normal à cause d'une administration défectueuse, ce qui aurait pu avoir de sérieuses conséquences pour la production et les revenus du fisc — de là la nécessité du charistocariat.

Née d'une nécessité interne, cette institution ne pourrait être comparée à aucune autre de l'Occident.

*E. Fr.*

HERBERT HUNGER, *Der byzantinische Katz-Mause-Krieg. Theodoros Prodromos, Katomyomachia. Einleitung, Text und Übersetzung*. Verlag H. Bohlhaus Nachf., Graz-Wien-Köln, 1968, 134 p. (Byzantina Vindobonensia. Herausgegeben vom Kunsthistorischen Institut und dem Institut für Byzantinistik der Universität Wien. Bd. III).

Si Rudolf Hercher fondait son édition critique de la *Katomyomachia* (Leipzig, 1873) sur trois manuscrits seulement, Herbert Hunger fait valoir dans la sienne dix-sept des vingt manuscrits connus jusqu'à présent, à part l'*editio princeps* d'Aristoboulos Apostoles, le futur métro-

polite Arsénios de Monembasie, datant de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le lecteur trouvera la description des manuscrits dans les pages 13—16 de l'ouvrage : il y a deux manuscrits du XIV<sup>e</sup>, trois du XV<sup>e</sup>, dix du XVI<sup>e</sup>, trois du XVII<sup>e</sup> et deux manuscrits du XIX<sup>e</sup> siècle. On aura l'image complète de la circulation de cette œuvre en suivant G. Funagalli (Hunger, p. 17) qui dressa l'inventaire des éditions de la *Katomyomachia* pour les XVI<sup>e</sup>—XIX<sup>e</sup> siècles : trente-deux éditions au XVI<sup>e</sup>, neuf au XVII<sup>e</sup>, cinq au XVIII<sup>e</sup> et deux éditions au XIX<sup>e</sup> siècle. On n'a pas trouvé jusqu'à présent des manuscrits de la *Katomyomachia* en Roumanie. Notons toutefois que le *Parisinus suppl. gr. 1318*, datant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (Astruc-Concasty, *Bibliothèque Nationale, Catalogue des manuscrits grecs, Le Supplément Grec*, III, Paris, 1960, p. 665 et suiv. = Hunger, p. 15, sigle K) fut écrit par Eusthathios Lambros, élève entre 1690—1700, à Bucarest, de Sevastos Kiminitis.

Il y avait des traductions de la *Katomyomachia* en latin, en italien et en grec moderne. Celle que nous donne aujourd'hui H. Hunger est la première traduction en allemand de l'ouvrage byzantin et témoigne des dons poétiques du savant byzantiniste. A notre avis, l'édition de H. Hunger restera pour longtemps fondamentale et ne pourra être remplacée qu'à la suite de nouvelles découvertes de manuscrits dans les archives. On attend toutefois avec intérêt l'édition annoncée par le Dr Helmut Ahlborn de Berlin.

L'étude introductive traite des différents problèmes philologiques et d'histoire littéraire soulevés par le texte. Le premier est celui de l'identification de l'auteur. Il n'y a qu'un seul manuscrit qui porte le nom de Prodrornos comme nom d'auteur, le *Marcianus gr. 524* (environ 1300). Une analyse lexicale et stylistique, statistique et comparative à la fois, conduit H. Hunger à accepter lui aussi cette attribution. Quant au titre, l'originale est Γαλεωμομοαχία, celui de Κατρομομοαχία, que l'éditeur choisit lui aussi, étant forgé au XIX<sup>e</sup> siècle. L'analyse métrique (p. 30—39) contribue à la restitution du texte. L'étude de la langue (vocabulaire et style) met en évidence les influences littéraires c'est-à-dire, pour un byzantin, linguistiques aussi, subies par Prodrornos : il y a 200 homérismes dans les 381 vers du poème, 60 mots habituels aux écrivains tragiques (Euripide surtout) ; d'autres mots proviennent des écrits hagiographiques, du langage diplomatique et aulique. L'influence prédominante est celle de la *Batrachomyomachie*, on peut la remarquer jusque dans la formation des noms des personnages. Il va de soi que le langage épique et tragique, celui de la cour byzantine et celui de la littérature religieuse sont parodiés par l'auteur du poème.

Le caractère de cette œuvre est double : il s'agit d'une parodie à la manière de la *Batrachomyomachie* et en même temps d'une satire politique (p. 51—65). La parodie concerne la littérature grecque classique (la tragédie et l'épopée), — c'est le côté livresque du poème. La satire, qui n'a pas de visées politiques immédiates, a pour objet les vices du comportement politique des byzantins en général. L'auteur rattache la *Katomyomachia* aux autres écrits satiriques de Byzance et aux autres écrits de Prodrornos. Il trouve dans l'esprit du poème et dans ses idées des arguments en faveur de l'attribution au protégé d'Irène. Un dernier chapitre est consacré à la fresque de la chapelle de St. Jean de Purgg (Steiermark) qui représente justement une scène de *katomyomachie*. Selon M. H. Hunger, il s'agit d'une allégorie morale ou théologique plutôt que d'une illustration du poème de Prodrornos.

Nous trouvons dans le livre de Herbert Hunger, p. 43—44, des suggestions très utiles pour une étude de la *mimesis* byzantine. Pour un chercheur qui voudrait voir comment la *μίμησις τῆς φύσεως* est devenue, sans jamais perdre le sens du réel, une *μίμησις τῶν διδάλων* ce livre sera sans doute un stimulant et un bon modèle.

N.-Ş. T.

NICOLAS V. TOMADAKIS, *Néai eiddéseis perli tēs ékklisiás Krētēs* [Nouvelles informations sur l'Eglise de Crète], extrait de «*Μνημοσύνη. Ἐτήσιον περιοδικόν τῆς Ἐταιρείας ἱστορικῶν σπουδῶν Ἐπί τοῦ νεωτέρου Ἑλληνισμοῦ*», I (1967), p. 1- 10.

Le P<sup>r</sup> Nic. Tomadakis, originaire de l'île de Crète, s'est toujours occupé, avec une prédilection spéciale, de l'histoire agitée de cette grande île grecque. Un nombre important de ses études, publiées au cours de ces trente dernières années, se rapportent à l'histoire de l'Eglise de Crète le long des siècles.

L'auteur revicut sur ce sujet et publie, dans la première partie de son étude, deux documents en italien se rapportant au monastère orthodoxe Gdcrnetto de Crète qui date de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Le premier document se rapporte à une réunion des moines de ce monastère qui décidèrent le 3 janvier 1621/1622 d'envoyer le moine Mitrofan Fasidouis à Venise avec pleins pouvoirs pour traiter de certaines questions concernant leur monastère.

On voit, par le second document, que le vieux Mitrofan a réussi à obtenir, le 12 avril 1622, des autorités de la République, l'introduction dans le monastère Gdcrnetto d'un système cénobitique selon lequel les moines avaient le droit de procéder à l'élection d'un supérieur pour une période de trois ans.

Le prof. Tomadakis publie les deux documents précédés d'une introduction documentée.

Dans la seconde partie de l'étude, l'auteur donne quelques documents regardant les sacrifices faits par le Crétois pendant la lutte du peuple grec pour son indépendance (1821—1828).

Dans la dernière partie, intitulée: *Νεόφυτος ὁ Πατελλάρος καὶ τὰ μοναστήρια τῆς Κρήτης* [Néophite Patellaros et les monastères de la Crète], Tomadakis publie un document — le manuscrit n<sup>o</sup> 2 de la bibliothèque du Métoque du Saint-Tombeau de Constantinople — concernant les monastères et les villages donnés, en 1654, à la Patriarchie de Constantinople par Néophite, métropolitte de la Crète.

Le document est accompagné de commentaires précieux et d'informations complémentaires au sujet de l'activité du métropolitte Néophite Patellaros, son œuvre *Ἀντίρρησις* du manuscrit grec 363 de la Bibliothèque de l'Académie Roumaine étant aussi mentionnée.

N. C.

JOVANKA KALIĆ-MIJUŠKOVIĆ, *Beograd y srednjem veku* [Beograd au moyen-âge], Beograd, Srpska Knjževna Zadruga, 1967, 503 p.

C'est l'histoire de la ville de Belgrade, du VII<sup>e</sup> siècle de notre ère jusqu'à sa conquête par les Turcs, que l'on trouvera dans ces pages. La multitude des notes (p. 337—463), bourrées de renvois aux sources byzantines, latines, slaves, hongroises, ragusaines, etc. et à des travaux d'érudition du meilleur aloi, prouve l'ampleur de l'enquête à laquelle l'auteur s'est livrée. Un résumé français, aussi clair que fluide (p. 319—334), par Mila Djordjević, augmente l'intérêt du volume. Ajoutez à cela les belles photographies représentant des monuments, des objets d'art, des pièces archéologiques, des documents, etc . . . , qui rehaussent l'exécution soignée de ce travail, dont un index très copieux facilite la consultation : signalons en passant d'assez nombreux renvois à des *merchants valaques* établis à Belgrade à l'époque considérée (s. v. ВЛАСИ). Avouons-le franchement, la version intégrale de cet ouvrage dans une langue de large circulation en ferait certainement un très utile instrument de travail.

P. Ş. N.

N. CORIVAN, *La captivité d'Alexandre Ypsilanti*, « *Balkan Studies* », 8, n° 1, 1967, p. 87—102.

En 1827, au moment où se produisait l'intervention du tsar pour la libération des frères Ypsilanti, le philhellénisme avait fait de grands progrès en France et en Allemagne. La cause grecque était soutenue par les grandes puissances et Metternich fut contraint de libérer Alexandre Ypsilanti et ses frères.

Un dossier des archives de Prague, contenant les instructions données pour mise en liberté, prouve le caractère limité de cette libération et la peur qu'avait le chancelier autrichien que la popularité de l'ancien chef de l'Hétairie ne provoquât des troubles dans l'Empire. Les retards auxquels fut soumise sa libération ont hâté la fin d'Ypsilanti, gravement malade depuis sa détention de Theresienstadt.

C. P.-D.

V. BEŠEVLIJEV, *Le dr Nicolas S. Piccolos*, « *Etudes balkaniques* », 6 (1967). Sofia, p. 157—158.

Biographie du prestigieux helléniste bulgare du siècle passé, qui vécut aussi un certain temps à Bucarest.

P. D.

ILIA KONEV, *Непознатия Светослав Миларов. Из живота и дейността му в Хърватско и Ромъния*. [Svetoslav Milarov inconnu. Sa vie et son activité en Serbie et en Roumanie] « *Литературна Мисъл* », 1968, 1, В.А.Н., Sofia, p. 69—83.

C'est dans le cadre politique et idéologique de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans le Sud-Est européen, que l'auteur nous présente l'activité journalistique, littéraire et révolutionnaire de Svetoslav Milarov, collaborateur de plusieurs périodiques des Bulgares émigrés de Constantinople, Belgrade et Bucarest. Pendant le gouvernement de Stambolov, Milarov est contraint d'émigrer une seconde fois en Roumanie, en 1887, où il publie un journal de l'émigration.

De nombreux renseignements inédits, portant surtout sur l'époque de ses séjours en Serbie et en Roumanie, contribuent à compléter notre image de la personnalité littéraire et politique de S. Milarov.

E. S.

ANNÉLIESE WERNICKE, *Theodor Anton Ippen. Ein österreichischer Diplomat und Albanienforscher*. Harrassowitz, Wiesbaden, 1967, 147 p. (Albanische Forschungen, 7).

L'auteur a fouillé attentivement les archives, la Bibliothèque Nationale et celle de la Société de Géographie de Vienne, de même que les bibliothèques de Regensburg et de Munich et consulté divers particuliers avant de tenter de reconstituer la vie et l'activité diplomatique et scientifique de Theodor Anton Ippen. Ce diplomate autrichien vit le jour à Sezemice, près de Pardubitz, en Bohême, le 29 novembre 1861. Après avoir suivi les cours de l'Académie orientale d'études diplomatiques de Vienne, il fut de 1885 à 1887 consul à Scutari et de 1887 à 1892 à Plevlje, puis vice-consul à Constantinople (1891 et 1893), consul à Jérusalem (1893 à 1895) et consul général en Albanie (1897—1903), ensuite conseiller d'ambassade à Amsterdam, à Athènes

et à Londres et conseiller à la conférence de Londres, où on décida du sort de l'Albanie au moment de la conquête de son indépendance ; enfin, de 1921 à 1927 il fit partie de la Commission européenne du Danube. Il connaissait l'allemand, l'anglais, le français, le russe et le turc. C'était un homme modeste et discret, mais bien informé. Il mourut le 31 janvier 1935 sans avoir rien laissé d'écrit sur son passé. Témoin de *l'une des plus difficiles*, mais aussi des plus glorieuses époques de l'histoire de l'Albanie, Théodore Anton Ippen a personnellement contribué à son déroulement. Les informations extrêmement abondantes sur son activité de diplomate, que l'auteur a puisées dans les archives, constituent sans nul doute une source de première main pour la connaissance de cette période.

H. M.

CHARALAMBOS K. PAPASTATHIS, *The Nationality of the Mount Athos Monks of Non-Greek Origin*, « *Balkan Studies* », 8, n° 1, 1967, p. 75–86.

Le statut juridique des moines athonites d'origine non-grecque a un caractère traditionnel. En 1913, par les dispositions du 4<sup>e</sup> article de la Convention de Bucarest, ils furent tous naturalisés grecs, en masse, ainsi que par le passé, quand ils devenaient automatiquement citoyens byzantins ou ottomans. Une analyse minutieuse de leur statut actuel nous fait voir le caractère souvent contradictoire et lacuneux des dispositions légales qui le réglementent. Il en résulte la nécessité pour le législateur de refaire ces textes de loi.

C. P.-D.

MIHAI GRAMATOPOL et VIRGILIA CRĂCIUNESCU, *Les bijoux antiques de la Collection Marie et D<sup>r</sup> G. Severeanu du Musée d'Histoire de la ville de Bucarest*, dans « *Revue Roumaine d'Histoire de l'Art* », IV (1967), Bucarest, p. 137–158 et XIII planches.

Parmi les nombreuses œuvres d'art de premier ordre de la Collection Severeanu de Bucarest, les bijoux sont des plus précieuses et des plus importantes pour l'histoire du pays. Le Catalogue étudie 187 bijoux en or, argent et bronze (bagues, anneaux de boucle, bracelets, diadèmes, colliers, boucles d'oreilles, etc.) appartenant à une période qui s'étend depuis l'âge du bronze jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle byzantin. Hormis leur valeur intrinsèque et leur beauté, le fait que toutes ces pièces ont été trouvées dans différentes régions de la Roumanie (Dobroudja, Valachie, Olténie) augmente leur intérêt pour l'étude de l'histoire et de la culture matérielle du pays, ainsi que de ses relations avec les régions sud-danubiennes. Les pièces, sommairement décrites (forme, décor, technique, dimensions et analogies), ont été groupées chronologiquement : âge du bronze et du fer, époque grecque, romaine et romano-byzantine, époque de la migration des peuples et début du moyen-âge. Soulignons l'importance, pour l'époque du bronze, d'un trésor composé de 22 anneaux de boucle en or et de sept perles bitronconiques en or, trouvés dans le district d'Argeş (Valachie), ainsi que l'intérêt de deux poignards en or (d'origine incertaine). Par analogie avec les sabres en or massif des trésors de Persinari, les auteurs considèrent les poignards d'Argeş comme « arme ornementale », pouvant aussi avoir eu la fonction de « lingot prémonétaire ». Le fait que la plupart de ces pièces sont l'œuvre d'artisans locaux jette une nouvelle et vive lumière sur la culture matérielle ainsi que sur une certaine unité artisanale et artistique dans les pays du sud-est européen. Cette unité, qui couvre le premier millénaire de notre ère, explique celle évidente du moyen-âge dans le domaine de l'orfèvrerie.

Une ample bibliographie, roumaine et étrangère, augmente l'intérêt du Catalogue.

M.-A. M.



MIHAI GRAMATOPOUL et RĂZVAN THEODORESCU, *Vechi podoabe de aur în colecțiile Cabinetului numismatic al Academiei Republicii Socialiste România* [Anciens bijoux d'or de la collection du Cabinet numismatique de l'Académie roumaine], dans « Studii și cercetări de Istoria Artei », Série Arta Plastică, 13 (1966), 1, p. 63—75, 20 pl.

L'article présente, sous la forme d'un bref Catalogue, les 150 pièces d'or (bracelets, boucles d'oreille, bagues, colliers, etc.), pour la plupart inédites, de provenance méditerranéenne et balkanique, appartenant à différentes époques, à partir du bronze et jusqu'à l'époque romano-byzantine. Il s'agit d'œuvres d'un type largement répandu de l'Italie jusqu'aux régions du nord de la mer Noire, des zones carpato-danubiennes jusqu'aux îles grecques et l'Asie Mineure. La collection roumaine s'enorgueillit, entre autres, d'un bon nombre d'œuvres remarquables de l'époque hellénistique, romaine et romano-byzantine. Tenant compte du fait que l'origine exacte de la plupart de ces pièces (qui proviennent principalement de dons ou d'acquisitions plus anciennes) est inconnue, le mérite des auteurs consiste aussi dans l'effort de les dater et d'en établir les analogies avec des pièces connues se trouvant dans les grandes collections d'autres pays. Les notes bibliographiques ainsi que les illustrations permettront aux spécialistes des analyses comparatives plus poussées. Le nombre, la variété et les qualités artistiques des pièces de cette collection — l'une des plus importantes parmi celles se trouvant en Roumanie — permettent de suivre l'évolution de l'orfèvrerie à travers deux millénaires.

M.-A. M.

NICOLAS MOUTSOPOULOS et GEORGES DIMITROKALLIS, *Bibliographie principale des châteaux-forts de la Grèce*. Extrait des « Annales techniques », vol. XXXVII, fasc. 500, p. 145—148 (ΤΕΧΝΙΚΟΝ ΕΠΙΜΕΛΗΤΗΡΙΟΝ ΕΛΛΑΔΟΣ. Internationales Burgen Institut. VIII<sup>e</sup> Réunion scientifique. Athènes, 25—29 avril 1968).

Répertoire très utile des travaux grecs et étrangers relatifs aux châteaux-forts de la Grèce médiévale. Il est à souhaiter que des chercheurs des autres Etats du Sud-Est européen nous gratifient à leur tour de bibliographies analogues pour leurs pays.

P. Ș. N.

La REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES paraît 4 fois par an. Le prix d'un abonnement annuel est de 3.60. £; 8,—\$, 39 — F. F. 32, — DM. Toute commande de l'étranger (fascicules ou abonnements) sera adressée à CARTIMEX, Boîte postale 134—135, Bucarest, Roumanie, ou à ses représentants à l'étranger;

R. P. d'ALBANIE, **Ndermarja Shtetnore e Botimeve** Tirana; ■ R. D. ALLEMANDE, **Deutscher Buch Export und Import** Leipzig 701, Leninstrasse 16; ■ R. P. de BULGARIE, **Hemus** Place Sleweikov, 11, Sofia; ■ R. P. DE CHINE, **Waiwen Shudian** P.O.B. 88, Peking; ■ R. P. D. COREENNE, **Chulphanmul**, Phenian; ■ RÉPUBLIQUE CUBA, **Cubartimpex** Simón Bolívar 1, Palacio Aldamo, Habana; ■ R. P. de HONGRIE, **Kultúra**, P.O.B. 149, Budapest 62; ■ R. P. MONGOLE, **Mongolgosknigotorg**, Ulan Bator; ■ R. P. POLOGNE, **Ruch**, Ul. Wronia 23, Warszawa; ■ R. S. TCHÉCOSLOVAQUE, **Artia**, Ve Smeckach 30 — Praha II; ■ U.R.S.S., **Mejdunarodnaia Kniga**, Moskva G-200; ■ R. D. VIETNAM, **So Xuat Nhap Khau Sach Bao**, 32 Hai Ba Trung, Hanoï; ■ R. S. F. YOUGOSLAVIE, **Jugoslovenka Knjiga** Terazije 27, Belgrad; **Prosveta** 16/1, Terazije, Belgrad; **Forum Voivode Misica**, Novi Sad; ■ ARGENTINE, **Editorial Sudaminter S.A.**, Alsina 500, Buenos Aires; ■ AUSTRALIE, **Current Books Ltd.**, Distributors 168—174, Day Street Sydney; ■ AUTRICHE, **Globus Zeitungs Drucks und Verlagsanstalt** GmbH, 1200 Wien, Höchstädplatz; ■ BELGIQUE, **Du Monde Entier** 5, Place St. Jean-Bruxelles, **Agence Messageries de la Presse** 14—22, Rue du Persil, Bruxelles; ■ CANADA, **Progress Books** 44 Stafford St. Toronto, Ontario, **M. M. Dawson Subscriptions Service Ltd.**, Six Thorncliffe Park Drive, Toronto 17, Ontario; ■ COLOMBIE, **Libreria Buchholz Galeria**, av. Jiménez de Quesada 8—40 Bogotá; ■ DANEMARK, **Ejnar Munksgaard**, Noregade, 6, Kobenhavn; ■ ESPAGNE, **Libreria Herder**, Calle de Balmès 26, Barcelona 7; ■ ÉTATS-UNIS, **Fam Book Service** 69, Fifth Avenue, Suite 8 F., New York, 10003 N. Y.; **Continental Publications**, 111, South Mermanec Ave., St. Louis Missouri 63105; **Turner Subscription Agency** 235, Park Avenue South, New York 3 N. Y.; ■ FINLANDE, **Akateeminen Kirjakauppa** P.O.B. 10128, Helsingfors, 10; ■ FRANCE, **Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne**, 111, Rue Réaumur, Paris II, **Europériodiques S.A.** 72, Boul. Senard, 22 Saint-Cloud; ■ GRANDE-BRETAGNE, **Collet's Holdings Ltd.** Dennington Estate, Wellingborough, **Northants Central Books, Ltd.**, 37, Inn Road London W. C. 1; ■ ISRAËL, **Lepac Ltd.**, P.O.B., 1136 Tel-Aviv; **Haifilepac Ltd.** P.O.B. 1794, Haïfa; ■ ITALIE, **So. Co. Lib. Ri.** Piazza Margana 33 — Roma; **Messagerie Italiana Sp. A.** Milano, Via Priv. Renzo e Lucia 7; ■ JAPAN, **Nauka Ltd.** 30—19 Minami — **Ikebukuro 2 chome Toshima Ku**, Tokyo; ■ PAYS-BAS, **N. V. Martinus Nijhoff**, P.O.B. 269, Den Haag; **Swetz & Zeitlinger**, Keizergracht 3471—487, Amsterdam C.; ■ NORVEGE, **Tryggve Juul Moller-Boekhandel** Øvre Slottsgate 15 Oslo 1; ■ R. F. ALLEMANDE, **Kubon & Sagner**, P.O.B. 68 München 34; **Presse Vertriebs-gesellschaft GmbH**, 6 Frankfurt/Main Börsenstrasse 13—15; **Kunst und Wissen, Erich Biber** P.O.B. 46, 7000 Stuttgart 1; ■ SUISSE, **Pinkus & Cie** Forschaugasse 7, Zürich, **Fachbücherei Berne**, P.O.B. 397, 300 1 Berne.

Une livraison prompte vous sera assurée.

NOUS VOUS PRIONS DE RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT POUR  
L'ANNÉE 1969

REVUES PUBLIÉES AUX ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE  
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

- STUDII — REVISTĂ DE ISTORIE
- REVUE ROUMAINE D'HISTOIRE
- STUDII ȘI CERCETĂRI DE ISTORIE VECHIE
- DACIA, REVUE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE ANCIENNE
- REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES
- ANUARUL INSTITUTULUI DE ISTORIE — CLUJ
- ANUARUL INSTITUTULUI DE ISTORIE ȘI ARHEOLOGIE — IAȘI
- STUDII ȘI CERCETĂRI DE ISTORIA ARTEI
  - SERIA ARTĂ PLASTICĂ
  - SERIA TEATRU — MUZICĂ — CINEMATOGRAFIE
- REVUE ROUMAINE D'HISTOIRE DE L'ART
- STUDII CLASICE

PRINTED IN ROMANIA

[www.dacoromanica.ro](http://www.dacoromanica.ro)

TRAVAUX PARUS AUX ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE  
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

- CORNELIA BODEA, **Lupta românilor pentru unitatea națională — 1834—1849** (La lutte des Roumains pour l'unité nationale — 1834—1849), 1967, 391 p., 23,50 lei.
- \* \* \* **Brève histoire de la Transylvanie**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », III, 1965, 468 p., 38 lei.
- \* \* \* **Desăvîrșirea unificării statului național român. Unirea Transilvaniei cu Vechea Românie** (Parachèvement de l'unification de l'Etat national roumain. Union de la Transylvanie avec l'ancienne Roumanie), 1968, 520 p., 36 lei.
- C. GÖLLNER, **Turcica, Die europäischen Türkendrucke des XVI. Jahrhunderts**, II. Band, 1968, 808 p., 37 lei.
- A. GRAUR, **The Romance Character of Romanian**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », 17, 1967, 75 p., 2,50 lei.
- N. IORGA, **Materiale pentru o istoriologie umană** (Matériaux pour une historiologie humaine), 375 p., 23 lei.
- \* \* \* **Istoria României** (Histoire de la Roumanie), I<sup>er</sup> vol., 1960, 891 p., 190 fig., 16 pl., 45 lei; II<sup>e</sup> vol., 1962, 1159 p., 20 pl., 45 lei; III<sup>e</sup> vol., 1964, 1259 p., 11 pl., 45 lei; IV<sup>e</sup> vol., 1964, 863 p., 16 pl., 45 lei.
- \* \* \* **Marea răsccoală a țăranilor din 1907** (La grande révolte des paysans de 1907), 1967, 911 p., 51 lei.
- V. MIHORDEA, **Relațiile agrare din Moldova în secolul al XVIII-lea** (Les relations agraires en Moldavie au XVIII<sup>e</sup> siècle), 318 p., 21,50 lei.
- I. OPREA, **Nicolae Titulescu's diplomatie activity**, 192 p., 7,75 lei.
- D. PRODAN, **Iobăgia în Transilvania în secolul al XVI-lea** (Le servage en Transylvanie au XVI<sup>e</sup> siècle), I<sup>er</sup> vol., 1967, 596 p., 37 lei; II<sup>e</sup> vol., 862 p., 48 lei; III<sup>e</sup> vol., 136 p., 8,50 lei.
- N. STOICESCU, **Sfatul domnesc și marii dregători din Țara Românească și Moldova (see XIV—XVII)** (Le Conseil princier et les grands dignitaires de Valachie et de Moldavie (XIV<sup>e</sup>—XVII<sup>e</sup> siècle), 316 p., 21 lei.
- D. TUDOR, **Olenia romană**, (L'Olténie romaine), 3<sup>e</sup> éd., 1968, 604 p., 5 pl., 37 lei.
- \* \* \* **Unitate și continuitate în istoria poporului român** (Unité et continuité dans l'histoire du peuple roumain), 463 p., 36 lei.
- R. VULPE, I. BARNEA, **Din istoria Dobrogei** (De l'histoire de la Dobrogea), II<sup>e</sup> vol., 592 p., 42 lei.

REV. ÉTUDES SUD-EST EUROP., VII, 2, p. 259—446, BUCAREST, 1969